1904

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 5
Sala Grande
Scansia 1 Palchetto 1
N.° d'ord. ~~2~~ 5 11.

5470 Qo

HISTOIRE
DES ROIS
DES DEUX SICILES
DE LA MAISON
DE FRANCE,

Contenant ce qu'il y a de plus intereſſant dans l'Hiſtoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie juſqu'à préſent.

PAR M. D'EGLY.

TOME TROISIE'ME.

A PARIS,

Chez NYON fils, Quay des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à l'Occaſion.

M. DCC XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

HISTOIRE DES ROIS DES DEUX SICILES.

JEANNE II. ou JEANNELLE.

Rois de la seconde Maison d'Anjou. } LOUIS II. LOUIS III. RENE'.

Rois de Sicile. de la seconde Maison d'Arragon. } FERDINAND I. ALPHONSE I.

LE jour même que Ladiſlas mourut, la Princeſſe Jeanne ſa ſœur, agée de quarante-quatre ans, ſe fit proclamer Reine de Naples, tandis que les plus grands Sei- JEAN XXIII. 1414. *Coſtanzo. lib. 12. in fine.*

JEAN XXIII. 1414. gneurs du Royaume députoient vers Jean XXIII. pour le prier d'en diſpoſer à ſon gré, comme d'un Fief de l'Egliſe. D'un autre côté ce Pontife, qui étoit encore à Boulogne, réſolut ſur la nouvelle de la mort de Ladiſlas, de s'approcher de Rome pour recouvrer cette Ville, & les Terres uſurpées par ce Prince : mais les Cardinaux, prévoyant que s'il entreprenoit ce voïage, le Concile indiqué à Conſtance, ne s'aſſembleroit point, que l'union, & la réformation, ſi long-tems déſirées, alloient être déſeſperées, d'où s'enſuivroit la ruine preſque inévitable de l'Egliſe, ils s'oppoſerent fortement à ſes deſſeins, & le conjurerent de prendre ſoin lui-même des affaires ſpirituelles, en ſe trouvant en perſonne au Concile, & d'abandonner le temporel à ſes Vicaires, & à ſes Légats. Sur ces inſtances, le Pape, quoique malgré lui, partit le premier d'Octobre & prit la route de Conſtance.

Summ. Ammir. vit. di Giovan. II.

Le Moine de S. Den. hiſt. de Ch. VI. p. 963.

Od. Rayn 1414. n. 6. ex Mſſ. Vatic.

Ezov. eod. ann. n. 29.

Avant ſon départ, il nomma le Cardinal Jacques de l'Iſle, du Titre de Saint Euſtache, ſon Légat pour Rome, & pour ſon Territoire, dans la Campanie maritime, la Sabine, & le Patrimoine de Saint Pierre, en Toſcane;

il lui donna de très-amples pouvoirs, pour faire retourner à l'obéiſſance du Saint-Siége, toutes les Villes, & les Châteaux, qui alors ſe trouvoient occupés par des Puiſſances ennemies: & comme il ſe flattoit de recevoir de puiſſans ſecours de la Maiſon d'Anjou, ſi elle recouvroit les Etats de Naples, il envoya en France Pierre Bonhomme, Chantre de l'Egliſe de Paris, encourager Charles VI. & Louis II. à en entreprendre la Conquête. Louis ſe prépara en diligence à paſſer en Italie: il aſſembla des Troupes & les fit marcher ſous le Commandement de Louis de Loigny, alors Maréchal de France, mais ces préparatifs n'eurent aucune ſuite: une maladie conſidérable, dont ce Prince fut attaqué peu de tems après, l'empêcha de pourſuivre ſes deſſeins, & il ne vêcut point aſſés, pour tirer avantage des déſordres, où le Royaume fut plongé par le mauvais gouvernement de Jeanne.

JEAN XXIII. 1414.

Monſtrel. vol. 1. ch. 130.

Le Moine de S. Den. p. 964.

Il étoit facile à cette Princeſſe de jouir paiſiblement de la Couronne: les Napolitains ne pouvoient qu'augurer favorablement de l'expérience qu'elle devoit s'être acquiſe avec les années. Dans ſes nouveaux Etats tout paroiſ-

Jean XXIII. 1414. ſoit tranquille : le parti de la Maiſon d'Anjou, énervé par l'abſence d'une foule de Barons, qui ſuivirent le Roi Louis II. à ſon retour en France, n'avoit plus aſſez de force, pour exciter des mouvemens dangereux. Une armée de ſeize mille hommes de Cavalerie, que Ladiſlas laiſſoit, ſous le Commandement des plus grands Capitaines du Siecle, pouvoit tenir les peuples en reſpect, intimider les Puiſſances ennemies, & conſerver, du moins pendant quelque tems, les Conquêtes de ce Prince ; mais le caractere de Jeanne étoit incompatible avec ces ſoins génans, inſéparables de la Couronne : caractere qui lui eſt ſi particulier & ſi différent de celui de Jeanne I. que ſans quelques évenemens de leurs Regnes aſſés ſemblables, il étoit impoſſible de confondre, comme on a fait, le portrait de ces deux Reines. En effet, nous avons vû l'une ſoupçonnée, ſans preuves, de galanterie, cauſer tous les malheurs de ſa vie, par l'ambition de régner ſeule, & ſans partage : nous verrons l'autre convaincuë de débauche par toutes ſes démarches, ſe plonger dans un abîme de diſgraces, par la paſſion de ſe décharger ſur ſes fa-

voris du poids du Gouvernement.

JEAN XXIII. 1414.

Jeanne avoit conçu une violente paſſion pour un jeune Gentilhomme fort bien fait, nommé Pandolphe-Alope; elle ſe l'attacha dès ſa premiere jeuneſſe, en le faiſant ſon Echanſon, ou, ſelon d'autres, ſon Ecuyer tranchant, le conduiſit à ſa ſuite, lorſqu'elle épouſa Guillaume d'Autriche, le ramena à Naples, & depuis ſon veuvage, lui continua toute ſa faveur, ſans cacher par aucune précaution une liaiſon, dont on devinoit aiſément les motifs. Elle garda encore moins de meſures, dès qu'elle ſe vit Souveraine; elle éleva ſon Favori à la dignité de grand Chambellan, dont la principale attribution étoit la Sur-Intendance des revenus de la Couronne, & le laiſſa maître de toutes les affaires.

Collenuc. Coſtanzo. lib. 13. Summ. lib. 4. Ammir. vit. Blond hiſt. decad. 3. lib. 1. p. 406.

On s'apperçut bientôt que les Finances n'étoient pas adminiſtrées avec l'économie qu'éxigeoit l'épuiſement où l'Etat ſe trouvoit réduit par les libéralités mal entenduës du feu Roi: les Troupes mal payées quitterent le ſervice de la Reine, & ſe diſperſerent, ſuivant que l'interêt en décida. Une partie s'attacha à Fabrice, & à Jules Céſar de Capouë, une autre à Jacques

Jean XXII. 1414. Caldora, le reſte à différens Capitaines qui les conduiſirent dans leurs Terres, & les y entretinrent à leurs dépens, prêts à s'en ſervir à la premiere occaſion de trouble, pour augmenter leur fortune aux dépens de l'Etat, ou à les conduire au ſervice de quelque Puiſſance Etrangere, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Les Provinces conquiſes, malgré la vigilance de Sforce, qui en avoit été fait Gouverneur, renoncerent peu à peu à l'obéiſſance de Jeanne, qu'elles voyoient plus occupée de ſes plaiſirs, que du ſoin du Gouvernement : il ne lui reſta qu'Oſtie, le Château Saint-Ange, dans Rome même, & quelques Villes de l'Ombrie.

Pendant que les affaires, dès les premiers jours de ce nouveau Regne, alloient ainſi en décadence, Sforce vint à Naples, accompagné de deux cens chevaux, offrir à Jeanne la continuation de ſes ſervices. La Reine moins touchée de la fidélité de ce grand Capitaine, que de ſa bonne mine, de ſon air martial, de ſa taille avantageuſe, fit appercevoir, à la premiere entrevuë, qu'il ne lui étoit pas indifférent : elle ne l'entretint que de choſes amuſantes, & s'avança juſqu'à lui parler de

Coſtanzo. Summ. Paul. Jov. in vit. Sfort. cap. 23. & al. aut. ſup. cit.

mariage, quoiqu'indirectement. C'en fut assés pour allarmer Alope, qui prétendoit posseder sans partage, le cœur de sa Souveraine : il conçut d'autant plus de jalousie contre Sforce, que ce Capitaine âgé d'environ quarante ans, réüniſſoit tout ce qui pouvoit le rendre aimable aux yeux de Jeanne, & il ne chercha qu'à le lui rendre suspect, pour s'assûrer ensuite de sa personne. Il fit donc entendre à Jeanne, que Sforce, qu'elle honoroit de sa confiance, étoit un traître attaché au parti de Louis : qu'il prétendoit introduire ses troupes dans le Royaume, & s'emparer de Naples : qu'il travailloit à soustraire la Ville de Capouë à son obéiſſance, & qu'il étoit de la derniere importance de rompre au plûtôt ses mesures. Jeanne, sur qui sa nouvelle passion n'avoit point encore fait de grands progrès, permit au grand Chambellan de faire arrêter Sforce, la premiere fois qu'il se présenteroit, ce qui fut éxécuté : ce Capitaine étant venu au Château-Neuf, on lui dit que la Reine l'attendoit dans la tour *Beverella*, & dès qu'il y fut entré, plusieurs personnes l'entourerent, le désarmerent, l'obligerent à descendre dans un cachot, où étoient encore

Jean XXIII. 1414.

JEAN XXIII. Paul, & Orſon des Urſins qu'on ne penſoit point à en retirer.*

1414. Cette nouvelle repanduë dans Naples déplut aux partiſans de la Maiſon de Duras, particulierement aux Collatéraux, ou Conſeillers du feu Roi, dont les principaux étoient Jean Carracioli Comte de Giraci, Pierre d'Andrée Comte de Troja, qui après s'être jetté dans le parti de Louis II. étoit rentré en grace ſous le nouveau Regne, François Zurlo, Baordo Pappacoda, & Raimond Origlia. Soit par jalouſie contre le Chambellan, ſoit par reſpect pour la réputation de Sforce, ils regarderent ſon empriſonnement comme un attentat, & choqués de l'autorité qu'Alope oſoit s'attribuer, allerent porter leurs plaintes à la Reine. Ils lui repréſenterent vivement, qu'un Capitaine de la réputation de Sforce, méritoit plus d'égard: qu'il étoit à craindre que ſes troupes ne ſe joigniſſent à celles de Paul des Urſins, pour demander les armes à la main, la liberté de ces illuſtres priſonniers: qu'en ſuppoſant Sforce coupable

* Ils furent remis en liberté peu de temps après, & Paul des Urſins fut tué la même année 1414. à ce qu'on prétend, par ordre de Braccio.

de la trahiſon qu'on lui imputoit, il eût fallu établir la preuve du fait, par une information, & prononcer un jugement en connoiſſance de cauſe, avant que d'employer contre lui les voyes de rigueur; que d'ailleurs le grand Chambellan n'avoit pas été en droit de s'aſſûrer de Sforce de ſon autorité privée, & que dans une affaire, auſſi importante, puiſqu'elle intéreſſoit la tranquilité de l'Etat, il étoit de la prudence de conſulter les Grands du Royaume. Ils profiterent de l'occaſion pour conjurer Jeanne de choiſir au plûtôt parmi les Princes dont on lui propoſoit l'alliance, un époux capable de partager avec elle les ſoins du Gouvernement. JEAN XXIII. 1414.

Jeanne leur répondit ſur l'article de Sforce, qu'elle avoit donné ordre au grand Chambellan de prendre l'avis de ſon Conſeil, avant que de s'aſſûrer de ſa perſonne : mais qu'il n'en avoit pas eu le tems, parce que le moindre retard pouvoit rendre le danger plus grand: qu'elle ordonneroit que le procès de ce Capitaine fût inſtruit, ſuivant la forme judiciaire, & que s'il ſe trouvoit innocent, elle le remettroit en liberté: ſur quoi les Seigneurs l'ayant prié de charger de cette pro-

Jean XXIII. 1414. cédure, Etienne de Gayette, Juriſconſulte fameux & d'une probité reconnuë, elle y conſentit & le commit pour informer.

Ces remontrances hardies, & l'arrivée des Ambaſſadeurs de diverſes Puiſſances, qui venoient briguer l'Alliance de Jeanne, donnerent une cruelle inquiétude à cette Princeſſe, & au grand Chambellan. Ils ſe préterent néanmoins aux circonſtances, & Jeanne conſentit de paſſer à de ſecondes Nôces. L'embarras étoit de ſe déterminer entre les concurrens: Henry V. Roi d'Angleterre propoſoit le Duc d'York: Janus, Roi de Chypre ſollicitoit pour le Prince de Galilée, ſon frere: Ferdinand, alors paiſible poſſeſſeur des Royaumes d'Arragon & de Sicile, négocioit en faveur de Dom Juan, ſon ſecond fils, dans la vuë de réünir par ce moyen le Royaume de Naples à ſes autres Etats, & tous ces Princes avoient pour rival, Jacques de Bourbon, deuxiéme du nom, Comte de la Marche, & de Caſtres, iſſu en droite ligne du Roi Saint Louis.

Coſtanzo. Sur. an. lib. 12. cap. 46.

Sainte Mart. hiſt. Gen. liv. 15. ch. 18.

Jacques, déja veuf de Beatrix, quatriéme fille de Charles III. Roi de Navarre, étoit fort bien fait de ſa perſon-

ne : il avoit donné des preuves de valeur en Hongrie contre les Turcs, qui le firent priſonnier de guerre, à la bataille de Nicopolis en 1390. & depuis en France contre les Anglois en 1402. Charles VI. l'employa auſſi à diverſes négociations qu'il termina avec ſuccès. Dans les différends des Maiſons d'Orléans, & de Bourgogne il prit le parti de la derniere, & fut Chef de l'avant-garde du Duc Jean qui aſſiégoit le Puiſet en Beauce, deffendu par les Orléannois ; le Comte de la Marche fut défait, & demeura pour une ſeconde fois priſonnier de guerre : ayant recouvré ſa liberté, il ſe trouva en 1412. au Siége de Compiegne avec Charles VI.

JEAN XXIII. 1414.

Quoiqu'on pût eſpérer des grandes qualités du Comte de la Marche, l'Alliance du Roi d'Arragon paroiſſoit plus avantageuſe, à cauſe de l'aſſiſtance qu'on pouvoit recevoir de la Sicile, dans les beſoins preſſants, & Jeanne en épouſant l'Infant Dom Juan s'uniſſoit d'ailleurs à un Prince qui auroit eu de plus grandes forces à oppoſer aux prétentions de la Maiſon d'Anjou. Ces conſidérations déterminerent à écouter les propoſitions de Ferdinand, & les Conſeillers de Jeanne preſſerent l'affaire de telle ſorte, qu'elle envoya des

Sur. cap. 50. Summ.

JEAN XXIII. 1415. Ambaſſadeurs en Arragon, chargés des pouvoirs ſuffiſans pour arrêter les conditions du mariage. Les Articles furent ſignés à Valence le 4. de Janvier 1415. ils portoient » que Jeanne feroit en» ſorte que Dom Juan fût couronné : » qu'elle lui accorderoit le titre de Roi » de Hongrie, de Jeruſalem, & de Si» cile, & que ſi elle mouroit avant lui, » ſans laiſſer d'enfans de leur mariage, » le Royaume appartiendroit à ſon » époux. Ferdinand promettoit ſon ſe» cours à la Reine contre ceux de ſes » ſujets qui ſe révolteroient, & l'Infant » s'engageoit à paſſer à Naples dans le » cours du mois de Fevrier.

Ce traité ne pouvoit être du goût d'Alope, puiſqu'il contenoit des diſpoſitions ſi contraires à ſon autorité : auſſi employa-t-il toute ſon adreſſe à en éluder l'éxécution, aidé par les partiſans que lui acqueroit la faveur, par ceux de la France, & par pluſieurs Génois, Officiers de la Maiſon de Jeanne, qui participoient à la haine de leur patrie contre la Maiſon d'Arragon, depuis ſes prétentions ſur la Sardaigne & ſur la Corſe. Il dégoûta cette Princeſſe de l'alliance de l'Infant, en lui faiſant entendre que les Arragonnois

étoient par leur orgueil & leur pré- JEAN XXIII.
ſomption d'un commerce inſuportable; il inſiſta ſur la jeuneſſe du Prince, 1415.
qui n'avoit encore que dix-huit ans, âge trop diſproportionné à celui de la Reine, & lui repréſenta que le Comte de la Marche au contraire, avec quelques années de plus, étoit d'un caractere & d'une figure aimable, & naturellement magnifique. Ces qualités, ſans doute, ne déterminoient point les ſuffrages d'Alope, il étoit même de ſon intérêt de les cacher à Jeanne; mais plus ſenſible à l'ambition qu'à l'amour, il ſe perſuadoit que le Comte ſe laiſſeroit aiſément gouverner, parce que d'un côté, quoiqu'iſſu du ſang des Bourbons, il ſe trouvoit dans un dégré très-éloigné de la Couronne; que de l'autre, la Cour de France n'appuyeroit point ce Prince, que ſon mariage mettroit en concurrence avec la ſeconde Maiſon d'Anjou, qu'elle avoit toujours protégée.

Jeanne accoutumée à ſuivre aveuglément les impreſſions de ſon favori, oublia le traité de Valence, tourna toutes ſes vûës ſur le Comte de la Marche, & *Coſtanzo. Summ. Paul. Jov. vit. Sfort. cap. 61.*
lui envoya ſes Ambaſſadeurs, chargés des pouvoirs de conclure le mariage; mais ſous les conditions, » que ce Prin-

JEAN XXIII. 1415. » ce ſans prétendre à la qualité de Roi » ſe contenteroit de celle d'Adminiſ- » trateur du Royaume, & de la Princi- » pauté de Tarente, que la Reine pro- » mettoit de lui donner » : Pour lui aſſûrer d'autant plus la poſſeſſion de cette Principauté, Jeanne par le conſeil de ſes confidens, fit donner des gardes à la Reine Marie, veuve de Ladiſlas, & aux fils qu'elle avoit eus de ſon premier mari, Raimond des Urſins, de crainte que ſi elle paſſoit dans ſes Terres, elle n'y excitât quelque mouvement.

Alope peu raſſûré par ces précautions, pour retenir dans la dépendance le futur époux de ſa Souveraine, ſongeoit encore à ſe garantir contre la haine d'une foule d'envieux, qui conſpiroient ſa ruine, & à ſe faire par une alliance quelque ami conſidérable, qui lui ſervît d'apui. Par un retour ſubit, il réſolut de ſe réconcilier avec Sforce, & de ſe l'attacher par des liens indiſſolubles: il alla donc le trouver dans ſa priſon, lui fit accroire que la Reine, en le faiſant arrêter, s'étoit laiſſée guider par le conſeil de gens mal-intentionnés : que loin d'y avoir eu lui-même aucune part, il travailloit ſans

relâche à sa délivrance. Soit crédulité de la part de Sforce, soit désir naturel de recouvrer la liberté, de quelque main qu'elle lui fût renduë, il ne répondit que par des remercimens, & des promesses d'une reconnoissance éternelle : le grand Chambellan l'exhorta à prendre courage, & pour le prévenir en faveur de Catherine Alope, sa sœur, qu'il vouloit lui faire épouser, ajoûta adroitement qu'il la feroit intervenir dans cette affaire, parce qu'ayant toute la confiance de Jeanne, elle parviendroit plus aisément à calmer sa colere, & à détruire les mauvais soupçons qu'on lui avoit donnés. L'entretien se termina par des remercimens réitérés de la part de Sforce, qu'il laissa plein d'espérance, pour aller entretenir Jeanne de ses projets. Il lui fit comprendre qu'il étoit de leur intérêt commun, non seulement de délivrer Sforce, mais encore de l'accabler de graces, pour s'en faire un rempart contre la mauvaise fortune, & lui en proposa les moyens. JEAN XXIII. 1415.

Jeanne souscrivit à tout, & l'ayant laissé entiérement maître de l'éxécution, il alla annoncer à Sforce, que non content d'obtenir sa liberté, il avoit

Jean XXIII. 1415. ſongé à ſon agrandiſſement : que la Reine, réſoluë de l'attacher pour toujours au ſervice de la Couronne, ſouhaitoit qu'il épouſât Catherine Alope, qu'elle vouloit bien en même tems l'honorer de la charge de grand Connétable vacante par la mort d'Alberic de Barbianne, & qu'elle ajoûtoit à ces bienfaits une penſion de 8000. Ducats. Sforce, enchanté, manquoit d'expreſſions pour rendre graces à ſon bienfaiteur, il ſortit de priſon, épouſa Catherine Alope, avec une magnificence, digne des nôces d'un Souverain, fut inveſti de l'Office de grand Connétable, & mis en poſſeſſion de Terres conſidérables, que Jeanne donna pour dot à ſa nouvelle épouſe.

Le coup étoit habilement menagé : il pouvoit faire la ſûreté d'Alope, ſi la prudence lui eût ſervi de guide. En concertant avec les Barons mécontens l'élargiſſement & l'agrandiſſement de Sforce, il les auroit obligés à partager la reconnoiſſance de ce Capitaine, & cette déférence de la part du favori, eût peut-être impoſé ſilence à l'envie : mais ce deffaut de précautions cauſa ſa perte. Les Barons, principalement ceux qui avoient eu le plus de part aux bonnes

graces

graces de Charles la Paix, & de Ladiſlas, furent indignés qu'un ſimple Gentilhomme, tel qu'Alope, maître de l'eſprit, & de la perſonne de la Reine, oſât à leur préjudice, élever ſa famille, en l'enrichiſſant à ſon gré des biens de la Couronne: qu'il fît pourvoir un étranger de la premiere charge de l'Etat, à laquelle leurs longs ſervices leur donnoient droit de prétendre. Leurs murmures devinrent publics; ils firent enviſager l'union de Sforce, & d'Alope, comme un odieux Duumvirat qui en liant les mains au Comte de la Marche, diſpoſeroit ſouverainement, & du Royaume, & de l'autorité. Déterminés à rompre leurs meſures, ils inviterent par lettres ce Prince à ſe mettre au plûtôt en chemin, ſans ſe rebuter de ce qu'il trouvoit de choquant dans les conditions qu'on lui propoſoit; & ſe firent forts de lui procurer les moyens de régner par lui-même, & de s'emparer du pouvoir Souverain. Sur ces dépêches, le Comte n'héſita plus à accepter les offres de la Reine, il prit le chemin de Naples avec peu de ſuite. JEAN XXIII. 1415.

De tous les Barons, ennemis du grand Chambellan, ce fut Jules Céſar de Capouë, Comte de Hauteville, qui *Blond. Decad. 3. lib. 1. Collenuc.*

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

porta plus loin la jalouſie. Il ſe voyoit à la tête d'une grande partie des ſoldats du feu Roi, il les entretenoit à ſes frais, & formoit de grands projets pour ſa fortune. Dès qu'il apprit que le Comte de la Marche étoit ſur les terres des Venitiens, prêt à entrer dans le Royaume, & que la Reine par le conſeil d'Alope, ne ſe diſpoſoit point à envoyer au-devant de ce Prince, dans l'idée de le rendre mépriſable, à la vûë du peu de compte qu'elle paroiſſoit en faire, il partit ſans ordre de la Cour, pour aller trouver ce Prince, & ſe fit accompagner par les Comtes de Giraci & de Troja, Ciccolin de Perouze, Jacques Sannazar, & Jean Pierre Origlia, Comte d'Acerra. Alors Jeanne ne pouvant plus différer d'envoyer recevoir le Comte de la Marche, fit partir Sforce, avec un nombreux cortege de Barons & de Chevaliers Napolitains, à qui Sforce recommanda de ne donner au Prince que la qualité de Comte, parce que la Reine, diſoit-il, vouloit attendre qu'il naquît un fils de leur mariage, pour lui donner celle de Roi, & le faire couronner avec elle.

Coſtanzo. Summ.

Le Comte de Hauteville qui avoit trois jours d'avance, rencontra le prin-

ce dans la plaine de Troja: il deſcendit le premier de cheval, & le ſaluant comme Roi le complimenta ſur ſon arrivée, qu'il l'aſſûra être ſouhaitée de tous les corps de l'Etat. Ceux qui accompagnoient le Comte de Hauteville, ſoit qu'ils en fuſſent convenus entre eux, ſoit qu'ils craigniſſent de s'attirer l'indignation du Prince, ſe conformerent à l'exemple de leur Chef, & firent crier le long de la route, *Vive le Roi Jacques.* Cependant le Comte de Hauteville entretenoit le Prince de la miſere du Royaume, de l'eſpérance que faiſoit concevoir ſon arrivée: il pouſſa l'imprudence juſqu'à lui faire confidence du commerce ſcandaleux de Jeanne avec Alope, de l'union de ce favori & de Sforce, pour tyranniſer l'Etat au deshonneur de la Couronne, & du ſang Royal: il l'encouragea à prendre en main l'autorité, ſans attendre que ces deux indignes courtiſans, lui fiſſent le même traitement qu'on avoit fait à André ſous le Regne de Jeanne I. ce qui ne manqueroit pas d'arriver, diſoit-il, ſi la Reine ſe voyoit gênée dans l'uſage ordinaire de ſes plaiſirs. Le Prince, trop inſtruit pour ſon repos, parut ſçavoir bon gré au Comte de Hauteville

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. de ſes confidences, mais commença au fond à ſe repentir d'être venu ſans armée, chercher une couronne, dont l'acquiſition étoit encore douteuſe, & qu'il ne pouvoit poſſeder qu'aux dépens de ſon honneur & de ſa tranquilité.

Le lendemain lorſqu'il fut à un mille de Benevent, Sforce arriva avec ſon cortége, ſe fit annoncer par un Héraut, comme grand Connétable, & content de s'incliner, ſans mettre pied à terre, lui fit compliment de la part de Jeanne, ne lui donnant que la qualité de Comte. Le Prince, piqué, ne répondit rien, il s'informa ſeulement de la ſanté de la Reine, & les Comtes de Troja, & de Saint-Ange, qui étoient à ſa droite, ſe diſpoſant à s'éloigner pour céder la place au Connétable, il leur donna ordre de reſter: ceux qui accompagnoient Sforce voyant leur Chef ſi mal reçû ſe retirerent, réſolus d'attendre le moment favorable de faire connoître leurs ſentimens. Lorſque le Prince fut entré dans le Château, ils allerent en foule le ſaluer en qualité de Roi, & lui baiſer les mains. Comme Sforce montoit à l'appartement, peut-être à deſſein de ſuivre leur exemple, il rencontra ſur l'eſcalier le Comte de Hautevil-

ville, qui lui dit fiérement, qu'étant né dans la Romagne, il ne devoit pas refuſer au Prince le titre de Roi, que tous les Barons venoient de lui donner. Sforce lui repliqua, qu'à la vérité il n'étoit point né Napolitain, mais que ſon épée le rendoit égal aux plus grands Seigneurs de l'Etat, & que bien qu'étranger, il ſe piquoit de plus de fidélité que lui. La querelle s'échauffa, ils mirent l'épée à la main, & tandis qu'on s'empreſſoit à les ſéparer, le Comte de Troja, grand Senéchal, ſortit de l'appartement: ſa charge lui donnant l'autorité de punir les délits commis dans les Maiſons Royales, il fit arrêter les deux combattans, & les fit enfermer dans deux chambres ſéparées, avec cette différence, que le Comte de Hauteville, en ſortit le jour même, & que Sforce fut jetté dans un cachot. VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

La Reine inſtruite de l'avanture de Benevent, & apprenant que le Comte de la Marche devoit arriver le ſurlendemain à Naples, manda les Elus, & leur ordonna de recevoir ce Prince comme Roi. Les préparatifs, faits à la hâte, ſe bornerent à un Poile de drap d'or ſous lequel il fit le 10. d'Août ſon entrée à cheval par la porte Capoüane. Il

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. vint droit au Château-Neuf, où la Reine l'attendoit, entourée des plus belles Dames de ſa Cour. Le grand Sénéchal ſuivi de tous les autres Officiers du Palais, s'avança juſqu'au pont-levis, & après lui avoir baiſé le pied, lui tint l'étrier. Le Prince arrivé à la porte de la ſalle baſſe du Château, y trouva la Reine, qui diſſimulant ſa douleur, l'embraſſa avec toute la joye qu'il lui fut poſſible de feindre; l'Archevéque de Naples préſent en habits Pontificaux, fit auſſitôt la cérémonie des nôces. Les deux époux paſſerent enſuite dans l'appartement de Parade & s'aſſirent ſur deux Trônes qui leur étoient deſtinés. Alors Jeanne tenant la main de ſon époux, ſe tourna vers les Dames & les Barons, témoins de la cérémonie, & leur dit: *Vous voiez ce Prince à qui je viens de donner l'empire ſur ma perſonne, je lui donne maintenant tout droit ſur mon Royaume. Que ceux qui me ſont affectionnés, & à ma maiſon, le reconnoiſſent pour leur maître & lui obéiſſent.* A ces paroles tout le monde cria d'une voix unanime: *Vivent le Roi Jacques, & la Reine Jeanne nos Souverains.* Cette Princeſſe non contente de ſa déclaration verbale, en fit dreſſer un acte public, par

Act. Donation

lequel » elle aſſocia le Comte de La » Marche au Gouvernement de ſon » Royaume, de ſes autres Terres, & Sei- » gneuries, & déclara, ſous le bon plai- » ſir du Pape, que ſon intention, étoit » qu'il fût reconnu Roi dans tous ſes » Etats, que ſes ſujets lui rendiſſent en » cette qualité l'hommage-lige, que » lui-même exerçât tous les droits de » Souveraineté, & elle ordonna par » forme de donation entrevifs, que ſi » elle mouroit avant lui ſans enfans, le » Royaume lui appartiendroit, & à ſes » héritiers, qui pourroient en diſpoſer à » leur volonté. » L'acte revêtu de toutes les formalités néceſſaires pour le rendre irrévocable, eſt datté du Château-Neuf le 18. de Septembre 1415.*

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. *in Cod. Miſſ. Bib. Reg.*

* Comme je n'ai trouvé dans aucun Hiſtorien la date préciſe du mariage de Jeanne & du Comte de la Marche, & que ceux qui le placent dans le mois d'Octobre, ſe trompent viſiblement : je ne puis répondre que cet acte ait été paſſé le même jour ; il me ſuffit qu'on puiſſe le ſuppoſer avec vraiſemblance. A peine la cérémonie des nôces eſt-elle achevée, que Jeanne, cédant aux circonſtances, déclare publiquement qu'elle prétend que ſon nouvel époux exerce les droits de Souveraineté, & qu'on lui obéiſſe en qualité de Roi : il eſt tout naturel de croire, qu'à l'inſtant, le Comte, ou ſes partiſans, exigerent de cette Princeſſe qu'il en

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

Il paroiſſoit par ſes diſpoſitions préliminaires que Jeanne agiſſoit de ſon

fût dreſſé un acte. Quoiqu'il en ſoit ; que cet acte, qui fut reçû par Luc *de Comite*, ait été redigé le jour meme des nôces, ou quelques jours après, il confirme le récit des Hiſtoriens qui donnent à Jacques de Bourbon la qualité de Roi, & fonde les prétentions d'Eleonor de Bourbon, Comteſſe d'Armagnac, ſa fille, ſur la Couronne de Naples. Je l'ai trouvé dans un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi qui n'a point encore de N°. intitulé, *Advis du droit de la ſucceſſion Royale appartenant à la Maiſon de Bourbon, & particulierement au Très-chrétien Louis le Juſte Roi de France, & de Navarre ſur le Royaume de Naples, & autres qui en dépendent, recerché par Jean de Rémond Procureur de ſa Majeſté en la Ville & Comté de Caſtres.* En marge eſt écrit, que l'original de cet acte fut remis par l'Auteur qui l'avoit tiré des Archives de Caſtres, entre les mains de Monſieur le Chancelier de Silleri en l'année 1611. Par ce traité Jean de Rémond eſſaye de prouver, que Louis XIII. avoit des droits inconteſtables ſur le Royaume de Naples du chef de François de Bourbon ſon Biſayeul, héritier naturel de la branche de la Marche, fondue dans la Maiſon d'Armagnac, qui s'éteignit ſous le Regne de Louis XII. Il prétend auſſi prouver que le droit des Valois ſur cette Couronne, n'étoit pas ſi bien fondé, que celui des Bourbons. Mais il étoit inutile d'agiter cette queſtion ſous Louis XIII. dont les Prédéceſſeurs avoient renoncé par pluſieurs traités,

pléin

plein gré, à l'inſtante priere des plus grands Seigneurs de ſon Royaume, des Communautés des Villes, & à deſſein de ramener la paix dans le ſein de ſes Etats: mais ce n'étoit, ſelon les apparences, que dans la vûë de calmer pour un tems l'orage, qu'elle marqua tant de condeſcendance. Le reſte de la journée ſe paſſa dans les Fêtes, & les plaiſirs: le lendemain, la ſcêne changea de face. La Cour s'étant raſſemblée au Château, pour prendre part aux réjouiſſances, qui ſuivant l'uſage, devoient durer pluſieurs jours, remarqua ſur le viſage des nouveaux époux peu de diſpoſition à la joie. Sforce fut amené de Benevent, chargé de chaînes, & remis dans la même priſon, d'où il étoit ſorti peu de tems auparavant avec tant de gloire. On arrêta Alope, & l'on le conduiſit dans le Château de l'Oeuf, où le Roi, par la violence des tourmens, lui arracha l'aveu d'un commerce de galanterie ſur lequel il auroit

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

à tous leurs droits ſur le Royaume de Naples, du chef des Valois; il ne s'agiſſoit que de diſcuter ſimplement le droit des Bourbons, à qui on ne pouvoit oppoſer aucune ceſſion de leur part, & dont par conſéquent les droits demeuroient entiers.

VACANCE DU S. SIEGE. dû s'aveugler. Ce favori fut condamné le premier d'Octobre, par jugement de la *Gran-Corte* à perdre la tête, & ſon arrêt éxécuté ſur la Place du Marché. On traîna ſon corps par la Ville, on le pendit enſuite par les pieds, & il demeura long-tems privé de ſépulture. Spectacle flatteur pour les ſerviteurs du feu Roi, & bien cruel pour la Reine, qui encore occupée en 1417. de la mémoire de ſon favori, la réhabilita, en annulant le jugement de la *Gran-Corte*, comme injuſte, & rendu ſans connoiſſance de cauſe.

1415. *Diſc. della Marra. p.* 280.

Coſtanzo. Summ. Le Roi convaincu par la confeſſion d'Alope des déſordres de ſa nouvelle épouſe, voulant lui ôter les moyens de ſe choiſir un ſecond favori, chaſſa de la Cour tous les courtiſans de cette Princeſſe, & les remplaça par des François de ſa ſuite, lui donna pour eſpion un vieux Gentilhomme François, nommé, Jean Berlanger, qui ne la quittoit pas un inſtant, & la tenoit dans une gêne ſi grande, qu'elle ne pouvoit ſatisfaire, ſans témoins, aux beſoins auſquels la nature aſſujettit tous les hommes. On revêtit un Seigneur François nommé Lourdin de Salligny de l'Office de grand Connétable oté à Sforce, & ce

Monſt. vol. 1. *fo.* 351.

ne fut pas la ſeule diſgrace qu'éprouva cet illuſtre priſonnier. On lui fit ſouffrir dans ſa priſon tous les tourmens imaginables : peut-être eût-il été, comme le grand Chambellan la victime du reſſentiment du Roi, ſi Michel & Laurent Attendule, parents de ce Capitaine, cantonnés dans Tricarico, avec ſes troupes, n'euſſent allarmé le Prince, par des préparatifs de Guerre, qu'il crut devoir parvenir. L'affaire tourna en négociations, & ſe termina par un traité, qui portoit que Tricarico ſeroit remis au Roi, » que Sforce auroit entiere » ſûreté pour ſa vie, & qu'on rendroit » ſa captivité ſupportable par de meil- » leurs traitemens.

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. *Blond. loc. cit. p. 407. Paul. Jov. vit. Sfort. cap. 39.*

La Reine Marie, veuve de Ladiſlas, profita de l'eſclavage où ſe trouvoit Jeanne, pour recouvrer elle-même ſa liberté, & celle de ſes fils. Elle fit offrir en mariage à Triſtan de Clermont, favori du Roi, ſa fille Catherine des Urſins, alors veuve du Duc d'Atri : ſes offres furent acceptées, le mariage conclu, & Triſtan de Clermont obtint pour la Reine, ſa belle-mere, la permiſſion de ſe retirer dans le Comté de Leccio, dont elle ſe remit en poſſeſſion. Ce fut la ſeule condeſcendance

Coſtanzo. Summ.

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

que le Roi témoigna pour la Nobleſſe Napolitaine. On ne peut réfléchir, ſans étonnement, ſur les fautes de ce Prince, dès ſon arrivée dans un Royaume, où la ſeule ambitiom de régner le conduiſoit. Elle venoit de l'unir à une Princeſſe, décriée par ſes débauches, & nul motif n'avoit pû le faire paſſer légerement ſur un article ſi délicat, que l'appas enchanteur du pouvoir Souverain : ce pouvoir réſidoit tout entier dans la perſonne de Jeanne, ce n'étoit que de ſon conſentement qu'il pouvoit l'obtenir ; le partage qu'elle venoit de lui en faire, la donation du Royaume, portoient le caractere d'actes plûtôt forcés que volontaires, il devoit au corps de la Nobleſſe l'effort que Jeanne s'étoit faite ſur elle-même pour l'aſſocier au Trône. Il paroiſſoit donc intéreſſé, d'un côté, à menager la Reine, ſans la punir ſi ſévérement d'un crime, ſur lequel il s'étoit étourdi en l'épouſant, à l'obliger par de bons traitemens à ratifier, librement, ce qu'elle n'avoit fait que par contrainte : & de l'autre à s'attacher la Nobleſſe par des bienfaits, pour la retenir dans ſes diſpoſitions favorables.

Jacques ſuivit une route toute op-

posée : non content d'avoir fait périr le favori de Jeanne, de l'obseder continuellement, de remplir sa maison de nouvelles créatures, il rompit tout commerce avec elle, peu de jours après son mariage, & la traita avec si peu de ménagement, que loin de la ramener, il s'en fit une ennemie. A l'égard de la Noblesse, il crut faire assés pour elle, que d'oter de devant ses yeux l'odieux favori, & les Officiers, placés de sa main dans la maison de Jeanne : au lieu de distribuer leurs dépoüilles aux Napolitains, il en enrichit sa Nation : toutes les Charges, toutes les Dignités, furent données à des François : ainsi la jalousie ne fit que changer d'objet : on ne vit plus avec envie, un simple Gentilhomme, soutenu par la faveur, distribuer les graces à des hommes nouveaux ; mais on murmura hautement de l'ingratitude du Souverain, & de son injustice dans le partage de ses bienfaits.

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. *Blond. p. 407. Collenuc. Costanzo. Summ. Ammir. vit. di Giovan. II.*

A ces mécontentemens se joignoit le dommage, que la situation de Jeanne causoit à un grand nombre de familles Nobles, & populaires, qui chassées de son service, se trouvoient sans emploi, & sans gages. Une tristesse universelle succéda dans Naples aux amusemens

VACANCE DU S. SIEGE. 1415. ordinaires de la Cour : les jeunes Gentilshommes, & les Dames qui y participoient, n'ayant plus occaſion de briguer la faveur, s'ennuierent d'être privées de la vûë de Jeanne. Une foule de Chevaliers & de Citoyens coururent au Château pour lui rendre viſite. Jean Berlanger, ſon eſpion, eut beau repréſenter, que la Reine, enfermée avec le Roi, ne vouloit parler à perſonne, ils repliquerent vivement qu'ils ne partiroient point ſans l'avoir vuë : leur fermeté obligea le Roi à ſortir de l'appartement : il ſe préſenta avec un viſage riant, & leur dit que la Reine étoit indiſpoſée, que s'ils venoient lui demander quelque grace, il la leur accorderoit auſſi volontiers qu'elle. Alors ils s'écrierent tous à haute voix, qu'ils ne demandoient au Roi d'autre faveur, que de traiter leur Souveraine, comme il convenoit à l'héririere de tant de Rois leurs bienfaiteurs. Le Roi un peu étourdi, promit d'avoir égard à leur priere.

Un Sécrétaire de Jules Céſar de Capouë, Comte de Hauteville, préſent à cette ſcêne, en alla auſſitôt rendre compte à ſon maître, dont il réveilla l'ambition & le reſſentiment. Il briguoit depuis long-tems l'un des ſept

grands Offices de la Couronne : ceux de Connétable, de grand Chambellan, & de grand Sénéchal, venoient de lui échapper, quoiqu'il eût regardé l'un ou l'autre, comme une récompense duë à ses services. Il ne pouvoit se ressouvenir sans indignation, que sa confidence au Comte de la Marche, sa complaisance à lui donner le premier le nom de Roi, ne fussent payées de la part de ce Prince que par un accueil favorable, mais toujours infructueux : que la mort d'Alope, l'emprisonnement de Sforce, l'esclavage de la Reine, qui étoient son ouvrage, ne lui eussent pas encore fait faire un pas vers les honneurs. Outré de ces mauvais succès, il forma le projet imprudent de s'en dédommager par une seconde trahison, plus noire que la premiere, & après avoir offensé la Reine, pour faire sa Cour au nouveau Roi, de perdre ce Prince pour rentrer dans les bonnes graces de son épouse. VACANCE DU S. SIEGE. 1451.

Il trouva le moyen de se faire introduire dans l'appartement de Jeanne, & de l'entretenir sécretement. Il s'avoua l'auteur des maux qu'elle souffroit, s'excusa de sa perfidie sur la jalousie qu'il avoit conçuë, à la vûë des gra-

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

ces accumulées, à ſon préjudice, ſur Sforce, & ſur Alope, & pour mériter ſon pardon, s'engagea à lui rendre la liberté, & l'uſage du pouvoir Souverain. Cette propoſition, quelque flatteuſe qu'elle fût, jetta Jeanne dans l'embarras. D'un côté elle craignoit que le Roi ne lui eût envoyé, à deſſein, le Comte d'Hauteville, pour ſonder ſes diſpoſitions: de l'autre, la haine qu'elle portoit à ce Prince, le peu d'eſpérance de ſortir de l'état cruel où elle ſe voyoit la déterminoient à ſe prêter à tous les moyens d'adoucir ſon ſort: dans cette perpléxité, elle prit le parti le plus ſûr, & réſolut, en ſe vengeant du traître, qui venoit ſe livrer lui-même, de regagner la confiance du Roi. Sçavante dans l'art de feindre, elle ſçut répandre des larmes dans le ſein du Comte de Hauteville, elle s'abandonna aveuglément à ſa valeur, l'exhorta par les termes les plus preſſans, à lui faire part de ſes deſſeins, lui promit un ſécret inviolable, & une récompenſe digne de ſon zele. Le Comte, enhardi, s'expliqua alors à découvert: il offrit de tuer le Roi de ſa main, pour la tirer de ſervitude, & pour délivrer le Royaume d'un tyran. Jeanne parut ne l'entendre

qu'avec horreur, elle le reprit vivement d'avoir osé former un tel projet. Ensuite à dessein d'entretenir son ressentiment, elle fit tomber la conversation sur ses griefs contre le Roi, particulierement sur le peu d'égard & de ménagemens que ce Prince gardoit pour la Noblesse de son Royaume : puis retournant aux réprimandes, termina la conférence en représentant au Comte que la colere lui faisoit peut-être entreprendre, plus qu'il ne pouvoit éxécuter : qu'une affaire de cette importance méritoit bien le tems de la réfléxion, & elle consentit qu'il revînt trois jours après lui rendre compte de ses dispositions.

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

En attendant le moment du rendés-vous, Jeanne engagea le Roi, qui ne la voyoit que très-rarement, à lui rendre visite ; elle l'accabla des caresses les plus prévenantes, & au milieu des démonstrations d'une véritable tendresse, lui découvrit le complot du Comte de Hauteville, & offrit de lui en faire entendre de ses propres oreilles tout le détail, s'il vouloit se tenir caché, lorsque le traître viendroit, suivant ses ordres, l'en entretenir de nouveau. Le Roi, charmé d'échapper au danger d'une conjuration par l'adresse de la Reine,

VACANCE DU S. SIEGE. 1415.

ſe félicita d'avoir ſçu en faire une épouſe fidelle; il lui rendit ſes careſſes avec uſure, lui jura de la traiter à l'avenir comme ſa chere compagne, & le lendemain, à couvert d'une tapiſſerie de ſon appartement, apprit par le diſcours du Comte le deſſein qu'il formoit de l'aſſaſſiner. Le traître, arrêté au ſortir du Château-Neuf, fut peu de jours après, puni par le dernier ſupplice du crime qu'il méditoit, & de ſon imprudence d'en confier le ſécret à une Princeſſe, qu'il avoit cruellement offenſée.

Monſtrel. vol. 1. ch. 164. Summ. Ammir. vit.

Jeanne, moins gênée, eut depuis la permiſſion de ſortir quelquefois, & de recevoir les viſites des plus grands Seigneurs. Il s'en trouvoit pluſieurs, qui lui étoient reſtés d'autant plus fidéles, qu'ils ne participoient point aux faveurs du Roi, & qui cherchoient ſécrétement les moyens de la rendre entierement libre, d'expulſer les François du Royaume, & de leur ſucceder dans les Places qu'ils occupoient: aucun n'oſoit néanmoins en tenter l'entrepriſe. Ottin Caraccioli, & Annequin Mormile, rendus plus hardis par le grand crédit que leur Nobleſſe leur donnoit à Naples, prirent enfin la réſolution d'éxécuter ce que les autres ne faiſoient que ſou-

haiter; mais inſtruits par le malheur du Comte de Hauteville, ils agirent ſourdement, ſans communiquer leurs deſſeins à la Reine. Lourdin de Salligny, grand Connétable, étant parti de Naples pour aller appaiſer une ſédition, ſurvenuë dans Aquila, ils profiterent de ſon abſence, & firent trouver bon au Roi, que la Reine honorât de ſa préſence les nôces d'un des premiers Gentilshommes de Naples. Elle s'y rendit, & le ſoir, lorſqu'elle retournoit au Château-Neuf, Caraccioli & Mormile, accompagnés d'un grand nombre de Nobles, & de Citoyens, lui déclarerent que l'intention des Napolitains étoit de la tirer entierement de l'eſclavage; ils la ſupplierent de ne point rentrer au Château-Neuf, qu'elle devoit regarder comme ſa priſon & de ſe laiſſer conduire au Château Capoüan, où on lui remettroit toute l'autorité, dont elle étoit privée depuis ſon mariage. Jeanne, plus charmée que ſurpriſe de la propoſition, remercia la Nobleſſe & le peuple de leur attachement, & prit le chemin du Château Capoüan. La Populace, émuë par la nouveauté de l'évenement, courut aux armes, & tranſportée de ſon zele inconſideré, demanda avec fureur qu'on

VACANCE DU S. SIEGE. 1416.

VACANCE DU S. SIEGE. 1416. la menât aſſiéger le Roi dans le Château-Neuf. Ce Prince, averti de ce qui ſe paſſoit, s'y trouvant ſans vivres, ſans munitions, ſe jetta auſſitôt dans le Château de l'Oeuf. On parloit déja d'en former le Siége, lorſque les Gentilshommes, & les Citoyens les plus prudents du parti de Jeanne, craignant que ſi elle s'aſſûroit de la perſonne du Roi, elle ne lui otât pour toujours la liberté, & ne ſe choisît quelque nouveau favori, qui remettroit le Royaume dans le même état, où il s'étoit trouvé, nommerent des Députés, pour travailler à un traité de pacification entre les deux époux. La négociation réuſſit: le Roi fut obligé de ſouſcrire à tout faute de ſecours, parceque Lourdin de Salligny, qui ſe trouvoit alors dans la Capitanate, ayant voulu faire marcher les Troupes, elles refuſerent d'obéir. On arrêta donc ſous le ſerment des parties, & la garantie des Napolitains » que Jeanne comme » ſeule Souveraine jouiroit de toute » l'autorité; que le Prince ſon époux, » content de la Principauté de Ta» rente, retiendroit ſeulement le » nom de Roi, ſans en faire les fonc» tions; que tous les François, ſur-tout » ceux qui étoient pourvûs des charges,

» & offices, en seroient dépossédés, » & renvoyés en France, à la réserve » d'un petit nombre, attaché particu- » lierement à sa personne; que le Roi » & la Reine retourneroient ensemble » au Château-Neuf. VACANCE DU S. SIEGE. 1416.

Ce dernier article eut le premier son éxécution; ils se rendirent l'un & l'autre au Château-Neuf, les Napolitains en témoignerent leur joie, par des feux, & des illuminations, & la Cour passa quelques jours dans les plaisirs. La réconciliation n'eut cependant point d'aussi heureuses suites qu'on l'espéroit; Jeanne rentrée dans tous ses droits, ne tarda point à en mésuser. Elle ouvrit les prisons à Sforce, lui rendit ses Terres, avec l'épée de grand Connétable, & rassembla dans sa Cour les Gentilshommes les mieux faits du Royaume. Jean Caraccioli, Urbain Origlia, & Artus Pappacoda furent du nombre, mais le premier eut la préférence; elle le nomma grand Sénéchal, & le mit en possession de la place vacante dans sa faveur, depuis la mort d'Alope.

Ses premiers entretiens avec ce nouveau favori, roulerent sur les mesures qu'il falloit prendre pour se délivrer de la presence importune du Roi son *Blond. p. 407. Collenuc. Costanzo. Summ.*

VACANCE DU S. SIEGE. 1416.

époux. Caraccioli, courtiſan auſſi habile, auſſi prudent, qu'il étoit ambitieux, lui conſeilla de ne point employer d'abord des moyens violens, de crainte que les Napolitains, garants du traité, ne priſſent hautement le parti de ce Prince, & lui perſuada que l'unique ſoin dont elle devoit s'occuper alors, étoit de s'attacher par des bienfaits la Nobleſſe des Siéges, & le peuple, afin que l'intérêt les retînt à ſon ſervice. Elle ſuivit cet avis, accumula les graces ſur les Nobles & les Citoyens, & gagna par ſes libéralités tous les Ordres de la Ville. Ottin Caraccioli, & Annequin Mormile, n'y ayant pas eu part, ſe plaignirent, ſans ménagement, de l'ingratitude de la Reine, qui, quoiqu'elle leur fût redevable de ſa liberté, n'avoit encore rien fait pour eux. Le grand Sénéchal, averti de leur mécontentement, engagea la Reine à ſatisfaire Ottin par la donation du Comté de Nicaſtro, & mépriſant peut-être, le reſſentiment de Mormile, le laiſſa ſeul ſans récompenſe: faute dont il eut dans la ſuite lieu de ſe repentir.

Il reſtoit encore au favori un ſujet d'inquiétude, c'étoit ſa jalouſie contre Sforce, & Origlia, qui lui paroiſſoient

deux Rivaux dangereux, le premier par l'autorité que lui donnoit sa charge, le second par ses progrès dans les bonnes graces de Jeanne: Pour s'assûrer entierement le pouvoir & le cœur de la Reine, il résolut de les éloigner, l'un & l'autre, sous quelque prétexte honorable, & l'occasion se présenta d'elle-même. VACANCE DU S. SIEGE. 1416.

Le Concile de Constance, assemblé depuis le 3. de Novembre 1414. travailloit à ramener la Paix de l'Eglise. Dans la douzieme Session, tenue le 29. de Mai 1415. il déposa le Pape Jean XXIII. convaincu de favoriser le schisme, par ses refus obstinés de céder le Pontificat. Gregoire XII. se soumit dans la Session du 14. de Juillet: il ne restoit que Benoît XIII. qui toujours réfugié au Château de Paniscole, conservoit le vain nom de Pape, nonobstant les procédures du Concile, & quoique Ferdinand, Roi d'Arragon, jusqu'alors son protecteur, se fût soustrait de son obédience. Les affaires de l'Eglise se trouvoient en cet état, lorsque la Cour de Naples se détermina à envoyer à Constance, en qualité de ses Ambassadeurs, Laurent Augustin, Evêque élû d'Averse, Jean de Saint *Concil. Labb. to. XI. p. 92.* *Von der Hardt. to. 4. p. 194. & seq.* *Concil. p. 118.* *Od. Rayn 1416. n. 27.*

VACANCE DU S. SIEGE. 1416. Praget, Meſtre de Camp, & quatre autres Chevaliers, parmi leſquels Caraccioli fit comprendre Origlia. Comme Jeanne poſſédoit encore des biens, appartenans à l'Egliſe, & qu'elle craignoit qu'on ne la dépouillât de ſes Etats, elle chargea ſes Miniſtres de faire hommage au Concile, de proteſter de ſon obéiſſance, & de ſa fidélité envers le Pape futur, & de ſolliciter ſon élection.

Summ. Von der Hardt. p. 559. 562. Od. Rayn. loc. cit.

Ils eurent audience publique le 16. ou 17. de Septembre de cette année 1416. & ſe ſoumirent de la part de leurs maîtres. Le Concile les écouta favorablement, & promit de proteger Jeanne, & le Roi ſon époux; mais la qualité de Roi, & de Reine de Hongrie, de Jeruſalem, & de Sicile qu'ils prenoient & qui leur étoit diſputée par l'Empereur Sigiſmond, & par le Roi Louis II. cauſa quelque conteſtation. L'Orateur de Louis, Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin, qui pour Sigiſmond ſe trouvoit chargé de la garde du Concile, prit la parole pour la conſervation des droits de l'Empereur ſur la Hongrie, & le Cardinal Guillaume de Philaſtere parla au nom de Louis II. pour ce qui concernoit le

Royaume

Royaume de Sicile, c'eſt-à-dire de Naples. Sur quoi on rendit un décret portant, que le Concile, » par la réception » des Ambaſſadeurs des Princes, n'entendoit point aprouver les titres qu'ils » prendroient : que nulle qualité ou dénomination ne pourroit ni préjudicier à perſonne, ni lui acquerir aucun » droit : « enſuite l'Orateur du Duc de Baviere, & le Cardinal de Philaſtere firent leurs proteſtations, au nom des Princes qu'ils repréſentoient. Dans les ſéances les Miniſtres Napolitains furent placés immédiatement après ceux de France, juſqu'a l'arrivée des Ambaſſadeurs du Roi de Caſtille, à qui ils céderent la place, pour le bien de la paix, mais en proteſtant que leur déférence ne pouvoit préjudicier à leurs maîtres.

VACANCE DU S. SIEGE. 1416.

Von der Hardt. p. 910.

Quelques Auteurs placent la mort de Louis II. dans le mois d'Août de cette année, d'autres avec plus de vraiſemblance la reculent juſqu'à l'année ſuivante 1417. Son corps fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Maurice d'Angers. De ſa femme Yoland d'Arragon, il laiſſa trois fils, Louis, René, & Charles, & deux filles dont l'aînée, nommée Marie étoit fiancée au Dauphin de

Jean le Fevre, hiſt. de Ch. VI. après celle du Moine de S. Den. p. 109. Monſtr. vol. 1. ch. 170.

VACANCE DU S. SIEGE. 1416. France, depuis Roi ſous le nom de Charles VII, l'autre, appellée Yoland, comme ſa mere, n'avoit encore que deux ans. Par ſon Teſtament du 17. d'Avril 1416. il laiſſa la tutelle de ſes enfans à la Reine Yoland, inſtitua Louis ſon fils aîné ſon héritier au Royaume de Naples, au Duché d'Anjou, au Comté de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont, avec ſubſtitution en faveur de ſes deux fils puiſnés. C'eſt à Louis II. que la Ville d'Angers eſt redevable de ſon Univerſité, érigée par ce Prince en 1398.

Sainte Marthe, hiſt. Geneal. liv. 11. c. 2.

Depuis l'abſence d'Origlia, Sforce ſeul faiſoit ombrage à Caraccioli, qui trouva bientôt un prétexte de l'éloigner auſſi de la Cour. Braccio, que Jean XXIII. à ſon départ pour Conſtance, avoit laiſſé à la tête des Troupes de l'Egliſe, s'agrandiſſoit aux dépens du Saint Siége. Après s'être fait Souverain de Perouſe, il ſoumit par la force tout ce qui ſe trouva à ſa bienſéance, & conduiſit ſon armée victorieuſe à Rome, pour l'ajoûter à ſes Conquêtes, à la faveur d'une conſpiration qui s'y braſſoit en ſa faveur. Il y fut reçu comme en triomphe par les habitans intimidés, & malgré les efforts du

Diar. Inſeſſ. Miſſ. ann. 1417. Coſtanzo. Summ.

Légat, y éxerça le pouvoir Souverain, deſtitua les Officiers du peuple, en créa de nouveaux, & forma enſuite le Siége du Château Saint-Ange, qui tenoit encore pour Jeanne. A cette nouvelle, Caraccioli propoſa à la Reine d'envoyer Sforce au ſecours du Château Saint-Ange, dans l'eſpérance que la valeur de ce Capitaine ſeroit obligée de céder à la fortune de Braccio, & que le mauvais ſuccès de ſon expédition entraîneroit ſa diſgrace. Sforce partit en effet à la tête d'une armée conſidérable, & le 28. d'Août entra dans Rome, par la porte *del Popolo* ſans trouver aucune réſiſtance, parce que Braccio, dont les Troupes s'étoient détruites par les maladies, ne trouvant point les Romains en diſpoſition de lui prêter ſecours, leva le Siége, dès qu'il ſçut que l'ennemi s'approchoit, & ſortit de Rome.

VACANCE DU S. SIEGE. 1417.

Le grand Sénéchal, alors ſans concurrens, travailloit à ſe rendre entierement maître des affaires, & la Reine par ſes conſeils ne manquoit aucune occaſion de chagriner le Prince ſon époux. Un ſoir qu'ils ſoupoient enſemble, elle lui chercha querelle au ſujet des François qui reſtoient encore

Coſtanzo. Summ.

MARTIN V. 1417. dans le Royaume, & le ſomma d'executer l'article du traité, qui l'obligeoit à les en chaſſer. Le Roi lui répondit qu'il falloit, avant que de les congedier, les recompenſer de leurs ſervices, & Jeanne ayant répliqué vivement qu'ils ſortiroient tous du Royaume, même, malgré lui, il ſe leva de table, outré de colere, & ſe retira dans ſon appartement; on en ferma auſſi-tôt les portes par ordre de la Reinē, & on y mit des Gardes. Le lendemain elle fit publier dans la Ville un ordre à tous les François de ſortir de ſes Etats, dans l'eſpace de 8 jours, ce qu'ils furent contraints d'executer, l'empriſonnement du Roi ne leur laiſſant aucune reſſource contre la haine générale.

On s'aperçut que le grand Sénéchal étoit enfin parvenu à une puiſſance abſolue, & qu'il diſpoſoit en maître de la perſonne de Jeanne & de ſes volontés. Il fit rendre la charge de grand Juſticier, & le Comté de Nole à Raimond des Urſins, fils de Pierre, que Ladiſlas en avoit dépoſſédé, lui donna pour épouſe Iſabelle Caraccioli, ſa fille, & maria une de ſes Sœurs au frere du Comte de Sarno, auſſi opulent que Raimond. Comme il arrive

toujours, la jalouſie s'augmentoit à meſure que le crédit du favori faiſoit des progrès ; elle ſe manifeſta par des murmures univerſels, ſur-tout de la part des Courtiſans de Charles la Paix, & de Ladiſlas, qui ſe plaignoient hardiment que Jeanne par ſon infamie deshonoroit la mémoire de ces Princes, & le nom de la plus auguſte Maiſon du monde : ils encourageoient les Sieges, & le peuple à ne point ſouffrir qu'un Prince, innocent, demeurât plus longtems captif dans le même Palais, où la Reine vivoit avec ſon favori dans les plus grandes privautés, & leur repreſentoient qu'on devoit s'attendre à voir toute la France prendre les Armes, pour venger l'honneur du ſang Royal. Mormile, toujours mépriſé, & ſans recompenſe, ſouffloit avec le plus d'ardeur le feu de la diſcorde : tout ſe diſpoſoit à une nouvelle révolution. Caraccioli y mit ordre ; il adoucit l'aigreur des eſprits, en faiſant diſtribuer à la Nobleſſes des Sieges, aux Citoyens, aux Bourgeois, les charges vacantes par la fuite des François, & pour contenir la populace, employa les deniers de la Couronne à pourvoir Naples abondament de toutes ſortes de vivres, qu'il tint toujours à bas prix.

MARTIN V. 1417.

MARTIN V. 1417. Ces ſages précautions calmerent quelque tems l'eſprit des mécontents, mais Sforce donnoit au grand Sénéchal de nouvelles allarmes. Ce général étoit revenu de ſon expedition de Rome, le cœur ulceré contre le favori, qu'il ſoupçonnoit de ne lui avoir pas envoyé aux termes preſcrits, l'argent néceſſaire pour la ſolde des Troupes, à deſſein de les engager à ſe revolter, & à déſerter du côté de Braccio. Il ramena ſon Armée juſqu'aux environs de Naples, l'établit dans ſes quartiers d'hiver, & ſans ſe faire voir à la Cour, paſſa dans la Baſilicate, accompagné de Leonard de Saint-Severin ſon gendre, qu'il vouloit reconcilier avec le Comte de Marſico ſon oncle, qui s'étoit emparé de quelques terres échûes à Leonard par la mort de Bertrand de Saint-Severin ſon pere.

Cette démarche, peut-être très-innocente, donna lieu de croire à Caraccioli que Sforce formoit de mauvais deſſeins. Afin que le Connétable ne ſe trouvât pas à la tête de toutes les forces du Royaume, il engagea au ſervice de Jeanne, Francois des Urſins, Préfet de Rome, l'un des grands Capitaines de ſon tems, rendit la liberté à Jacques Cal-

dora, & au Comte de *Monte di-Riſi*, Capitaines de gens d'Armes, que Sforce avoit fait mettre en priſon l'année précédente pour cauſe de déſobeiſſance à ſes ordres, comme grand Connétable, & leur fit délivrer des fonds pour remettre ſur pied leurs compagnies. MARTIN V. 1417.

Dans le même tems, on intercepta une lettre, en Chiffres, que Mormile paroiſſoit adreſſer à Sforce. Sur ce motif, Mormile fut arreté, par ordre de Caraccioli, qui le ſomma à diverſes repriſes de donner l'explication de ſa lettre, ſans pouvoir en rien obtenir. Qu'elle fût effectivement l'ouvrage de Mormile, ou non, on la crut ſuppoſée par Carraccioli, qui craignoit que ce Gentilhomme, ami particulier de Sforce, ne ſoulevât le peuple, & ne lui facilitât les moyens d'entrer dans la Ville avec ſes troupes.

Cependant le Concile de Conſtance dans la trente-ſixieme Séſſion, tenuë le 22 de Juillet, en preſence de l'Empereur Sigiſmond, dépoſa Benoît XIII. comme ſchiſmatique, & perturbateur du repos de l'Egliſe, & ſe diſpoſa à proceder à l'élection d'un Pape, malgré l'oppoſition de l'Empereur, qui demandoit qu'on travaillât d'abord à la refor- *Conc. Labb. to. XII. p. 233. Von der Hardt. to. IV. p. 1421. & ſeq. Ciacon. in Mart. V.*

MARTIN V. 1417. mation, l'un des deux objets de ſa convocation; ce Prince n'y conſentit après bien des difficultés, qu'à condition que dès que le Pape ſeroit élû, on s'apliqueroit entierement à cet ouvrage tant deſiré, ce qui fut arrêté par un décret. Les Cardinaux étant donc le 8. de Novembre entré au Conclave au nombre de vingt-trois, élurent le 11. du même mois Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V.

Coſtanzo. Summ. Od. Rayn 1418. *n.* 29. Auſſi-tôt que la nouvelle en parvint à Naples, Caraccioli, inſtruit en même tems par les dépeches d'Origlia, que les François ſollicitoient auprès du nouveau Pape la délivrance du Comte de la Marche, envoya à Conſtance l'Evêque de Caſſano complimenter le Pontife ſur ſon elévation, lui rendre hommage de la part de Jeanne, lui offrir en ſon nom toutes les forces du Royaume, pour l'aider à rentrer dans les biens uſurpés ſur le S. Siege & lui promettre la reſtitution de *Civita-Vecchia*, d'Oſtie & du Château Saint-Ange, dès qu'il ſe preſenteroit à Rome. Ces prévenances n'eurent leur effet que dans la ſuite; car Martin V. à peine elevé au ſouverain Pontificat, s'occupa tout entier du projet d'éluder la réformation & de diſſoudre le Concile.

Au

Au printems, Sforce s'étant mis en chemin pour rejoindre ſon Armée, eut avis que des gens mis en embuſcade à Scafati devoient l'aſſaſſiner à ſon paſſage. Il pourſuivit ſa route, juſqu'à Evoli, où François Mormile, qui en étoit Seigneur, lui apprit l'empriſonnement d'Annequin Mormile, ſon frere. Tous deux réſolus de ſe venger de Caraccioli, ils convinrent de reünir leurs troupes & de travailler de concert à la délivrance de Mormile. Sforce envoya ſa ſuite par la route de Scafati, & lui-même, déguiſé en garçon d'Ecurie, l'étrille & le crible à la main, paſſa par Acqua della Mela & par la route d'Acerra, rejoignit l'Armée cantonnée au Mazzone *, la conduiſit vers Naples, & y entra avec Francois Mormile, faiſant crier par ſes Soldats, *Vive la Reine & meure le traître qui l'obſede.* Ils eſperoient que le peuple ſe ſouleveroit à leur arrivée; mais le grand Sénéchal avoit ſi bien ſçû gagner le cœur des Napolitains, que loin de remuer, leur Jeuneſſe s'offrit volontairement à ſuivre François des Urſins, qui vint tomber avec impetuoſité ſur l'Armée

MARTIN V. 1418. *Blond. p. 408. Collenuc. Coſtanzo. Summ. Ammir. vit.*

* C'eſt une eſpece de bas Pré bon pour le pâturage.

MARTIN V. 1418. de Sforce & le contraignit de ſortir de la Ville après lui avoir tué environ 600. Cavaliers.

Sforce ne s'éloigna pas, perſuadé que les Napolitains changeroient bientôt de diſpoſition : il fit le dégat aux environs, ferma les paſſages & par ſes lettres, exhorta tous ſes amis à s'affranchir de la Tyrannie du grand Sénéchal. Pluſieurs Gentilshommes, enrichis des bienfaits du feu Roi & ſcandaliſés de la conduite de Jeanne, entrerent dans le reſſentiment du Connétable. Par leur ſecours, il rétablit ſon Armée & vint le 2. d'Octobre camper à la Fragola d'où il envoya piller les maiſons de campagne des Napolitains. La Ville s'émut alors en ſa faveur : Caraccioli & François des Urſins ſe virent à leur tour abandonnés, on commençoit à manquer de vivres, & la révolte générale paroiſſoit aſſurée. Quelques Citoyens, que l'âge rendoit reſpectables, propoſerent de créer des Députés pour maintenir le bon état de la Ville, comme il s'étoit pratiqué avec ſuccès pendant la regence de la Reine Marguerite & l'avis paſſa. On élut 20 Deputés, mipartis de Nobles, & de Populaires, & dix d'entre eux allerent auſſi-tôt trouver Sforce

pour aprendre la cauſe de ſes hoſtilités. MARTIN V. Le Connétable les reçut avec les plus grands égards & leur déclara qu'il étoit fidele ſerviteur de la Reine & Citoyen zélé de Naples, qu'il aimoit comme ſa patrie : qu'il ne prenoit les Armes qu'à deſſein de ſe venger du grand Sénéchal; qu'il étoit ſurpris que tant de Barons & de braves dont Naples étoit peuplée portaſſent paiſiblement, pour plaire à cet indigne Miniſtre, le joug qu'il oſoit leur impoſer: qu'il remettroit volontiers les interêts de ſa vengeance entre les mains des Députés, & il les renvoya avec promeſſe de laiſſer aux habitans la liberté de ſortir, ſans riſque, pour aller dans leur maiſon de campagne : ce qu'il executa fidélement, en faiſant ſuſpendre les courſes ordinaires de ſes troupes. 1418.

Ces dix députés de retour à Naples ſe reünirent aux dix autres, & tous en corps allerent ſupplier la Reine d'accorder à Sforce quelque ſatisfaction, pour garantir la Ville de plus grands malheurs. Elle leur donna ordre de s'expliquer de nouveau avec lui & de ſçavoir préciſément ce qu'il pretendoit ; ils obéirent & furent trouver une ſeconde fois Sforce, qui exigea que

MAR. TIN V. 1418. Caraccioli, privé du miniſtere, fût chaſſé de la Cour ; qu'on rendît la liberté à Annequin Mormile & aux autres priſonniers: qu'on lui payât à lui-même ce qui lui étoit dû de Solde & en outre 20000. ducats pour le dédommager de ſa perte à l'affaire de Naples. Sur ces propoſitions, dont les Députés rendirent compte à la Reine, elle répondit qu'elle vouloit en conferer avec ſon Conſeil, c'eſt-à-dire avec Caraccioli dont les volontés determinoient les ſiennes. Ce Favori, hors d'état de reſiſter aux Troupes de Sforce, ſi elles agiſſoient de concert avec les Napolitains, ceda par politique, pluſtôt que d'expoſer l'Etat à une revolution dont lui-même eût été la victime. Il ſe fit exiler dans l'Iſle de Procide, engagea la Reine à ſouſcrire, ſans reſerve, à tout ce qu'exigeoit le Connétable & dans l'eſperance de calmer le peuple, fit auſſi-tôt publier la paix.

Tandis que Naples étoit ainſi dans le trouble, le Pape Martin V. impatient de congedier les Peres du Concile de Conſtance, accorda quelques articles de réformation & éluda les autres, indiqua à Pavie le prochain Concile, en execution d'un décret du 9e de Septem-

Concil. Labb. to. XII. p. 253.

bre 1417. qui ordonnoit qu'on en aſſembleroit un dans cinq ans, un autre 7 ans après, & enſuite un tous les 10. ans : & dans la 45ᵉ & derniere ſeſſion du 22. d'Avril 1418. termina le Concile. Martin, reconnu par toute la chrétienté, reſolut auſſi-tôt de retourner en Italie. Il partit de Conſtance le 16. de May, ſe rendit à Genêve, & ayant paſſé les Alpes, arriva vers la fin d'Octobre à Mantoüe. Il y trouva Nicolas Evêque d'Acs, Guy de la Cholletiere Chevalier, & Pierre de Jean, licencié en l'un & l'autre droit, Ambaſſadeurs du Roi de France, du Roi de Navarre, & de Jean Duc de Bourgogne, qui alloient à Naples négocier un accommodement entre Jeanne, & le Roi ſon Epoux. Il leur donna ſes paſſeports, & les fit accompagner par le Cardinal Pierre Moroſini, ſurnommé le Cardinal de Veniſe, à qui il donna par un bref du 28 de Novembre pouvoir d'inveſtir Jeanne du Royaume de Naples, en vertu d'une Bulle d'infeodation qu'il lui avoit accordée précédemment, de recevoir ſon ſerment de fidélité, & de proceder à ſon Couronnement. Il lui enjoignoit auſſi de s'employer à pacifier les troubles du Royaume, en ramenant

MARTIN V. 1418. P. 257.

Plat. in Mart. V.

Od. Rayn 1418. n. 31.

Bull. ap. Od. Rayn loc. cit. n. 29. ap. Lunig. to. 2. p. 1233.

MARTIN V. 1418. les Barons à l'obéiſſance, même par voye de cenſures. Les Ambaſſadeurs & les Legats arriverent à Naples, avant que Carracioli ſe fût rendu à ſon exil. *Coſtanzo.* L'adroit Favori s'empara de l'eſprit du Prélat par ſes prévenances, & par les promeſſes les plus flatteuſes, pour recompenſe du ſoin qu'il prendroit de ſes interêts. Sur l'article de la délivrance du Roi, il gagna du tems, en obligeant Jeanne à promettre qu'elle le mettroit en liberté, dès que ſon Royaume ſeroit dans un état plus tranquille, & que le Pape ſeroit aſſés près d'elle, pour lui prêter ſecours, ce qui vraiſemblablement ne pouvoit pas arriver ſi-tôt, car Braccio fermoit tous les paſſages, afin d'empêcher le Pontife de retourner à Rome. Caraccioli ſe rendit alors dans l'Iſle de Procide, d'où il continua dêtre l'ame du Conſeil de Jeanne & d'en regler ſeul les operations, au moyen des frequens meſſages, qui l'entretenoient en relation avec la Cour. En ſon abſence, le Légat parvint à adoucir l'Eſprit de Sforce, & à le préparer à une entiere réconciliation.

Le Pape s'étant rendu de Mantoue à Florence au mois de Février, ne put paſſer outre, & y demeura plus de deux

ans; dès qu'il y fut arrivé, Jeanne y envoya Carraccioli en qualité de son Ambassadeur, lui jurer obeissance. Le Sénéchal partit de Procide avec le Cardinal Morosini, qui n'avoit point couronné Jeanne, peut-être, parce que la délivrance du Comte de la Marche étoit une condition préliminaire de cette céremonie. A son passage à Rome, il remit au Prélat le Château Saint-Ange, ensuite Ostie, & *Civita-Vecchia*, & continua sa route jusqu'à Florence, où le Pape le reçut avec des marques singulieres de distinction & de bienveillance.

MARTIN V. 1419. *Summ. Ciacon. in Mart. V.*

Le Sénéchal en l'entretenant sur les affaires de Naples, lui fit remarquer qu'aucune puissance de l'Europe n'étoit plus à portée que les Rois de Naples, de prêter secours aux Souverains Pontifes, comme rien n'étoit plus convenable à la prosperité de cette Couronne, que son union avec le Saint Siege: que le schisme ayant donné lieu à l'usurpation d'une grande partie des Domaines de l'Eglise, il paroissoit important aux interêts de Sa Sainteté qu'elle contractât avec Jeanne une étroite alliance: qu'il s'engageoit au nom de cette Princesse, à envoyer au plûtôt Sforce avec une Armée puissante s'o-

MARTIN V. 1419. poſer aux progrès de Braccio, & lui fit eſperer d'ailleurs pour les Colonnes, ſes parens, des établiſſemens conſidérables dans le Royaume. Le Pape flatté par ces eſperances, entra dans tous les ſentimens du Sénéchal, conclut le traité d'alliance qu'il lui propoſoit, & promit d'envoyer une ſeconde fois le Cardinal Moroſini à Naples pour Couronner Jeanne.

Le Sénéchal entroit trop intimement dans les ſecrets de la Cour de Naples, pour n'être pas inſtruit d'une négociation qu'elle lioit alors avec celle d'Angleterre, & lui-même en étoit ſans doute le mobile. Jeanne ſans eſperance de poſterité, voulant ſe menager le ſecours d'une puiſſance étrangere contre le Roi ſon Epoux & ſes partiſans, propoſoit à Jean Duc de Betford, Comte de Richemond, frere d'Henri V. Roi d'Angleterre, de l'adopter, & de lui tranſmettre par ce moyen ſa ſucceſſion. Henri & ſon frere étoient alors en France, où ils profitoient de la haine implacable des maiſons de Bourgogne & d'Orleans, de l'inimitié de Charles VI. contre le Dauphin ſon fils, pour s'aſſurer ſur la Couronne de France ce droit chimerique, qui devint la ſource

des guerres obſtinées des deux nations pendant près d'un Siecle. L'Anglois accepta l'offre de Jeanne, en faveur du Duc de Betford, & par Acte daté de ſon camp devant Rheims le 12. de Mars 1419. donna pouvoir à Thomas Polton, & Auguſtin de Piſe de traiter avec cette Princeſſe, ou ſes Ambaſſadeurs. Le même Auguſtin de Piſe, & Jean Phiton, qui devoient ſe tranſporter à Naples, eurent ordre par leurs inſtructions d'exiger que l'adoption fût aſſurée par un acte autentique, de s'informer en quel tems, & avec combien de Troupes, le Duc de Betford ſeroit obligé de paſſer dans le Royaume, quels ennemis il auroit à combattre : de s'inſtruire à fond comment la Reine vivoit avec ſon Epoux, de l'attachement des peuples pour l'un, & pour l'autre, & de leur puiſſance réciproque : ſi Jeanne n'avoit pas déjà traité avec quelque Prince qu'elle voulût adopter, & en quels termes ſe trouvoit l'affaire : de prendre enfin toutes les connoiſſances néceſſaires, pour mettre la Cour d'Angleterre en état d'agir avec plus de ſuccès. Le Duc de Betford demandoit d'ailleurs que ſon expedition ſe fît aux dépens de Jeanne, ou qu'elle l'indemnisât

MARTIN V. 1419.

Act. pub. Anz. to. IX. edit. 1709. *p.* 705.

Inſtruct. ibid. p. 706.

MARTIN V. 1419. par la donation d'un Domaine de la valeur au moins de 60. mille ducats : que ſes Commiſſaires en fuſſent mis en poſſeſſion, avant ſon départ, qu'on leur conſignât auſſi quelque port commode, afin qu'il pût entrer dans le Royaume, & en ſortir librement : il prétendoit demeurer maître de toutes ſes conquêtes ſur les ennemis de Jeanne, & comme elle ne devoit ſolliciter le conſentement du Pape, qu'après l'arrivée du Duc de Betford, ce Prince vouloit conſerver, & ſes conquêtes & ce qu'il auroit reçu pour indemnité de ſes dépenſes, quand même le refus du Pontife rendroit l'adoption nulle. Au reſte il étoit enjoint aux Miniſtres Anglois de ne rien conclure ſans inſtruire leur Cour, & d'exiger que ſi Jeanne envoyoit des Ambaſſadeurs à Henri V. ils fuſſent revêtus de pouvoirs ſuffiſans pour terminer la négociation.

Elle arriva en effet à ſon point de maturité, & par des articles arrêtés du conſentement d'Henri V. entre les Commiſſaires de Jeanne, & ceux du Duc de Betford, mais dont l'exécution dépendoit uniquement de l'approbation du Pape Martin V. on arrêta que » comme vraiſemblablement les Fran-

Artic. ibid. p. 707.

» çois, voyant la Reine resolue d'intro- MARTIN V.
» duire dans le Royaume les Anglois
» leurs ennemis, s'efforceroient à lui 1419.
» faire la guerre de concert avec les ré-
» belles, le Duc de Betford pour aider
» cette Princesse à se mettre en deffen-
» se, feroit déposer à Gaiette sur la ban-
» que, ou entre les mains de négocians
» solvables, 50 mille ducats, jusqu'à ce-
» qu'on eût consigné à ses Commissai-
» res les Villes de Rhegio, & de Brin-
» des: qu'après la remise de ces places,
» Jeanne pourroit disposer des 50 mille
» ducats, à sa volonté, que le Prince dans
» huit mois à compter de la signature
» des articles passeroit à Naples, où
» Jeanne, si le Pape y consentoit, l'adop-
» teroit pour son fils légitime, & son
» héritier, tant au Royaume qu'aux
» Comtés de Provence, & de Forcal-
» quier, le créeroit Duc de Calabre,
» & le mettroit en possession réelle des
» places de ce Duché. Il devoit servir
» pendant 6. mois à ses frais, avec mille
» hommes d'Armes, & 2000. Archers,
» & si la nécessité l'obligeoit à un plus
» long service, Jeanne promettoit de
» contribuer à la dépense, autant qu'elle
» le pourroit. Il étoit encore stipulé que

MARTIN V. 1419. » ce Prince ne s'ingéreroit point dans les » affaires du gouvernement, ſans une » commiſſion expreſſe, à la réſerve du » Duché de Calabre, où il ſeroit entie- » rement ſouverain : que tous les biens » meubles & immeubles qu'il enleveroit » aux ennemis de l'Etat, lui appartien- » droient, & à ſes héritiers à perpetuité : » qu'il ſeroit traité avec tous les hon- » neurs dûs au Succeſſeur de la Cou- » ronne ; enfin Jeanne promettoit, qu'à » ſon arrivée, elle feroit écarteler ſes » Armes avec celles du Duc de Bet- » ford, comme de ſon fils légitime, & » les feroit peindre ſuivant la coutume, » dans les Châteaux & autres lieux » publics.

Act. pub. p. 865. Voy. les preuv. de Marcel to. 3. p. 378. & ſuiv. Jeanne étoit encore en relation avec le Duc de Betford, au mois de Mars de l'année ſuivante 1420. mais le mariage d'Henri V. avec Catherine de France fille de Charles VI. qui l'appelloit à ſa ſucceſſion, à l'excluſion du Dauphin, ſon retour en Angleterre, la mort du Duc de Clarence qu'il avoit laiſſé Régent en France & qui fut tué à la bataille de Baugé, & la régence donnée au Duc de Betford, événemens du même tems & conſécutifs, furent ſelon les apparen-

ces, autant d'obſtacles, qui s'oppoſerent à l'éxecution du traité. MARTIN V.

Caraccioli, parti de Florence, n'oſant retourner à Naples, avant le départ de Sforce, s'arrêta à Gaiette, d'où par ſes dépêches il inſtruiſit la Reine du ſuccès de ſes négociations auprès de Martin V. & la pria d'envoyer au plûtôt Sforce en Toſcane, en éxécution des engagemens qu'il venoit de prendre. Jeanne, impatiente de revoir le Sénéchal, ne tarda pas à faire partir Sforce, & vit avec joie rentrer ſon favori à Naples, où elle ne s'occupa plus que de ſa préſence, & du ſoin de raſſembler des fonds pour les frais de ſon Couronnement. 1419. *Coſtanzo. Summ.*

Le Cardinal Moroſini, de retour à Naples, en execution des ordres du Pape, arriva accompagné de Jourdain & d'Antoine Colonne, l'un frere, l'autre neveu du Pontife. La Reine les combla d'honneurs, & voulant acquitter la parole du Sénéchal, donna, entre autres terres, à Jourdain, le Duché d'Amalphi, & à Antoine la principauté de Salerne Le Légat, & les Colonnes ſolliciterent dabord la délivrance du Roi, & Jeanne accorda à leurs prieres ce qu'elle refuſoit depuis long-tems aux

MARTIN V. 1419. inſtances réiterées des Puiſſances de l'Europe. Jacques ſortit donc de priſon, ſe montra dans la Ville, entouré d'un nombreux cortege, pour faire croire au peuple, qui le revit avec joie, qu'en récouvrant la liberté il étoit rentré dans le pouvoir ſouverain, & le ſoir ſe retira au Château Capoüan, faiſant entendre à ceux qui prenoient le plus de part à ſa délivrance, qu'ils devoient travailler à le maintenir dans cette indépendance, ſans l'obliger à retourner au Château-neuf, où la Reine le rendroit de nouveau ſon priſonnier, quand elle le jugeroit à propos.

Cette ſéparation ne parut pas propre à aſſurer la tranquilité publique. Chaque Cour avoit ſes partiſans : ceux du Roi trouvoient étrange qu'il reſtât ſans autorité, tandis que tout ſe regloit au Château-Neuf ſur les ordres du grand Sénéchal. Les Napolitains qui craignirent les ſuites de ces murmures, firent nommer dans les Sieges un certain nombre de Députés, pour menager, s'il étoit poſſible, un accommodement entre Leurs Majeſtés ; quelques-uns étoient d'avis qu'on fît couronner Jacques en même tems que Jeanne, & qu'on lui prêtât ſerment de fidélité. Le

Sénéchal allarmé de cette propoſition, comme d'un projet funeſte à ſon crédit, eſpera que les Colonnes l'aideroient à parer le coup : il les accabla de graces, & fit épouſer à Antoine Colonne, Marie Ruffa, qui lui apporta en dot le Marquiſat de Cotrone, & le Comté de Catanzaro. Tant de bienfaits accumulés ſur les Colones, les mirent dans les intérêts de Caraccioli. De concert avec le Légat, ils firent perdre de vûë aux députés, le projet de couronner Jacques, & conclurent l'accord aux conditions, que » ce Prince retourneroit » dans le Château-Neuf : que pour ſa » ſureté on en donneroit le gouverne- » ment à François de Riccard, Officier » auſſi brave que fidéle, qui choiſiroit » lui-même les ſoldats de la garde, & » s'engageroit par ſerment, prêté entre » les mains du Légat, à empêcher que » les deux époux n'entrepriſſent rien » l'un contre l'autre. » MARTIN V. 1419.

Le Traité ainſi conclu, le Roi retourna au Château-Neuf ; mais il n'y reſta pas long-tems. Ennuyé de s'y voir revêtu du vain titre de Roi, ſans uſage du pouvoir Souverain, il réſolut de paſſer dans la Principauté de Tarente, où il eſperoit que la Reine Marie & ſes fils, par recon-

MARTIN V. 1419. ſance de la liberté qu'il leur avoit renduë, avec une partie de leurs biens, lui prêteroit ſecours, pour ſe venger de ſon épouſe. Il ſortit un jour du Château, traverſa la Ville, & arrivé au Mole, remercia les Seigneurs qui l'accompagnoient, & ſous prétexte de quelques affaires importantes s'embarqua ſur une Frégate, & fit voile vers Tarente, laiſſant ceux qu'il quittoit fort ſurpris de ſon départ.

Jeanne témoigna quelque inquiétude ſur cette fuite inopinée : elle envoya Laurent Attendule, Comte de Cotignole, frere de Sforce, dans la Terre d'Otrante, avec qualité de Vice-roi, pour veiller à ce qui s'y paſſeroit. Ces précautions, & les diſpoſitions peu favorables que Jacques trouva dans la Reine Marie, le firent renoncer à ſes projets de vengeance. Il vendit la Principauté de Tarente à Jean Antoine des Urſins, fils de cette Princeſſe, & repaſſa en France. La Reine délivrée enfin de la préſence de ſon époux, récompenſa la Reine Marie de ſa fidélité, en confirmant cette vente, & ajoûtant à ſes Terres, toutes celles qui formoient l'appanage du Roi. Peu de jours après, le Légat couronna Jeanne, & lui donna

Monſtr. vol. 1. ch. 164. Coſtanzo. Summ.

donna l'inveſtiture du Royaume. MARTIN V.

Le Pape cependant étoit à la veille de lui ſuſciter un nouvel ennemi. Le 19. de Juin Sforce avoit été battu à platte couture par Braccio dans la Plaine de Viterbe, & depuis le Pontife ſollicitoit inutilement à la Cour de Naples un ſecours d'argent, pour remettre ſur pied l'Armée preſque détruite. Caraccioli, déterminé à perdre Sforce, gagnoit du tems par des promeſſes toujours ſans effet, content d'accabler les Colones de nouvelles graces, à meſure que le Pape renouvelloit ſes inſtances. Martin engagé par la reconnoiſſance n'oſoit ſe plaindre, mais Sforce qui n'attribuoit cette manœuvre qu'à la mauvaiſe volonté du Sénéchal, ne garda point de meſures. Il fit appercevoir au Pontife la perfidie du Miniſtre de Jeanne, lui répréſenta que le retard qu'on apportoit à l'éxécution de tant de promeſſes, devoit être regardé comme un refus formel. Le Pape le crut, & Sforce de ſon conſentement écrivit à Louis III. Duc d'Anjou pour l'inviter à venir prendre poſſeſſion du Royaume de Naples qui lui appartenoit à titre héréditaire. Il applaniſſoit les difficultés de l'entrepriſe, en joignant à ſes dépêches, les lettres

1419. 2. d'Octobre.

Coſtanzo. lib. 14. Summ. Campanus vit. Braccii. lib. 4. Paul. Jov vit. Sfort cap. 32. Barth. Facius hiſt. ſui temp. lib. 1. Blond. p. 409.

MARTIN V. 1419. de pluſieurs Barons Napolitains, anciens partiſans de la Maiſon d'Anjou, qui dans l'eſpérance de recouvrer les biens dont Ladiſlas les avoit dépouillés, conjuroient Louis de ſe mettre au plûtôt en chemin, & lui promettoient une fidélité inviolable.

Martin crut devoir autoriſer ce Prince par un diplome, qui dérogeât à l'inveſtiture que Jeanne venoit de recevoir, ou qui du moins en expliquât les motifs, & rendît à la Maiſon d'Anjou, ce qu'elle ſembloit lui ôter. Il fit donc expédier une Bulle dattée de Florence le 4. de Décembre, où après s'être étendu ſur les raiſons qui l'avoient déterminé, dont les plus ſolides étoient la minorité de Louis III. & les troubles du Royaume, il déclaroit » que loin de » préjudicier par cette inveſtiture aux » droits de la Maiſon d'Anjou, il pré» tendoit au contraire qu'ils fuſſent con» ſervés en leur entier; qu'en cas que » le Royaume retournât à l'Egliſe Ro»maine par la mort de Jeanne, ſans » poſtérité, ce que l'âge avancé de » cette Princeſſe rendoit indubitable, » il faiſoit dès-lors à Louis, & à ſes hé» ritiers l'inféodation du Royaume, » ſous les conditions ordinaires; au def-

Bulla in Cod. Mſſ. Bib. Reg. n. 9579. 3 p. 152. & ſeq.

» faut des héritiers mâles de Louis, en » ligne directe, le Pontife appelloit les » Collateraux mâles, jusqu'au quatrié- » me dégré, préférablement aux filles. MARTIN V. 1420.

Louis, sollicité depuis long-tems par les Seigneurs Napolitains, attachés en France à la fortune du Roi son pere, rassûré par un traité de paix conclu entre la Reine Yoland & le Roi d'Angleterre, après de cruelles hostilités de la part de ce Prince dans les Comtés du Maine & d'Anjou, & peut-être, instruit des vûës de Jeanne sur le Duc de Betford, accepta sans balancer la proposition de Sforce, le nomma son Viceroi, & grand Connétable, lui fit toucher trente mille Ducats, & lui manda que charmé d'entreprendre la Conquête de Naples par le secours d'un Capitaine de sa valeur, il alloit donner ordre à l'armement d'une Flotte pour y passer en personne. Sforce rétablit au-plûtôt son Armée, entra dans la Terre de Labour, & renvoyant à Jeanne la Banniere de la Maison de Duras, avec le bâton de Commandement, lui manda que ce n'étoit pas dans la vuë de l'offenser personnellement qu'il venoit d'entrer au service du Roi Louis, mais uniquement pour

Facius loc. cit. Costanzo. Summ. Ammir. in vit. Sur. ann. lib. 13. cap. 5. Mariana lib. 21. cap. 5. Act. pub. Angl. to. IX. à pag. 513. ad 700.

MARTIN V. 1420. ſe venger des perſécutions de Caraccioli. Enſuite, il s'avança juſqu'à un mille de Naples qu'il eſſaya de ſoulever par ſes intrigues.

Elles ne demeurerent pas ſans ſuccès; les Partiſans de la Maiſon d'Anjou ſe réveillerent d'un long aſſoupiſſement; les uns ſe joignirent à ſes Troupes, les autres, ſans ſortir de la Ville, exciterent le peuple à la revolte, en éxagérant les malheurs dont le menaçoit le voiſinage d'une armée. Ils trouverent les diſpoſitions d'autant plus favorables, que depuis le départ du Comte de la Marche, le grand Sénéchal ne gardoit plus de meſures dans l'uſage de ſon autorité, & qu'acharné contre les amis de Sforce, qui étoient en grand nombre, il les privoit de leurs penſions, les éloignoit des emplois, & ne rempliſſoit le Palais que de ſes parens & de ſes créatures.

La Cour effrayée de ces nouveautés, ne ſçavoit quel parti prendre, & trouvoit cette affaire plus ſérieuſe que celles qui juſqu'alors avoient occupé le miniſtere. Caraccioli ſongea d'abord au plus preſſé; il engagea au ſervice de la Reine, Louis Colonne, Chriſtoph e Gaëtan, & François des Urſins avec les Troupes qu'ils commandoient,

pourvut à la deffenſe des Poſtes les plus importans, & mit en mer tous les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient en rade, avec ordre de ſe charger par tout où ils pourroient de vivres & de proviſions, pour ravitailler la Ville. Il aſſembla enſuite à diverſes repriſes le Conſeil d'Etat: après de longues conférences, on réſolut d'envoyer demander du ſecours au Pape, dont on ignoroit encore le changement, & faute de l'obtenir dans un terme préfix, de recourir à d'autres Puiſſances, telles que les Venitiens, le Duc de Milan, & particulierement à Alphonſe V. Roi d'Arragon & de Sicile, depuis la mort de Ferdinand ſon pere arrivée le 2. d'Avril 1416, car l'aſſiſtance d'Alphonſe paroiſſoit devoir être la plus prompte, parce qu'il étoit alors en Sardaigne, avec une Flotte conſidérable, prêt à tenter la conquête de l'Iſle de Corſe, détenuë par les Génois.

MARTIN V. 1420.

Jeanne chargea de cette Ambaſſade Antoine Caraffe, ſurnommé, Malice, homme de beaucoup d'eſprit, & d'une adreſſe extrême dans les négociations. Ce Miniſtre ſe rendit par mer à Piſe, accompagné de Paſcal Cioffe, Sécretaire de la Reine, & fut à pied

Facinr. Surita. Coſtanzo. Summ. loc. cit. ſup.

MARTIN V. 1420. trouver Martin V. à Florence. Il lui expoſa en termes patétiques, le beſoin preſſant que Jeanne avoit de ſon appui, & le conjura d'envoyer à ſon ſecours, non ſeulement les forces de l'Egliſe, mais encore celles de toutes les Puiſſances d'Italie, dont il pourroit diſpoſer. Il confondit habilement les intérêts du S. Siége avec ceux du Royaume de Naples, & eſſaya de lui faire comprendre qu'ils étoient inſéparables. De la cauſe commune, paſſant au particulier, il lui remit devant les yeux les bienfaits accumulés ſur ſa famille, & le tenta par l'eſpérance de nouvelles graces. Le Pape répondit froidement aux diſcours preſſans de l'Ambaſſadeur, qu'il étoit fâché que la Reine eût mieux aimé ſuivre aveuglément de mauvais conſeils, que ménager la valeur de Sforce: que la guerre qu'elle s'attiroit enlevoit à l'Egliſe ce Capitaine dans ſes beſoins les plus urgens, & réduiſoit par conſéquent la Cour de Rome à l'impoſſibilité de la ſecourir. Qu'à l'égard des Princes d'Italie, il ne pouvoit ſe flatter de leur faire prendre les armes en faveur de la Reine, puiſque lui-même n'avoit pû en tirer le moindre ſecours, pour chaſſer du patrimoine de l'Egliſe

un Soldat de fortune, tel que Braccio. MARTIN V.

Ces dernieres paroles dites avec quelque émotion, firent juger au Miniſtre 1420.
Napolitain qu'il devoit chercher du ſecours ailleurs. Il y avoit alors à Florence un Gentilhomme Arragonois, envoyé par Alfonſe, pour faire approuver au Pape ſon entrepriſe ſur l'Iſle de Corſe : c'étoit Garcias Aznar, ſurnommé Cavaniglia, depuis Evêque de Lérida. Le peu de ſuccès de ſon voyage à Florence le lia avec Caraffe, auſſi malheureux que lui. Dans leurs converſations, Garcias s'étant ouvert ſur les projets du Roi ſon maître, Caraffe lui repreſenta que la conquête qu'Alphonſe méditoit, n'étoit pas un objet digne de ſa valeur, qu'il pouvoit l'employer plus utilement, & avec plus de gloire, en conduiſant ſon Armée au ſecours de Jeanne ; que ce ſeroit peut être le moyen de joindre un jour la Couronne de Naples aux Etats d'Alphonſe, parce que Jeanne, âgée, ſans eſperance de poſtérité, prendroit volontiers pour ſon heritier un Prince dont l'aſſiſtance l'affermiroit ſur le Trône : qu'enfin il ne s'agiſſoit point de l'acquiſition d'un Rocher ſtérile, tel que l'Iſle de Corſe, mais d'une des plus nobles Monarchies de l'Europe. Gar-

MARTIN V. 1420. cias répondit que l'entrepriſe n'étoit point au-deſſus du courage d'Alphonſe, qu'il ne doutoit point que ce Prince n'agréât la propoſition, & exhorta le Napolitain de ſe tranſporter en Sardaigne, & de la faire lui-même au Roi.

Caraffe envoya auſſi-tôt Cioffe à Naples, inſtruire la Reine de la négociation qu'il venoit d'entamer, prit congé du Pape, ſous prétexte de retourner à Naples, & de crainte de donner quelque ſoupçon, prit les devants ſur Garcias, & ſe rendit ſeul à Piombino, où il attendit de nouveaux ordres. Ils furent expediés en très-peu de jours: Jeanne dans ſon extrême embarras, approuva les démarches de ſon Ambaſſadeur: elle le laiſſa maître d'agir ſuivant qu'il jugeroit convenable à ſes intérêts & lui fit remettre par Cioffe des pouvoirs très-amples, qui le mettoient en état, non ſeulement de conſommer ſa négociation, mais encore de promettre à Alphonſe que Jeanne lui aſſureroit par la voye de l'adoption un droit ſucceſſif à la Couronne de Naples, après ſa mort, & l'en ſaiſiroit même de ſon vivant. Caraffe, muni de ces dépeches, paſſa en Sardaigne avec Garcias, expoſa à Alphonſe que Jeanne dans ſon beſoin auroit pu

engager

engager pluſieurs Puiſſances à lui ſervir d'appui : mais que la réputation de ſes Armes la déterminoit à recourir à lui par préférence. Loin de lui cacher la difficulté de l'entrepriſe, il l'intruiſit des préparatifs du Roi Louis III. pour ſe mettre en poſſeſſion du Royaume : du Siege que Sforce avoit mis devant Naples, avec une Armée puiſſante ; il chercha à piquer l'ambition de ce jeune Prince, en exagerant la gloire qu'il s'alloit acquerir, s'il affermiſſoit une Reine infortunée ſur le Trône de ſes peres, l'aſſura de la part de cette Princeſſe de toute la reconnoiſſance qu'on devoit attendre d'une ame Royale, lui fit connoître juſqu'où ſes pouvoirs s'étendoient, & ajouta que Jeanne pour faciliter l'expedition d'Alphonſe, ſe diſpoſoit à prendre à ſa ſolde Braccio, qui venoit de faire la paix avec le Pape. Alphonſe content de donner à l'Ambaſſadeur quelque eſperance, moins par intérêt, diſoit-il, que par généroſité, ne voulut rien décider ſans prendre l'avis de ſon conſeil. L'entrepriſe n'y fut point approuvée, ſoit à cauſe du dégré de parenté qui ſe trouvoit entre Alphonſe & le Roi Louis, ſoit, à ce que diſent quelques Auteurs, qu'Alphonſe eût promis à ce

MARTIN V. 1420.

Blond. 14 409.

MARTIN V. 1420.

Prince de ne point s'oppoſer à ſes deſſeins ſur le Royaume, ou enfin que les forces que l'Arragonois avoit ſur pied paruſſent peu conſiderables, pour faire tête aux François : toutes les voix ſe réunirent à rejetter la propoſition.

Facius & alii ſup. cit. Sentin. hiſt. Genuenſ. lib. 10. pag. 226.

Cependant Louis ayant fait alliance avec les Génois armoit dans le Port de Genes, ou il recevoit des lettres preſſantes, & reïterées de ſes partiſans qui le prioient de hâter ſon départ. Il s'y détermina, & dans la vûe d'augmenter ſes forces, envoya ſon Ambaſſadeur ſolliciter auprès d'Aphonſe un ſecours de dix Galeres. Le miniſtre, ou déjà inſtruit à ſon départ, ou ayant à ſon arrivée en Sardaigne appris la négociation de Caraffe, expoſa au Monarque qu'il ſçavoit que Jeanne imploroit ſon ſecours, mais, que ſelon les apparences, l'affection toute nouvelle de cette Princeſſe ne prévaudroit pas ſur l'ancien attachement du Roi ſon maître, contre qui il n'avoit aucun ſujet legitime de prendre les armes, puiſqu'il étoit ſon parent, & ſon ami : Que Louis invité par les inſtances redoublées des Napolitains prétendoit recouvrer, les armes à la main, un Royaume, qui lui appartenoit par ſucceſſion & qu'on lui offroit

volontairement : qu'il ſe flattoit que ſi le Roi ſon maître lui demandoit quelques vaiſſeaux, il les lui accorderoit volontiers, ou que du moins il ne s'oppoſeroit point à ſes deſſeins. MARTIN V. 1420.

Alphonſe convint des démarches de Jeanne; mais il ajoûta qu'il ne s'étoit point encore déterminé ſur ſa propoſition : qu'en faveur de la parenté, & de l'amitié de Louis, dont il faiſoit cas, il vouloit bien l'aider d'une partie de ſa Flotte, pourvû qu'il renonçât à l'alliance des Genois avec qui il étoit en Guerre : parce qu'il ne pouvoit à la fois être leur ami & le ſien, & qu'il ne ſeroit pas naturel que lui, Alphonſe, réünît ſes Vaiſſeaux à ceux de ſes ennemis, pour n'en compoſer qu'une même Flotte.

Louis au retour de ſon Ambaſſadeur ne balança point à préférer l'amitié des Genois à celle de l'Arragonois, qui lui paroiſſoit moins utile,& ſans doute,plus ſuſpecte, & perſuadé que tout le ſuccès dépendoit de la diligence, mit tous ſes ſoins à preſſer ſon armement. Alors Alphonſe déclara à Caraffe que touché de l'infortune de Jeanne, il vouloit prendre en main ſa deffenſe : qu'il ne ſouffriroit point qu'elle fût dépoſſédée d'un

MARTIN V. 1420. Trône, occupé depuis ſi long-tems par ſes Ancêtres ; qu'il y étoit moins déterminé par ſes promeſſes, quelques magnifiques qu'elles fuſſent, que par les dangers qui la menaçoient ; qu'ainſi, nonobſtant les oppoſitions de ſon conſeil, il alloit envoyer à ſon ſecours quatorze Galeres ; qu'il feroit lever des Troupes en Italie, & que lorſque par la jonction de Braccio, il ſe trouveroit une armée aſſés forte, pour tenir la Campagne, il iroit en perſonne à Naples ſaluer Jeanne comme ſa mere adoptive : il éxigea néanmoins que cette Princeſſe fît approuver par le Saint-Siége l'adoption qu'elle vouloit faire.

Caraffe à l'inſtant dépêchant Cioffe ſur une Galere, l'envoya une ſeconde fois à Naples, porter à Jeanne l'eſpérance d'un prompt ſecours, & afin de faire ceſſer les plaintes des Arragonois, qui murmuroient contre les deſſeins de leur Roi, il fit dreſſer un acte public, par lequel il adoptoit ce Prince au nom de Jeanne, s'engageoit à le mettre à ſon arrivée à Naples en poſſeſſion du Château de l'Oeuf, & du Duché de Calabre, appanage ordinaire des héritiers préſomptifs de la Couronne. Après ces précautions, Caraffe s'em-

barqua ſur la Flotte Arragonoiſe, deſtinée pour Naples, commandée par Raimond Perellos, Gentilhomme de grande autorité à la Cour d'Alphonſe, & qui eut ordre à ſon départ, d'aller d'abord ſe pourvoir en Sicile des vivres néceſſaires au ravitaillement de Naples. MARTIN V. 1420.

Cioffe, auſſi chargé de faire des emplettes de grains, alla prendre terre à *Civita-Vechia*, où il arrivoit à peine, lorſque le Duc d'Anjou parut avec ſa Flotte, compoſée de dix-huit bâtimens, la plûpart Genois, commandés par Jean-Baptiſte Fregoſe. Le Capitaine de la Galere, qui avoit amené Cioffe, ne crut pas devoir l'attendre: effrayé à la vuë de la Flotte ennemie, il prit le large, & s'enfuit à force de rames à Naples, où ſans pouvoir inſtruire la Cour de l'état précis de la négociation de Caraffe, il annonça ſeulement l'arrivée prochaine des deux Flottes, ce qui répandit tout à la fois, la joye & l'épouvante dans la Ville, partagée entre les partiſans de Jeanne, & ceux de la Maiſon d'Anjou. Louis entra dans le Port de *Civita-Vechia*: ayant appris l'avanture de Cioffe, il ſe le fit amener, & le contraignit à lui remettre les

MARTIN V. 1420. dépêches dont il étoit chargé pour la Cour de Naples. Inſtruit par ce moyen du détail d'une intrigue qu'il ſoupçonnoit déja, & perſuadé qu'il étoit eſſentiel de prévenir Alphonſe, il remit à la voile, arriva en peu de jours à Naples, & débarqua ſes Troupes à l'embouchure du Sébéto, où Sforce & ſes autres partiſans le reçûrent avec une extrême joye. Auſſitôt il envoya ſes Galeres croiſer dans le Golphe, à deſſein d'exciter quelque mouvement en ſa faveur, mais les meſures que prirent la Reine, & le Sénéchal rendirent ſa tentative inutile: ils firent publier une deffenſe expreſſe aux partiſans du Duc d'Anjou de ſortir de leurs Maiſons, pendant dix jours, & des détachemens de Cavalerie qui étoient à cheval jour & nuit, faiſoient main-baſſe ſur tous ceux qui oſoient y contrevenir. Par ce moyen ils maintinrent le calme, juſqu'à ce qu'on vit entrer la Flotte Arragonoiſe dans le Port. La Cour reçut Raimond Perellos avec autant d'empreſſement que les Angevins venoient d'en témoigner à l'arrivée de Louis, & Caraffe ayant rendu compte des diſpoſitions peu favorables où ſe trouvoit le Conſeil d'Alphonſe, il repreſenta à

Jeanne que pour gagner les Seigneurs qui le compoſoient, il étoit indiſpenſable d'éxécuter fidelement les promeſſes faites à ce Prince. La Reine ſuivit ſon conſeil, ratifia l'adoption & tous les articles du Traité, fit remettre aux Arragonois le Château de l'Oeuf, proclamer Alphonſe Duc de Calabre, & envoya François Fréapane propoſer à Braccio de s'engager à ſon ſervice. MARTIN V. 1420.

Louis trop foible pour tenir la mer contre la Flotte ennemie, renvoya ſes Galeres, partie en Provence, partie à Genes, & ne pouvant eſpérer de réduire Naples à force ouverte, ſe cantonna dans Averſe, qui ouvrit ſes portes, ſans attendre qu'on l'aſſiegeât. De là il envoya des partis battre la Campagne, enſorte que les Napolitains recevoient autant d'incommodités de ſon voiſinage, que ſi leur Ville eût été bloquée. Tout l'avantage que leur procuroit la Flotte Arragonoiſe, c'étoit la liberté du commerce de la mer.

Louis entretenoit cependant de ſecrettes correſpondances avec ſes partiſans, qui penſerent l'introduire dans la Ville par une fauſſe porte, ſituée vers le quartier de Carbonara, qu'on avoit murée à la hâte, à l'approche des *Facius & alii ſup. cit.*

MARTIN V. 1420. François. Suivant le complot, Sforce s'approcha de cette porte au milieu de la nuit, ſuivi d'un corps de Troupes, & Louis ſe tint à mille pas au-delà, avec le reſte de l'armee. Jeanne informée qu'on tramoit quelque conſpiration, fit monter à cheval Caraccioli à la tête des Troupes Etrangeres, & de la jeuneſſe Napolitaine, pour faire une garde éxacte autour des murailles. Cette précaution irrita le courage des Conjurés : ils s'armerent en ſecret; quelques-uns ſe rendirent vers la porte à deſſein de l'ouvrir à Sforce, ce qui leur étoit facile, parce que la plûpart d'entre eux, dont on ne ſe méfioit point, étoient commis à la deffenſe des Poſtes : les autres reſterent enfermés dans leurs maiſons, prêts à en ſortir au ſignal dont on étoit convenu. Déja la porte étoit ouverte, & les François entroient, lorſque les Sentinelles donnerent l'allarme, & répandirent l'épouvante, qui devint d'autant plus grande, qu'on ne ſçavoit de quel côté étoit le danger. Chriſtophe Gaëtan, qui ſe trouva près de ce quartier-là, y courut avec quelques Troupes, & ſoutint l'effort des François aſſés heureuſement pour donner le tems

à Caraccioli, & à Louis Colonne de le joindre. Le combat devint alors très-vif, nonobſtant l'inquiétude des partiſans de Jeanne, qui craignoient qu'à la faveur de l'obſcurité, ceux du parti contraire ne vinſſent augmenter le nombre des ennemis, ou les prendre eux-mêmes en queuë : heureuſement Raimond Perellos, ſuivi de cinq cens hommes, arriva à leur ſecours, & rendit leurs forces ſi ſupérieures, que Sforce ſe vit obligé de faire retraite, & de reprendre avec Louis le chemin d'Averſe. Quelques-uns des conjurés paſſerent dans l'armée de ce Prince, & leurs biens furent mis à l'encan ; on punit les autres de mort, ou par de groſſes amendes, dont le produit mit Jeanne en état de continuer la guerre. MARTIN V. 1420.

Mais ſon inquiétude n'en étoit pas moins grande : elle voyoit ſans pouvoir y rémedier, l'ennemi faire des progrès par ſes intrigues, la Nobleſſe ſe jetter en foule dans le parti de Louis, les meilleures Villes de l'Abruzze paſſer ſous ſon obéiſſance, le peuple toujours prêt à ſe ſoulever, &, quoique les deux partis fuſſent continuellement aux mains, leurs exploits ſe terminer à de legers combats qui ne décidoient

MARTIN V. 1420. rien. Dans ſon embarras, elle envoyoit courriers ſur courriers à Alphonſe, pour le prier de hâter ſon départ : ce Prince différoit juſqu'à ce qu'il eût reçû la nouvelle de l'arrivée de Braccio, & ce Capitaine voulant faire ſes conditions meilleures, ne ſe preſſoit point ; 1421. il ne ſe détermina enfin, que lorſque de nouveaux Meſſagers de Jeanne lui porterent ſes lettres de donation des Villes d'Aquila & de Capouë, qu'il éxigeoit pour prix de ſes ſervices.

Il ſe mit en marche à la tête de trois mille hommes de Cavalerie, vint à Sulmone, & prit des meſures ſi juſtes pour ſurprendre la vigilance de Sforce, qu'il arriva à Capouë, ſans qu'un détachement de l'armée Françoiſe, qui gardoit le Bourg de Sainte Marie Majeure à deux milles de cette Ville, en eût la moindre connoiſſance. Les François s'étant mis le lendemain en Campagne pour butiner comme à leur ordinaire, la garniſon de Capouë fit une ſortie ſur eux, & tandis qu'ils étoient aux mains, Braccio ſurvint avec ſa Cavalerie, obligea les François à tourner le dos, & les pourſuivit juſqu'au Bourg, où ils ſe refugierent dans l'Egliſe qui leur ſervoit de Forteresſe : il l'inveſtit, l'empor-

ta, réduiſit ce poſte ſous l'obéiſſance de Jeanne, & les chemins étant libres, il ſe rendit ſans obſtacle à Naples, où la Reine le reçut avec joye, & lui donna l'épée de grand Connétable. MARTIN V. 1421.

Louis, devenu fort inférieur en forces, n'oſa plus ſortir de ſes Places: menacé de l'arrivée prochaine d'Alphonſe, ſans eſpérance du côté de la France, déchirée par une Guerre inteſtine, ſuite funeſte de l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne, il chercha du ſecours auprès de Martin V. & des Princes d'Italie, à qui il eſſaya de faire comprendre, par l'entremiſe de ſes Ambaſſadeurs, que leur intérêt commun demandoit qu'ils s'oppoſaſſent à l'arrivée d'Alphonſe, qui, ſous couleur de ſecourir Jeanne, n'avoit d'autres vuës que de s'emparer du Royaume de Naples, pour paſſer enſuite à la conquête du reſte de l'Italie.

Ces repréſentations n'ébranlerent que le Pape, piqué d'un côté contre Alphonſe, dont la protection maintenoit encore Benoît XIII. dans le ſchiſme, de l'autre contre Jeanne, redevable au Saint-Siége de dix-huit mois d'arrérages de cens, & qui, au préjudice des droits de l'Egliſe Romaine, venoit de *Od. Rayn. 1421. n. 1. & ſeq.*

MARTIN V. 1421. diſpoſer de ſa Couronne. Le Pontife malgré tous ſes efforts, ne put procurer à Louis qu'un renfort de mille chevaux, commandé par Tartaille de Lavello. De Tivoli, où il étoit alors, il envoya à Naples un ſecond Légat, qui de concert avec celui qui y réſidoit par ſes ordres, devoit travailler à pacifier le différend des deux Rois, & à ramener la paix dans le Royaume, & il deffendit ſous peine d'excommunication à tous les Ordres de l'Etat, tant Eccléſiaſtiques, que Séculiers, de payer à Jeanne aucun ſubſide, juſqu'à ce qu'elle eût acquitté ce qu'elle devoit à la Chambre Apoſtolique.

Facius lib. 1. Surit. lib. 13. cap. 11. Ces meſures rendoient plus néceſſaire le départ d'Alphonſe, qui ſuſpendant l'expédition de Corſe s'étoit rendu en Sicile. Ce Prince ſe détermina donc à paſſer à Naples, & avant que de commencer ſes hoſtilités contre Louis, crut devoir le prier de ſe deſiſter de ſon entrepriſe, & à ſon refus, lui déclarer la guerre. Il lui députa à cet effet Dom Juan Fernandez de Hérédia, qui lui repréſenta que s'il ne ſortoit du Royaume, le Roy ſon maître ſeroit obligé de ſecourir Jeanne: qu'il ne prendroit jamais que malgré lui les armes contre un Prince, ſon allié & ſon ami,

mais qu'il ne pouvoit auſſi ſans inhumanité refuſer ſon appui à ceux qui le lui demandoient : il lui rappella les anciens Droits des Rois d'Arragon, héritiers de Conſtance de Suaube, & conclut en priant Louis de renoncer à ſes deſſeins ſur la Couronne, ſinon de ſe préparer à la guerre. Louis, plus irrité qu'intimidé de ces menaces, répondit à l'Ambaſſadeur, que ſon droit étoit fondé ſur les conceſſions faites à ſes ancêtres par le Saint-Siége, & que rien ne pouvoit le détourner de ſon entrepriſe, plus juſte que celle d'Alphonſe, dont l'ambition étoit le ſeul guide. MARTIN V. 1421.

Alphonſe inſtruit des diſpoſitions de Louis, partit de Meſſine le 25. de Juin avec une Flotte compoſée de 16. Galeres, huit gros Navires, & quelques petits batimens ; il vint jetter l'ancre dans un port de l'Iſle d'Iſchia. Jeanne envoya Caraccioli le complimenter ſur ſon arrivée, le prier d'aborder au Château de l'Oeuf, & d'y reſter, juſqu'à ce qu'on fût en état de le recevoir, comme elle l'avoit ordonné. Le 7. de Juillet ce Prince fit ſon entrée ſolemnelle dans la Ville, par la porte de Capoüe, aux acclamations du peuple, & *Facius & Sur. loc. cit. Coſtanzo, Summ.*

MARTIN V. 1421. entouré d'un brillant cortége de Nobleſſe, Eſpagnole & Sicilienne, qui ſembloit obſcurcir la Cour de Jeanne, ce qui déplut fort au grand Sénéchal. Le Roi traverſa la Ville, juſqu'au Château-Neuf : la Reine vint au-devant de lui, juſqu'à la porte, l'embraſſa, & lui temoigna ſa reconnoiſſance avec toutes les demonſtrations de tendreſſe, & d'amitié, qu'il en devoit attendre dans ces premiers momens, lui fit en préſence du peuple remettre les clefs du Château, & le jour ſuivant 8. de Juillet, par acte public, Jeanne & Alphonſe ratifierent les conventions réciproques qui avoient été la ſuite de ſon adoption.

Act. ratiff. app. Lutini de Conteſt. p. 137.

Ainſi les Rois d'Arragon crurent acquerir ſur le Royaume de Naples, un ſecond droit, tranſmis en la perſonne d'Alphonſe à la maiſon de Caſtille, ou ſi l'on veut, à la ſeconde maiſon d'Arragon, car les Princes Caſtillans prirent le nom de ce Royaume, & telle fut l'imprudence de Jeanne, ou de ſon Conſeil, que pour s'oppoſer à Louis III. qui faiſoit revivre d'anciennes prétentions, elle en donna de nouvelles à Alphonſe, & au lieu d'un ennemi, s'en fit deux, qui ſe diſputerent long-tems ſa ſucceſ-

sion les armes à la main, pour le malheur de ses peuples. MARTIN V. 1421.

On espéroit qu'une action decisive entre les deux Rois termineroit une guerre, si funeste aux Napolitains; cependant il ne se passa rien de considerable, quoique Sforce, & Braccio fussent souvent aux prises. La connivence de Tartaille avec le parti ennemi, & le mécontentement de Braccio, que Jeanne, sous differens pretextes, suggerés par le Sénéchal, differoit de mettre en possession de la Ville de Capoüe, rendirent cette campagne également infructueuse à l'un & l'autre parti. Sforce, convaincu de la perfidie de Tartaille, lui fit trancher la tête, & incorpora les mille Chevaux qu'il commandoit à l'armée Françoise: Alphonse de son côté leva la difficulté qui s'opposoit à ses progrès, en obligeant Jeanne & son Favori à consentir à la remise de Capoue entre les mains de Braccio, qu'un plus long retard auroit pu aliener entierement de son service.

Caraccioli, qui vit échapper à son ambition la capitale d'une Principauté qu'il convoitoit depuis long-tems, chercha à se dédommager en enlevant la ville d'Acerra à Pierre Origlia, son

MARTIN V. 1421. plus cruel ennemi, & alors partiſan du Roi Louis Il fit entendre à Alphonſe qu'avant que d'entrer en quartiers d'hyver, il paroiſſoit eſſentiel de s'aſſurer de ce poſte, d'autant plus important, qu'il ôtoit la communication avec la Vallée de Bénevent. Ce Prince goûta le projet: pour encourager ſes Troupes, que l'approche de l'hyver auroit pû rebuter, il ſe mit à leur tête, & le dix de Novembre alla mettre le ſiége devant Acerra. Sanche, Gouverneur de cette place, quoique pris au dépourvû, ſoutint vigoureuſement les premieres attaques, & donna le tems à Louis de faire marcher Sforce à ſon ſecours avec toute l'Armée, à la réſerve de ce qui fut jugé néceſſaire à la défenſe d'Averſe. Au bruit de ſa marche, Alphonſe détacha Jean de Vintimille, Officier de grande valeur, avec un corps de Cavalerie & d'Infanterie, & lui donna ordre de s'emparer du pont de Caſola pour empêcher aux ennemis le paſſage de l'Agno. Il arriva trop tard: une partie de leur Armée étoit déja paſſée; mais au moyen d'un renfort, qui arriva du camp, commandé par Nicolas Piccinino, Vintimille ſe vit aſſez fort, pour leur faire repaſſer le pont, & Braccio, qui

Facius lib. 2.

qui vint lui-même le joindre, acheva d'ôter à Sforce les moyens de revenir sur ses pas. Cependant Alphonse faisoit des efforts inutiles pour emporter Acerra, lorsque le Pape, qui craignoit la prospérité de ce Prince, & voyoit dépérir les affaires de Louis, donna ordre à ses Légats de moyenner une tréve entre les deux Puissances. Ils se transporterent au camp d'Alphonse, qui se prêta aux propositions de paix, & fit cesser l'attaque. Pendant qu'on entroit en négociations, Louis crut devoir profiter de ce moment favorable, pour jetter du secours dans la place; l'entreprise lui réussit; mais irrita si fort Alphonse, qu'il reprit les travaux du siége avec plus d'obstination que jamais. Le Pape se vit obligé d'envoyer un troisiéme Légat, qui joint aux deux autres, parvint enfin à conclure une » tréve, aux conditions qu'Averse, » Acerra, & la Citadelle de Castellamare de Stabia, seroient mises en sé» questre entre les mains du Pontife. » On stipula pour la sûreté de Sforce; » qu'il auroit la permission de se retirer » à Bénévent, dont Jeanne avoit depuis long-tems disposé en sa faveur, comme d'un domaine acquis à la Cou-

MARTIN V. 1422.

Od. Rayn. 1422. *n.* 34.

MARTIN V. 1422. ronne par le Traité du 15. de Juin 1412. paſſé entre Jean XXIII. & Ladiſlas. Les hoſtilités ainſi ſuſpenduës, Loüis ſe rendit auprès du Pape.

Monſtr. vol. 1. ch. 164. On prétend que le Comte de la Marche avoit accompagné ce Prince dans ſon expédition. Ce fut alors apparemment, qu'il retourna pour une ſeconde fois en France, où dégouté des choſes de ce monde, il prit l'habit de Cordelier dans le Couvent de Beſançon en 1435. à l'âge d'environ 40. ans, & y mourut le 24. de Septembre 1438. Dans ſon teſtament du 24. de Janvier 1435. il prit la qualité de Roi de Hongrie, de Jeruſalem, & de Sicile, & ſans parler en particulier du Royaume de Naples, laiſſa pour ſon héritiere, en toutes ſes Terres & Seigneuries, Eléonor de Bourbon, Comteſſe d'Armagnac & de Perdriac, fille unique qu'il eut de ſon premier mariage avec Beatrix de Navarre. Eléonor après la mort de ſon pere eſſaya de faire valoir ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, mais ce fut ſans aucun ſuccès; & c'eſt tout ce qu'on en ſçait par l'hiſtoire.

Mem. d'Oliv. de la Marche, liv. 1. ch. 1.

Belleſ. ſur Charles VII.

Teſtam. dans Belleſ. au même endroit.

Alphonſe de retour à Naples après la ſignature de la tréve, envoya la meil-

leure partie de ſon Armée en Corſe, & employa l'autre à ſoumettre toute la Côte depuis Caſtellamare juſqu'au Cap de Maſſa. Braccio par ordre de la Cour, alla bloquer Aquila, le tout en conformité, ſans doute, de quelqu'article de la tréve, qui permettoit à Jeanne de ſe remettre en poſſeſſion des places occupées par les Partiſans de Loüis. MARTIN V. 1422.

Une maladie contagieuſe qui affligea peu de tems après la Capitale, obligea la Cour à ſe retirer à Gayette. Alphonſe y ſuivit Jeanne, uniquement occupé du ſoin de gagner le cœur de la Nobleſſe. Braccio venoit de renoüer avec Sforce l'amitié qui les avoit autrefois unis, & il s'entremit pour le remettre dans les bonnes graces de la Reine & du grand Sénéchal. Sforce vint à Gayette, reçut d'Alphonſe cet acceüil favorable qu'un Prince magnanime ne peut refuſer à la valeur, & ce Monarque travailla lui-même à ſa reconciliation, avec Jeanne & ſon favori, qui s'y prêta, parce que Braccio étant appellé au ſervice des Florentins, la Cour ne pouvoit le remplacer que par un Capitaine du mérite de Sforce. A ſon exemple tous les Seigneurs du Royaume, Partiſans de Louis III. charmés des bontés & des manie-

Facius Coſt. anzo. Summ. Ammir. in vit.

MARTIN V. res obligeantes d'Alphonſe, le prirent pour Médiateur auprès de la Reine.

1422. Ce Prince non content de s'affermir ainſi dans le Royaume, fit par ſes Ambaſſadeurs des ſoumiſſions à Martin V. qui, à ce qu'on prétend, n'oſa refuſer de le reconnoître pour l'héritier préſomptif de Jeanne, de crainte que le Monarque en répréſailles n'ordonnât qu'on reconnût Benoît XIII. dans tous ſes Etats d'Eſpagne. Par cette inquiétude, entretenuë habilement, Alphonſe ſe rendit aſſez maître de l'eſprit du Pontife pour l'obliger à faire remettre à Jeanne par ſes Légats, Averſe & les autres places dont ils étoient dépoſitaires.

Matt. de afflic. deciſ. 18. n. 5. Marian. Surit.

1423. Juſqu'alors cette Princeſſe & ſon fils adoptif, dans une parfaite intelligence, avoient d'un commun accord gouverné les affaires du Royaume : mais l'envie, cette peſte ordinaire des Etats, vint ſapper leur union dans ſes fondemens, & détruiſant leur confiance mutuelle, les jetter dans des ſoupçons réciproques. Caraccioli trouvoit dans Alphonſe des qualités bien différentes de celles du Comte de la Marche : c'étoit un jeune Monarque que ſes Etats héréditaires rendoient très-puiſſant ; dont le caractere doux & bien-faiſant, s'attachoit

tous les cœurs : chez qui la valeur, l'ambition, l'amour de la gloire s'allioient admirablement avec la prudence, la pénétration, la dextérité dans le maniement des affaires, & avec tous les talens qui peuvent orner l'esprit. Tant de rares qualités effrayoient le Sénéchal par leur concours dans la personne d'un Prince, dont l'autorité ne pouvoit s'accroître qu'aux dépens de la sienne : il crut même s'appercevoir qu'Alphonse travailloit à se l'attribuer toute entiere. Piqué d'ailleurs que ce Prince se fût fait rendre hommage par les habitans d'Averse, d'Acerra, de Sorrento, d'Amalphi & des autres places, à mesure qu'il les eut soumises à Jeanne, il en conçut une jalousie extrême. Tout paroissoit tranquille dans le Royaume, & le secours qu'on avoit mandié de ce Prince, n'étant plus nécessaire, il craignit, ou feignit de craindre qu'Alphonse ne se rendît maître du Royaume, avant la mort de Jeanne, contre les dispositions des lettres d'adoption, fit part de ses frayeurs à Jeanne, & lui donna ses soupçons pour des faits évidens. Il lui peignit ce Prince sous les traits d'un ambitieux, & d'un perfide, qui formoit le projet de l'envoyer prison-

MARTIN V. 1423.

MARTIN V. 1423. niere en Eſpagne, à deſſein de s'emparer de ſon Royaume, & de s'applanir par ce premier pas, la conquête du reſte de l'Italie.

Jeanne toujours aveuglée, & toujours inconſtante, prit les imaginations du Sénéchal pour des vérités réelles; elle ſe frappa de l'exemple de Jeanne I. & ſaiſie d'une terreur dont elle n'étoit plus maîtreſſe, partit de Gayette ſous prétexte d'un voyage de plaiſir, & paſſa dans l'Iſle de Procide, enſuite à Pouzzole, réſoluë de retourner à Naples, alors délivrée du mal contagieux. Alphonſe voyant qu'elle ne revenoit point à Gayette, voulut l'aller trouver à Pouzzole avec peu de ſuite, pour ne point augmenter des ſoupçons, qu'il commençoit à entrevoir, ſans en pénétrer la cauſe : mais Jeanne, au bruit de ſon départ, ſe rendit à pied à Naples, avec précipitation, afin, qu'avant qu'il y arrivât, elle pût ſe loger au Château Capoüan, & qu'il ne l'obligeât point, malgré elle à rentrer au Château-Neuf, dont il étoit maître. Alphonſe ſurpris de la fuite de la Reine, comme il l'avoit été de ſon départ de Gayette, craignit qu'elle ne formât quelque complot contre lui, il la ſuivit

de près à Naples, & s'enferma dans le Château-Neuf, d'où découvrant peu à peu le motif de ſes ſoupçons, il alla à diverſes repriſes lui rendre viſite, pour eſſayer de les détruire. Dans ces entrefaites, François Darinion, Réſident de ce Prince à Rome, lui manda qu'il étoit informé qu'on lui dreſſoit un piége, & qu'on vouloit l'aſſaſſiner, le premier jour qu'il iroit au Château-Capoüan. Alphonſe pour ſa conſervation réſolut de s'aſſurer de la perſonne de Caraccioli, qu'il ſçavoit être l'auteur de ces deſſeins perfides, & de ne lui rendre la liberté, qu'après que Jeanne auroit remis au Roi le Château-Capoüan, & ſe ſeroit ſoumiſe à tout ce qu'il voudroit exiger d'elle, perſuadé que cette foible Reine, dépourvûë de l'ame de ſes Conſeils, conſentiroit à tout. MARTIN V. 1423.

Caraccioli qui de ſa part penſoit à ſurprendre Alphonſe, fit faire dans la ruë Carbonara les préparatifs d'une joûte: ſon deſſein étoit d'inviter ce Prince à venir au Château-Capoüan, pour joüir de ce ſpectacle, & de le tuer, ou du moins de le retenir priſonnier. Le Prince en fut heureuſement averti: indigné de la hardieſſe du Sénéchal, convain- *Facius. Coſtanzo. Summ. Ammirat. in vit.*

MARTIN V. 1423. cu de la vérité des avis qu'il recevoit de Rome, il ſe détermina à prévenir Caraccioli. En qualité de Duc de Calabre, & de Lieutenant-Général, Alphonſe avoit droit de convoquer chez lui le Conſeil d'Etat ; il envoya ordre au Sénéchal de s'y trouver, & ſur ſon refus d'y venir ſans ſauf-conduit, il lui en envoya un, écrit & ſigné de ſa main. Caraccioli, muni de cette piéce, ſe crut en ſûreté, mais dès qu'il ſe préſenta, Alphonſe le fit arrêter, & monta auſſitôt à cheval pour aller au Château-Capoüan. Jeanne apprit à l'inſtant ce qui ſe paſſoit : déconcertée, ſans conſeil, elle ne ſçavoit quel parti prendre, & craignoit d'être elle-même retenuë priſonniere. Ceux qui l'entouroient ne trouverent d'autre reſſource dans un danger ſi preſſant, que d'interdire au Roi l'entrée du Château. Il étoit tems d'agir ; on vit ce Prince accourir, entouré de ſes Gardes, il ſe préſentoit déja ſur le pont levis, lorſqu'on abaiſſa la herſe, tandis qu'on tiroit ſur lui du haut des Tours : il fut obligé de ſe retirer au galop hors de la portée du trait, & peu s'en fallut qu'il ne périt de la chûte d'une pierre qui tomba ſur la croupe de ſon cheval. Dans la crainte de quelque

quelque mouvement populaire, il ſe dégagea des ruës étroites qui entouroient le Château, & gagna le marché aux bœufs, ou il avoit la liberté de ſe deffendre, s'il étoit attaqué. MARTIN V. 1423.

Au bruit du péril où le Roi venoit de ſe trouver, les Arragonois accoururent en foule autour de lui: les Napolitains, particulierement ceux affectionnés à la Maiſon de Duras, conſternés par ce nouvel évenement, n'oſerent prendre les armes. La plûpart, ſans ſortir de leurs maiſons, ſe contentoient de plaindre le malheur de leur Patrie, qui à peine délivrée d'une guerre étrangere, ſe voyoit expoſée à des troubles domeſtiques: & quoiqu'aſſûrés qu'ils n'avoient d'autres cauſes que des jalouſies, & des ſoupçons, ils craignoient que cette haine naiſſante entre Alphonſe, & Jeanne, ne s'envenimât par le tems, & ne rendît le mal incurable. Quelques-uns pour le bien de la paix, vinrent ſans armes trouver le Roi, à deſſein de moyenner une réconciliation: la journée ſe paſſa en pourparlers, & en propoſitions: mais Jeanne loin de vouloir y entendre, envoya, par le conſeil de ſes courtiſans, Courriers ſur Courriers à Benevent inviter Sforce à venir à ſon ſecours.

MARTIN V. 1423. Alphonſe voyant que perſonne ne penſoit à l'attaquer, ſe retira le ſoir au Château-Neuf, & le lendemain, accompagné de l'Infant Dom Pedre, ſon frere, aſſiegea le Château Capoüan. Cependant Sforce raſſemblant à la hâte ce qu'il put trouver de ſes vieux ſoldats, prit le chemin de Naples. Le Roi leva auſſitôt le Siége, fit marcher toutes ſes Troupes commandées par Bernard Centiglia, avec ordre d'empêcher Sforce, ou d'enlever Jeanne du Château Capoüan, ou d'entrer dans la Ville. Centiglia diviſa l'armée en quatre détachemens, & attendit Sforce ſur le chemin d'Acerra. Dès qu'il le vit paroître, entraîné par ſon ardeur, & ſans éxaminer la diſpoſition des ennemis, il les attaqua avec ſon premier détachement: mais ne pouvant longtems ſoutenir leur choc, il ſe retira vers le ſecond. Le combat recommençoit avec plus d'opiniatreté, quand Sforce à la tête de deux bandes de ſoldats d'élite, marchant à grands pas entra dans un Parc que Charles II. avoit fait faire entre la porte de Capoüe, & le lieu aujourd'hui nommé, Poggio Réale, vint à bout de rompre une muraille qui couvroit l'armée Arragonoiſe, & parut tout-à-

coup derriere elle. L'ennemi ainſi attaqué à l'imprévûe de front & en queuë, d'ailleurs incommodé par l'artillerie du Château Capoüan, ſe mit en fuite, entraînant dans ſa déroute le troiſiéme & le quatriéme détachement de Centiglia. Les uns ſe ſauverent du côté de Capouë, les autres au Château-Neuf, le reſte tomba au pouvoir de Sforce, qui peſle-meſle avec les fuyards entra dans la Ville, & dans le Château Capoüan. Cent vingt Seigneurs Eſpagnols reſterent priſonniers de guerre, entr'autres Raimond Perellos, Bernard Centiglia, Jean, & Raimond de Moncade, Jean Comte de Vintimille, & Henriquez, fils de l'Amirante de Caſtille. Cette Victoire remit le calme dans la Ville, & Sforce y voyant ſon armée inutile l'envoya inveſtir Averſe.

MARTIN V. 1423.

Surit. an. lib. 13. cap. 17.

Jeanne réſoluë alors de ſe venger d'Alphonſe, aſſembla ſon Conſeil pour en concerter les moyens. La déciſion ſe trouva conforme à l'eſprit qui l'animoit : on y conclut que ce Prince devoit être privé de la qualité de fils adoptif, & qu'il falloit le remplacer par le Roi Louis III. Peut-être Sforce eut-il beaucoup de part à cet avis, s'il eſt vrai, comme le prétendent quelques Hiſto-

Ibid. cap. 16.

MARTIN V. 1423. riens, qu'il fût d'intelligence avec Caraccioli pour faire périr Alphonſe. Quoiqu'il en ſoit, Jeanne députa à Louis, qui étoit encore à Rome, Jean Coſſa & Bernard d'Aquin, pour lui faire part du changement qui venoit d'arriver en ſa faveur. Louis par ſes pouvoirs autoriſa Sforce à conclure cette affaire, par forme de Traité. On en régla d'abord quelques articles, & comme les autres ſouffroient difficulté, Jeanne envoya à Rome Geoffroi de Gayette, dit de Naples, Docteur en droit, qu'elle laiſſa maître d'y ajouter telles modifications qui ſeroient jugées convenables. Le Traité ſe conclut enfin au Château Capoüan le 2. de Juin 1423. entre Jeanne, & Sforce, avec les précautions néceſſaires à la conſervation des droits des Maiſons de Duras, & d'Anjou.

Tract. in Cod. Mſſ. Bib. Reg. n. 9979. 3 p. 118. & ſeq.

» Jeanne revoquoit, & annuloit l'a-
» doption d'Alphonſe, pour cauſe d'in-
» gratitude, d'orgueil, & de cruauté,
» prouvés par l'empriſonnement de Ca-
» raccioli, contre la foi d'un ſauf-con-
» duit, par les tentatives de ce Prince
» pour l'enlever elle-même du Château
» Capoüan, & par le Siége qu'il en
» avoit formé le lendemain. Elle revo-

» voquoit en conſéquence toutes les » donations, & conceſſions faites à Al- » phonſe, adoptoit à ſa place Louis III. » qualifié ſeulement Duc d'Anjou, & » l'inſtituoit ſon héritier, ſans néan- » moins que cette adoption ni inſtitu- » tion pût en aucune ſorte préjudicier » à l'ancien droit de Louis ſur la Cou- » ronne : elle lui faiſoit donation du » Duché de Calabre, & promettoit » d'employer toutes ſes forces à dépoſſe- » der les Arragonois de toutes les pla- » ces de ce Duché. MARTIN V. 1423.

» Louis de ſon côté s'obligeoit à » ſortir d'Italie, & à retourner dans ſes » Terres avec ſes freres, au terme re- » glé entre le Pape & les Ambaſſadeurs » de Jeanne, & lorſque les Arrago- » nois ſeroient hors du Royaume; ce » Prince, ni aucun des ſiens ne de- » voient point y entrer, ni dans le » Duché, du vivant & ſans le conſen- » tement de la Reine : il étoit ſeulement » permis à Louis d'envoyer ſes Offi- » ciers pour gouverner en ſon nom ce » Duché. Il promettoit d'abſoudre du » Serment de fidélité ceux qui le lui » avoient prêté, à l'exception de ſes » ſujets du Duché de Calabre, ſous la » reſerve que ceux qui s'étoient décla-

MARTIN V. 1423. » rés ſes partiſans rentreroient en grace » & dans leurs biens, & qu'après la » mort de Jeanne, tous ſeroient tenus » de le reconnoître pour Souverain. Il » s'obligeoit à réduire à l'obéiſſance de » Jeanne tous ceux qui ſe révolteroient » contre elle, ſous prétexte de favori- » ſer la Maiſon d'Anjou, & afin d'aſſû- » rer l'éxécution de cet article, s'en- » gageoit à ne recevoir auprès de ſa » perſonne ni au nombre de ſes domeſ- » tiques, aucun Régnicole, ſur-tout » aucun Napolitain, c'eſt-à-dire habi- » tant de Naples, ſans le conſentement » de Jeanne; à condition que cette » Princeſſe, ſans préjudice de ſa Sou- » veraineté, réduiroit de même à l'o- » béiſſance de Louis, comme Duc de » Calabre, ceux qui lui ſeroient rebel- » les.

» Par les autres articles, les parties » s'aſſûroient un ſecours mutuel, & » une fidélité à toute épreuve. Il étoit » reglé, que ſi Louis manquoit à quel- » ques-uns de ſes engagemens, il ſeroit » déchû du droit que lui acqueroit cet- » te adoption; que l'autorité du Saint- » Siége y mettroit le ſceau, par une » bulle expreſſe; réſervant au Pape la » liberté de la révoquer, & de nommer

» à Jeanne un autre héritier. Le Pon- MARTIN V.
» tife, les Cardinaux, le Duc de Mi-
» lan, le Doge de Genes devoient 1423.
» être garants du Traité.

Alphonſe paroiſſoit ſans reſſource, après la défaite de ſes Troupes : Il ne lui reſtoit, ni argent, pour remettre une Armée ſur pied, ni de Flotte, qui pût le dédommager de ſes mauvais ſuccès; il ne ſe trouvoit pas en ſûreté dans une Ville, où le nombre de ſes ennemis, déja conſidérable, alloit ſe multiplier de jour en jour, s'il reſtoit dans l'inaction. Son unique eſpérance étoit fondée ſur une Flotte, qu'il faiſoit équiper à Barcelonne, pour une nouvelle expédition en Corſe, & qu'il ſçavoit être prête à mettre à la voile. Loin de ſe décourager, il pourvut à la deffenſe du Château-Neuf, fit raſſembler des fonds, & envoya au-devant de ſa Flotte, avec ordre de la conduire au plûtôt à Naples. *Facius lib. 2. Coſtanzo. lib. 15.*

Cependant les Napolitains n'oſant aſſiéger le Château-Neuf, parce que ſa ſituation naturelle,& ſes ouvrages rendoient l'entrepriſe difficile & de longue haleine, ſe fortifierent aux environs, à deſſein d'empêcher, que s'il venoit des Troupes au ſecours d'Alphonſe, il ne

MARTIN V. 1423. les introduisît dans la Ville par cette fortereſſe. Leur voiſinage donna lieu à de legers combats entre eux & la garniſon, & dans ces entrefaites la Flotte arriva. Elle étoit partie de Barcelonne quinze jours après la Victoire de Sforce, ſous le Commandement de Jean de Cardone. Ce brave Amiral, dès qu'il eut appris l'état où ſe trouvoit Alphonſe, cingla vers Naples, mit ſes troupes à terre près du petit Mole, & par ordre de ce Prince ſe retrancha ſous les murs du Château-Neuf, dans une place, aſſés étenduë, où l'on a depuis bâti pluſieurs maiſons. Les Napolitains s'emparerent auſſitôt du quartier appellé *le Corregie*, dont le terrain vaſte leur laiſſoit la liberté d'agir avec leur cavalerie, & de là, par leurs courſes ils incommodoient continuellement les ennemis, qui la plûpart gens de mer, & peu accoutumés aux combats de terre, n'oſerent d'abord ſortir de leur retranchement, & ſe deffendirent ſeulement à coups de pierres & de flêches. Animés enfin par la réſolution d'un Catalan, nommé Jean Cave, ils ſortirent avec impétuoſiité de leurs lignes, donnerent vivement ſur les Napolitains qu'ils repouſſerent juſques dans la Vil-

le, & ſe faiſant contre leur Cavalerie un rempart avec des tonneaux remplis de pierres, à l'aide d'une vigne qui rampoit le long d'une maiſon voiſine, grimperent ſur les murailles, mirent en fuite ceux qui les deffendoient, & ſe rendirent maîtres de la Porte *Petruccia*, aujourd'hui appellée de *Chiaia*, qu'ils ouvrirent à l'armée. MARTIN V. 1423.

Ce ſuccès ineſpéré cauſa beaucoup de joye à Alphonſe, qui profitant des premiers inſtans, toujours précieux, donna ordre à Dom Pedre ſon frere de former ſon attaque du côté de la mer. Le Prince fit ſa deſcente ſans peine entre l'Egliſe de Saint Nicolas, & l'Arſenal, parce qu'alors la Ville n'étoit point fermée de ce côté-là, joignit le reſte de l'armée, s'avança avec elle vers l'Egliſe de Saint Pierre Martyr, & fit mettre le feu aux maiſons voiſines, d'où il ſe répandit bientôt de tous côtés. Il étoit déja nuit, l'obſcurité augmentoit le trouble & la confuſion des habitans, qui effrayés ne ſçavoient ni comment s'oppoſer aux ennemis, maîtres d'une partie de la Ville, ni de quel côté prendre la fuite. On prétend que les Nobles du Siége de *Porto*, alliés à la maiſon Origlia, ne ſe mirent point en def-

MARTIN V. 1423. ſenſe, par haine contre le Sénéchal: il n'y eut que François Mormile, qui, ſuivi d'un petit corps de Cavalerie, oſa faire tête aux Arragonois, & regagna ſur eux quelque terrain: mais la fatigue que cette journée cauſoit aux deux partis fit ceſſer le combat; ils paſſerent le reſte de la nuit tranquiles.

Jeanne dans des allarmes continuelles, craignoit à chaque inſtant de tomber entre les mains des ennemis: elle ſe recommandoit avec inſtance aux Barons qui l'étoient venu joindre au Château Capoüan, & ne ceſſoit d'envoyer des Couriers à Sforce, qui pouſſoit en perſonne le Siége d'Averſe, pour l'obliger à venir au plûtôt la délivrer du danger. Sforce obéit, arriva au point du jour, & courut vers l'Egliſe de Sainte Claire, à deſſein d'arrêter les Arragonois qui avoient déja gagné le penchant de Sainte Barbe. Son arrivée les étonna, mais ſans ſe déconcerter, ils s'emparerent des maiſons des deux côtés des ruës, & du haut des toits firent pleuvoir les pierres, & les tuiles ſur les Troupes de Sforce, il fit des efforts inutiles pour les déloger, & les vit pénétrer malgré lui, de maiſon, en maiſon, juſqu'au Siége de *Nido*. Ce

General, fatigué d'un combat si inégal, & trouvant dans les Napolitains peu de dispositions à le deffendre, fut contraint de faire retraite du côté du Chât au Capoüan, il en tira la Reine, la conduisit le soir du même jour, à *Pomigliano d'Arco*, & le lendemain à Nole. Un grand nombre de Napolitains la suivirent, conduits à la lueur du feu qui consumoit leurs maisons, depuis le Château-Neuf, jusqu'à la Place *Sellaria*. A peine arrivée à Nole, elle notifia par ses lettres patentes du 21. de Juin, le traité du deux du même mois, » ordonnant à ses sujets de regarder Alphonse comme déchû de tous les droits, » que lui avoit acquis son adoption: elle » les dégageoit du Serment de fidélité, & » leur enjoignoit de le traiter comme » ennemi, avec deffense, sous peine » de félonie, de lui prêter ni secours, » ni obéissance. «

MARTIN V. 1423.

L'incendie auroit réduit le reste de cette grande Ville en cendres, si Alphonse, touché de compassion, n'en eût par ses ordres fait arrêter le progrès: ce Prince assiégea ensuite le Château Capoüan. Sanche, qui en étoit Gouverneur ne put s'y deffendre aussi longtems & avec autant de succès que dans Acer-

MARTIN V. 1423. cerra, il manquoit de vivres & de munitions, ſes Soldats n'oſoient ſe préſenter ſur les Tours, & ſur les Remparts, parce que des gens de trait, poſtés dans les maiſons voiſines, qui commandoient à la Forteresſe, tiroient continuellement ſur eux. Sforce vint de Nole à deſſein de jetter quelques ſecours dans la Place; mais après pluſieurs efforts inutiles, il renonça à l'entrepriſe, pour aller prendre poſſeſſion d'Averſe, dont le Gouverneur capitula, au grand déplaiſir d'Alphonſe, qui ſans cavalerie, ne pouvoit tenir la campagne. Il n'en pouſſa qu'avec plus de vigueur le Siége du Château Capoüan, rendit ſans ſuccès une ſeconde tentative de Sforce, pour ravitailler la Forteresſe, & contraignit enfin Sanche à compoſer. Ainſi ce Prince ſe trouva entierement maître de Naples. Quelques jours après il s'empara de l'Iſle d'Iſchia, très-avantageuſe par ſa ſituation, en ce que de ſes Ports on peut aiſément inquiéter les côtes de la Terre de Labour, & de la Principauté juſqu'à celles de la Calabre.

Litt. Joan. II. in Cod. Reg. olim de Brienne n. 15. p. 71. Jeanne ſe jetta dans Averſe, dès que cette Ville fut à ſon pouvoir: elle y ratifia le 27. de Juillet ſon Traité avec

Louis III. & jugeant la préſence de ce Prince néceſſaire dans le Royaume, lui donna par des lettres particulieres & de même datte, ſelon les apparences, la permiſſion de s'y rendre par mer, ou par terre. L'abſence de Caraccioli faiſant auſſi l'objet de ſes ſoins, elle fit traiter de l'échange des priſonniers de guerre, & offrit la liberté à tous les Seigneurs Arragonois pour obtenir celle de ſon favori. Alphonſe y conſentit, renvoya le grand Sénéchal, & revit avec joie les Capitaines qu'il avoit perdus dans ſa déroute. Jeanne, enchantée de la délivrance du Sénéchal, dédommagea Sforce de la rançon qu'il auroit pû tirer de ſes priſonniers, par la donation des Villes de Trani, & de Barlette.

MARTIN V. 1423. *Litt. Joan. II. in Cod. Mſſ. ſup cit. n. 9979-3, p. 127. & ſeq.*

Pendant les troubles qui agitoient miſérablement le Royaume de Naples, on ouvrit au mois de Mai le Concile de Pavie. Il ne s'y trouva qu'un très-petit nombre de Députés, deux mois ſe paſſerent ſans rien décider de conſidérable. On tint néanmoins quelques Seſſions, où Alphonſe mécontent de Martin V. qui lui refuſoit l'inveſtiture, & ſoutenoit le parti de Louis III. eſſaya par le miniſtere de ſes Ambaſſadeurs,

Od. Rayn 1423. Ciacon. & Plat. in Mart. V. Concil. Labb. to XII. p. 364. & ſeq. Marian. lib. 20. cap. 13. 14.

MARTIN V. 1423. de redonner vigueur à l'obédience de Benoît XIII. Cependant Pavie étant menacée de la Peſte, on transfera par décret du 22. de Juin le Concile à Sienne : On y tint la premiere Seſſion le 22. d'Août. Le Pape promit de s'y rendre au commencement de Septembre : mais il n'oſa tenir parole, parce que les Miniſtres d'Alphonſe renouvelloient leurs pourſuites en faveur de Benoît XIII. condamné injuſtement, à ce qu'ils prétendoient, par le Concile de Conſtance. Martin écrivit à ce Prince : il eſſaya de le convaincre » que » rien ne pouvoit l'obliger à lui témoigner tant de haine : il ſe vantoit au » contraire de ſes ménagemens infinis, » le prioit de conſiderer avec quelle pa» tience il l'avoit vû entrer dans le » Royaume de Naples, à la tête d'une » armée, & vivre en paix auprès de » Jeanne: il lui répréſentoit qu'il n'étoit » ni la cauſe de leurs diſſentions, ni » l'auteur de ſes mauvais ſuccès ; « mais tandis qu'il tâchoit de ramener ainſi l'eſprit d'Alphonſe, non content d'avoir accordé à Louis III. l'inveſtiture, ſeul & véritable motif de la querelle, il confirma par ſa Bulle du premier d'Octobre, le Traité du 2. de Juin.

Epiſt. Mart. V. in Od. Rayn. n. 12.

qui révoquoit l'adoption du Monarque Arragonois, & en transportoit les droits à Louis, qu'il reconnoissoit pour l'héritier légitime de Jeanne. MARTIN V. 1423. *Bulla in Cod. sup. cit. p. 132.*

Cette diversité dans la façon de parler, & d'agir, convainquit Alphonse de la mauvaise volonté du Pape, contre qui son ressentiment se perpétua. Sous ce prétexte, & sous d'autres aussi frivoles, le Pontife, allarmé de quelques réglemens entamés à Sienne sur la réformation de l'Eglise, résolut de remettre le Concile à un autre tems, & le 19. de Fevrier 1424. ses Légats le rompirent,, & indiquerent à Basle celui qui devoit se tenir sept ans après, en éxécution des décrets de Constance.

A peu près dans le même tems que Martin écrivoit à Alphonse, ce Prince reçut des dépêches qui l'obligeoient à retourner en Espagne, pour appaiser des différends survenus entre ses freres, & le Roi de Castille. Déterminé à son départ, il nomma son frere, Dom Pedre, Lieutenant General, & lui forma un conseil des Seigneurs les plus sages de sa Cour, confia à Jacques Caldora le Gouvernement de Naples, & lui laissa ce qu'il avoit de meilleurs Capitaines, pour partager le soin de la deffen- *Facius lib. 3. Surit. lib. 13. cap. 14. 21.*

MARTIN V. 1423. dre, avec environ douze cens chevaux & dix mille hommes d'Infanterie. Il leur fit eſpérer un prompt retour, proteſtant, que bien-loin de prétendre dépouiller la Reine de ſon vivant, il vouloit empêcher qu'elle ne fût ébranlée ſur le Trône par la jalouſie & la haine de ceux même qu'elle combloit de ſes faveurs, & qu'il ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeur que de retourner en grace auprès d'elle.

Il étoit ſur le point de mettre à la voile, lorſque Louis partant bruſquement de Rome ſe rendit à Averſe, où la Reine par de nouvelles lettres Patentes du 1. de Septembre ratifia ſon adoption, aux réſerves & conditions inſerées, dans le Traité du 2. de Juin. Ce Prince, ſans perdre de tems, ſe mit en campagne avec Sforce, & vint camper près du Pont de la Magdelaine, à deſſein de tenter une entrepriſe ſur Naples. Alphonſe en fit ſortir ſes Troupes, pour les oppoſer aux ennemis, lui-même avec ſa Flotte, ſe poſta à l'embouchure du Sebéto. Les deux Armées de terre en vinrent aux mains : les Arragonois après une eſcarmouche aſſés vive, furent repouſſés juſques dans la Ville, Sforce y entra ſuivi de ſes troupes

Litt. Joan. II. in Cod. Reg. olim Brienne, n. 15. p. 57.

troupes victorieuſes, & de ſa main plan- MARTIN V.
ta ſa banniere ſur le ravelin d'une tour : 1423.
mais n'étant point aſſés fort pour s'y maintenir, il ſe retira le ſoir à Averſe. Ce déſavantage, quoique peu conſidérable, fut fort ſenſible à Alphonſe, qui ne pouvant alors ſe dédommager, mit à la voile, le 15. d'Octobre, aborda à Gayette, y établit Gouverneur, Antoine de Lune, & pourſuivant ſa route juſqu'à Marſeille, attaqua cette Ville au dépourvû, la prit le 9. de Novembre, la livra au pillage, & en emporta à Valence le corps de Saint Louis, Evêque de Toulouſe, fils de Charles II. *Facius loc. cit. Sur. cap. 22. Bouche.*

Jeanne, par l'entremiſe du Pape, conclut cependant un traité d'alliance avec Philippe Marie Viſcomti, Duc de Milan, & Seigneur de Genes, dont la puiſſance étoit formidable en Italie ; le Duc en conſéquence de ce nouvel engagement, donna ordre aux Génois d'armer une Flotte pour l'employer au recouvrement de Naples, & des autres Places dont Alphonſe reſtoit en poſſeſſion. Les Génois malgré l'épuiſement de leurs Finances, mirent en mer avec une extrême diligence treize gros vaiſſeaux & autant de Galeres, qui avoient *Facius loc. cit. Sentin. hiſt. Gen. lib. 2. an. 1423. Camp. vit. Brac. lib. 6. Coſtanzo. Collenuc. Summ. Diar. Venet. Mſſ. in Od. Rayn. 1424. n. 17.*

MARTIN V. 1423. à bord environ dix mille combattans ; la Flotte mit à la voile au mois de Décembre, ſous le commandement de l'Amiral Gui Torello, Gentilhomme Milanois.

Louis réſolut de former d'abord le Siége de Gayette, Place importante au ſuccès de la guerre, & Jeanne ſçut engager Chriſtophe & Roger Gaëtan, fort accrédités dans cette Ville, à cauſe des grands biens qu'ils poſſédoient aux environs, à favoriſer l'entrepriſe, par le moyen de leurs amis. D'un autre côté, Dom Pedre averti qu'on armoit à Genes, & que l'orage alloit tomber ſur Gayette, fit prier Braccio par divers meſſages de s'avancer de ce côté-là avec ſon armée. Ce General, de nouveau brouillé avec Martin V. formoit alors le Siége d'Aquila, dont il vouloit ſe mettre en poſſeſſion en vertu de la donation que Jeanne lui en avoit faite. Uniquement occupé de ſes vuës d'intérêts, il s'obſtina à ne point abandonner ſon entrepriſe, qu'elle ne lui eût réuſſi, perſuadé, que s'il devenoit maître d'Aquila, comme il l'étoit déja de Capouë, il le ſeroit bientôt du reſte du Royaume, ou que du moins les deux Rois compétiteurs enchériroient l'un ſur

l'autre pour acquerir ſon amitié. Ainſi le 27. de Janvier, lorſque la Flotte Genoiſe parut à la vûë de Gayette, les Arragonois ſe virent ſans ſecours, & inférieurs au parti contraire, que les Gaëtans faiſoient prévaloir. Antoine de Lune, ſans attendre qu'on battît la Place, ſe rendit trois jours après l'arrivée de la Flotte, & ſe retira à Naples. MARTIN V. 1424.

A l'exemple de Gayette, pluſieurs places Maritimes ſe ſoumirent à l'Amiral Génois, qui entra enſuite dans le Golphe de Naples, & fit ſon debarquement vers la Porte du marché, pendant que Louis accompagné du Duc de Seſſa & de Louis de Saint-Severin, reſſerroit d'un autre côté la Ville avec l'Armée de terre. D. Pedre mit tout en uſage pour ſe fortifier, mais il ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir que les premiers ſuccès de Louis donnoient courage à ſes Partiſans, & à ceux de Jeanne : que les Napolitains redoutoient les ſuites d'un Siege, qui ne manqueroit pas d'être funeſte à la patrie, ſi leur Ville forcée ſe trouvoit expoſée au pillage d'une Armée, toute compoſée de Troupes étrangeres : qu'ils s'aſſembloient même tous les jours, ſe communiquoient leurs crain-

MARTIN V. 1424. tes, & cherchoient les moyens de ſe garantir du péril. Ce Prince irrité vouloit mettre le feu aux quatre coins de Naples, aimant mieux, diſoit-il, la voir bruler, que de la perdre : peut-être eût-il exécuté ce projet inſenſé, ſi Jacques Caldora ne l'eneût détourné.

Les deux partis étoient aſſés ſouvent aux mains, à l'occaſion des ſorties qu'on faiſoit de la Ville. Raymond Annequin, l'un des Officiers, qui ſervoient ſous Caldora fut fait priſonnier de guerre, & conduit à Louis, qui le ſçachant ami particulier de Caldora, le jugea propre à traiter avec lui de la reddition de Naples. Il reçut donc ſon priſonnier avec beaucoup de bonté, le chargea de la négociation & le renvoya comblé de careſſes & d'eſperances. Annequin fit ſes propoſitions à Caldora, qui le renvoya auſſitôt aſſurer Louis, que prêt à conſommer le projet, il n'alloit s'occuper que des moyens d'en procurer le ſuccès. Quoique l'intrigue ſe ménageât de part & d'autre avec beaucoup de précaution & de ſecret, D. Pedre en eut avis. Il diſſimula, n'oſant agir précipitamment contre Caldora, maître

des clefs de la Ville, & reſolut de cacher ſes ſoupçons, juſqu'à ce qu'il eût pris des meſures convenables aux circonſtances. Mais il n'en eut pas le tems : Caldora, inſtruit que ſes projets étoient découverts, en hâta l'éxecution, manda à Louis ſes réſolutions, & l'inſtruiſit des démarches qu'il devoit faire. Le lendemain, ſuivant le complot, l'armée confederée s'étant avancée juſqu'au pied des murailles, comme pour donner l'aſſaut, Caldora courut au-devant à la tête de ſa cavalerie & de quelques Fantaſſins, & après les premiers coups de main, tourna le dos. Les ennemis le pourſuivirent, entrerent avec lui dans la Ville le 11 d'Avril & s'en rendirent maîtres, d'autant plus aiſément, que le trouble, & la confuſion y devint generale. Les Arragonois ſurpris au dépourvû, ne penſerent qu'à ſe ſauver dans les Forteresſes : tous ceux qui tomberent au pouvoir des vainqueurs, furent maſſacrés ou faits priſonniers, & leurs maiſons pilléees. Le Château Capoüan ſe rendit peu de jours après, & l'on mit le Siége devant le Château-Neuf, où Dom Pedre s'étoit jetté. Pluſieurs de ſes partiſans y entre-

MARTIN V. 1424.

MARTIN V. 1424. rent avec lui, enſorte que faute de vivres, il eût été bientôt obligé de ſe rendre, ſans une barque chargée de grains, qui profitant d'un vent violent, aborda au pied du Château, malgré les aſſiégeans. Ce ſecours inopiné donna le tems à Alphonſe d'envoyer au ſecours de Dom Pedre Artale de Lune avec une partie de la Flotte qui avoit conduit le Monarque à Barcelonne. Artale arriva en peu de jours à Naples, ravitailla de nouveau le Château, ſans trouver d'oppoſition, parce que la Flotte Genoiſe étoit déja partie; mais comme l'Amiral Eſpagnol n'amenoit pas aſſés de troupes pour relever le parti Arragonois, Dom Pedre laiſſa ſes meilleurs ſoldats dans le Château-Neuf, s'embarqua, & paſſa en Sicile, d'où en répréſailles il porta bientôt après la guerre ſur les Côtes de Genes.

Paul. Jov. vit. Sfort. cap. 90. Simoneta in Sfortiad. lib. 1. cap. 7. 12.

Mutius Sforce ne ſe trouva point à l'expédition de Naples, Jeanne l'avoit envoyé dans l'Abruzze, au ſecours d'Aquila. Après s'être rendu maître de quelques Villes, il ſe noya le 3. de Janvier dans le Fleuve Peſcara qu'il vouloit paſſer pour aller combattre Braccio. François Sforce, ſon fils, prit le

Commandement de ſes Troupes, afin de les retenir ſous la diſcipline, & vint à Averſe trouver la Reine, qui ſenſible à la perte qu'il venoit de faire, le confirma dans la poſſeſſion de ſes biens paternels, & l'envoya avec Jacques Caldora, à qui elle donna l'épée de grand Connétable, continuer la guerre contre Braccio. Caldora lui livra combat aux portes d'Aquila, & remporta une Victoire complette ; Braccio, bleſſé dans l'action, demeura priſonnier de guerre & mourut le 2. de Juillet de ſes bleſſures. MARTIN V. 1424. *Campan. vit. Brac. lib. 6. Inſeſſ. Diar. rer. Roman. Mſſ.*

L'Abruzze recouvra par ce moyen ſa tranquilité, & le Saint-Siége rentra en poſſeſſion de tout ce que Braccio avoit uſurpé dans la Marche d'Ancone, le Duché de Spolete, & la Toſcane. La Ville & la Principauté de Capouë étant auſſi retournées au Domaine de la Couronne par la mort de ce brave avanturier, Caraccioli en obtint l'inveſtiture de Jeanne, qui ne ſe ſentoit pas la force de lui rien refuſer. Il eut néanmoins, malgré ſon ambition, aſſés de modeſtie, ou du moins aſſés de prudence, pour ne point prendre la qualité de Prince de Capouë, quoique ſes parens l'encourageaſſent à le faire. *Coſtanzo. Summ. Ammir. in vit.*

MARTIN V. 1424. Quelques fuſſent les ſuccès des armes de Jeanne, elle ne jouiſſoit pas encore d'un repos bien aſſûré. Pluſieurs Villes, la Calabre entiere, tenoient pour Alphonſe, qui ſe conſervoit un très-grand nombre de partiſans dans le Royaume & dans la Capitale même, où ils excitoient tous les jours de nouveaux déſordres. Antoine Caraffe, ſurnommé Malice, qui depuis ſa négociation s'étoit affectionné à la Maiſon d'Arragon, cherchoit à ſoulever les Napolitains par ſes brigandages, pilloit impunément les maiſons des Nobles, & des Populaires, fidéles au parti de Jeanne, ou de Louis, & s'enrichiſſoit de leurs dépouilles. La Reine quittant le ſéjour d'Averſe, revint à Naples, réſoluë d'arrêter cette licence. Elle donna ordre d'informer contre Caraffe, qui ne put éviter le châtiment qu'en ſe réfugiant à Seſſa.

On aſſiégeoit cependant le Château-Neuf, la ſeule Fortereſſe qui reſtoit à Alphonſe. Ce poſte, quoique muni de proviſions, quoique deffendu par un brave Officier nommé Arnaud Sancia, pouvoit être enfin réduit avec le tems, & il étoit important de s'en rendre maître: mais les vûës politiques du grand

Sénéchal

ne s'accordoient pas avec l'interêt de l'Etat : toujours ambitieux, & toûjours méfiant, il prétendoit joüir seul de toute l'autorité, & craignoit que Loüis ne devînt trop puissant. On prétend même qu'offensé des reproches que ce Prince ne put s'empêcher de faire à Jeanne sur la honte dont la couvroit son attachement aussi aveugle, que criminel pour son sujet, il conçut le dessein de se venger de la liberté de ces conseils. Il fit donc traîner le siége du Château-neuf en longueur, s'opposant aux desseins de Louis, lorsqu'il vouloit le resserrer de trop près, & faisant accorder à tous propos des suspensions d'armes, qui donnoient aux soldats de la Garnison la facilité de venir dans la Ville se pourvoir de vivres, autant de fois qu'ils en manquoient. Par ce moyen, Caraccioli tenoit Louis dans la dépendance, & lui donnoit lieu de craindre, que s'il resistoit à ses volontez, il ne rappellât Alphonse, ce qui lui seroit facile tant que l'Arragonois auroit un pied dans Naples. MARTIN V. 1426.

Ces précautions ne suffirent point encore à la tranquilité du favori : la présence de Louis étoit un obstacle continuel aux progrès de son crédit,

MARTIN V. 1426.

il ſçut engager Jeanne à confirmer à ce Prince l'Inveſtiture du Duché de Calabre, & à l'envoyer s'en mettre en poſſeſſion les armes à la main. Louis entreprit ſans murmurer, cette expedition, que le Sénéchal eut l'adreſſe de prolonger, en ne fourniſſant que ce qu'il falloit de Troupes pour perpetuer la guerre avec les Arragonois, ſans la terminer. L'Hiſtoire n'en donne qu'un détail ſuccint; mais on trouve qu'en 1429. Louis paſſa en France, où il aſſiſta au Sacre de Charles VII. ſon beau-frere, & qu'il revint l'année ſuivante dans le Royaume de Naples.

Dès que le Sénéchal eut éloigné Louis de la Cour, il ne penſa plus qu'à s'aſſurer l'appui de Jacques Caldora, Grand Connétable, devenu extremement puiſſant depuis ſa victoire ſur Braccio, & la mort de Mutius Sforce. Il travailla auſſi à s'attacher le Prince de Tarente, que ſes grands biens rendoient redoutable. Pour y parvenir, il prit alliance avec eux, donna une de ſes filles en mariage à Antoine Caldora, fils du Connétable, obtint de Jeanne des Lettres qui faiſoient donation à ſon nouveau Gendre de toutes les Terres, où ſes Troupes étoient en

Quartiers, & maria une autre de ſes filles à Gabriel des Urſins, frere du Prince de Tarente. Tout plia alors ſous la puiſſance du Sénéchal, ſes volontés devinrent la Loi de l'Etat. Habile à profiter de cet aſcendant, il abbatit ſes ennemis, la plûpart enrichis par les bienfaits des deux derniers Rois, enleva aux familles Origlia, Mormile, Sannazar & Coſtanzo, un nombre prodigieux de Terres, qu'ils tenoient de la liberalité de ces Princes, s'en réſerva une partie, & diſtribua le reſte à ſes créatures, ſur-tout aux Barons, qui par leurs richeſſes, ou leur crédit pouvoient nuire à ſa fortune. Il ſe maintint ainſi dans la plus haute faveur, pendant quelques années, que Jeanne paſſa dans le calme, à cauſe des affaires qui retenoient Alphonſe en Eſpagne. MARTIN V. 1426.

En 1424. peu de tems après que ce Prince fut de retour dans ſes Etats, Benoît XIII. étant mort à Paniſcole le premier de Juin, ou ſelon d'autres dans le mois de Septembre, il obligea les deux Cardinaux, qui reſtoient de ſon obedience, à lui donner un ſucceſſeur, à deſſein de chagriner le Pape Martin V. Les menaces qu'il ajoûta à la perſuaſion, firent leur effet, ils élu- *Surit. lib. 13. cap. 23. Marian. lib. 20. cap. 14. Giacon. in Mart. V.*

MARTIN V. 1426. rent Gilles Mugnoz, Chanoine de Barcelone, qui prit à Paniſcole le nom de Clement VIII, avec les ornemens Pontificaux. Pour ſe venger en même tems du Duc de Milan, il fournit des ſecours à D. Pedre ſon frere, qui continua la guerre contre les Genois; mais ſans aucun ſuccès conſiderable. La querelle d'Alphonſe avec le Pape s'aigrit en 1426. le Pontife en vint juſqu'à excommunier ce Prince, comme fauteur du ſchiſme, & à jetter l'interdit ſur ſes Etats. Le Cardinal Pierre de Foix, Légat du S. Siege, travailla avec un zéle infatigable pendant 5. années à ramener Alphonſe à la paix; ce ne fut que par ſa patience & par ſa fermeté qu'il en vint à bout.

Plat. in Mart. V. Bzov. 1426. n. 3.

Acta Legat. Card. Frx. in Bzov. 1427. n. 20. & ſeq.

Le Pape exigeoit entre autres Articles, que ce Prince obligeât l'Antipape Gilles de Mugnoz à rentrer dans l'obéiſſance qu'il lui devoit, comme au ſeul Pontife legitime: qu'il ceſsât de fatiguer le Royaume de Naples par ſes hoſtilités; il offroit, s'il avoit fait quelque dépenſe pour Jeanne, de traiter avec elle, & d'en obtenir le rembourſement: s'il prétendoit perſonnellement quelque droit à cette Couronne, de lui faire rendre juſtice par des Commiſſaires, non ſuſpects aux parties inte-

reſſées. Le Roi trouvoit que ce qui concernoit le Royaume de Naples meritoit une mure déliberation, & il declara nettement dans la ſuite, qu'il ne prétendoit point compoſer ſur cet article. Il demandoit d'ailleurs qu'on lui laiſsât le corps de S. Louis qu'il avoit apporté de Marſeille, qu'on lui remît à perpetuité ce qu'il devoit, ou ce qu'il étoit obligé de payer annuellement à la Chambre Apoſtolique, à cauſe des Iſles de Sicile, de Sardaigne & de Corſe, & qu'il ne fût tenu d'autre redevance envers le ſaint Siege ſa vie durant, que d'une Chappe d'étoffe d'or qu'il donneroit tous les cinq ans, par forme de reconnoiſſance de Fief. MARTIN V. 1426.

Ces Articles lui furent accordés purement & ſimplement. Le Pape qui deſiroit ſincerement la paix ſouſcrivit aux autres, étrangers à l'hiſtoire de Naples, en ajoutant ſeulement quelques modifications, & en 1429. Alphonſe prêt à porter la guerre en Caſtille, ſigna le Traité, & en jura l'execution. On n'y fit aucune mention du Royaume de Naples; mais il paroît par une clauſe generale, que le Pape laiſſoit à cet égard, Alphonſe dans tous ſes droits, puiſqu'il le remettoit au même

MARTIN V. 1429. *Od. Ray. 1424. Bzov. eod. an. Ciac. & Plat. in Mart. V. Fogliett. hiſt. Gen. 10. lib. Bizar. in ead. lib. 11. Sur. lib. 14. cap. 46. Blond. p. 432.*

état où il ſe trouvoit avant leurs differends. Au moyen de cette paix, l'Antipape Clement VIII, docile aux volontés du Roi d'Arragon, ſe démit du Pontificat, & termina le grand ſchiſme d'Occident, qui duroit depuis cinquante & un ans.

Alphonſe, nonobſtant les affaires qui l'occupoient en Eſpagne, ne perdoit pas de vûë le Royaume de Naples; il ſe préparoit de loin les moyens de s'en mettre en poſſeſſion après la mort de Jeanne. Dans cette idée dès le 5. de May de l'année précedente 1428. il avoit fait ſa paix, & un traité d'alliance avec les Genois, qui n'y comprirent point le Duc de Milan, parce que d'un côté, ils cherchoient à en ſecoüer le joug, & que d'un autre le ſçachant un allié peu ſûr, partiſan de la guerre & des nouveautés, ils appréhendoient qu'il ne les rejettât dans un nouvel embarras. Le Duc de Milan reſſentit vivement l'injûre que lui faiſoient les Genois; mais n'oſant éclater dans la circonſtance délicate où le reduiſoit leur peu de fidelité, il diſſimula avec eux comme avec Alphonſe.

Tout ſe diſpoſoit d'ailleurs à favori-

ſer les deſſeins de ce Prince, encouragé par je ne ſçai quelle prophétie qui lui promettoit la Couronne de Naples, après quelques années de revers. Il avoit un parti puiſſant dans le Royaume, ſes plus grands ennemis par un changement ſubit, ſembloient ſouhaiter ſon retour. Caraccioli lui-même, entraîné par quelque puiſſant motif, ou de haine contre le Roi Louis III. ou d'ambition, fit prier Alphonſe par Dalmaſe Cacirera, alors Gouverneur du Château-neuf, d'oublier leurs diſſenſions paſſées, & de le compter au nombre de ſes ſerviteurs & de ſes Vaſſaux. Il l'exhortoit à mettre fin à la guerre de Caſtille, pour reprendre ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples, & le flattoit de lui faire connoître par les effets, combien ſes offres, & ſes promeſſes étoient ſinceres. Le Roi répondit avec beaucoup de bonté, qu'il oublioit volontiers d'anciennes querelles, ſuſcitées par des gens mal intentionnés, & proteſta qu'il penſoit ſerieuſement à calmer les affaires de Caſtille.

MARTIN V. 1429.

Sur. lib. 14. cap. 1.

Caraccioli, engagé par cet accueil favorable, lui deputa un meſſager ſecret, nommé Pierre de Lartigue, qui voulant obliger le Roi à ſe déclarer plus poſi-

MARTIN V. 1429. tivement, lui apprit de la part du Sénéchal qu'il s'étoit attaché le Prince de Tarente & Jacques Caldora, les plus puiſſans de ſes ennemis : lui rafraîchit la memoire de la prédiction flatteuſe qu'on lui avoit faite, lui réitera ſes prieres de terminer promptement les affaires de Caſtille pour s'approcher de Naples, & lui offrit au nom du favori un ſecours de 3000. chevaux & de 3000 fantaſſins, ſecours, diſoit le Député, ſur lequel le Roi pouvoit compter avec d'autant plus d'aſſurance, que Jeanne ſouhaitoit le revoir & que tous les Grands du Royaume étoient affectionés à la Maiſon d'Arragon. Le Meſſager repreſenta encore à Alphonſe, que les infirmités de la Reine étoient un ſûr garant, que ſa ſucceſſion ne tarderoit point à vaquer : que le Duc d'Anjou avoit fait demander au Sénéchal une de ſes filles en mariage; mais que la Maiſon d'Anjou ayant toûjours été ennemie des Caraccioli, il ne conſentiroit jamais à cette alliance, & qu'il aimoit mieux voir Alphonſe devenir ſon Souverain.

Ce Prince, ſur des offres ſi brillantes, envoya à Naples Pino Gaxino, l'un de ſes Secretaires, conferer avec la Reine & le Sénéchal. Jeanne

toujours docile aux volontés de ſon favori, approuva toutes ſes demarches, ce qui obligea Alphonſe à ſuſpendre la guerre de Caſtille par une tréve de cinq années. MARTIN V. 1430.

Etant paſſé enſuite en Catalogne, il reçut à Lerida une Députation d'Antoine des Urſins, Prince de Tarente, & des autres Barons ſes Partiſans, qui l'invitoient à preſſer ſon départ. Le Pape lui ayant fait faire les mêmes propoſitions, il dépêcha à Rome en qualité d'Ambaſſadeur, un Moine Auguſtin ſon Confeſſeur, nommé Antoine de Fano, avec ordre de s'aſſurer de la bonne volonté du Pontife, de le prier d'obtenir de Jeanne un conſentement formel à l'expédition qu'il méditoit: de ſe tranſporter de là à Naples, d'y travailler à gagner les Conſeillers de Jeanne, principalement Antoine Colonne, Prince de Salerne, quelle honoroit d'une confiance particuliere, de traiter directement avec la Reine, & le Grand Sénéchal, de leur propoſer un traité d'alliance avec les Rois d'Angleterre & de Portugal, le Duc de Bourgogne, & le Comte de Foix, de renouveller la tréve qui ſuſpendoit les hoſtilités entre Louis III. & lui, & s'il voyoit que la

MARTIN V. 1431. négociation prît un bon train, de convenir de tout ce qui ſeroit neceſſaire au ſuccès de l'entrepriſe : Alphonſe envoya en même tems en Sicile Antoine de Vintimille donner ordre à l'armement d'une Flotte.

Od. Rayn 1431. n. 1. Blond. p. 459. Naucler. Gener. 48 p. 449. Tous ces projets furent deconcertés en un inſtant par la mort de Martin V. qui arriva le 20. de Février 1431. & bouleverſa toute l'Italie. Gabriel Condelmerio, Venitien, élû dix jours après, ſous le nom d'Eugene IV. voulant à ſon avenement s'emparer du tréſor de ſon prédeceſſeur, chargea Etienne Colonne d'arrêter Poccius, ſon Camerier, qu'on prétendoit en être le dépoſitaire. Cet ordre s'executa avec tant de violence, que le Pape en fit de vifs reproches à Etienne Colonne, qui offenſé à ſon tour ſe retira à Paleſtrine, ſouleva contre le Pontife toute la Maiſon des Colonnes, qui lui ſuſciterent une guerre cruelle pendant quelques années : Ce fut une occaſion de les dépoüiller des grands biens que Martin V. avoit accumulés ſur eux.

Epiſt. Eug. in Od. Rayn n. 9. Jeanne apprenant l'élevation d'Eugene, l'en fit complimenter par ſes Ambaſſadeurs, & lui envoya de grands préſens. Le Pape la remercia par des

lettres très-affectueuſes, lui promit ſa protection, & ſes ſoins paternels, pour la tranquilité de ſon Royaume, proteſtant qu'il perſiſteroit inviolablement dans ſes diſpoſitions favorables. La Reine en revanche, entra dans ſon reſſentiment contre les Colonnes, donna ordre à JacquesCaldora de marcher à ſon ſecours à la tête de quelques troupes, confiſqua la Principauté de Salerne, le Duché d'Amalphi, & les autres biens qu'ils poſſedoient dans le Royaume. EUGENE IV. 1431. *Od. Raynn. 12. ex Hect. Pignat.*

Caraccioli ambitieux de s'enrichir de ces dépoüilles, demanda à Jeanne l'Inveſtiture de la Principauté de Salerne & du Duché d'Amalphi, en lui repreſentant, que quoiqu'elle lui eût donné Capouë, il n'avoit pas voulu ajouter à ſes titres celui de Prince de Capouë, perſuadé, que quiconque après elle parviendroit à la Couronne ne manqueroit pas de réunir cette Place à ſon Domaine. La Reine étoit alors infirme, & dans un âge où les paſſions commencent à s'éteindre: dégoutée du Sénéchal, qui commençoit à vieillir auſſi, ou rebutée de ſon avidité inſatiable, elle lui refuſa Salerne & Amalphi, ajoutant par forme de reproche, qu'il devoit être content des *Coſtanzo. Summ.*

EUGENE IV. 1431. autres terres qu'il tenoit de ſa generoſité, ſans étendre ſes vûës ſur tout ce qu'il trouvoit à ſa bienſéance.

Diſcorſ. della Marra. p. 335. Caraccioli troublé d'un refus auquel il ne s'attendoit pas, témoigna depuis par ſes actions & par ſes paroles, n'avoir pour Jeanne que du mépris. Elle honoroit alors de toute ſa faveur Covella Ruffa, Ducheſſe de Seſſa, femme d'un caractere difficile, qui peu de tems après ſon mariage avec Jean Antoine de Marzan, Duc de Seſſa, le quitta bruſquement, & vêcut non ſeulement éloignée de lui, mais toujours prête à lui nuire, comme à ſon plus cruel ennemi. Sa nobleſſe, très-ancienne dans le Royaume, ſon alliance avec Jeanne,* dont elle étoit parente, quoique dans un degré très-éloigné, lui inſpiroient un orgueil inſuportable, d'autant plus incompatible avec celui du grand Sénéchal, quelle le haïſſoit perſonnellement, parce quayant été, à ce qu'on prétend, choiſi arbitre d'un differend ſurvenu entre le Roi Louis III. & la Ducheſſe, pour raiſon de la Terre de Seminara, il avoit jugé en faveur de Louis.

* Elle étoit petite-fille de Jeannelle de Saint Severin, ſœur de Marguerite de Saint Severin, ayeule paternelle de Jeanne.

Cette femme vindicative, ne ceſſoit, à tout propos, de remontrer à Jeanne qu'elle devoit punir l'ingratitude du Sénéchal, qui du ſein de la pauvreté & d'une nobleſſe en ruine, s'étoit élevé par ſes bienfaits à un tel degré de puiſſance, qu'il diſpoſoit en maître des biens du Royaume. Jeanne écoutoit aſſez volontiers les conſeils de la Ducheſſe de Seſſa, mais devenuë inſenſible par ſon âge & ſes infirmités, elle laiſſoit les choſes aller leur train ordinaire. EUGENE IV. 1431.

Un jour le Sénéchal étant venu de nouveau lui demander Salerne & Amalphi, il eſſuya malgré ſes careſſes affectées, un ſecond refus, qui le piqua ſi vivement, qu'il s'échappa en paroles inſolentes : il eut même, diſoit-on alors, la hardieſſe de lui porter les mains au viſage, & d'y laiſſer des traces de ſa fureur. Le dépit arracha des larmes à Jeanne, qui ne put s'empêcher de gemir ſur la honte d'une paſſion, capable d'inſpirer tant d'audace à ſon ſujet. *Aut. ſup. cit. Marian. lib. 21. cap. 5.*

La Ducheſſe de Seſſa l'ayant entendu pleurer d'une chambre voiſine, entra dans ſon appartement avec d'autres Dames, & profita du deſordre où elle la trouva, pour lui faire une leçon, ad-

EUGENE IV. 1431. mirable, ſi elle eût été dictée par la liberté qu'inſpire la vertu, plûtôt que par l'eſprit de haine & de jalouſie. *Princeſſe*, lui dit-elle, *ſi Caraccioli a oublié que, né pauvre & ſimple Gentil-homme, il doit à Votre Majeſté ſeule les richeſſes & les honneurs qui le rendent égal aux Souverains, ſouvenez-vous du moins que vous êtes iſſuë d'un ſang auguſte; que cet indigne favori, après vous avoir fait tomber dans le mépris, après vous avoir réduite à la condition d'une femme de la plus baſſe naiſſance, eſt peut-être capable d'attenter à votre vie. C'eſt tout le prix que vous devez attendre de vos bienfaits, ce que vous promettent les injures dont il a oſé vous accabler, & les violences, qui en ont été la ſuite: ſongez donc, Princeſſe, pour votre ſureté, pour votre honneur, & pour celui de votre ſang à reprimer l'inſolence de ce monſtre d'ingratitude.*

Summ. Ces paroles firent impreſſion ſur l'eſprit de Jeanne dans ces premiers momens: elle conſentit à faire arrêter le Sénéchal. La Ducheſſe en concerta les moyens avec Ottin Caraccioli, qui quoique parent du favori, étoit l'un de ſes plus cruels ennemis, & l'homme le plus envieux de ſa fortune & de ſon credit: avec Martin Boffa, célebre doc-

teur de ce tems-là, que la Reine honora de ſon eſtime, juſqu'à le faire Préſident de ſon Conſeil, enſuite grand Chancelier ; mais que le Sénéchal qui ne l'aimoit pas, dépoüilla ſans cauſe legitime de cette derniere charge : & avec Pierre Palagani dont le cœur étoit ulceré contre le Sénéchal, parce qu'il lui avoit enlevé la Terre de Cirignola, ancienne dans la Maiſon Palagani, pour la donner à ſon frere Marin Caraccioli, Comte de Saint Ange. Tous convinrent d'abord de s'aſſurer du grand Sénéchal pendant la nuit, afin d'éviter l'éclat : cependant, après quelques réflexions, craignant que Jeanne naturellement inconſtante, ne ſe repentît de la permiſſion qu'elle venoit de donner, & ne reçût le favori en graces, ils conclurent qu'il étoit plus ſûr de l'aſſaſſiner. Quelques Auteurs diſent, que cet avis fut communiqué à Jeanne, qui répondit qu'elle vouloit bien priver Caraccioli du pouvoir, & du maniment des affaires ; mais qu'elle ne prétendoit pas charger ſa conſcience d'un homicide, dont elle devoit bientôt rendre compte à Dieu ; d'autres aſſurent que les conjurés autoriſés, par la permiſſion de l'arrêter, prirent le

EUGENE IV. 1431.

Diſc. della Marra p. 31. p. 280.

Coſtanzo.

EUGENE IV. 1432. meurtre ſur eux,& n'en avertirent point la Reine: d'autres enfin que Jeanne y donna ſon conſentement.

Coſtanzo. Summ. Cron. S. Anton. tit. 22. cap. 7. §. 7. Quoiqu'il en ſoit, Caraccioli vivoit tranquille, uniquement occupé du mariage de Troyen, ſon fils, avec Marie, fille de Jacques Caldora, à qui il vouloit s'unir par une double alliance. Dans la vûë de procurer à la Reine quelque divertiſſement, comme une occaſion de ſe reconcilier avec elle, il fit faire dans le Château Capoüan les préparatifs d'une fête, qui devoit ſuivre la cérémonie des Nôces. Au jour marqué 17. d'Août, toute la Nobleſſe ſe rendit au Château Capoüan, & la journée ſe paſſa dans les plaiſirs, qu'on prolongea bien avant dans la nuit. Lorſqu'ils furent finis, le Sénéchal s'étant retiré dans ſon appartement, Pierre Palagani, & François Caraccioli frere d'Ottin, qui ſe chargerent du coup, prirent ce moment pour l'executer. L'un d'eux alla frapper à la porte du Sénéchal, & lui dire comme une nouvelle certaine, que la Reine attaquée d'une maladie ſubite ſe trouvoit en danger. Caraccioli qui ne faiſoit qu'entrer au lit, en ſortit bruſquement pour ſe r'habiller,& donna ordre qu'on

Diſcorſ. della Marra p. 280.

ouvrît

ouvrît la porte. Auſſi tôt les deux conjurés entrerent, ſe jetterent ſur lui, & le maſſacrerent à coups de haches. Afin de prévenir la ſédition qu'auroient pu exciter dans Naples les parents & les créatures du Sénéchal, dès que ſa mort deviendroit publique, on jugea à propos de s'aſſurer des principaux. On envoya donc chez Troyen Caraccioli, dont les Nôces venoient d'être terminées par cette cruelle cataſtrophe, & chez ſes plus proches parents, les avertir au nom du Sénéchal de la prétenduë maladie de la Reine, avec ordre de venir au plûtôt au Château. Ils y accoururent, on les arrêta, & on les conduiſit en priſon. EUGENE IV. 1432.

Le lendemain matin la nouvelle de cette ſcene tragique fit naître des ſentimens differens, ſuivant que la paſſion ou l'interêt en décideront. Tout le monde courut au Château Capoüan voir, au lieu de ce favori puiſſant, à qui il ne manquoit plus que le nom de Roi, un cadavre nud, couvert de bleſſures, & baigné dans ſon ſang. La Ducheſſe vint jouir elle-même de ce cruel ſpectacle, qui étoit le fruit de ſes conſeils, & témoigna par ſes diſcours inſultans, que c'étoit la jalouſie qui les

EUGENE IV. 1432. lui avoit fait donner : telle fut la fin de Caraccioli, & telle a été ſouvent celle des favoris qui préferent leur fortune à la réputation de leurs Souverains, & ne s'élevent que ſur les ruines des plus fideles ſujets de l'Etat. Son corps après avoir reſté long-tems ſans ſepulture, fut enfin porté par quatre Religieux à la lueur de deux flambeaux dans l'Egliſe de ſaint Jean de Carbonara, où Troyen Caraccioli, ſon fils, lui fit élever un Monument ſuperbe, qu'on y voit encore aujourd'hui. La Reine, ſuivant le ſentiment de quelques auteurs, pleura la mort de ſon favori ; ſi l'on en croit d'autres, elle l'apprit avec autant d'inſenſibilité, qu'elle s'étoit ſenti pour lui de foibleſſe : il eſt toûjours certain qu'elle condamna ſa memoire pour cauſe de trahiſon & de crime de leze-Majeſté, qu'elle confiſqua ſes biens, les réunit à ſon Domaine, & peu de tems après ſa mort, accorda grace à ceux qui l'avoient aſſaſſiné : circonſtance, qui prouve inconteſtablement, que la memoire de ce ſecond favori ne lui fut pas ſi chere, que celle de Pandolphe Alope.

Celano Notit di Nap. Giorn. 1. p. 201. 202.

Coſtanzo Summ. Diſc. della Marra p. 280.

An. Sila. de Curial. miſ. Scrittur. della Confiſc. in Summ. lib. 4. p. 613.

Sur. ann. lib. 14. cap. 5. Alphonſe étoit alors dans l'Iſle de Goze, de retour d'une expedition qu'il

venoit de terminer glorieuſement contre le Roi de Tunis. Le Monarque Arragonois toujours occupé de ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples, négocioit auprès du Pape Eugene IV. pour en obtenir l'Inveſtiture, & continuoit d'entretenir des relations avec les Barons de ſon parti. Lorſqu'il ſçut la mort du Grand Sénéchal, & l'empire que la Ducheſſe de Seſſa prenoit depuis ſur l'eſprit de la Reine, il vint en Sicile encouragé par la bonne volonté que la Ducheſſe lui témoignoit, & de là envoya ſes Ambaſſadeurs à Jeanne, pour tenter de renouer la négociation interrompuë par la mort de Martin V. Il demandoit que cette Princeſſe renouvellât ſon adoption, en révoquant celle du Duc d'Anjou, qu'elle le remît en poſſeſſion du Duché de Calabre, & qu'elle fît enſorte que le Pape la confirmât du conſeil de ſes Cardinaux. Le Pontife diſtrait par le Conſeil de Baſle, qui étoit aſſemblé depuis le commencement de l'année précedente 1431. & qui malgré ſes tentatives continuelles pour le rompre, travailloit conſtamment à la réformation, ſous la protection de l'Empereur Sigiſmond, amuſoit Alphonſe, ſans rien con-

EUGENE IV. 1432. *Cap. 9.* *Cap. 10.*

EUGENE IV. clure : mais ce Prince ſe dédommagea par ſes ſuccès à la Cour de Naples.

1432. Par la permiſſion de Jeanne il prit terre avec la Flotte dans l'Iſle d'Iſchia, qui tenoit encore pour lui, & *Cap. 12.* obtint enfin de cette Princeſſe, ce qu'il déſiroit. La Reine après de longues déliberations dans ſon Conſeil, annula par ſes Lettres, données au Château Capoüan le 4. d'Avril 1433. tous les *Litt. Joan. II. ibid & in Cod. Regio olim Brienne n. 16. p. 87.* Actes émanés d'elle au tems de leurs differens : c'eſt-à-dire l'Adoption de Louis III. de même que tout ce qui l'avoit ſuivi, ou précedé, & ſur des motifs géneraux & de ſtile, le reconnut ſon ſeul & legitime héritier, en renouvellant l'Adoption faite en ſa faveur, & la Donation du Duché de Calabre, avec promeſſe d'enjoindre à Louis III. qui étoit revenu dans la Calabre, de lui en laiſſer au plûtôt la libre poſſeſſion, & de ſortir du Royaume, s'il ne vouloit en être chaſſé à force ouverte. Les lettres portoient que « Jeanne pendant ſa vie, demeureroit Souveraine » du Duché de Calabre, qui ſeroit » gouverné, au nom d'Alphonſe, par » la Ducheſſe de Seſſa & Gilles Cacirera » & comme la Reine étoit entourée d'un grand nombre de Partiſans de

la Maiſon d'Anjou, à qui il étoit eſſentiel de dérober la connoiſſance de ce qui venoit de ſe paſſer, les Lettres furent remiſes entre les mains de la Ducheſſe, qui devoit en demeurer dépoſitaire, juſqu'à ce que la Reine eût la liberté de les mettre à éxecution. EUGENE IV. 1433.

Alphonſe, ſuivant les conditions qu'on lui impoſa, jura conformément à la volonté de la Reine, qu'il retourneroit en Sicile, & n'entreroit point dans le Royaume de ſon vivant, ſans ſa permiſſion, qu'il n'y feroit aucune entrepriſe, ni aucune expedition militaire: qu'il n'y ſemeroit point le trouble, & ne permettroit ni à ſes freres, ni à ſes Vaſſaux de ſe déclarer contre la Reine ou contre ſes ſujets.

Louis cependant ſoutenoit toujours ſes prétentions ſur la Couronne: en qualité de Roi, il députa au Concile de Baſle, Pierre, Evêque de Digne, ſon Ambaſſadeur, accompagné de trois Chevaliers pour les Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piedmont. L'Evêque de Digne y harangua l'Empereur Sigiſmond, qui le reçut avec bonté, & l'aſſura que le Roi ſon maître le trouveroit toujours diſpoſé à lui faire plaiſir, comme ſon parent & ſon

Concio Epiſc. Dignenſ. & Reſp. Sigiſm. in Cod. Mſſ. Bib. Reg. n. 4. 52. 10 p. 159. & ſeq.

EUGENE IV. 1433. ami. Louis ne fut pas long-tems ſans être convaincu de la bonne volonté de l'Empereur, car ce Prince qui projettoit de ſe faire couronner à Rome par les mains du Pape, ayant fait ſa paix avec le Pontife, que la protection qu'il donnoit au Concile, & ſes deſſeins pour le rétabliſſement de l'autorité Imperiale en Italie avoient indiſpoſé, cimenta la paix par un Traité d'alliance, où furent compris les Républiques de Veniſe, de Florence & le Duc de Milan : un des motifs de cette union étoit de chaſſer Alphonſe de l'Italie. Le Pape par un Bref exprès, inſtruiſit Jeanne de ſon accord avec l'Empereur, & attaché par interêt au Roi Louis III. dont il avoit beſoin alors pour conſerver Avignon, dont les habitans ne vouloient point recevoir de Gouverneur de la part du ſaint Siege, il exhorta par d'autres Brefs les Seigneurs Napolitains, & les Communautés des Villes à maintenir la tranquilité du Royaume, à demeurer fideles à Jeanne & à s'oppoſer aux entrepriſes d'Alphonſe.

Od. Rayn 1433. n. 12. Diplom. Eugen. IV. ap. Dolg. to. 3. p. 437. Sur. lib. 14. cap. 14.

Breve in Od. Rayn loc. cit. n. 12.

Od Rayn 1432. n. 22. ex Epiſt.

Epiſt. Eugen. ibid. 1433. n. 28.

Ces differens Brefs furent occaſionnés par les plaintes de Jeanne, ſur ce que l'Arragonois étoit venu ſans ſon

consentement aborder avec sa Flotte à Ischia. Ainsi il paroît que si elle lui en accorda la permission, comme le rapportent les Historiens Espagnols : ce ne fut que malgré elle, & par condescendance aux inspirations, tant de la Duchesse de Sessa, devenuë maîtresse de ses volontés, que des autres Partisans de la Maison d'Arragon, qui l'obsedoient. En effet Jeanne, affectionnée à Louis, se trouvant dépourvûë de conseil & d'appui, par la mort de Caraccioli, voulut rappeller ce Prince auprès d'elle, dans le tems même qu'elle négocioit avec Alphonse : mais la Duchesse, qui s'accoutumoit aisément à regner, sous le nom de Jeanne, mit en usage tout ce qui pouvoit rompre ses desseins. L'inconstance de cette Cour orageuse, ne laissoit pas long-tems les affaires dans une même situation : Louis reprit bientôt le dessus.

EUGENE IV. 1433.

Alphonse, ou trop impatient, ou peu scrupuleux de manquer aux conditions qu'il venoit de signer, continuoit d'écouter le Prince de Tarente, & le Duc de Sessa, qui depuis long-tems lui offroient de lui prêter le Serment de fidélité, d'arborer sa banniere, & l'exhor-

Costanzo. Summ. Sur. loc. cit.

EUGENE IV. 1433. toient à entreprendre la Conquête du Royaume. La Ducheſſe de Seſſa, informée de ces intrigues, reprocha comme un crime capital à Alphonſe ſes liaiſons avec ſon époux, qu'elle n'aimoit pas. Elle ne put voir d'ailleurs ſans jalouſie & ſans dépit, que ce Monarque ne trouvât pas le crédit qu'elle avoit à la Cour d'un aſſés grand poids, & elle ſe repentit, ſans doute, de s'être donné un concurrent dans l'autorité, qu'elle prétendoit ſe réſerver toute entiere : quelques fuſſent ſes motifs, elle tourna en haine toute l'affection qu'elle venoit de témoigner à ce Prince : elle l'amuſa long tems à Iſchia, ſans lui remettre les lettres expédiées en ſa faveur, & ayant averti Jeanne de ſes intelligences ſuſpectes, l'engagea auſſitôt à envoyer des Troupes dans les Terres du Duc de Seſſa, pour y retenir les peuples dans le devoir. Alphonſe, traité une ſeconde fois en ennemi, voulant ſe ménager encore quelque reſſource ſur l'eſprit de Jeanne, reprit les négociations, qu'il crut en cette circonſtance préférables aux hoſtilités, conclut avec elle une trêve pour dix années, & repaſſa en Sicile.

Facius lib. 4.

Le mécontentement de la Ducheſſe de

de Sessa s'étendit jusques sur le Prince de Tarente, mais n'osant éclater ouvertement contre ce Seigneur, que ses grands biens, & ses alliances rendoient très-puissant dans le Royaume, elle crut qu'il suffisoit de le mortifier ; elle fit donc entendre à la Reine qu'elle le traitoit avec trop de distinction, & d'honneurs, que ces égards pouvoient lui inspirer assés d'orgueil,& d'ambition pour lui faire naître l'envie de se rendre maître du Royaume. Le Prince s'apperçut bientôt de l'impression que fit cette maligne répréſentation sur l'esprit crédule de la Reine : au lieu de cet accueil favorable qu'il recevoit ordinairement à la Cour, on ne lui donna que des témoignages d'indifférence & de mépris. Le hazard voulut que sortant un jour du Château, il trouva la Cour pleine de Soldats,& vit les portes fermées. Saisi de crainte, il se crut prisonnier, & alloit se jetter par une fenêtre, pour se sauver, si Ottin Caraccioli, qui s'apperçut de son trouble, ne l'eût rassûré, en lui obſervant que ces soldats n'étoient là que pour passer en revuë, & en lui faisant ouvrir les portes. EUGENE IV. 1433. *Costanzo. Summ.*

La crainte le suivit néanmoins hors du Château : le lendemain il partit pré-

EUGENE IV. 1433. cipitamment pour retourner dans la Principauté de Tarente, regardant ſouvent, ſi on ne le pourſuivoit pas. Le Conſeil de Jeanne appréhenda que cette frayeur du Prince, quoique mal-fondée, ne l'aliénât de ſon ſervice, ſur-tout dans la circonſtance actuelle, où ce Prince, zélé partiſan d'Alphonſe, pouvoit remuer en ſa faveur. A deſſein de regagner ſa confiance, la Cour lui donna le Commandement des Troupes qu'elle ſe propoſoit d'envoyer dans les Terres d'Antoine de Saint-Severin, Comte de Tricarico, & de Gaſpard de Saint-Severin, Comte de Matera, qui donnoient quelque ſoupçon d'infidélité. Le bâton de commandement guérit le Prince de Tarente de ſa terreur panique, & flatta ſon ambition: il conçut l'eſpérance de s'agrandir aux dépens des Saint-Severin, & s'étant mis en marche s'empara ſans peine de la plus grande partie de leurs Terres. Il ſe diſpoſoit à pouſſer plus loin ſes Conquêtes, lorſque la Reine, fléchie par les prieres de la mere d'Antoine de Saint-Severin, donna ordre au Prince de Tarente non ſeulement de ſuſpendre les hoſtilitez, mais de rendre aux Saint-Severin ce qu'il venoit de leur enlever.

Le Prince prétendant avoir beaucoup dépenſé du ſien dans cette guerre, refuſa de faire une reſtitution entiere, qu'on ne l'eût rembourſé de ſes avances, & retint en nantiſſement, les terres voiſines des ſiennes, qui lui parurent le plus à ſa bienſéance. EUGENE IV. 1434.

Ce refus offenſa la Reine; elle le fit citer devant elle, comme rebelle à ſes ordres, & le Prince n'ayant point comparu dans les délais, elle envoya dans la Principauté de Tarente deux Armées tout à la fois, l'une commandée par le Roi Louis, l'autre par Jacques Caldora. Leurs progrès furent rapides: le Prince ſe vit en peu de tems dépouillé de ſes Terres, & réduit à ſa Capitale. Le Pape par ſes lettres dattées de Florence le 20. de Juillet exhorta Jeanne à recourir, s'il étoit poſſible, à d'autres voyes qu'à une guerre ouverte, dont l'évenement pouvoit lui être préjudiciable, & à procurer la tranquilité de ſes peuples & la ſienne, pendant le peu de tems qui lui reſtoit à vivre: il lui offrit ſa médiation entre elle, & le Prince de Tarente. *Epiſt. Eug. IV. ap. Od. Rayn. 1434. n. 28.*

Les Pronoſtics du Pontife ſe trouverent juſtes: le ſuccès de cette guerre fut ſuivi de larmes. Les fatigues & la

EUGENE IV. 1434. chaleur exceſſive que Louis eſſuya dans cette expédition, lui cauſerent une maladie de langueur qui l'obligea à retourner en Calabre. Il y mourut peu de jours après, au Château de Coſence, le 24. de Novembre, la vingt-huitiéme année de ſon âge, & la ſeiziéme depuis la mort de Louis II. Il ne laiſſa point d'enfans de ſon mariage, conclu le premier de Novembre 1431. avec Marguerite, troiſiéme fille d'Amé, premier Duc de Savoye, & de Marie de Bourgogne. Par ſon teſtament datté du jour même de ſa mort, il légua à Charles, ſon frere puiſné, le Comté du Maine & toutes les Terres, aſſignées pour doüaire à Yoland d'Arragon leur mere, déclarant ſon héritier au Royaume de Naples, & à ſes autres Etats, René, ſon frere aîné, alors Duc de Bar & de Lorraine. Il nomma pour éxécuteur de ſes dernieres volontés Yoland ſa mere, Jeanne II. ſa mere adoptive, Charles Comte du Maine ſon frere, & Marguerite de Savoye qu'il laiſſoit veuve. Les Seigneurs Angevins, de la maiſon de ce Prince, prierent Jeanne de leur faire délivrer ſon corps pour le tranſporter ſuivant ſes ordres en Anjou, mais loin de leur accorder

Coſtanzo. Summ. Sainte Marthe Liv. 11. ch. 3. Tingon hiſt. Sab. Rech. de DuTillet.

cette grace, elle déclara qu'elle ne souffriroit point que le corps de son fils bien-aimé, sortît de ses Etats, dont la deffense lui avoit couté tant de travaux, & de peines: elle le fit enseveir honorablement dans l'Eglise de Cosence, & permit seulement de transférer son cœur en France, dans l'Eglise de Saint Maurice d'Angers. Marguerite de Savoye épousa en secondes nôces, Louis, fils aîné de Louis, Comte Palatin du Rhin, de la Maison de Baviere, & en troisiémes nôces, Ulric, fils d'Eberard, Comte de Wirtemberg: elle mourut fort âgée en 1468. On l'inuma à Stugard, Ville du Duché de Wirtemberg. Ce fut ce Roi Louis III. qui par ses lettres Patentes, données à Averse, érigea le grand Conseil de Provence, dont il fixa la résidence à Aix, lui attribuant le jugement souverain des causes d'appel. Louis XII. Roi de France y établit depuis une Cour de Parlement.

EUGENE IV. 1434.

Jeanne ne put se consoler de la mort de Louis: elle ne cessoit au milieu des armes qu'elle donnoit à sa mémoire, de louer les grandes qualités qui le rendoient digne du Trône: sa bonté, sa patience, & sa valeur, que l'ambition

EUGENE IV. 1434. ne réveilloit pas ; mais que l'honneur lui rendoit naturelle ; elle ſe reprocha ſouvent de n'avoir reconnu qu'il méritoit toute ſa confiance, qu'après qu'elle l'eut perdu, de s'être laiſſée plûtôt entraîner par les mauvais conſeils qui l'éloignoient d'elle, que guider par la juſtice qu'elle devoit à ſes vertus. Les peuples reſſentirent auſſi vivement la perte qu'ils faiſoient : ils s'étoient ſans peine accoutumé à l'obéiſſance, ſous ce Prince, dont l'autorité leur paroiſſoit d'autant plus légere que les regnes précedens avoient été plus peſans.

Jeanne lui ſurvêcut peu de tems : une 1435. fievre lente ſe joignit à ſa douleur, & la nouvelle de la rapidité avec laquelle le Prince de Tarente, en l'abſence de Caldora, avoit recouvré ſes Etats, acheva de l'accabler. Le 2. de Fevrier, ſe ſentant près de ſa fin, elle dicta un teſtament, par lequel, conformément aux Bulles de Martin V. & aux dernieres diſpoſitions de Louis III. Elle inſtitua René d'Anjou Duc de Bar & de Lorraide, ſon héritier, & ſucceſſeur, tant au Royaume de Naples, qu'en ſes autres Etats, & nomma ſeize Adminiſtrateurs pour gouverner en ſon abſence. Elle mourut le 11. du même mois au

Teſtam. Joan. II. app. Tuſini de Magn. Conteſtab p. 142. Annot. de Godef. ſur Juv. des Urſ. p. 549.

commencement de ſa ſoixante-cinquiéme année, après 20. ans & ſix mois de regne. On l'inhuma à Naples, dans l'Egliſe de l'Annonciade, ſans pompe, comme elle l'avoit ordonné. Avec elle finit la premiere branche d'Anjou, iſſue de Charles I. qui régnoit depuis 170. ans, ſi l'on remonte juſqu'à l'inféodation de Clement IV. EUGENE IV. 1435.

Il eſt aiſé de peindre Jeanne : tous les traits qui la caracteriſent ſont ſi marqués, qu'il ne faut que lire ſon hiſtoire pour la connoître, pour y remarquer un penchant extrême au libertinage, qui lui faiſoit préférer dans ceux qui l'approchoient, la bonne mine, & la jeuneſſe, à la prudence, à la modération, & aux autres qualités eſſentielles aux miniſtres des Souverains. On raconte que Barthelemi Coglione, * Gentilhomme, né aux environs de Ber-

Spino. vit. di Coglione. Paul. Jov Elog. to. 3. in e. juſd. vit.

* Ce Gentilhomme eſt ainſi appellé par les Auteurs même de ſa vie : cependant on prétend que ſon véritable nom étoit Co-Leon, dont l'étymologie eſt *Capo-Leone*, c'eſt-à-dire, *Capo di Leone*. L'idiome Vénitien de *Capo*, fait *Cao*, & le Breſſan au lieu de *Cao*, prononce *Co*. Si cela eſt, ſes armes étoient parlantes, car il portoit une tête de Lion dans ſon Ecu, comme on le remarque ſur le piédeſtal de ſa ſtatue à Bergame.

EUGENE IV. 1435. game, étant venu à Naples en 1418. perſonne n'oſa lui diſputer le prix de la Lutte, ni de la courſe, à cauſe de ſa force prodigieuſe, & de ſon extrême agilité. Ces talens naturels le rendirent cher à Jeanne, qui en fit ſon mignon: mais Coglione, bientôt ennuié de cet infame éxercice, ſe déroba de la Cour, pour aller apprendre le métier de la guerre ſous le fameux Braccio de Montone.

Il ne faut que lire pour reconnoître dans cette Princeſſe une inconſtance ſans exemple, une docilité aveugle, qui dans les dernieres années de ſa vie, approchoit de l'imbécillité. Un dégoût naturel pour tous les ſoins du Gouvernement, qui la rendit eſclave, & de ſes favoris, & de tous ceux qui vouloient bien prendre la peine de régner ſous ſon nom. Ce caractere lui eſt ſi propre, qu'on n'oſe lui attribuer quelques traits de ſon Regne, qui pourroient lui faire honneur, parce qu'on panche toujours à croire que les Souverains, indolents, ou trop dociles, ne font le bien comme le mal, que par le conſeil de ceux qui les entourent, & que parmi une foule de mauvais conſeillers qui les obſedent, il peut s'en

trouver un qui penſe plus ſainement que les autres. EUGENE IV.

Quoiqu'il en ſoit, ne dérobons point à Jeanne la gloire qu'elle en peut tirer. Elle fonda un Hôpital, & enrichit de ſes bienfaits quelques Egliſes : elle deffendit l'uſure aux Juifs, établis dans ſes Etats, & afin de les diſtinguer de ſes autres ſujets, ordonna qu'ils porteroient ſur leurs habits la figure d'un *Thau*. Elle ſépara du corps de l'Univerſité, les Docteurs en droit civil & canonique, pour en faire un College, ou une Faculté ſéparée, & fonda un autre College en faveur de la Médecine, & de la Philoſophie, les ſoumettant l'un & l'autre à la juriſdiction du grand-Chancelier, comme le reſte de l'Univerſité. 1435.

Un des traits les plus remarquables de ſon Hiſtoire, eſt le ſoin qu'elle prit de reformer les abus, qui ſous les deux regnes précédens, s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration de la juſtice : elle parvint à rétablir l'ordre & l'équité dans les jugemens, en reformant les *Rites* du Tribunal de la grande Cour de la Vicairie, & en y ajoûtant de nouveaux, qu'elle autoriſa par ſes lettres Patentes du 19. de Janvier 1420. & qu'elle ren-

EUGENE IV. 1435. dit commun à tous les Tribunaux inférieurs, dans l'étenduë de ſes Etats. C'eſt à proprement parler un réglement, tel que peuvent être en France, le réglement du Conſeil, & les ordonnances émanées de la ſageſſe du feu Roi Louis XIV. pour regler la maniere de procéder, & la forme judiciaire, dans les différentes juriſdictions.

Litt. Joan. II in Conſt. regni Sicil. p. 400. & ritus pag. ſeq.

EUGENE IV.

1435.

RENE' *ſurnommé* LE BON.

Rois de Sicile. { ALPHONSE I. / FERDINAND II.

LA mort de Jeanne mit le Royaume dans une étrange confuſion : ceux qui avoient le plus d'autorité à Naples, craignant que les ſeize Adminiſtrateurs, nommés par ſon Teſtament, ne devinſſent autant de Tyrans, en élurent vingt autres, parmi la Nobleſſe, & le peuple, ſous le nom de Régens, ou bons Gouverneurs. * La plus grande partie des populaires, affectionnés à la mémoire de Louis III. demandoit René d'Anjou pour Souverain : l'autre jointe, aux plus grands Seigneurs de l'Etat, ſe déclaroit en faveur d'Alphonſe, & Eugene IV. qui avoit auſſi ſes partiſans, pretendoit qu'au défaut de la poſtérité de Charles I. le Royaume retournoit à l'Egliſe Romaine; quoique Clement VII. en ratifiant l'adoption de Louis I. eût dé-

Coſtanzo. lib. 16. Summ. lib. 4. Tutini dell' ori. de Seggi p. 218.

* C'eſt l'uſage à Naples : dans les interregnes on nomme des Députez qu'on nomme *del buon Governo.*

EUGENE IV. rogé à l'inféodation de Clement IV.
1435. qui n'admettoit à la ſucceſſion de Charles I. que les Princes iſſus de lui : que tous les Papes, ſucceſſeurs de Clement VII. c'eſt-à-dire, tous ceux qui ſiegeoient à Avignon, & depuis l'extinction du ſchiſme, Martin V. & Eugene lui-même, euſſent reconnu, & confirmé le droit de la ſeconde Maiſon d'Anjou. On attaquoit d'ailleurs le Teſtament de Jeanne II. qu'on ſoupçonnoit être faux, ou du moins ſuggéré, comme ſi René, ſans cet acte, n'eût pas eu droit à la ſucceſſion de Louis III. ſon frere, décédé ſans enfans, tant en vertu des loix, que ſuivant l'ordre de ſucceſſion, ſi ſouvent reglé par les inveſtitures.

Blond. p. 491.

Quelques ſingulieres que fuſſent les idées d'Eugene, il agit en conformité. Par un bref datté de Florence le premier de Mars, il commit à Jean Vitteleſchi, Patriarche d'Alexandrie, ſon Légat, le Gouvernement du Royaume, & de la Ville de Benevent : deffendit aux Napolitains de ſe choiſir un Roi, & leur enjoignit de n'obéir qu'à celui que leur donneroit la Cour de Rome, ſuivant l'ancien uſage.

Breve ap. Od. Rayn 1435.

Blond. loc. cit.

René cependant n'étoit pas en état

de prendre poſſeſſion de la Couronne. Ce Prince par l'entremiſe du Cardinal Louis Duc de Bar, ſon oncle, avoit épouſé le 20. de Mars 1419. Iſabelle, fille aîné de Charles II. * Duc de Lorraine, qui n'ayant point de fils, attacha à cette alliance l'eſpérance de ſa ſucceſſion ; le Cardinal de Bar par acte du 3. d'Août ſuivant, fit à René qu'il avoit adopté, ceſſion & tranſport du Duché de Bar, ainſi le Cardinal étant mort le 23. de Juin 1439. & le Duc Charles le 25. de Janvier 1431. René unit par droit ſucceſſif, les Duchés de Lorraine, & de Bar, aux Comtés de Provence, du Maine, & d'Anjou, & aux autres grandes Terres qu'il poſſédoit tant en France, qu'en Flandres.

EUGENE IV. 1435. *Artic. matrim. ap. Leibnitz. in Cod. Diplom. to. 1. p. 316. Sainte Mart. hiſt. Geneal. liv. 11. c. 4. Delphius hiſtor. Burgund. lib. 4. p. 258. Gobel. Comment Pii II. lib. 9. p. 228. D. Calm. hiſt. de Lorraine, liv. 28.*

Antoine Comte de Vaudemont, fils de Ferry I. frere du Duc Charles, conteſta le Duché de Lorraine à René, ſous prétexte que c'étoit un Fief maſculin : il prit les armes, fit alliance avec Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, * * & les premiers jours du mois

* Je ſuis les Hiſtoriens Lorrains : les autres le nomment Charles I.

* * Le Duc de Bourgogne ſe déclara contre René, parce que ce Prince étoit dans les intérêts de la Maiſon d'Orleans, ennemie de celle de Bourgogne.

EUGEN IV. de Juillet 1431. les deux concurrens en vinrent à une Bataille à Bulgneville. L'Armée de René fut miſe en déroute, ce Prince fait priſonnier de guerre, envoyé au Château de Dijon, & enfermé dans une tour, qu'on y montre encore aujourd'hui, & qu'on nomma à cauſe de lui la Tour de Bar. On ſoumit le fond de la conteſtation au jugement de l'Empereur Sigiſmond, qui cita les deux Princes devant lui: mais le Duc de Bourgogne voulant ſe réſerver l'arbitrage, refuſa long-tems la liberté à René, & ne la lui accorda le 25. d'Avril 1432. qu'à condition, que ſi dans le délai d'un an, les parties ne parvenoient point à un accommodement, il rentreroit en priſon. René pour ſûreté de ſa parole, laiſſa en ôtage ſes deux fils, Jean, & Louis d'Anjou: le Duc de Bourgogne retint la connoiſſance de l'affaire. Les parties s'étant ſoumiſes à ſa déciſion, comparurent devant lui à Bruxelles, & par un traité paſſé le 13. de Fevrier 1433. on arrêta ſeulement, pour applanir les difficultés, le mariage de Ferry, fils aîné du Comte de Vaudemont, & l'on convint que dans le terme d'un an, les parties produiroient leurs titres reſpec-

1435.

tifs au Duc de Bourgogne, qui pro- EUGENE IV.
nonceroit ſur leurs différens.
Cependant, comme la Regence de 1435.
Lorraine ſollicitoit toujours l'Empereur de porter ſon jugement, ce Prince adjourna René, & Antoine au Concile de Bâle. Afin de lever les oppoſitions du Duc de Bourgogne, qui s'efforçoit de faire revoquer l'ordre, il fit publier ſes lettres évocatoires, & envoya ſes ſaufs-conduits aux deux Princes, qui déférant à la citation ſe rendirent à Baſle, où le 24 d'Avril 1434. l'Empereur adjugea le Duché de Lorraine à René. Le Comte de Vaudemond s'oppoſa à ce jugement, & ſe retourna du côté du Duc de Bourgogne, qu'il n'eut pas de peine à engager à ſommer René de ſe remettre en priſon, conformément au Traité de Bruxelles. René, fidéle à ſes engagemens, retourna à Dijon, où ſa captivité devint plus dure qu'elle ne l'avoit été la premiere fois.

Il n'y avoit pas trois ſemaines qu'il y étoit de retour, lorſque les Députés que lui envoyoient les ſeize Adminiſtrateurs, pour lui faire part de la mort de Jeanne II. & de ſes diſpoſitions teſtamentaires, ne le trouvant pas en Provence, ſe ren-

EUGENE IV. 1435. dirent en Lorraine auprès de la Ducheſſe Iſabelle, ſa femme, Princeſſe habile, & d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, d'un eſprit vif, & qui joignoit une grande politeſſe, à une éloquence mâle, & perſuaſive. Ses premiers ſoins, à l'arrivée des Députés furent de mander au Duc ſon époux l'état des affaires, & elle envoya en même tems le Comte de Reillane, Charles de Caſtillon, & Vidal de Cabanis, propoſer un Traité d'alliance à Philippe Marie Viſcomti, Duc de Milan, & Seigneur de Genes, dont la puiſſance étoit alors conſidérable en Italie.

Blond. p. 491. Facius lib. 4. Coſtanzo. Summ. Alphonſe dans des circonſtances ſi favorables, mit à profit tous les inſtans. Les invitations de la haute Nobleſſe, du Prince de Tarente, du Duc de Seſſa, de Chriſtophe, & de Roger Gaëtan, Comtes de Fondi, & de Traetto, l'un grand Amiral, l'autre grand Protonotaire, de François d'Aquin Comte de Loreto, & de beaucoup d'autres Seigneurs Napolitains, la captivité de ſon concurrent, tout lui promettoit une Couronne; qu'il ne perdoit point de vuë. Pour agir néanmoins avec plus de précautions, il envoya à Naples Antoine Caraffe, qui lui étoit toujours fidéle

fidéle, s'informer éxactement des dis- EUGENE
positions intérieures du Royaume, de IV.
quel côté panchoit la plus forte partie 1423.
de la nation, quels étoient les préparatifs des Partisans de la Maison d'Anjou, & prit l'avis de son Conseil sur l'expédition qu'il projettoit. On essaya de le persuader que le moyen d'en assûrer le succès, étoit de la suspendre, qu'il devoit repasser en Espagne, pour y rassembler des fonds, & augmenter ses forces. Alphonse rejetta cet avis, résolut de rester en Sicile, & s'affermit dans ce dessein au retour de Caraffe, qui l'assûra que tout paroissoit disposé favorablement: mais qu'il étoit essentiel de prévenir les Administrateurs, qui faisant un bon usage de cinq cens mille Ducats, trouvés dans le Trésor de Jeanne, venoient de donner ordre à Jacques Caldora de lever des Troupes, de prendre à leur solde Antoine Pontadera, & Michel de Cotignole, avec chacun mille chevaux, & qui prenoient d'ailleurs toutes les mesures nécessaires à leur deffense.

Tandis qu'Alphonse délibéroit sur ces nouvelles, il apprit que le Prince de Tarente, & le Duc de Sessa s'étoient rendus maîtres de Capouë,

EUGENE IV. 1435. par ſtratageme. Déterminé par ce premier ſuccès, il ſortit du Port de Meſſine, à bord de quelques bâtimens, en attendant que Dom, Pedre ſon frere, fût en état de le joindre avec le reſte de la Flotte. Dans la vuë de tenir ſon départ plus ſecret, il prit le large, & ſans paroître à la vuë de Naples, alla mouiller à la petite Iſle de Ponza, d'où il informa de ſon arrivée le Prince de Tarente & ſes autres Partiſans, & leur fit gouter le projet d'ouvrir la Campagne par le Siege de Gayette, après qu'on auroit pourvu à la ſûreté de Capouë, que le parti Angevin penſoit déja à remettre en ſa poſſeſſion.

Quelques mois auparavant, le Duc de Milan, avoit fait partir Ottolin Zoppo, ſon Ambaſſadeur, pour aller complimenter Jeanne ſur la mort de Louis III. & l'engager, à ce qu'on prétend, à l'appeller à ſa ſucceſſion, au deffaut de ce Prince. Zoppo, arrivé à Gayette, apprenant que Jeanne elle-même venoit de mourir, en inſtruiſit le Duc de Milan, ſon maître, & lui manda qu'Alphonſe étoit appellé dans le Royaume de Naples par une partie de la Nobleſſe : que les habitans de Gayette, ſoumis à l'autorité des Adminiſtrateurs, nommés par la feuë Rei-

Facius loc. cit. Sentin. & Giuſtin. hiſt. Genuenſ. an. 1435. Blond. p. 452. Coſtanzo. Summ. Annal. Surit. lib. 14. cap. 25. 27.

ne, le prioit, lui Zoppo, de reſter dans leur Ville, & témoignoient une ferme réſolution de ſe deffendre contre les Arragonois, s'ils venoient les attaquer. Le Duc de Milan, ennemi ſecret d'Alphonſe, avec qui il n'avoit fait qu'une paix ſimulée, & déja gagné par les intrigues de la Ducheſſe Iſabelle, permit à Zoppo de reſter à Gayette, & dès qu'il ſçut qu'Alphonſe formoit le deſſein d'aſſiéger cette Ville, il fit entendre aux Genois, qu'il étoit de leur intérêt de la deffendre, & d'empêcher que l'un des meilleurs Ports de la Mer Inférieure, ne tombât ſous la puiſſance des Arragonois, leurs anciens ennemis. EUGENE IV. 1435.

Les Genois gouterent ces répréſentations, ravis de trouver occaſion de chagriner Alphonſe : ils firent à l'inſtant embarquer huit cens hommes d'Infanterie, ſous le commandement de François Spinola, homme de valeur, & d'autorité, qui avec ces troupes ſe jetta heureuſement dans Gayette, tandis qu'Alphonſe s'occupoit à pourvoir à la ſûreté de Capouë. Ce Prince alla enſuite former le Siége de Gayette, par mer, & par terre, avec ſes Troupes, jointes à celles que lui amenerent

EUGENE IV. ſes Partiſans, & il fit ſans aucun obſtacle ſes approches.

1435. Au bruit de ces hoſtilités, le Roi de France Charles VII. & René, ſoupçonnant que le Pape Eugene IV. les favoriſoit, ou du moins y donnoit ſon conſentement, envoyerent leurs Ambaſſadeurs ſe plaindre au Pontife qu'il laiſſât paſſer entre les mains des Arragonois un Royaume enlevé aux Tyrans de l'Egliſe par la bravoure des François. Eugene rendit ſa juſtification publique, par une Bulle, en forme de diplome, dattée de Florence le 9. de Juin. Il y déclaroit que jamais il n'avoit permis à Alphonſe d'entrer dans les Etats de Naples: que c'étoit contre ſon gré, & ſans ſon conſentement, qu'il le voyoit maître de Capouë, & former le Siége Gayette; que ce n'avoit été nullement ſon intention que ce Prince éxigeât le Serment de fidélité, ni qu'il reçût l'hommage qu'on lui offroit volontairement; par la même Bulle il exhortoit Alphonſe, & ſes Partiſans à mettre bas les armes, à renoncer à leurs entrepriſes quels qu'en fuſſent les motifs: il avertiſſoit les Communautés des Villes, les Princes, & les Barons Napolitains,

Diplom. ap. Od. Rayn. 1435. n. 13. Ap. Lunig. to. 2. p. 1235.

» qui, ſans l'aveu du Saint-Siége re- EUGE-NE IV.
» connoiſſoient René pour leur Souve-
» rain, & gouvernoient en ſon nom, 1435.
» de ſuſpendre leurs hoſtilités, & de no-
» beïr ni a l'un, ni a l'autre des préten-
» dans, juſqu'à ce que lui-même en eût
» décidé : il délioit enfin les peuples
» du Serment de fidélité, qu'ils pou-
» voient avoir prêté aux deux Rois. «
Quoiqu'il parût neutre entre eux, il ne tarda point à ſe montrer plus favorable à René, par les lettres qu'il adreſſa le premier de Juillet au Duc de Bourgogne, pour le prier de rendre la liberté à ce Prince, & par les ordres qu'il donna au Cardinal Nicolas Albergati, ſon Légat, d'employer ſes ſoins au ſuccès de cette affaire.

Alphonſe, peu touché des exhortations du Pape, continua de preſſer Gayette. Les aſſiégés ſe deffendirent dabord avec beaucoup de fermeté, mais Dom Pedre ayant amené de Sicile le reſte de la Flotte Arragonoiſe, ils commencerent à déſeſpérer, & dépêcherent en diligence des Meſſagers ſecrets à Genes, & à Milan, pour demander de nouveaux ſecours. Le Duc donna ordre auſſitôt d'armer une flotte à Genes, & en confia le Comman-

EUGENE IV. 1435. dement à Blaiſe d'Aſſeréto, l'un des Chanceliers de la République, fort experimenté dans la Marine : mais comme le tems preſſoit, que Gayette étoit aux abois, Spinola bleſſé, & hors de ſervice, on eut recours à la ruſe afin de tenir le Siége en ſuſpens, juſqu'à ce que la Flotte pût faire voile. Les Genois envoyerent donc Benoît Pallavicini vers Alphonſe, ſous prétexte de traiter avec lui de la reddition de la Place, mais en effet pour donner courage aux aſſiégés, par l'eſpérance d'être bientôt ſecourus. Le Roi entra de bonne foi en conférence avec le Miniſtre Genois : ils reglerent enſemble les articles d'une capitulation, ſur leſquels Pallavicini ne chercha des difficultés, qu'à deſſein de prolonger ſa négociation, & feignant de vouloir porter les aſſiégés à ſe rendre, obtint la permiſſion d'entrer dans la Place, qu'il raſſura par la nouvelle de l'armement qui ſe faiſoit à Genes. De retour au Camp d'Alphonſe, il lui proteſta qu'il avoit employé, ſans aucun ſuccès, tous les moyens imaginables, pour engager les aſſiéés à ouvrir leurs portes, mais qu'il eſpéroit que dans peu, il les verroit venir lui demander à genoux, ce qu'ils refuſoient

avec tant d'obſtination. Pallavicini prit enſuite congé du Roi, ſe rendit ſans bruit à Naples, inſtruiſit les Adminiſtrateurs de la ſituation des choſes, & les pria de donner ordre à Jacques Caldora de marcher en diligence au ſecours de Gayette. EUGE. NE IV. 1435.

A peine le Genois fut-il arrivé à Naples, qu'Alphonſe apprit que la Flotte de Genes étoit en mer, forte de vingt-deux Navires. Il embarqua à l'inſtant l'élite de ſes Troupes ſur quatorze de ſes meilleurs Vaiſſeaux, & onze Galeres, & réſolut de livrer combat, contre l'avis de ſes Officiers. Il monta lui-même le plus fort de ſes Vaiſſeaux, avec ſes freres, Jean, Roi de Navarre, Henri, Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques de Galice, & l'Infant Dom Pedre, avec le Prince de Tarente, le Duc de Seſſa, & un grand nombre d'autres Seigneurs de marque. Les deux Flottes ſe trouverent en préſence le 4. d'Août, celle d'Alphonſe à la hauteur de l'Iſle de Ponza, & celle des Genois en la Plage de Terracine. Les Genois * envoyerent prier ce

* Le fragment que je cite en marge, eſt celui d'une lettre qu'un Officier de la Flotte Genoiſe écrivit au Roi René pour lui rendre compte du combat.

EUGENE IV. 1435. *Fragm. Deſcript. pugnæ in Mſſ. Reg. n. 6420-3. & alii ſup. cit. Aut.*

Prince de ne point rompre la paix qui les uniſſoit, de leur permettre de ſecourir Gayette, dont les habitans étoient liés avec eux par une ancienne amitié, & lui firent repréſenter que leur deſſein n'étoit pas de s'emparer de cette Ville, qu'ils vouloient ſeulement la conſerver pour celui à qui la providence la deſtinoit.

Le Roi irrité, ſans répondre à leurs députés, ſe mit en état de combatre, leur envoya ordre d'amener le pavillon & auſſitôt faiſant forces de voiles attaqua leur Flotte. Il fut reçu avec fermeté par les Génois, qui naturellement gens de mer, trouvoient dans les Arragonois beaucoup de valeur, mais peu d'expérience dans ce genre de combat: néanmoins la victoire balança long-tems. L'affaire qui s'engagea le 4. d'Août au point du jour, dura juſqu'au ſoir, que la Flotte d'Alphonſe fut entierement défaite. Ce Prince, pour éviter de périr, parce que ſon vaiſſeau étoit fort endommagé, ſe vit contraint de ſe rendre avec ſes freres, le Roi de Navarre, & Henri, Grand-Maître de Saint-Jacques, le Prince de Tarente, le Duc de Seſſa, & Dominique de l'Aigle. Trois cens autres Chevaliers reſterent auſſi

auſſi priſonniers, avec cinq mille hommes de Troupes. Tous les Vaiſſeaux d'Alphonſe furent pris, à l'exception de deux, ſur l'un deſquels l'Infant D. Pedre échappa heureuſement à la faveur de la nuit, & ſe ſauva en Sicile. Les Troupes de terre, qui étoient reſtées dans le camp devant Gayette, prirent la fuite, à la nouvelle de la déroute de l'armée Navale, & Caldora arriva à tems pour piller les bagages qu'elles abandonnerent. Ainſi par un évenement ſingulier, deux Rois prétendans à une même Couronne, ſe trouverent priſonniers de Guerre chez les Puiſſances alliées de leurs ennemis. EUGENE IV. 1435.

Le Duc de Milan, fier de la victoire, que venoit de remporter ſa flotte, en manda le 20. d'Août la nouvelle aux Peres du Concile de Baſle, dont il ſe diſoit le Lieutenant Général en Italie: qualité qu'il ne prenoit, que pour chagriner le Pape, à qui il faiſoit une guerre cruelle. Cet évenement donna quelque eſperance à René: de ſa priſon, il envoya à la Ducheſſe Iſabelle le Brevet de Vicegerente du Royaume de Naples, & cette Princeſſe ſe diſpoſa à paſſer en Italie. Elle partit de Marſeille ſur quatre galeres, avec Louis, ſon fils

Epiſt. Ducis Mediol. ap. Od. Rayn. n. 14.

Facius lib. 5. Æn. Sylvius in Euro-

EUGENE IV. puiſné, & au mois de Septembre ſe rendit à Gayette, dont Ottolin Zoppo
1435. étoit demeuré Gouverneur, par ordre du Duc de Milan, mais au nom de
Sa, cap. 65. Summ. René. Soit que la fidélité de cet Officier fût ſuſpecte, ſoit par d'autres motifs, Iſabelle reſolut, de l'avis des Partiſans de la Maiſon d'Anjou, d'emmener Zoppo à ſa ſuite, ſous prétexte de vouloir s'aider de ſes conſeils, & en effet après avoir laiſſé un autre Gouverneur, nommé Lancelot Agneſe, & une bonne garniſon dans Gayette, elle conduiſit Zoppo avec elle à Naples, où elle entra le dix huit d'Octobre. Les Napolitains la reçurent en Reine, & le vingt-ſept de Novembre lui prêterent dans le Château Capoüan le ſerment de fidélité, par une députation de la Nobleſſe, & du peüple.

Tutini dell' orig. de Seggi, p. 93.

Caldora s'étoit rendu maître du Duché de Seſſa, & à l'arrivée d'Iſabelle il faiſoit le Siege de Capouë, défenduë par Jean de Vintimille, qui paroiſſoit en diſpoſition de le faire durer longtems : mais comme d'un autre côté on préſumoit que les aſſiegés ne ſoutiendroient pas conſtamment les incommodités du Siege, ou que du moins la Vicegerente pourroit, ſi elle s'appro-

choit de la Place, engager ſes Partiſans à y exciter quelque mouvement, elle raſſembla ce qui ſe trouva de Troupes, & ſuivie de la jeuneſſe volontaire, qui s'y joignit, alla camper à ſix milles de Capouë. Vintimille redoubla ſes ſoins & ſes travaux pour retenir les aſſiegés dans la fidélité, enſorte que la Vicegerente après des tentatives inutiles, retourna à Naples, laiſſant à Caldora ce qu'elle avoit de Cavalerie. EUGENE IV. 1435.

La Place cependant manquoit de proviſions, & Vintimille voulant affoiblir l'ennemi, travailloit à débaucher Antoine Pontadéra, l'un des meilleurs Capitaines qu'il eût en tête. Il y parvint au moyen de 3000 écus d'or qu'il lui compta, ce qui énerva tellement l'Armée Napolitaine, parce que Pontadéra, ſon marché conclu, ſortit auſſi-tôt du Royaume avec ſes Troupes, que Caldora & Michel Attendule ne pouvant plus continuer le Siege, ſe retirerent, & coururent, l'un en Calabre, & l'autre dans l'Abbruzze défendre leurs terres, ravagées par les Comtes de Sora & de Loreto, qui ſervoient pour Alphonſe. *Facius lib. 4. in fine.*

Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Naples, le Duc de Milan, jaloux de la *Æn. Sylvius in*

EUGENE IV. 1435. *Europ. cap. 65. Coſtanzo. Semm. Philelp. Ep. 2. lib. 4. Sur. An. lib. 14. cap. 28. Sentin. hiſt. Genuenſ. lib. 11. ann. 1435.*

gloire d'avoir un Roi pour priſonnier, ne voulut point qu'Alphonſe reſtât au pouvoir des Génois, & ordonna qu'on le conduisît à Milan, où il entra le 15. de Septembre, plûtôt en triomphe que comme priſonnier de Guerre. Le Duc, à la liberté près, ne lui refuſa rien de ce qui pouvoit adoucir ſa captivité; il le laiſſa maître de prendre le divertiſſement de la chaſſe, le logea dans le Château où demeuroit ordinairement la Ducheſſe de Milan, & le traita avec des égards, qui lui ont merité les louanges de tous les Hiſtoriens.

Alphonſe profita des diſpoſitions & du caractere du Duc, l'homme le plus inconſtant de ſon ſiecle, qui au milieu de la paix ne reſpiroit que la guerre, & qui ſouhaitoit rentrer en paix dès qu'il avoit armé. Il lui repréſenta qu'il n'entendoit pas ſes interêts en prenant le parti de René, contre les Arragonois: que l'établiſſement de ces derniers en Italie, pouvoit aſſurer la tranquilité de ſes Etats: qu'au contraire n'ayant point d'Enfans mâles, ſi Réné montoit ſur le trône de Naples, il ne manqueroit pas de prêter ſecours à la France, & d'appuyer les droits que la maiſon d'Orleans prétendoit ſur le Du-

ché de Milan, à cauſe de Valentine Viſcomti, ſa ſœur, mariée à Louis Duc d'Orleans, fils puiſné de Charles V. Alphonſe ajouta que Jean Galeas Viſcomti, leur pere, avoit toujours appréhendé que la clauſe du traité de mariage, qui appelloit Valentine à la ſucceſſion, au défaut de la ligne maſculine, ne troublât le repos du Milanois : qu'enfin la victoire des Génois prêtoit aux François un ſecours gratuit, & n'ajoutoit rien à ſes Etats. EUGENE IV. 1435.

Le Duc de Milan, déterminé par ſa ſeule inconſtance, ou piqué du peu de confiance qu'Iſabelle avoit témoignée dans la fidélité d'Ottolin Zoppo, changea tout à coup, & abandonna la cauſe de Réné, pour favoriſer celle d'Alphonſe. Les deux Princes cimenterent leur union par un traité de ligne offenſive & deffenſive, conclu au commencement du mois d'Octobre, dont les conditions générales étoient, qu'ils s'aideroient mutuellement dans la guerre & dans la paix, & qu'ils auroient l'un & l'autre les mêmes Puiſſances pour amis ou pour ennemis ; le Pape étoit compris dans le nombre des dernieres, tous les deux ayant contre lui des ſujets de haine & de reſſentiment.

EUGENE IV. 1435. La paix ainſi rétablie, Alphonſe fut remis en liberté, avec ſes freres, & tous les autres priſonniers de guerre. Le Duc de Milan communiqua le traité aux Génois, afin qu'ils y adhéraſſent, & leur donna ordre en même-tems d'armer ſix gros Vaiſſeaux de tranſport, pour conduire Alphonſe & ſon armée dans le Royaume de Naples: mais ces adroits Republicains, offenſés que le Duc en leur enlevant leur priſonnier leur eût dérobé tout le fruit & tout l'honneur de leur victoire, rejetterent la propoſition, à la perſuaſion de François Spinola, & prirent cette occaſion pour conſommer le projet qu'ils formoient depuis long-tems de ſe ſouſtraire à la domination des Viſcomti.

Facius lib. 4. 5. Sur. cap. 31. Alphonſe à peine en liberté, envoya en Eſpagne ſes freres, Jean Roi de Navarre, & Henri Grand-Maître de S. Jacques, travailler à un nouvel armement. Il donna ordre au Prince de Tarente, & au Duc de Seſſa, de retourner dans leurs terres, pour fatiguer le parti ennemi par leurs hoſtilités, juſqu'à ce que lui-même ſe tranſportât dans le Royaume, & au deffaut des Vaiſſeaux Génois, manda à ſon frere D. Pedre de lui amener à Porto-Venere ceux qu'il avoit en Sicile.

D. Pedre ſe mit auſſi-tôt en mer, avec cinq galeres : lorſqu'il ſe trouva près de l'Iſle d'Iſchia, il fut ſurpris par une tempête, qui loin de nuire à ſes projets, le porta juſqu'à la vûë de Gayette, dont quelques habitans lui procurerent le moyen de ſe rendre maître, à la faveur de la mort de Lancelot Agneſe, qui en étoit Gouverneur. Il reſta dans cette Ville, & dépêcha Raymond Perellos avec ſes galeres porter la nouvelle de cette conquête ineſpérée à Alphonſe, qui ſe rendit en diligence à Gayette, & à ſon arrivée y fit conſtruire une citadelle, pour ſe maintenir dans ce poſte important. EUGENE IV. 1435. 1436.

Le Pape inſtruit de la délivrance de ce Prince & de ſon traité de ligue avec le Duc de Milan, ſe détermina alors à reconnoître René pour Roi de Naples. Il écrivit de nouveau au Duc de Bourgogne pour lui demander la liberté de ce Prince, que les circonſtances rendoient plus néceſſaires que jamais. » Après avoir eſſayé de ranimer ſa charité » par des motifs de religion, il lui repréſentoit la déſolation du Royaume, & » des terres de l'Egliſe, & tâchoit de » l'engager par la reconnoiſſance qu'il » devoit au Saint Siege, médiateur de *Epiſt. Eugen. ap. Od. Rayn.* 1436. *n.* 21.

EUGENE IV. 1436. » la paix, concluë depuis peu entre la » France & lui : il piquoit ſa généroſité » par l'éxemple même du Duc de Mi- » lan, qui autoriſé par toutes les loix de » la guerre à retenir priſonniers Al- » phonſe & ſes freres, les avoit renvoyé » libres, preſque auſſi-tôt qu'ils étoient » tombés entre ſes mains : il ajoutoit » enfin à ces motifs puiſſans, les prieres » les plus preſſantes.

Traité d'Arras au recu. in fol. to. 2. p. 465.

D. Calm. hiſt. de Lorr.

Le Duc de Bourgogne ſe laiſſa vaincre par ces ſollicitations, par celles des Peres du Concile de Baſle, & de la Cour de France, & s'étant rendu à Dijon, entra au mois de May en conference avec l'Evêque de Toulouze, & le Comte de Vendôme, Ambaſſadeurs de Charles VII. l'Evêque de Chartres, député du Comté d'Anjou, & deux Chevaliers, pour le Royaume de Naples & la Provence, ſur les conditions de la délivrance de René. Après de grandes difficultés, ce Prince par un traité préliminaire obtint ſa liberté, en laiſſant une ſeconde fois Jean d'Anjou ſon fils aîné, en ôtage, & en remettant quelques places au Bourguignon, pour gage de ſa rançon, & pour ſureté de la promeſſe qu'on éxigea de lui de ſe remettre en priſon au bout de ſix

ſemaines, qui devoient commencer au 26. de Décembre, ſi auparavant il ne pouvoit s'accorder avec le Duc de Bourgogne. En execution d'un des articles, René & le Comte de Vaudemont ſe trouverent le 25. de Décembre à Lille où le 28 .de Janvier 1437. René par un ſecond traité conſentit pour obtenir ſa délivrance, de payer au Duc de Bourgogne 400000. écus de rançon, & lui ceda la proprieté de quelques Places, qu'il poſſedoit en Flandres. Selon les apparences on ne décida rien alors ſur le different qu'occaſionnoit la Lorraine, ou ſi le Duc de Bourgogne prononça, l'un des deux Princes appella de ſon jugement; car en 1440 Charles VII. choiſi pour arbitre, ordonna par ſentence du 17. de Mars, que le Comte de Vaudemont renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Duché de Lorraine, auquel il ne pourroit avoir droit, qu'au défaut de la poſterité maſculine d'Iſabelle, femme de René. * Le Comte de Vaudemont ne ſe ſoumit pas encore à ce jugement, & la conteſtation ne ſe termina qu'en 1447. par le mariage de Ferri, ſon fils,

EUGENE IV. 1436. 1437.

Sent. arbitr. in Cod. Diplom. Leibnitz. to. 1. p. 371.

* D. Calmet a obmis ce fait dans ſon hiſtoire de Lorraine.

EUGENE IV. avec Yoland d'Anjou, arrêté à Bruxelles dès l'année 1433. ce qui réunit les deux
1437. branches de la Maiſon de Lorraine. René ayant ſurvêcu à tous ſes fils, le Duché paſſa à Ferri, par droit ſucceſſif, à cauſe de ſa femme, & ce Prince fut la ſouche des Ducs de Lorraine, des Ducs de Guiſe, & des autres branches de cette Maiſon, qui la plûpart ſe ſont établies en France.

Facius & Æn. Sylv. loc. cit. Coſtanzo. Summ. Alphonſe profitoit de l'abſence de ſon Competiteur, & de la foibleſſe de ſon parti, qui n'avoit que très-peu de Troupes à lui oppoſer. Par le moyen du Prince de Tarente, il ſe reconcilia avec les Comtes de Nole & de Caſerte qui abandonnant les intérêts de la Maiſon d'Anjou, le joignirent ſuivis de quelques Troupes, & l'aiderent à ſe rendre maître de Scafati, qui lui facilitoit l'entrée de la Calabre, comme il s'étoit aſſûré celle de la Baſilicate Maritime par l'acquiſition du Comte de Nole, de Caſtellamare de Stabia, de Nocera, & de quelques autres places. Il paſſa même l'Apennin au Val di Gardano, * fameux autrefois ſous le nom des Fourches Caudines, conduit par l'eſperance

* Ces endroit a changé de nom dans la Geographie moderne.

de gagner Troyen Caraccioli, fils du grand Sénéchal, qui poſſedoit de grands biens aux environs, & s'il parvenoit à ſes deſſeins, de s'ouvrir par les terres de ce nouvel ami un paſſage dans le Comté de Benevent & dans la Poüille : mais ſon entrepriſe ayant échoüé, il laiſſa le Prince de Tarente à Montefuſcolo, revint ſur ſes pas, s'empara du Château d'Airola, & retournant à Capouë, mit ſes Troupes en quartiers. EUGENE IV. 1437.

Iſabelle allarmée des progrès d'Alphonſe, ſollicita par ſes Ambaſſadeurs du ſecours à la Cour de Rome. Le Pape lui envoya le Cardinal Jean Vitteleſchi, Patriarche d'Alexandrie, avec 3000 hommes de Cavalerie. Ce Prélat, auſſi celebre par ſes exploits militaires, que par l'éclat de ſes dignités Eccleſiaſtiques, emporta à ſon arrivée quelques Places, & déterminé à former le Siege de Capouë, demanda du renfort à Iſabelle, qui fit marcher 800. Chevaux par le territoire d'Averſe, avec ordre de reſſerrer Capoüe du côté que le Volturne la couvre. Alphonſe, campé à trois milles de cette place ne ſe trouvant pas aſſés fort pour s'oppoſer à tant d'ennemis, parce que le Prince de Tarente & ſes autres Officiers n'é-

EUGENE IV. 1437. toient pas encore venu le joindre, ſe retira à Teano, laiſſant Jean de Vintimille dans Capoüe, aſſés bien fortifiée, mais munie de fort peu de proviſions de bouche. A peine ce Prince fut-il parti, que Vintimille, apprenant par ſes coureurs que les 800. Cavaliers Napolitains, campés aſſés négligemment & ſans retranchemens, battoient la campagne, jugea en habile homme, que s'il parvenoit à détruire ce détachement & à empêcher ſa jonction avec Vittelleſchi, il délivreroit Capouë du Siege qui la menaçoit. Le bonheur ſeconda ſa prudence: il attaqua ce détachement à l'improviſte, le mit en fuite, fit beaucoup de priſonniers & rentra dans ſa Place.

Vittelleſchi, qui ſe ne trouvoit pas à la tête d'une aſſés groſſe Armée pour inveſtir Capouë des deux côtés, renonça alors à ſes projets ſur cette Ville, & voulant ſe dédommager alla paſſer le Volturne à gué à ſix milles au-deſſus, traverſa l'Apennin au Val di Gardano, ſans trouver d'obſtacles, & mit le Siege devant Monteſarchio. Le Prince de Tarente, déja parti de Monteſuſcolo, à deſſein de joindre Alphonſe y retourna ſur le champ, pour donner courage

aux Assiegés ; mais n'osant tenir la campagne, il se fortifia dans son camp, où Vitteleschi vint l'attaquer quelques jours après, sur la nouvelle que Jean de Vintimille étoit en marche pour le joindre, le battit, le fit prisonnier, & mit ses Troupes en déroute, ce qui obligea aussi Vintimille, trop foible pour agir seul, à retourner à Capouë. EUGENE IV. 1437.

Alphonse en étoit parti à dessein de forcer par une diversion le Patriarche à lever le Siege de Montesarchio. Dans cette vûe il s'avança du côté de Sermoneta avec une partie des Troupes qu'il avoit dans la Campagne de Rome. Au bruit de sa marche, le Patriarche abandonna le Siege, & étant venu par le Comté d'Alisi repasser le Volturne, s'empara de Vairano de Presenzano, & de Venafro, où Jacques Caldora le joignit avec le corps de Troupes qu'il commandoit.

Leur union pouvoit être funeste au parti d'Alfonse : mais la jalousie se mit bien-tôt entre eux ; ils se separerent, & d'une Armée que leur bonne intelligence eût rendu formidable, en firent deux, trop foibles, pour agir avec succès; ce qui n'est arrivé que trop souvent, au préjudice de l'intérêt des Princes. Dès que

EUGENE IV. Caldora eut pris avec ſon corps de Troupes le chemin de la Poüille, Al-
1437. phonſe vint attaquer le Patriarche, campé près de Scafati, mit ſon armée en déroute, l'obligea à repaſſer l'Apennin, & revenant ſur ſes pas, reprit Vairano, Iſernia, & Venafro.

Cet avantage fut ſuivi de quelques autres, qui porterent le Patriarche à ſortir du Royaume, à la fin de la campagne, ſous prétexte d'aller retrouver le Pape, & de faire de nouvelles levées, mais en effet pour chercher ailleurs des occaſions de ſe ſignaler; on prétend même qu'il étoit d'intelligence avec Alphonſe, & que loin de profiter de la défaite du Prince de Tarente, dont les ſuites pouvoient être favorables au parti de la Maiſon d'Anjou, il remit ce Prince en liberté, auſſi-tôt qu'il l'eut fait ſon priſonnier, & négligea tous les avantages que lui promettoit ſa captivité.

Concil. Labb. Od. Rayn &c. Le Concile de Baſle, aſſemblé depuis ſept années, continuoit ſes ſéances avec d'autant plus de zéle & de fermeté, qu'Eugene IV. ne paroiſſoit attentif qu'à chercher les moyens de le diſſoudre, ou de le transferer en une Ville d'Italie. Les deux objets principaux

le ſa convocation étoient la reforma- EUGENE IV.
tion de l'Egliſe dans ſon chef & dans
ſes membres, qui n'avoit pû ſe faire à 1437.
Conſtance, & la réunion des Grecs à l'Egliſe Latine, tentée pluſieurs fois depuis trois Siecles & toujours ſans ſuccès. Pour éviter la reforme qui devoit être funeſte à l'autorité de la Cour de Rome, Eugene fit jouer tous les reſſorts de ſa politique. Il tenta par lui-même, & par les Légats qui le répréſentoient à Baſle, tous les expediens qui pouvoient le conduire à ſes fins: il eſſaya de prouver que le Concile de Baſle n'étoit pas convoqué légitimement & en ordonna la diſſolution. Les Peres en établirent l'autorité ſur des preuves inconteſtables: ils prononcerent la ſuperiorité des Conciles ſur les Papes, reconnuë & prouvée tant de fois depuis l'établiſſement de l'Egliſe, & en conſequence, après avoir employé inutilement toutes les voyes de douceur, le citerent à comparoître devant eux, pour juſtifier ſa conduite. Loin d'obeïr, Eugene confirma par une nouvelle Bulle du 23. de Septembre 1437. la diſſolution du Concile, & le tranſfera à Ferra- 1438.
re, avec deffenſe de continuer les ſeſſions à Baſle, déclarant nul tout ce qui

EUGENE IV. s'y feroit au mépris de ſes ordres.

1438. René ſe préparant depuis ſa délivrance à l'expedition de Naples, ſe rendit à Marſeille ſur la fin de l'année 1437. Comme Alphonſe, uni aux Ducs de Milan & de Savoye, favoriſoit les procedures du Concile de Baſle contre Eugene IV. René reconnut l'autorité de celui que le Pontife venoit de convoquer à Ferrare. Par ſes lettres dattées de Marſeille le 20. de Janvier ſuivant, il commit pour y aſſiſter en qualité de ſes Ambaſſadeurs Bertrand Evêque d'Orange, Mitrius Evêque de Siſteron, Jean Caſſano, dit de Naples, ſon Sénéchal, Vital de Cabanis, Docteur en décret,& Alain le Queux, maître des Requêtes de ſon Hôtel. Ces lettres leur donnoient pouvoir d'aſſurer le Pape de ſon obéiſſance filiale, de traiter avec lui ſur les affaires du Royaume de Naples, & de terminer en ſon nom toutes les négociations, quelque importantes qu'elles fuſſent, en proteſtant d'une entiere ſoumiſſion aux volontez de la Cour de Rome.

Sacius lib. 6. Æn. Sil. loc. cit. Blond p. 514.

Litt. Renati in Ol. Rayn 1438. n. 10. Ap. Lunig. to. 2. p. 1237.

George, Comte de Pulcino, ſon Ambaſſadeur, ſollicitoit en même temps auprès des Génois un ſecours de quelques galeres, que le Sénat lui accorda volontiers

Sentin. lib. 12. 1437. & 1438.

volontiers. Ce Prince arriva à Gênes le 13. d'Avril avec cinq galeres & deux barques légeres : on lui rendit les plus grands honneurs, comme à un ancien Allié de la République. Environ quinze jours après, il partit à bord d'une flotte de 12. galeres dont 7. étoient Génoises, & fit voile du Côté de Naples, où il entra vers la fin du mois de May, aux acclamations du peuple qui souhaitoit depuis long-tems sa présence. Ses premiers soins furent de faire venir Caldora de la Poüille où il étoit en quartiers d'hyver, & de regler avec lui les operations de la campagne. On convint de commencer par le Siege de Scafati, afin de rendre libre le chemin de la Calabre, & de la Basilicate. L'armée sans perdre de tems marcha de ce côté-là, & s'empara de cette Place qui se rendit à son approche. A la nouvelle du projet de Caldora, chargé de cette expedition, Alphonse sortit de Capoüe, & s'avança par la route de Nole à dessein de secourir la Place : mais ayant appris qu'elle s'étoit renduë, il revint sur ses pas, & prit le chemin de l'Abruzze, resolu d'attaquer les terres de Caldora, & de l'obliger par cette diversion à abandonner ses desseins sur

EUGENE IV. 1438.

Summ.

Facius. Æn. Silv. Costanzo. Summ.

EUGENE IV. 1438. la Calabre dont la perte eût été funeſte au parti Arragonois. Cette démarche réuſſit : Caldora au lieu d'entrer en Calabre, ſuivit Alphonſe, & campa à *Caſa-Candidella*, Château voiſin de Sulmone en preſence de l'armée ennemie, qui n'étoit ſéparée de la ſienne que par un petit ruiſſeau.

Le bruit ſe répandit alors que François Sforce, ſuivi d'un corps de Troupes à ſa diſpoſition, étoit en marche pour paſſer de la Marche d'Ancone dans le Royaume, & joindre Caldora, déterminé ſeulement par l'envie de chagriner le Duc de Milan, Allié d'Alphonſe. Cette nouvelle qu'on crut fondée, contraignit Alphonſe qui ſe trouvoit d'autant plus en danger, qu'il campoit au milieu des terres de Caldora, à ſe jetter dans le Comté de Celano : il le conquit en peu de jours & s'en aſſura la poſſeſſion par la priſe de tous les Châteaux qui en faiſoient la deffenſe. Caldora, à qui ce Comté appartenoit, aſſiegea auſſi-tôt Sulmone, pour forcer l'ennemi à ſuſpendre ſes conquêtes, & manda à René qui reſtoit à Naples, que s'il vouloit ſe tranſporter dans l'Abruzze, il pourroit terminer promptement la guerre, parce que ſa

préſence releveroit le courage de ſes troupes, & les rendroit ſupérieures à celles de l'ennemi. EUGENE IV. 1438.

René déféra ſans balancer à cet avis, raſſembla ce qu'il put de cavalerie, & joignit Caldora le 29. d'Août. Il trouva le Siége de Sulmone peu avancé, la Place deffenduë par ſes fortifications, remplie de munitions, encouragée d'ailleurs par les promeſſes d'être ſecouruë au beſoin, & Alphonſe aſſés inſtruit de l'état des aſſiégés pour pouſſer ſes Conquêtes avec ſécurité.

René, ou impatient d'en venir à une action déciſive, ou, ce qui eſt plus vrai-ſemblable, voulant ſeulement engager Alphonſe à ſortir de l'Abruzze, abandonna ſes projets ſur Sulmone, dont le Siége pouvoit durer long-tems. Content de faire le dégât aux environs, il s'approcha de *Caſtello-Vecchio* dans la vallée de Sobrieco, où campoit Alphonſe, & lui envoya un cartel avec ſon gantelet pour gage de bataille. L'Arragonois accepta le défi; mais ne ſçachant quel genre de combat on lui propoſoit, il s'en expliqua avec René par l'entremiſe d'un Hérault d'Armes, & apprenant de ce Prince qu'il prétendoit que l'affaire ſe

EUGENE IV. 1438. paſſât entre les deux armées, il lui répondit que, comme, ſuivant les loix de la guerre, c'étoit à celui qu'on défioit à choiſir le champ de bataille, il lui donnoit rendez-vous à la huitaine dans la Plaine entre Nole & Acerra. René chicana ſur le lieu du combat, dont le choix, à ce qu'il prétendoit, devoit lui appartenir, & reſta tranquille dans ſon camp, juſqu'après le départ d'Alphonſe, qui prit le chemin de la Plaine qu'il avoit indiquée. A peine eut-il le pied hors de l'Abruzze, que René y entra, reprit toutes les Places qu'il avoit perdues, & fut reçu avec joye dans Aquila, toujours affectionnée à la Maiſon d'Anjou.

Alphonſe cependant ayant attendu inutilement qu'il vînt au rendez-vous, fit dreſſer acte de ſon refus de combattre, & étendit ſes Conquêtes dans la terre de Labour, la Principauté ultérieure, & la Baſilicate, & tandis que ſon compétiteur, entierement maître de l'Abruzze, y attendoit des fonds & de nouvelles troupes, pour ſe remettre en campagne, il lui arriva à lui-même pluſieurs Galeres de Sicile & d'Eſpagne, avec le renfort de troupes qu'elles amenoient: il ſe trouva à la tête de

Facius & al. ſup. cit. Sur. lib. 14. c. 5. §. 6.

quinze mille hommes. Afin de tirer EUGENE IV. 1438.
vantage de l'éloignement de René,
ui avoit entraîné à ſa ſuite la fleur de
a jeuneſſe Napolitaine, Alphonſe s'ap-
rocha de Naples avec ſon armée, qu'il
ampa ſur les bords du Sébéto, près
le l'Egliſe de la Magdeleine, & à la
in de Septembre forma le Siége de
ette grande Ville par terre, pendant
ue ſes Galeres la bloquoient du côté
u Golphe.

Les Napolitains, quoiqu'étourdis d'a-
ord de l'approche de l'ennemi, ſur-tout
n l'abſence de René, ſe préparerent à
ne vigoureuſe deffenſe, raſſûrés par
arrivée fortuite de quatre gros bâtimens
enois, chargés de grains, qui peu de
urs auparavant étoient entrés dans le
ort, & avoient à bord ſix cens hom-
es d'équipage. Ces troupes, à la priere
Iſabelle, prirent terre & ſe diviſerent
ar bandes dans les différens quartiers :
eux d'entre eux qui deffendoient l'E-
iſe des Carmes, alors ſituée hors de
nceinte des murailles, ayant mis le
u à une piece d'artillerie, le boulet
a tuer Dom Pedre, frere d'Alphon-
, lorſque ce jeune Prince à la tête
n détachement de cavalerie s'avan-
it pour examiner de quel côté il ſe-

EUGENE IV. roit plus avantageux de donner l'aſſaut.

1438. Le Roi qui entendoit la meſſe dans l'Egliſe de la Magdelaine, apprit avec douleur la perte de ſon frere, & ayant fait mettre ſon corps dans un cercueil de bois, le fit porter au Château de l'Oeuf, reſervant ſes obſeques à un autre tems. La Reine Iſabelle envoya complimenter ce Prince, & lui offrir une ſuſpenſion d'armes, ajoûtant que s'il vouloit faire enſevelir le corps de Dom Pedre dans quelqu'une des Egliſes de Naples, elle donneroit ordre à tout le Clergé d'honorer la pompe funebre par ſon cortege. Alphonſe la remercia de ſes offres, & voulant encourager ſes Officiers ſe tourna vers eux & leur dit, que c'étoit bien ſon intention d'enſevelir ſon frere à Naples, qu'il eſpéroit s'en ouvrir bientôt les portes. Cet accident l'obligea néanmoins de remettre l'aſſaut, & le lendemain & les jours ſuivans, il tomba tant de pluye, qu'Alphonſe ne pouvant plus reſter dans ſes lignes, leva le Siége, environ un mois après qu'il l'eut formé, ſe retira à Capouë, enſuite à Gayette, & diſtribua ſes troupes en quartiers d'hiver. A peine eut-il décampé, que les murailles, ébranlées par l'artillerie, détrempées

)ar les pluyes s'écroulerent d'elles- EUGENE IV.
nêmes & ouvrirent une brêche aſ- 1438.
és grande pour ſervir d'entrée aux Ar-
agonois, s'ils fuſſent reſtés deux jours
le plus dans leur camp. René inſtruit
lu danger de Naples, accouroit à ſon
ecours par le chemin de la Capitanate,
t du Comté de Benevent : il trouva
ean de Vintimille, qui gardoit le paſ-
ıge entre Monteſarchio & Arpaia, il
attaqua, le battit, le contraignit à ſe
etirer à Nole, & étant arrivé à Na-
les dont Alphonſe venoit de lever le
iége, y entra ſans trouver de réſiſ-
nce.

Les deux Rois ne reſterent point
ıns l'inaction: un habitant de Caïva-
ɔ vint au milieu de l'hiver offrir à
lphonſe de le rendre maître de ce
ɔſte, au moyen de ſes intelligences
ec quelques ſoldats de la garniſon.
a Place étoit importante, en ce
'elle pouvoit favoriſer ſes deſſeins ſur
aples: ainſi ſans attendre le retour du
intems, ce Prince détacha Vinti-
ille avec un corps de troupes du cô-
'de Caïvano, pour profiter, s'il étoit
ıſſible, des intrigues du traître, &
ſuivit à la tête du reſte de ſon ar-
ée. Quelques ſoldats de Vintimille

EUGENE IV. 1438. eſcaladerent la Ville par l'endroit dont les conjurés pouvoient diſpoſer ; mais le gros de la garniſon ayant fait ferme, Alphonſe à ſon arrivée rompit les portes, entra dans la Place, & força la garniſon à ſe retirer au Château qu'il n'emporta qu'après trois mois de Siége.

René vit prendre ce poſte ſans pouvoir le ſecourir, parce que dans la crainte d'affamer Naples, il avoit envoyé toutes ſes Troupes en quartiers avec Caldora, ne ſe réſervant que 1200 hommes, qui ſuffiſoient à la défenſe de la Capitale, ſans former un corps d'Armée capable de tenir la Campagne. Après la reddition de Caivano, Alphonſe ſe rendit maître de *Pomigliano d'Arco*, & étant revenu ſur ſes pas au ſecours de la premiere de ces deux Places, que cinq cents chevaux Napolitains, envoyés en ſon abſence par René, emporterent du premier coup de main, la reprit, la mit hors de toute inſulte par une plus forte Garniſon, & retourna à Gayette, après avoir cantonné ſon Armée aux environs de la Roche de Mont-Dragon.

Dans ces entrefaites, un Prêtre de Pouzzole

Pouzzole vint expoſer confidemment René qu'il étoit ami particulier d'un nommé François Cecato, Gendre du Gouverneur du Château de l'Oeuf, & qu'il eſperoit par ſon moyen lui faire livrer cette Forteresſe. Ce Prince accepta l'offre, & promit de grandes recompenſes à tous ceux qui favoriſeroient ſon deſſein ; mais le Prêtre ſe croyoit un peu trop ſûr de ſon ami : car dès qu'il lui eut fait part des promeſſes du Roi, Cecato témoignant au dehors les meilleures diſpoſitions, le renvoya plein d'eſperances, & donna avis du complot au Gouverneur ſon beau-pere. Cet Officier, fidéle à Alphonſe, fit avorter l'entrepriſe, en s'aſſûrant de quelques ſoldats, à qui il feignit de vouloir livrer les deux premieres portes par oú l'on entroit dans la Citadelle. Quelques jours après René ſe dédommagea de ce mauvais ſuccès. EUGENE IV. 1439.

Nicolas Fregoſe, Capitaine d'un des quatre bâtimens Genois dont nous avons parlé, piqué que le Gouverneur du Château-Neuf eût emporté ſa Pouppe d'un coup de canon, mit l'artillerie de ſon vaiſſeau en batterie ſur l'Egliſe de Saint Nicolas du Mole, & de là, par le moyen de quelques Piez

EUGENE IV. 1439. riers incommoda ſi fort le Château-Neuf, que non ſeulement perſonne n'oſoit y paroître à découvert, mais que la garniſon n'étoit pas même en ſûreté dans ſes Caſemates. Le Gouverneur pour ſe garantir d'une grêle continuelle de pierres qui tomboient ſur lui, fit attacher au haut de ſes remparts les cinq ſoldats faits priſonniers au Château de l'Oeuf, ce qui obligea les Genois à interrompre le feu de leur artillerie: mais par le conſeil d'un Officier François, nommé Sampaille, ils attaquerent la Tour de Saint Vincent, alors entourée de toutes parts par la mer, & l'emporterent après ſept heures d'une vigoureuſe deffenſe de la part de la garniſon.

Cette perte étourdit d'autant plus le Gouverneur du Château-Neuf, qu'il manquoit de proviſions, & que faute de poudre, il n'avoit pu faire uſage de ſon artillerie contre les vaiſſeaux, qui venoient d'enlever la Tour de Saint Vincent: il envoya demander à Alphonſe un prompt ſecours. René de ſon côté, apprenant par un transfuge la ſituation du Château-Neuf, plaça les Vaiſſeaux Genois, & cinq Galeres entre le Mole & l'Egliſe de Sainte Lu-

cie, & par terre ouvrit une tranchée depuis la Place appellé de l'*Incoronata*, juſqu'à la mer, qui baigne le Port, ce qui enfermoit le Château-Neuf de maniere, que rien n'y pouvoit entrer, ni en ſortir. EUGENE IV. 1439.

Alphonſe crut ſon honneur particulierement intéreſſé à la deffenſe de cette fortereſſe, parce que s'en étant vu maître pendant onze années, ſans poſſéder rien de plus dans les Etats de Naples, il lui paroiſſoit honteux de la laiſſer prendre à ſes yeux dans un tems plus heureux, où il étoit à la tête d'une Armée, & déja maître des trois-quarts du Royaume. Il donna donc ordre au Prince de Tarente de le venir joindre à Capouë, & s'étant mis en campagne avec dix mille combattans, alla camper près de la Magdeleine. Un Napolitain de baſſe condition, nommé Marc Perſico, offrit alors à ce Prince de lui faire remettre le Couvent des Carmes. Le Monarque ſur cette eſpérance reſta quelques jours tranquille dans ſon camp, mais appréhendant un ſuccès pareil à celui qu'avoit eu René dans ſa tentative ſur le Château de l'Oeuf, il ſe remit en mouvement, & paſſant au pied du Mont Saint Erme,

EUGENE IV. 1435. alla camper à Echia, à deſſein d'attaquer les lignes de circonvallation, & de tenter les moyens de ſecourir la Fortereſſe. Il trouva une vigoureuſe réſiſtance de la part des Napolitains, qui combattoient avec avantage, ſans rien craindre de l'artillerie du Château-Neuf, dont le deffaut de poudre empêchoit de faire uſage, tandis que les Arragonois étoient expoſés au feu du Château Saint Erme, qui leur tuoit beaucoup de monde. Alphonſe ne trouvant aucun jour à réuſſir, fatigué des murmures de ſes troupes qui ſe plaignoient qu'on les expoſât trop, ſe retira vers Caſtellamare, d'où ayant envoyé, ſans ſuccès, quelques vaiſſeaux pour eſſayer de jetter du ſecours dans la Place, il permit au Gouverneur de capituler.

Dans le même tems, arriverent deux Ambaſſadeurs de Charles VII. qui venoient offrir la médiation de ce Prince entre les deux Rois. Ils propoſerent pour article préliminaire la reddition du Château-Neuf. René épuiſé par les dépenſes de la guerre, offrit à Alphonſe une trêve d'un an, & demanda que ce Poſte fût mis en ſequeſtre entre les mains des Ambaſſadeurs, qui

à l'expiration du délai le remettroient au pouvoir d'Alphonſe, avec des munitions pour quatre mois. L'Arragonois, inſtruit de l'état de ſon ennemi, refuſa la trêve, & aima mieux perdre la Fortereſſe, que de donner à René le tems de reſpirer, & de reprendre de nouvelles forces : ainſi les Ambaſſadeurs retournerent en France, ſans rien conclure, & le Château-Neuf ſe rendit le 24. d'Août. EUGENE IV. 1439.

L'Egliſe ne jouiſſoit pas de plus de tranquilité que le Royaume de Naples : elle ſe trouvoit partagée entre deux Conciles, élevés l'un contre l'autre. A Baſle on caſſa l'aſſemblée de Ferrare, comme ſchiſmatique : on continua d'y procéder contre Eugene, juſqu'à ſa dépoſition, prononcée dans la trente-quatriéme Seſſion du 25. de Juin de cette année 1439. Dans la ſuivante du 2. de Juillet le Saint-Siége étant vacant, on ſtatua qu'on éliroit un Pape deux mois après. Le Concile de Ferrare de ſon côté foudroya celui de Baſle, & devint célebre par le concours des Prélats de l'Egliſe Grecque, & par la préſence de l'Empereur Jean Paleologue. Eugene y aſſiſta, tantôt en perſonne, tantôt par ſes Légats, & après quinze *Concil. Labb. to. 12. & 13. Od. Rayn. Brov. & al.*

EUGENE IV. 1439. seſſions employées à la diſcuſſion des dogmes qui diviſoient les deux Egliſes, il transféra le Concile à Florence dans la seiziéme seſſion du 10. de Janvier. On tint à Florence neuf autres seſſions, dont le fruit fut la réunion des deux Egliſes qui se fit le jour même qu'on dépoſoit Eugene dans le Concile de Baſle.

Epiſt. Eugen. ap. Od. Rayn. 1439. n. 37. *Al. ejuſdem Ep. n. 38.* Ces grandes affaires faiſoient incliner Eugene IV. à la paix. En même tems qu'il aſſûroit la France, qu'il ne se départiroit jamais de sa bienveillance pour René, il travailloit par l'entremiſe de ses Légats à se reconcilier avec Alphonſe, & à moyenner une trêve entre les deux Rois compétiteurs. La circonſtance étoit délicate; l'Arragonois se déclaroit son plus cruel ennemi, & sa puiſſance lui devenoit formidable: d'un autre côté, tout l'obligeoit à menager le Roi de France Charles VII. qui reconnoiſſoit l'autorité du Concile de Baſle, & le Pontife vouloit obtenir de ce Prince la révocation du fameux réglement qu'il avoit fait à Bourges l'année précédente, ſous le nom de Pragmatique-Sanction, pour ſervir de remparts aux libertés de l'Egliſe Gallicane, ſouvent at-

Al. Ep. Eugenii 1440. n. 5.

taquées depuis la réſidence des Papes à Avignon. Dans cet embarras, Eugene en attendant qu'il pût gagner l'eſprit d'Alphonſe par ſes négociations ſecrettes, ne refuſoit à René aucun des ſecours qui étoient a ſa diſpoſition. Il lui en envoya même, lorſqu'Alphonſe aſſiégeoit Naples, & il ne contribua pas peu, à ce qu'on prétend, à rendre ſa tentative inutile. FELIX V 1439.

En conſéquence de la dépoſition d'Eugene, le Concile de Baſle procura le 5. de Novembre l'Election d'Amedée Duc de Savoye, qui ayant abdiqué l'autorité Souveraine, s'étoit fait Hermite à Ripaille. Il prit le nom de Félix V. La Cour de France, quoique perſuadée de l'autorité de ce Concile, n'approuva pas la dépoſition d'Eugene, & ne reconnut point ſon ſucceſſeur. Mais Alphonſe trouvoit incompatible d'être à la fois attaché au Concile de Baſle, & à la perſonne d'Eugene: d'ailleurs ſon intérêt demandoit qu'il ſe rendît ce Pontife favorable, ſans choquer Felix ouvertement, afin de ſe ménager la bienveillance de celui des deux, qui par l'évenement demeureroit en poſſeſſion de la puiſſance Papale: ou du moins, après avoir gardé la neutrali-

Surit. lib. 15. cap. 1.

Felix V té, de ne ſe déclarer qu'en faveur de
1440. celui qui l'inveſtiroit du Royaume de Naples, unique objet de ſon ambition. Sur ce plan, il deffendit à ſes ſujets d'obéir, ſans ſa permiſſion, à aucun des décrets du Concile de Baſle, & Felix V. l'ayant par ſes lettres exhorté à le reconnoître, le Monarque lui députa l'Archevêque de Palerme, qui lui repréſenta de ſa part, que ſes Ambaſſadeurs ne s'étant trouvés préſens, ni à la Dépoſition d'Eugene, ni à l'Election de ſon concurrent, il ne pouvoit agir dans cette affaire, qu'après une mure délibération. Le Prélat avoit ordre néanmoins de déclarer à Felix que s'il vouloit qu'Alphonſe lui rendît obéiſſance, comme au ſeul Pape légitime, il falloit d'abord qu'il confirmât l'adoption faite de ce Prince par Jeanne II. de même que la donation du Royaume qui en avoit été la ſuite, qu'il lui en fît une nouvelle conceſſion pour lui & ſes ſucceſſeurs, & qu'il lui comptât cent mille Florins pour achever la Conquête de Naples. Le Roi offroit en ce cas de l'aider de toutes ſes forces à ſe mettre en poſſeſſion de Rome, & des Terres de l'Egliſe, & de l'eſcorter même en perſonne avec ſes Galeres. L'Ar-

chevêque de Palerme eut pouvoir de prêter obéiſſance à Felix, s'il vouloit accorder au Roi ce qu'il demandoit. FELIX V 1440.

En même tems le Roi de Navarre, le Grand Maître de Saint Jacques, & Marie Reine de Caſtille, freres & ſœurs d'Alphonſe, travailloient par leurs Ambaſſadeurs auprès d'Eugene, à le réconcilier avec ce Prince. Le Pontife y paroiſſoit très-diſpoſé, mais par ménagement pour la France, il n'oſoit encore ſe déclarer à découvert : il ne ſe détermina point en effet, tant qu'il reſta à René quelque eſpérance de ſe ſoutenir. *Epiſt. Eugen. in Od. Rayn.* 1440. *n.* 13.

Alphonſe ainſi neutre, avançoit cependant ſes Conquêtes, & ſe fortifioit, à meſure que la maiſon d'Anjou s'affoibliſſoit. Il ſe dédommagea des mauvais ſuccès de ſon entrepriſe ſur Naples, par la priſe d'Averſe, à la reſerve du Château, qui ſe deffendit encore longtems, & par l'acquiſition d'Acerra, dont les habitans dégoutés de la domination de la maiſon d'Origlia à qui cette Ville appartenoit, ſe donnerent au Prince de Tarente leur ancien Seigneur. *Facius. Coſtanzo. Summ.*

René venoit d'ailleurs de faire une perte conſidérable dans la perſonne de

FELIX V 1440. Jacques Caldora, qu'une mort ſubite lui enleva à l'âge de ſoixante ans. C'étoit le plus brave Capitaine qu'il eût à oppoſer à Alphonſe, & ſes grands biens le rendoient extrêmement puiſſant, puiſqu'il poſſédoit en propre la meilleure partie de l'Abruzze, de la Capitanate, & de la terre de Bari. René voulant retenir dans ſon parti la maiſon Caldora, envoya auſſitôt à Antoine Caldora fils du deffunt, l'épée de Connétable, & le nomma ſon Viceroi, pour la partie du Royaume qui obéiſſoit à la maiſon d'Anjou : mais il ne retrouva pas dans le fils toute la fidélité du pere. Lorſque le Roi donna ordre au nouveau Connétable de venir avec toutes ſes forces du côté de Naples s'oppoſer aux progrès de l'ennemi, Caldora tranquille dans les bras de ſa nouvelle épouſe, répondit qu'il ne pouvoit ſans argent mettre l'Armée en mouvement : qu'il paroiſſoit important aux intérêts de René, que ce Prince ſe tranſportât en perſonne dans l'Abruzze, & qu'il ſe fît voir dans toutes les Provinces qui lui étoient ſoumiſes, tant pour les affermir dans la fidélité, que pour y recouvrer des fonds qui le miſſent en état de faire tête à ſon compétiteur.

Aut. ſup. cit. Æn. Silv. in Europ. cap. 65.

Soit que René commençât à ſe défier du Connétable, ſoit qu'il ne voulût rien négliger de ce qui paroiſſoit capable de le rendre ſupérieur, il réſolut d'entreprendre le voyage qu'on lui propoſoit, mais de ſe comporter de maniere qu'Alphonſe ne pût en ſçavoir le véritable motif. Il convoqua donc les principaux habitans de Naples, tant les Nobles que le peuple, & leur déclara que puiſque la fortune toujours contraire lui ôtoit les moyens de reconnoître par ſes bienfaits l'amour & la fidélité qu'ils lui témoignoient depuis ſi long-tems, il ne vouloit pas mériter le reproche d'ingratitude, en les expoſant à mourir de faim dans une Ville, dont l'ennemi fermoit toutes les avenuës: qu'il vouloit les dégager de leur Serment de fidélité, les laiſſer maîtres de compoſer avec Alphonſe, & que ſon deſſein étoit de retourner en France. En même tems il donna ordre qu'on embarquât les équipages ſur quelques Navires Genois, qui ſe trouvoient dans le Port.

FELIX V. 1440.

Les Napolitains, qui abhorroient le gouvernement des Arragonois, & qui voyoient encore fumer les reſtes de l'incendie qu'ils avoient cauſé dans leur

FELIX V. 1440. Ville dix-ſept ans auparavant s'écrierent tous d'une voix ſur le diſcours de René, qu'ils le conjuroient de ne les point abandonner, qu'ils vouloient mourir tous en combattant ſous ſa banniere: ils le prierent de ſe retirer dans le Château-Neuf, s'il vouloit s'épargner la fatigue de deffendre la Ville, & ſe chargerent de la garder eux-mêmes.

Le Roi charmé de trouver tant de bonne volonté dans ſes Citoyens, les laiſſa entre l'eſpérance & la crainte, en feignant de perſiſter dans ſa premiere réſolution. La nouvelle de ſon retour prochain en France ſe répandit juſqu'à Averſe, dont Alphonſe aſſiégeoit le Château, & ce Prince la fit publier dans ſon camp, enſorte qu'à chaque inſtant, on y attendoit les Ambaſſadeurs de René, chargés de remettre Naples au pouvoir de ſon rival : dans cette perſuaſion on ſuſpendit les attaques de la Citadelle d'Averſe. Cependant René fit un ſoir convoquer les Napolitains & les attendit à cheval dans la Cour du Château avec cinquante cavaliers : lorſqu'ils furent arrivés, il leur adreſſa ainſi la parole.

Mes amis, je n'ai point aſſés dégéneré de la vertu de mes ancêtres, pour aban-

ner un ſi floriſſant Royaume, une ſi no- FELIX V.
Ville, tant de braves & de fidéles ſu- 1440.
, ſans m'expoſer auparavant aux plus
nds dangers. Si je vous ai fait croïre
je voulois retourner en Provence, ce
été que dans l'intention de repaître nos
emis de cette fauſſe joie, afin qu'étant
ns ſur leurs gardes, je pûſſe avec
ns de riſque entreprendre le voyage que
iédite. J'avois mandé à Antoine Cal-
z, qui comme vous ſçavez eſt maître
outes nos forces, de venir avec l'ar-
nous délivrer de la detreſſe où nous
nes; il m'a fait dire que ſans argent
née ne pouvoit ſe mettre en marche, qu'il
de mon intérêt que je l'allaſſe trou-
moi-même, & qu'aidé des fonds que
couvrerois dans les Provinces qui m'o-
ent, je pourrois lever la difficulté: ainſi
rs, j'eſpere être bientôt de retour, &
enſorte que cette Ville ſoit, comme
a toujours été, la Capitale du Royau-
Je vous la recommande pendant mon
nce, je vous recommande auſſi la Rei-
mes fils que je laiſſe entre vos
ıs.

ces mots le Roi donna un coup
eron à ſon cheval, & ſe déroba
cris des Napolitains qui lui ſouhai-
ıt un heureux voyage, l'aſſûrant

FELIXV. qu'ils mourroient tous avant que de
1440. ſouffrir qu'on arborât à Naples d'autre banniere que la ſienne. Quelques jeunes Napolitains, qui n'eurent pas le tems d'aller prendre leurs chevaux, le ſuivirent à pied, avec environ quatre-vingt fantaſſins, conduits par Raimond de Barlette. Le Roi & ſa ſuite, après avoir marché toute la nuit, arriverent près de Nole avant que le Soleil fût levé, & ayant paſſé outre ſe rendirent au grand jour à Baïano, prenant pour cri de guerre *Urſin*, *Urſin*, parce que la Maiſon des Urſins tenoit le parti d'Alphonſe, & faiſant croire à tous ceux qu'ils rencontroient, qu'ils étoient détachés de l'Armée Arragonoiſe, pour aller s'emparer de la Baronnie de Saint *Sant' Angelo di Scala*, qui appartenoit à Ottin Caraccioli, partiſan de la Maiſon d'Anjou. Malgré toutes ces précautions ils furent reconnus, & l'on commençoit à s'ameuter autour d'un Moine de *Monte Virgine* appellé, frere Antoine, très fidele à René, & qui lui ſervoit de guide, ce qui obligea ce Prince, qui vouloit paſſer à *Monteforte*, de ſe détourner par la montagne voiſine, couverte alors de quatre pieds de neige, car c'étoit le 28. de Decembre.

rivés au ſommet, ils mirent pied à ter- FELIX V.
& deſcendirent dans la plaine par des 1440.
ıtes nouvelles, qu'ils furent contraints
ſe frayer dans les neiges, avec tant de
igues & de riſque, qu'outre quel-
es chevaux, qui ſe perdirent, il y
rit auſſi quatre hommes. Le Roi ſe
ournoit ſouvent d'un air gai & ſe-
n vers ceux de ſa ſuite, & les encou-
geoit en leur repréſentant, que s'ils
ient ſes compagnons de travaux, &
dangers, ils partageroient auſſi avec
les douceurs de ſa victoire. Enfin
lgré la pluye, la neige & le vent ils
iverent au bas de la montagne. Le
i s'arrêta à *Sant' Angelo di Scala* avec
e partie de ſes gens. Les plus mal
ntés reſterent à Summonte, qui ap-
tenoit auſſi à Ottin Caraccioli. Le
uverneur de *Sant' Angelo* reçut le
i le mieux qu'il put dans une place
e que la ſienne : comme les baga-
n'avoient pu ſuivre, ce Prince qui
it fort mouillé, fut obligé pour
nger d'habit & de linge, d'en em-
nter du Gouverneur.

Le Lendemain dès que ceux de ſes
ıs qui étoient reſtés à Summonte
ent joint, il ſe remit en chemin
un tems auſſi mauvais que la

FELIX V. veille, & ayant paſſé un endroit appellé
1440. *Pietra Stornina*, il ſe vit attaqué par un grand nombre de Païſans raſſemblés. Sans s'amuſer à les combattre, il continua ſa route, & donna ordre à un Chevalier François, nommé Guy, de reſter à l'arriere-garde avec ce qu'il avoit de meilleurs cavaliers: l'Officier fit ſa retraite en homme brave & experimenté, tua un de ces païſans & en prit cinq autres, qu'il conduiſit près de Hauteville, où le Roi fit halte. Les priſonniers ſe jetterent aux genoux de ce Prince, lui demanderent miſericorde, s'excuſant ſur ce qu'ils ne l'avoient pas reconnu. Il leur rendit la liberté, & en les renvoyant avec mille témoignages de ſa clemence, leur dit qu'étant Roi, il vouloit en remplir tous les devoirs, que loin de faire périr aucun de ſes ſujets, il ne prétendoit s'occuper que du ſoin de les rendre heureux. Les habitans de Hauteville, témoins du haut de leurs murailles de cet acte d'humanité, ſortirent de leur Ville pour préſenter des rafraîchiſſemens au Roi, quoique le Comte de Hauteville, leur Seigneur, fût engagé dans le parti des Arragonois: ce Prince pourſuivant ſa route par le mauvais tems, &

dans

dans des chemins extrêmement rompus, FELIX V.
arriva à deux heures de nuit à Bene- 1440.
vent, logea à l'Archevêché & séjourna le lendemain qui étoit un Dimanche.

Comme le Roi sortoit de la messe, il entendit le frere Antoine, son guide, natif de Benevent, qui invitoit à dîner quelqu'un de ses courtisans. Il voulut être de la partie, & accompagnant le moine jusqu'à l'endroit où il logeoit, trouva la nappe déja mise près du même feu qui servoit à rôtir les viandes; il se mit à table, mangea avec appetit, & fit avec bonté l'éloge de tout ce qu'on lui servit, au grand contentement du frere Antoine, qui ne pouvoit assés marquer sa reconnoissance pour l'honneur qu'il recevoit. Ces faits particuliers, qui paroissent peu intéressans dans l'histoire, ne doivent cependant point être supprimés : ce sont des traits de caractere, qui servent de leçon aux Princes, & leur apprennent que ce n'est que par les travaux, & par les fatigues qu'on se rend digne du Trône : qu'il n'est point de vertus dans les Souverains plus capables de leur attacher le cœur des peuples, que la clemence & l'affabilité.

En effet la nouvelle de l'humanité du Roi à l'égard des cinq païsans ses

FELIX V. 1440, priſonniers, & celle de ce repas ſimple qu'il n'avoit pas dédaigné de prendre chez le moindre de ſes ſujets, s'étant répandues aux environs de Benevent, un grand nombre d'habitans de cette Ville le ſuivirent à ſon départ, & offrirent de l'accompagner par tout. Il les remercia, & leur recommanda ſeulement de ſecourir Naples de quelques convois de vivres. Ils obéirent ponctuellement: pluſieurs avec des charges de farines, feignant de les conduire dans les terres de l'obéiſſance d'Alphonſe, tromperent ſes gardes avancées, & les jetterent dans Naples. Le long de la route de Benevent à Padula, le Roi trouva un concours prodigieux des habitans des Villes voiſines, qui le combloient de bénédictions, & prioient Dieu pour ſa conſervation. Il y avoit alors dans ces quartiers-là un Capitaine de cinquante Lances, nommé Bozzo, & un Chef de trois cens hommes d'Infanterie, qui l'un & l'autre avoient été à la ſolde d'Alphonſe, & devoient ſuivant leurs conventions toucher une forte paye. Ces Officiers, indignés qu'on eſtimât aſſés peu leurs ſervices, pour ne les pas payer ſur le pied dont on étoit convenu, envoyerent préſenter au Roi

deux chevaux, avec ſix taſſes d'argent, FELIX V.
& lui offrir d'entrer à ſon ſervice. Il ac- 1441.
cepta leur préſent & leurs offres, les reçut avec bonté eux & leurs troupes, & continua ſa marche juſqu'à Lucera, dans la Pouille, où il demeura quelque tems.

Cette Cavalcade déplut à Alphonſe, qui trompé dans l'eſpérance de devenir bientôt maître de Naples par le retour de René en France, étoit d'ailleurs fâché de découvrir dans ce Prince, ſon compétiteur, beaucoup de valeur, & de voir qu'il venoit d'acquerir dans ſon voyage une réputation qui ranimoit le courage du parti Angevin, au préjudice du ſien. Ce qui le touchoit le plus, c'étoit la fermeté des Napolitains; quoique la perte de Capoue, d'Averſe, de Nole, & d'Acerra les empêchaſſent de tirer des vivres de la Terre de Labour, & de l'Abruzze, de la Vallée de Benevent & de la Pouille, ils ſe tinrent aſſurés de la Victoire, lorſqu'ils ſçurent que René étoit paſſé ſans riſque au de-là de l'Appennin, & ils en avoient pris tant de confiance, que tous les jours, ils faiſoient des courſes dans les campagnes voiſines, & tenoient en une continuelle inquietude les Caſals

FELIX V. d'Averſe, & de Nole, qui ne pou-
1441. voient éviter le pillage qu'en envoyant ſecrettement des vivres à Naples. Alphonſe conjecturant que René ſeroit bientôt de retour à la tête d'une Armée, donna ordre aux troupes de ſortir de leurs quartiers d'hyver, de ſe raſſembler pour marcher à l'ouverture de la campagne, & il en ſoudoya de nouvelles

Cependant les peuples accouroient en foule à Lucera auprès de René & lui portoient leurs ſubſides, que ce Prince faiſoit remettre à meſure à Caldora pour le payement de l'armée, avec ordre de le venir joindre au plûtôt. Mais il ne pouvoit au gré du Connétable lui faire toucher aſſés de fonds: ſoit avarice de ſa part, ſoit mauvaiſe volonté, il ne fit aucun mouvement, enſorte que le printems, & une partie de l'Eté s'écoulerent, ſans rien entreprendre. Caldora ne ſe détermina, malgré les inſtances de René, que ſur les ſollicitations réitérées de Troyen Caraccioli, ſon beau-frere, dont les terres étoient expoſées aux courſes de l'ennemi, & il vint trouver René à Boiano. Ce Prince reprit auſſitôt le chemin de la terre de Labour, à deſſein de faire lever le Siége du Château

d'Averſe, qui tenoit encore, mais Al- FELIX V.
phonſe le prévint. Il laiſſa quelques 1441.
troupes pour continuer le Siége, s'avança avec le reſte de ſon armée juſqu'au Val *di Gardano*, reſolu d'en diſputer le paſſage, & ſe rendit maître du pont de la Tufara. René ſurpris à ſon arrivée de trouver ce paſſage fermé, campa à quelques milles du pont, & envoya un Hérault à Alphonſe lui propoſer le combat corps à corps, ou avec quelques compagnons, ou enfin à la tête de leurs Armées. L'Arragonois ne ſe laiſſa point amuſer par ce ſecond Cartel, il répondit qu'il paſſeroit pour inſenſé, ſi maître de la meilleure partie du Royaume, il s'expoſoit à la perdre par le hazard d'une ſeule journée. Cette réponſe détermina René, peu ſûr de la fidélité de Caldora, à forcer ſeul le paſſage, à la tête d'un eſcadron de ſes propres troupes. Il vint en effet attaquer le pont de la Tufara, ſi vivement, que pluſieurs des Capitaines de Caldora, charmés de la valeur de ce Prince, le ſuivirent avec leurs compagnies, & l'aiderent à s'emparer des retranchemens des Arragonois. Ils étoient déja en déroute, & la victoire d'autant plus aſſûree, qu'Alphonſe étoit

FELIX V. 1441. malade, & qu'un corps de ſes meilleures troupes entouroit ſa litiere pour aſſûrer ſa retraite, lorſque Caldora ſurvint l'épée à la main, & donna ordre à ſes gens de ſe retirer, frappant tous ceux qui n'obéiſſoient pas aſſés promptement. René accourt auſſitôt, *que faites-vous* ? s'écrie-t-il ? *Duc de Bari, ne voyez-vous pas que la victoire eſt à nous*? *Sire*, répondit le traître, *votre Majeſté ne ſçait pas quelle eſt la maniere de combattre des Italiens : ces gens-ci ne tournent le dos, que pour nous attirer dans quelque embuſcade : il n'eſt pas naturel qu'ils prennent véritablement la fuite, étant ſupérieurs en nombre : c'en eſt aſſés pour aujonrd'hui. Je crois*, repliqua le Roi, *que vous pouvez aller vous & vos gens où je vais moi-même.* Sire, reprit Caldora, *ſi vous perdez ce Royaume, vous conſerverez la Provence, & les autres Etats que votre Majeſté poſſéde en France ; mais, pour moi, ſi je perds mes Troupes, je ſerai réduit à demander l'aumône.* Ainſi parloit ſans ménagement un General déterminé à la trahiſon, & ainſi à ſon éxemple, ont ſouvent raiſonné en eux-mêmes d'illuſtres Generaux d'Armée, plus occupés de leur fortune que de l'intérêt des Princes à qui

ils paroiſſoient toujours fidéles. FELIX V.

Un corps Arragonois voyant la premiere ardeur des ennemis ralentie, fit ferme pour donner le tems à Alphonſe d'achever ſa retraite, enſuite abandonna le pont de la Tuſara. René hors d'état de pourſuivre ſa victoire, paſſa la nuit dans ſon camp, & le lendemain marcha vers la Terre de Labour, au déſeſpoir d'avoir échappé l'occaſion de vaincre, & de s'aſſûrer peut-être de la perſonne de ſon compétiteur. Pluſieurs Capitaines s'attacherent à lui, autant par eſtime pour ſa bravoure, que par indignation contre la lâcheté de Caldora, qui piqué de leur déſertion s'oppoſoit au deſſein du Roi, en lui repréſentant qu'il n'étoit pas prudent de conduire tant de troupes à Naples, pour achever de l'affamer : qu'il valoit mieux qu'il reſtât en campagne occupé ſeulement de la priſe de quelques Places, peu importantes, ſans chercher à en venir à une action déciſive. Mais lorſqu'il vit la meilleure partie de ſes gens obſtinés à ne point quitter le Roi, il le ſuivit auſſi. Ce Prince formoit le deſſein de délivrer le Château d'Averſe, & il eſpéroit qu'Alphonſe, intéreſſé à la con- 1441.

FELIX V. 1441. ſervation de cette Place, livreroit combat pour empêcher qu'elle ne fût ſecourue: mais perſuadé qu'à cette expédition, Caldora le traverſeroit comme il avoit fait au pont de la Tufara, il alla droit à Naples, campa ſon Armée aux environs de la Ville, & le lendemain invita Caldora à dîner avec les Officiers Generaux, & les Grands Seigneurs qui ſervoient dans l'Armée.

C'étoit une occaſion que René ſe ménageoit pour faire un coup d'autorité. Après le repas, il remit devant les yeux de Caldora les marques de confiance dont il l'avoit honoré, après la mort de ſon pere, en le nommant à ſa place, grand Connétable & en ajoutant à cette dignité la qualité de Viceroi: l'ingratitude qu'il témoignoit depuis: ſes lâches démarches pour l'attirer dans l'Abruzze: ſa trahiſon à la journée de la Tufara: & lui déclara qu'en conſidération des ſervices de ſon pere, il vouloit bien le maintenir dans ſes charges; mais que puiſqu'il payoit ſes troupes des deniers de ſon domaine, il prétendoit en diſpoſer ſeul, & à ſa volonté, & lui donna ordre de garder les arrêts, juſqu'à ce que l'Armée lui eût preté Serment de fidélité.

Caldora

Caldora, confus ne ſçut que répondre, FELIX V
& s'appercevant que tout le monde le 1441.
condamnoit par ſon ſilence, il promit d'obéir. Mais lorſque le Roi envoya prendre le Serment de l'Armée, une troupe de ſoldats, tous nés dans l'Abruzze, & vaſſaux de ce General, ſe ſouleva, demandant avec inſolence qu'on le remît en liberté. Raymond Caldora, ſon oncle, Chevalier de beaucoup de prudence, & qui n'approuvoit pas ſes démarches, courut dans le camp, menaça & frappa même les Chefs des mutins, appaiſa le tumulte, & obligea l'Armée à jurer entre les mains d'Ottin Caraccioli, qu'elle ſerviroit fidélement le Roi. Ce Prince leva alors les Arrêts de Caldora, le confirma par ſa parole dans le rang qu'il occupoit, & lui donna ordre de retourner dans l'Abruzze, qu'il pouvoit d'autant plus aiſément retenir dans l'obéiſſance, ſans troupes, que cette Province étoit affectionnée à la Maiſon d'Anjou, & qu'Alphonſe qui alloit être occupé dans la Terre de Labour par le voiſinage d'une Armée ennemie ne penſeroit point à l'attaquer.

Caldora feignit de ſe ſoumettre aux volontés du Roi, & prit congé ſous pré-

FELIX V 1441. texte de s'acheminer vers l'Abruzze: on le croyoit déja à demi-journée de chemin, lorſqu'on apprit qu'il s'étoit arrêté au Pont de la Magdelaine, d'où il envoya au camp prier les Capitaines & les Soldats qui lui demeuroient le plus affidés de ne le point abandonner, & d'avoir ſon honneur en recommandation. Ce meſſage eut ſon effet; ils s'écrierent tous d'une voix, qu'il falloit par une députation tenter d'obtenir du Roi la grace de leur General, & lui promettre en ſon nom une fidélité inviolable. Raymond Annequin, chargé de cette ambaſſade, trouva le Roi dans une ſi grande colere, qu'il ne put avoir audience. Ce Prince, de bonne foi, ſe perſuadoit que toute l'Armée ne fauſſeroit point ſon Serment; pluſieurs Seigneurs de ſon conſeil lui repréſenterent vainement que la revolte de Caldora étoit capable de ruiner ſes eſpérances, & le prierent de réfléchir ſur les ſuites qu'auroit peut-être cette affaire, s'il ne prenoit le parti de regagner ce General: il répondit qu'il lui importoit peu que Caldora ſe jettât avec toute l'Armée du côté d'Alphonſe: qu'il aimoit mieux être réduit à la néceſſité de compoſer avec un Roi, ſon égal, que de

devenir l'eſclave d'un chef auſſi per- FELIX V
fide. 1441.

Annequin ayant rapporté cette réponſe au camp, Caldora ſe mit à la tête de l'Armée, envoya un meſſager ſecret à Alphonſe lui offrir ſes ſervices, & quelques jours aprés, alla trouver ce Prince entre Arienzo, & Arpaia, où il lui donna rendez-vous, ſous prétexte d'une partie de chaſſe. Alphonſe le reçut avec bonté, mais le ſçachant ennemi mortel du Prince de Tarente, il n'oſa le prendre à ſa ſolde de crainte d'indiſpoſer ce Prince, qui lui avoit rendu de grands ſervices : il le pria ſeulement de faire enſorte que Santo de Madaloni Gouverneur du Château d'Averſe, lui remît cette Forteresſe : ce qui réuſſit par l'entremiſe de Caldora, au moyen de dix mille Ducats qu'Alphonſe fit compter à ce General pour Raymond Caldora ſon oncle, a qui il prétendoit que le Château d'Averſe avoit été remis en gage, pour ſûreté de pareille ſomme. Le Connétable conduiſit enſuite l'Armée à Monteſarchio, il n'en reſta à René que quatre cens chevaux, commandés par Léonel Acclocciamura, Comte de Célano, qui quoique parent de Cal-

Felix V dora demeura fidéle à la Maiſon d'An-
1441. jou juſqu'à la fin de la guerre.

La déſertion du Connétable affoiblit notablement le parti de René, & rendit Alphonſe plus obſtiné que jamais à refuſer toutes les propoſitions de paix. Eugene IV. lui en faiſoit faire depuis long-tems par ſes Légats, mais toujours ſans ſuccès, malgré la facilité avec laquelle René ſe prêtoit à tout, juſqu'à offrir à ſon compétiteur de lui abandonner le Royaume, ſous la condition que l'Arragonois, au défaut d'enfans légitimes, adopteroit ſon fils aîné, Jean d'Anjou. Les Napolitains piqués des refus continuels d'Alphonſe s'oppoſerent à leur tour au ſuccès de cette négociation, avec d'autant plus de fermeté, qu'ils comptoient ſur des ſecours prochains de la part des Puiſſances étrangeres. En effet par les ſoins d'Eugene, il s'étoit conclu à Genes le 26. d'Avril un Traité de ligue entre le Pontife, les Napolitains, qui y ſont repréſentés, ſous le nom du magnifique conſeil des Seigneurs anciens, & des honorables proviſeurs des affaires Napolitaines, d'une part, & Thomas Fregoſe, Doge de Genes de l'autre, qui portoit que dans un mois du jour de la

Coſtanzo. Summ.

Tract. ap. Od. Rayn 1441. n. 16.

» datte, Eugene feroit la guerre par FELIX V
» terre à Alphonſe & à ſes partiſans avec 1441.
» quatre mille hommes de Cavalerie &
» trois mille d'Infanterie : qu'il la con-
» tinueroit juſqu'à l'expulſion des Ar-
» ragonois : que pour favoriſer cette
» expédition, il envoyeroit un Légat
» à *Latere*, dans le Royaume. Le Do-
» ge s'obligeoit à armer une Flotte au
» moins de douze Galeres à trois rangs
» de rames, & de quatre gros Vaiſ-
» ſeaux, chargés chacun de deux cens
» hommes de guerre, outre les gens de
» l'équipage, & à la mettre en mer
» dans deux mois & demi, pour agir
» le long des côtes, conformément
» aux mouvemens de l'armée de terre.
» Les deux Alliés promettoient de te-
» nir leurs troupes en campagne pen-
» dant trois mois de chaque année, &
» d'augmenter leurs forces autant que
» les circonſtances l'éxigeroient : qu'ils
» ne feroient la paix avec Alphonſe que
» d'un conſentement mutuel : que les
» Genois jouiroient dans le Royaume
» des immunités, droits, & privileges
» qu'ils avoient obtenus de René, &
» de la Reine Iſabelle ſa femme : que
» les Places conquiſes par la Flotte ſe-
» roient miſes en ſequeſtre entre les

FELIX V 1441. » mains d'Eugene, à la réſerve des » Villes de la Sicile & des Iſles adja- » centes, qui leur ſeroient abandonnées » en nantiſſement de la moitié des frais » de l'armée navale, que le Pape s'obli- » geoit de rembourſer aux Genois.

Bull. Eugen. ibid. n. 17. En éxécution de ces clauſes, Eugene envoya ſon Légat à Naples, il lui ordonna d'appeller Alphonſe à ſon Tribunal, de déclarer que devenu coupable par le ſeul refus de ſe ſoumettre à la déciſion de la Cour de Rome, il étoit déchû de la poſſeſſion des Iſles de Sicile, de Sardaigne, & de Corſe, comme de tous ſes droits ſur le Royaude Naples, & de le citer à jour marqué pour entendre prononcer ſon jugement. Les Genois, auſſi fidéles au Traité, armerent une Flotte, dont on donna le Commandement à Jean Fregoſe, le plus jeune de ſes freres. Cette préférence choqua la Nobleſſe Genoiſe, qui par ſes longs ſervices avoit droit de prétendre à cet honneur: elle ne put diſſimuler ſa jalouſie. Jean Antoine de Fieſque prit l'affaire le plus à cœur, parce qu'il croyoit mériter plus de diſtinction: il s'éxila de Genes, réſolu de tout entreprendre pour perdre le Doge, fit alliance avec le Duc

Sentin. lib. 12. an. 1441.

de Milan, ſouleva les peuples, & donna aſſés d'occupation aux Genois, pour leur faire oublier tout autre ſoin que celui de leur deffenſe, tant contre l'ennemi domeſtique, que contre Alphonſe, dont la flotte ravagea leurs côtes, dès qu'il ne douta plus de leur conféderation avec Eugene IV. FELIX V 1441.

Le Pontife, qui avoit déja fait marcher ſes troupes, apprenant ce qui ſe paſſoit à Genes, ſe crut trompé par la République, & ne put jamais revenir de ſa prévention, juſqu'à lui pardonner ſincerement : ainſi la ligue & ſes projets s'en allerent en fumée: les Napolitains n'en retirerent d'autres avantages, qu'un ſecours de huit cens arbaleſtriers, que les Genois leur envoyerent, ſous la conduite d'Aruns Cibo, avec quelques barques chargées de vivres.

Alphonſe auſſi inſenſible aux menaces d'Eugene, qu'à la citation de ſon Légat, profitant habilement de la foibleſſe de ſon ennemi étendoit ſes conquêtes : il ſe ſoumit Benevent, Caiazze, le Château de Padula, & s'avança à grandes journées dans la Pouille, à deſſein d'aſſûrer la marche d'un corps de troupes que Caldora lui envoyoit

Facius lib. V. Æn. Silv. in Europ. cap. 65.

FELIX V 1441. ſous les ordres de Paul de Sangro. Il étoit eſſentiel au Monarque de joindre au plûtôt ce renfort, car Céſar Martinenque, par ordre de François Sforce conduiſoit au ſecours de René un gros détachement de Cavalerie, qui pouvoit ſe préſenter aſſés à tems pour empêcher la conjonction.

Mach. hiſt. Florent. lib. 6.

Sforce étoit la ſeule reſſource de la Maiſon d'Anjou, il venoit de faire ſa paix avec le Duc de Milan, & d'épouſer ſa fille naturelle, nommée Blanche, & depuis quelque tems il ſéjournoit dans la Marche d'Ancone, qu'il avoit uſurpée ſur le Saint Siége. Outre ſon attachement pour la perſonne de René, il ſe trouvoit particulierement intéreſſé à empêcher les progrès d'Alphonſe, qui déja maître de la Ville de Benevent, donnée par Jeanne II. à Mutius Sforce, ſon pere, ne ſembloit entrer dans la Pouille que pour lui enlever les autres Places qu'il y poſſédoit, telles qu'Ariano, Troja, Manfredonia, Lucera, & quelques autres. Ainſi Sforce voulant mettre Victor Rangon, qu'il avoit chargé de la deffenſe de ces Places, en état de les conſerver, n'eut pas plûtôt appris qu'Alphonſe avoit joint le détachement de Caldo-

ra, qu'il donna ordre à Martinenque, arri- FELIX V
vé trop tard pour s'y oppoſer, d'aller 1441.
camper avec ſon Armée ſous les murs de Troja. Alphonſe attaqua Martinenque dans ce poſte, le battit à deux repriſes différentes, & détruiſit ſon Armée. A cette nouvelle Sforce fit marcher avec de nouvelles troupes Jean Sforce ſon frere, qui plus heureux que Martinenque le vengea par une victoire complette ſur un nouveau détachement que Raymond Caldora menoit à Alphonſe; Raymond demeura priſonnier de guerre.

Cet évenement, ou quelqu'autre 1442.
raiſon, qu'on ne ſçait pas aſſés clairement; changerent les diſpoſitions d'Antoine Caldora : ſa fidélité devint ſuſpecte à Alphonſe, qui prêt à paſſer dans l'Abruzze, pour faire tête à Jean Sforce, n'oſa par une conſidération particuliere tenter ce voyage de crainte d'aliener entierement l'eſprit de Caldora; le Monarque retourna dans la Terre de Labour, où il ne s'occupa plus que de ſes projets ſur Naples, dont le ſort décidoit ordinairement de celui de tout le Royaume. Pour s'en faciliter la priſe, il acheva de ſe ſoumettre les Places de la Terre de Labour qui pouvoient

FELIX V laiſſer quelque eſpérance de ſecours à
1442. cette Ville : Capri, capitale de l'Iſle du même nom, lui fut livrée par quelques traîtres, & l'Iſle entiere ſoumiſe ſans combat. A peine s'en vit-il maître, qu'une Galere qui apportoit de France de l'argent à René, y ayant abordé, ſans ſçavoir qu'elle venoit de changer de Souverain, tomba au pouvoir d'Alphonſe, ce qui acheva de ruiner les eſpérances de ſon compétiteur.

Dans ce cours de proſpérités, le Monarque forma le Siége de Naples, & envoya un détachement du côté de Pouzzole, qui, faute de vivres ſe rendit, après quelques jours de réſiſtance, de même que la tour du Grec, le ſeul poſte qui reſtât à René aux environs de Naples. Alphonſe forma deux attaques ; l'une du côté des Marais, ſitués au Levant, commandée par Ferdinand, ſon fils naturel, arrivé depuis peu d'Eſpagne, & l'autre du côté d'Echia, où il commandoit en perſonne. De là, tenant la Ville très-reſſerrée, il battoit en ruine le Château-Neuf, & bloquoit le Château de l'Oeuf.

Coſtanzo. lib. 18. & alii ſup. cit. Sur. lib. 15. c. 9.

Naples n'avoit pour ſa deffenſe que les huit cens albaleſtriers Genois, quel-

ques vieux ſoldats françois arrivés de Provence avec Réné, & l'affection générale qu'on portoit à ce Prince, armoit en ſa faveur toute la jeuneſſe Napolitaine. A l'égard des proviſions de bouche, on n'en tiroit plus que des habitans de Sorrento, de Vico, & de Maſſa, qui venoient apporter leurs denrées avec quelques barques, ou attirés par l'apas d'un gain modique, ou par le déſir naturel de ſecourir ceux de leurs compatriotes qui ſe trouvoient à Naples. Ce commerce ne put même ſubſiſter long-tems, car les Galeres d'Alphonſe s'emparerent de Vico, & de Maſſa, il n'y eut que Sorrento, qui par une vigoureuſe défenſe, ſe maintint dans le parti de Réné. On n'oſoit eſperer, que dans ces circonſtances, les Napolitains puſſent réſiſter long-tems contre un ennemi puiſſant, & contre la famine qui les menaçoit, ſans qu'il leur reſtât d'autre reſſource, que l'attente de quelque ſecours de la part de Jean Sforce, & d'Antoine Caldora, déclaré ouvertement contre Alphonſe. Ce ſecours étoit déjà en marche, & Alphonſe commençoit à s'en allarmer, lorſque la fortune qui s'attachoit à ſon parti, lui fournit les moyens de ſe rendre maître de la Ville.

FELIX V 1442.

FELIX V 1442. Un Maçon, nommé Anello, qui avoit été chargé de l'entretien des Aqueducs, vint lui annoncer qu'il en connoiſſoit un, par lequel on pourroit pénétrer juſques dans une maiſon voiſine de la porte de Capouë : qu'en introduiſant dans cette maiſon un nombre ſuffiſant de ſoldats, il ne ſeroit pas difficile de s'emparer de cette porte, & d'y faire entrer toute l'armée. Alphonſe profita de l'avis, réſolut de tenter cette voye, & promit de grandes récompenſes à Anello, qui ſe chargea de ſervir de guide à deux compagnies d'infanterie choiſies pour cette expédition, l'une commandée par Mathieu de Gennaro, l'autre par Diomedes Caraffe, tous deux bannis de Naples depuis pluſieurs années.

Anello les introduiſit de nuit dans l'Aqueduc, par un regard éloigné de la Ville de plus d'un mille : ils marcherent à la file avec des falots, & armés d'arbalêtres & de pertuiſanes, tandis qu'Alphonſe s'approchoit des murailles, pour attendre quel ſeroit le ſuccès de cette tentative. Ils arriverent heureuſement par l'Aqueduc, juſques dans la maiſon d'un Tailleur, près de la porte de ſainte Sophie, qu'on trouvoit

avant que de descendre à la place de Carbonara, située alors hors de la Ville, & sortirent l'un après l'autre par le puits de cette maison jusqu'au nombre de quarante : mais n'osant encore entreprendre de forcer la garde, ils se contenterent de menacer la femme du Tailleur & sa fille, qu'ils trouverent seules, pour les empêcher de crier, & attendirent que leurs compagnons les eussent joints. Pendant ce tems-là, le Tailleur qui étoit dehors, rentre chez lui, & surpris de voir sa maison remplie de soldats, ressort brusquement, prend la fuite, en criant que les ennemis étoient dans la Ville. Les quarante soldats croyant alors ne devoir plus différer, coururent attaquer la garde à la porte de sainte Sophie : ils trouverent tant de résistance, même après l'arrivée de leurs camarades, que René eut le tems de se porter de ce côté-là, d'en tuer une partie, & de forcer l'autre à reculer. FELIX V 1442.

Alphonse cependant n'ayant point eu de la part d'Anello, & de ceux qui l'accompagnoient, le signal dont on étoit convenu, en cas de réussite, s'imagina que l'entreprise avoit échoüé : il reprenoit le chemin de son camp, lorsqu'il entendit dans la Ville un bruit de

FELIX V 1442. guerre qui l'obligea à revenir ſur ſes pas, pour être à tout événement à portée de ſecourir ſes gens. Réné avoit renforcé la garde, & mis la porte de ſainte Sophie en ſûreté; mais il arriva que 300 Génois chargés de deffendre celle de ſaint Janvier, abandonnerent ce poſte, dès que le bruit ſe répandit que les ennemis étoient dans la Ville, & ſe retirerent au Château-neuf.

Alors un Gentilhomme du Siege *di Montagna*, nommé Marin Spizzicacaſo, affectionné au parti Arragonois, ne pouvant ouvrir la porte de ſaint Janvier, à cauſe de ſon terre-plain, jetta du haut des murailles, de concert avec quelques autres partiſans d'Alphonſe, pluſieurs cordes, à l'aide deſquelles Pierre de Cardone grimpa ſur les remparts, & fut bientôt ſuivi d'un grand nombre de braves. Comme il couroit dans la Ville en faiſant retentir pour cri de guerre, le nom d'Arragon, il rencontra Sarro Brancazzo qui alloit à cheval vers la porte ſainte Sophie trouver le Roi Réné qu'il ſervoit avec beaucoup de zele : il le fit priſonnier, monta ſon cheval, & à la tête d'un corps d'Arragonois, s'avança du côté de Réné, qui le voyant à cheval, crut que l'armée

ennemie étoit entrée par quelque porte. FELIX V
Ce Prince loin de s'effrayer du danger, 1442.
tomba avec impétuoſité ſur les ennemis, & les culbuta ; mais comme le nombre en augmentoit à chaque inſtant, parce que de toutes parts ils entroient dans la Ville, après des prodiges de valeur, il ſe fit jour l'épée à la main, abattit le bras d'un Catalan, nommé Spégio, qui avoit ſaiſi la bride de ſon cheval, & ſe retira dans le Château-neuf. Ainſi le 2. ou ſelon d'autres, le 29. de Juin, Alphonſe ſe rendit maître de Naples par un Aqueduc, comme Beliſaire, Général de Juſtinien, environ dix ſiecles auparavant, l'avoit repriſe ſur les Gots.

Le vainqueur uſa de clémence, & défendit ſous peine de la vie, de faire violence à aucun Citoyen, il ordonna même à ſes ſoldats de reſtituer ce qu'ils avoient pillé. Deux jours après, il arriva de Genes deux Bâtimens chargés de vivres. Réné ſans reſſource & ſans eſpérance, craignant de ne plus retrouver une occaſion auſſi favorable de retourner en France, s'embarqua ſur l'un de ces deux vaiſſeaux, accompagné d'Ottin Caraccioli, de George d'Allemagne, & de Jean Coſſa, & fit voile

FELIX V du côté de Piſe, d'où il alla trouver Eu-
1442. gene IV. à Florence. Ce Pontife le reçut avec de grands témoignages d'affection, lui donna, à ce qu'on prétend, l'inveſtiture du Royaume qu'il s'étoit vû forcé d'abandonner, & eſſaya de le conſoler, en lui promettant de lui fournir des ſecours aſſez conſidérables pour le remettre ſur le trône. René de ſa part, voulut mériter la bienveillance du Pape: il encherit par des promeſſes auſquelles ſon zele ne mettoit point de bornes, s'engagea entre autres choſes à obtenir de Charles VII. la révocation de la Pragmatique Sanction que la Cour de Rome avoit fort à cœur; & l'ayant quitté après ces engagemens réciproques, qui reſterent de part & d'autre ſans effet, retourna dans ſes Etats de Provence.

Facius & Æn. Silv. loc. cit. ſup. Alphonſe apprit avec d'autant plus de joye que René, à ſon départ de Naples, prenoit la route de Florence, qu'il avoit craint d'abord qu'il n'allât joindre François Sforce dans la Marche d'Ancône, ce qui auroit pû lui ſuſciter de nouvelles affaires. Le Château Capoüan ayant été remis aux Arragonois avant que René fût ſorti de la Ville, ils devinrent bientôt maîtres des autres Fortereſſes.

Fortereſſes. Alphonſe marcha enſuite contre Caldora, le battit & le fit priſonnier de guerre, il ſoumit la Poüille, & revint à Naples, où il entra en triomphe, comme les anciens Romains, ſur un char attelé de quatre chevaux blancs. Tout plia & rendit hommage à la fortune & la valeur de ce Prince, qui réünit ainſi le Royaume de Naples à celui de Sicile, dont il étoit diviſé depuis 160. ans. FELIX V 1442.

Ce Prince qui ne devoit cette nouvelle Couronne qu'à ſon épée, voulut la tenir auſſi de l'approbation du Saint Siége, & par la bouche de ſes Miniſtres, ſollicita en même-tems les deux Papes qui partageoient le pouvoir des clefs, pour en obtenir l'inveſtiture, avec une Bulle qui confirmât l'adoption de Jeanne II. Comme il promettoit d'entrer dans l'obédience de celui des deux de qui il tiendroit cette grace, Felix V. en reconnoiſſance de ce que ce Prince, l'année précédente, avoit adheré au Concile de Bâle, ſe diſpoſoit à tout accorder au Roi, lorſqu'Eugene IV. crut qu'il étoit de ſon intérêt de ne pas ſe laſſer prévenir. Déterminé d'un côté à pacifier l'Italie à quelque prix que ce fût, de l'autre hors d'état de meſurer ſes for- *Sur. ann. lib. 15. cap. 18.* 1443.

FELIX V 1443. ces à celles du Monarque, il aima mieux manquer de parole à René, que d'étendre l'obédience de Felix. Il envoya donc à Alphonſe, Louis, Patriarche d'Aquilée, qui le 14. de Juin, conclut à Terracine avec ce Prince, un traité de paix, dont les conditions principales furent, « Qu'on oublieroit » de part & d'autre tous ſujets d'inimi- » tié, que la bonne intelligence ſeroit » rétablie entre les deux Puiſſances: » que le Roi reconnoîtroit, & feroit » reconnoître dans ſes Etats, le Pape » Eugene pour le ſeul légitime, & main- » tiendroit le Clergé dans tous ſes pri- » vileges: que le Pontife donneroit à » l'Arragonois, ſuivant l'uſage ordi- » naire, l'inveſtiture du Royaume de » Naples, & confirmeroit l'adoption » de Jeanne II. qu'en conſéquence, il » feroit couronner Alphonſe à ſa pre- » miere réquiſition, après que ce Prin- » ce auroit prêté le ſerment de fidélité » accoutumé. Eugene lui accordoit à » titre de vicariat, pendant ſa vie, & » ſous la redevance annuelle de deux » éperviers, la poſſeſſion de Benevent, » & de Terracine, dont le Monarque » s'étoit emparé pendant leurs diffé- » rends. En échange, Alphonſe aban-

Capitul. ap. Od. Rayn. 1443. n. 1. & ſeq.

» donnoit à la Chambre Apoſtolique, FELIX V
» tant qu'il retiendroit ces deux places, 1443.
» la joüiſſance de *Civita Ducale*, & de
» deux autres Villes de l'Abruzze ulté-
» rieure, limitrophes des Etats de l'E-
» gliſe: enfin Alphonſe s'obligeoit à
» fournir à Eugene, dès qu'il auroit re-
» çu la Bulle d'inveſtiture, 4000. hom-
» mes de Cavalerie, & mille Fantaſſins
» pour chaſſer François Sforce, tant
» de la Marche d'Ancône, que des au-
» tres Terres, uſurpées ſur le Saint Siége,
» & à faire la guerre aux Turcs, dont
» la puiſſance formidable s'étendoit de
» jour en jour.

Eugene, lorſqu'on ſigna ce traité, étoit à Sienne prêt de repaſſer à Rome, où il venoit de transferer le Concile de Florence: il y ratifia les articles par ſa Bulle du 6. de Juillet, & par une autre ſubſéquente du 15. du même mois, donna à Alphonſe l'inveſtiture de la Sicile & terre en deça du Phare, termes équivoques, aſſez d'uſage dans ces ſortes de Diplomes Apoſtoliques; mais ſous leſquels on ne doit entendre ici que le Royaume de Naples, & lui en tranſporta la propriété, par forme d'infeodation perpétuelle, en cas qu'il pût être regardé comme dévolu au Saint

Bullæ ibid. n. 5. 6. Ap. Lunig. to. 2. p. 1139.

FELIX V 1443. Siége par la mort de Jeanne II. ou autrement. Cette derniere Bulle contenoit les clauſes ordinaires, & appelloit à la ſucceſſion d'Alphonſe, en termes généraux, ſes héritiers mâles, nés, ou à naître en droite ligne. Les motifs d'Eugene, du moins ceux qu'il explique fort au long dans ſa Bulle, étoient l'adoption de Jeanne II. les dépenſes, les travaux d'Alphonſe pour la ſecourir contre ſes ennemis, & s'affermir lui-même ſur le trône, le conſentement unanime de la Nation Napolitaine qui le reconnoiſſoit pour ſon Souverain, les engagemens que ce Prince contractoit, en s'obligeant à faire rentrer le Saint Siége dans ſes biens uſurpés, enfin les ſoins que prenoit Ferdinand, ſon fils naturel, pour l'extirpation du Schiſme.

Alphonſe crut qu'il manquoit encore une formalité, il obtint d'Eugene, en exécution de leur traité, une Bulle qui confirmoit l'adoption de Jeanne II. qui en couvroit les défauts, ſi elle en avoit aucun, & y ajoutoit la force de l'autorité Apoſtolique, dérogeant à cet égard à tous actes émanés du Saint Siége, aux Conſtitutions Impériales, & municipales, même aux uſages du Royaume.

Alia Bulla ibid. n. 8. ap. Lunig. p. 1247.

Cette Bulle eſt dattée de Rome le 13. de Décembre : le même jour Eugene y joignit un Décret, qui ajoutant à ſa Bulle d'inveſtiture, appelloit à la ſucceſſion les héritiers collatéraux d'Alphonſe, au défaut de ſes héritiers directs, & dérogeoit encore de ſon autorité privée, aux Diplomes Apoſtoliques, aux loix, & aux coûtumes féodales du Royaume. FELIX V 1443. *Decret. ibid. ap. Lunig. p.* 1249.

Le Roi, fidele à la paix de Terracine, enleva à François Sforce pluſieurs Places de la Marche d'Ancône, dont il remit le Saint Siége en poſſeſſion : en 1445, il prêta pour le Royaume de Naples ſeulement, le ſerment de fidélité à Eugene, à qui il en donna ſa Bulle d'or le 11. de Juin. Elle contient cette clauſe particuliere, que nul ne pourroit lui ſucceder, qu'il ne fût iſſu de lui en légitime mariage. Ce Pontife étant mort le 23. de Fevrier 1447. on lui donna pour ſucceſſeur, Nicolas V. reconnu de toutes les Puiſſances de l'Europe. Dans la deuxiéme année de ſon Pontificat, on vit terminer le Schiſme par l'abdication de Felix V. qui retourna à ſon hermitage de Ripaille. Nicolas vécut avec l'Arragonois en bonne intelligence, & le reconnut Roi de Na- 1445. *Bull. aurea Alph. ap. Od. Rayn. an.* 1445. 1447. 1449.

NICOLAS IV. 1449. ples ; mais Callixte III. moins favorable au Prince, donna lieu à quelques différends qui releverent les eſpérances de la Maiſon d'Anjou.

1456. CALLIXTE III. Il paroiſſoit que l'unique ſujet de leurs démêlés, étoit le refus obſtiné d'Alphonſe de s'armer contre les Turcs, déjà maîtres de Conſtantinople. Le Monarque engagé dans une guerre avec les Siennois, & livré tout entier à ſon reſſentiment, mépriſa les ſollicitations preſſantes du Pontife, qui ſe vengea en refuſant l'inveſtiture éventuelle à Ferdinand ſon fils naturel, à qui l'Arragonois deſtinoit cette partie de ſa ſucceſſion. Alphonſe néanmoins joüit aſſez paiſiblement de la Couronne, juſqu'au jour de ſa mort arrivée à Naples le 27. de Juin 1458. il étoit âgé de 64. ans, il en avoit régné 22. & quatre mois, depuis la mort de Jeanne II. & environ 15. après le retour de René en France. Par ſon teſtament, il laiſſa ſes Etats d'Eſpagne, & l'Iſle de Sicile, à Jean de Caſtille ſon frere, Roi de Navarre, & inſtitua ſon héritier au Royaume de Naples, Ferdinand, qui comme nous l'avons dit, étoit le ſeul enfant qu'il laiſſoit. Son corps mis en dépôt dans l'Egliſe de ſaint Pierre

Comm. Pii II. Lib. 1. Ep. Calixt. ap. Od. Rayn an. 1456.

Surit. an. lib. 16. c. 39.

1458. *Æn. Sylv. in hiſt. Bohem. in Calce. Surit. lib. 16. cap. 47.*

Martyr, de l'Ordre de saint Dominique, fut ensuite transféré en Espagne, & enseveli dans celle du Monastere de Notre-Dame de Poblete. CALIX-TE III. 1458.

Alphonse par ses grandes actions, par sa clémence & sa justice, sa valeur infatigable, sa fermeté au milieu des disgraces, sa modération dans la prospérité, a mérité le surnom de Magnanime, que l'Histoire lui donne: il joignit à ces vertus héroïques, une politique profonde, une humeur bienfaisante & libérale: on quittoit rarement sa Cour sans avoir obtenu ce qu'on lui demandoit, il aimoit mieux différer ses graces, que de les refuser. Il favorisa la Religion, & enrichit les Eglises d'ornemens précieux: magnifique dans ses ameublemens, & dans les cérémonies, & simple en ses habits: toujours sobre, il ne fit jamais d'excès dans le boire, ni dans le manger: il buvoit son vin mêlé de beaucoup d'eau. Ses discours étoient ornés, semés de traits vifs & ingénieux: son amour pour les sciences, & la protection qu'il leur accorda, lui ont mérité des éloges de la part d'un nombre prodigieux d'Historiens. Il fut sçavant lui-même dans la Theologie, les Mathématiques, l'Histoire, la Jurispru- *Facius. Æn. Sylv. in Europ.*

CALLIX. TE III. 1458. *Panorm. Benedict. Paul Jov. Marian. Surit. Jov. Pont. Collen. Coſtanz. Summ. & alii.*

dence, & très-verſé dans la connoiſſance des Poëtes. Il avoit un reſpect ſingulier pour Tite-Live, & portoit toujours dans ſes voyages au nombre de ſes Livres, les Oeuvres de ce grand homme, & les Commentaires de Céſar. On prétend qu'il a traduit en Eſpagnol les Epîtres de Seneque.

Ce Prince fixa ſa réſidence ordinaire à Naples, par préférence à ſes Etats d'Eſpagne; on s'eſt imaginé que c'étoit pour ſe tenir éloigné de Marie d'Arragon ſa femme, dont l'humeur jalouſe le gênoit d'autant plus, qu'il ſe trouvoit naturellement enclin à la galanterie; en effet, ce défaut ternit un peu la réputation d'Alphonſe.

Concil. Labb. to. 13. p. 1784. 1785.

Sous le Pontificat de Nicolas V, ce Pape, Alphonſe, & quelques autres Puiſſances avoient conclu à Naples un traité de confédération, dont l'objet étoit la pacification de l'Italie, & la guerre contre les Turcs, qui depuis qu'ils poſſédoient Conſtantinople, ſe répandoient en Ruſſie, en Albanie, & menaçoient la Hongrie d'une invaſion prochaine. Les Alliés reconnurent par ce traité même Ferdinand pour l'héritier préſomptif d'Alphonſe, à l'égard du Royaume de Naples. Calixte III.

III. à ſon avenement au Pontificat, ratifia le traité ; mais refuſa conſtamment l'inveſtiture à Ferdinand, ſous prétexte de ſa naiſſance vicieuſe. Dès qu'Alphonſe eut les yeux fermés, le Pontife déclara par une Bulle du 12. de Juillet, le Royaume dévolu à l'Egliſe Romaine, & ſans faire aucune mention ni de Ferdinand, ni de Jean Roi de Navarre, appellé à la ſucceſſion par le Décret d'Eugene IV. ni du Roi René, défendit à tous les Ordres de l'Etat, Eccléſiaſtiques & Seculiers, ſous peines de cenſures, de reconnoître d'autre Souverain que le Saint Siége, offrant ſeulement de rendre juſtice aux Princes qui avoient des prétentions ſur cette Couronne. La Bulle ayant été affichée aux portes de la Baſilique du Vatican, & publiée dans le Royaume de Naples, Ferdinand en appella au futur Concile, convoqua le Parlement, ſe fit prêter ſerment de fidélité, & pour prévenir les mouvemens qu'il craignoit dans la Poüille, alla y paſſer l'hyver.

CALLIXTE III. 1458.

Bulla in Od. Rayn. 1458. n. 32. ap. Leibnitz. in Cod. Diplom. to. 1. p. 417. ap. Lunig. to. 2. p. 1255.

Jov. Pontan. hiſt. lib. 1. Sur. lib. 16. c. 48.

Callixte cependant excitoit ſecrettement à la révolte les principaux Barons, en eſſayant de les dégoûter de la domination d'un Prince, qui n'étoit que le fruit d'un amour illégitime, & il tâcha

CALLIX-TE III. 1458. d'engager le Comte Jacques Picinino, Général des Troupes du feu Roi, à entrer au ſervice de l'Egliſe.

Ces diſpoſitions de Callixte, réveillerent la Maiſon d'Anjou, qui depuis le retour de René en France, n'avoit à ce qu'il paroît, fait aucun mouvement pour remonter ſur le trône. Les circonſtances ſe trouvoient favorables à René. Les Génois opprimés ſous le gouvernement tyrannique de Pierre Fregoſe, leur Doge, s'étoient ſoulevés contre lui, & s'acharnoient à ſa ruine. Le Doge voulant ſe précautionner contre la haine publique, crut devoir pour un tems, renoncer à la ſouveraineté, & envoya des Ambaſſadeurs l'offrir à Charles VII. au commencement de cette année 1458. Le Monarque François l'accepta ſans balancer, tant pour être plus à portée de ſecourir les Génois contre Alphonſe, qui lors de ſa mort, leur faiſoit la guerre, nonobſtant les engagemens contractés par la confédération de Naples, que comme un moyen de tenter la conquête du Royaume en faveur de René, & il fit auſſi-tôt partir pour Genes, Jean d'Anjou, Duc de Calabre, fils aîné de ce Prince, en qualité de Gouverneur, &

Sentin. hiſt. Gen. an. 1458. Fogliet. eod. ann. & Aut. ſup. cit.

avec un pouvoir abſolu. Son arrivée cauſa autant de joye aux Génois, qu'au Doge lui-même, quoiqu'ils fuſſent ennemis : de part & d'autre ils eſpererent faire ſervir ſon autorité au ſuccès de leurs deſſeins. CALLIXTE III. 1458.

Le voiſinage du jeune Duc de Calabre menaçoit le Royaume de Naples de nouveaux troubles, & le Pape joignoit à ſon reſſentiment contre Ferdinand, l'ambition de les faire ſervir à l'aggrandiſſement de Pierre Louis Borgia ſon neveu. On ſe partageoit déja en différentes factions. Le Pontiſe y avoit la ſienne : une autre dont Jean Antoine des Urſins, Prince de Tarente, & le Marquis de Cotrone étoient chefs, invitoit Jean Roi de Navarre & d'Arragon à venir prendre poſſeſſion de la Couronne : quelques-uns la déferoient à Charles de Caſtille, Prince de Viane, ſon fils : un quatriéme parti ſouhaitoit le rétabliſſement de la Maiſon d'Anjou : le reſte des Napolitains, ſans ſe déterminer, commençoient à refuſer l'obéiſſance à Ferdinand, dont la naiſſance choquoit leur délicateſſe : tout enfin annonçoit une combuſtion générale, lorſque la mort de Callixte changea la diſpoſition des affaires. *Sur. cap.* 49.

PIE II. 1458. Ferdinand raſſuré par cet évenement, mit tout en œuvre pour mériter l'affection d'Æneas-Silvius Picolomini, ſucceſſeur de Callixte, ſous le nom de Pie II. Il l'envoya complimenter par ſes Ambaſſadeurs, qui le prierent d'accorder au Roi leur maître, la même amitié qu'il avoit euë pour Alphonſe ſon pere. Le nouveau Pape répondit que plein d'eſtime pour les vertus d'Alphonſe, il prendroit aiſément les mêmes ſentimens en faveur de Ferdinand, ſi ce Prince agiſſoit envers l'Egliſe Romaine en fils obéiſſant : il exigea que pour prix de ſa bienveillance, il rembourſât à la Chambre Apoſtolique, les arrérages de cens, dûs juſqu'à ce jour : qu'il promît de prêter ſecours au Saint Siége, toutes les fois qu'il en ſeroit requis, de ne point attaquer les Privileges Eccléſiaſtiques, de rendre actuellement au Saint Siége, la Ville de Benevent, & celle de Terracine au bout de dix années, pendant leſquelles il en jouiroit encore à titre de Vicariat, & de faire ſortir, même par force, des terres de l'Egliſe, le Comte Jacques Picinino, qui avec les Troupes d'Alphonſe, venoit depuis la mort de Callixte III. de s'emparer de quelques Pla-

Comm. Pii II. lib. 2.

Simoncell. in Sforziad. lib. 27. c. 1.

ces du Duché de Spolette, données par ce Pontife à Borgia ſon neveu. PIE II. 1458.

Ces conditions parurent extrêmement dures à Ferdinand; par différens meſſages il eſſaya, mais inutilement, d'en obtenir de plus douces: le Pape inébranlable, répondit à toutes ſes repréſentations, qu'il n'étoit pas un marchand accoûtumé à ſurfaire. Ferdinand ne put ſe diſpenſer de s'engager à l'execution de tous ces articles par un traité paſſé à Rome le 17. d'Octobre entre ſes Ambaſſadeurs & les Commiſſaires du Saint Siége. Le Pontife par retour, promit de donner à Ferdinand l'inveſtiture, ſuivant la forme ordinaire, & de le faire couronner à ſa premiere réquiſition, par un Légat à *Latere*. *Comm. Pii II. loc. cit.* *Pact. ap. Od. Rayn [1458.] n. 21.* *ſp. Lunig. to. 2. p. 1257.*

Pour parvenir à l'execution de cet accord avec plus de formalité, Pie II. par un Décret ſubſéquent, caſſa & annula celui de Callixte III. relevant de toutes cenſures les Napolitains, qui au préjudice des deffenſes qu'il portoit, avoient prêté à Ferdinand le ſerment de fidélité. Le 10. de Novembre il accorda la Bulle d'inveſtiture, dans laquelle il ajouta ſeulement aux conditions ordinaires, la clauſe de ſtile, *ſauf le droit d'autrui*, que dans la ſuite il *Decret. ibid. n. 27.* *Inveſt. ibid. n. 30. & Mand. Commiſſ. n. 29.*

Pie II. 1458. fit valoir à la Maiſon d'Anjou, comme un témoignage précieux de ſon attention, & nomma le Cardinal Latin des Urſins, ſon Légat à *Latere*, pour couronner Ferdinand : cette cérémonie fut faite quelque tems après à Barlette.

Jov. Pont. lib. 1. Surit. cap. 48.

Ce Prince étoit le ſeul Compétiteur qui pût s'oppoſer au rétabliſſement de la Maiſon d'Anjou. Le Roi d'Arragon, content de ſes Etats d'Eſpagne, de la Navarre & de la Sicile, ne penſa point à profiter de la bonne volonté de ſes partiſans : le Prince de Viane, gagné par les bienfaits de Ferdinand, paſſa de Naples en Sicile, abandonnant les eſpérances qu'on lui donnoit ſur la Couronne. Ainſi Ferdinand, poſſeſſeur paiſible, ne penſa qu'à s'affermir ſur le trône. Il combla les Barons Napolitains de graces & de careſſes, & diminua les impôts, àfin de gagner l'affection du peuple. Il écrivit de toutes parts à ſes amis, & à ſes Alliés, les invitant à lui demeurer fideles : il promit à toutes les Puiſſances d'Italie, de ſe contenir dans les bornes de ſes Etats, & de ne rien entreprendre qui pût troubler la tranquillité commune. Le plus puiſſant de ſes Alliés, étoit François.

Sforce, qui après la mort de Philippes Marie, dernier des Viſcomti, s'empara du Duché de Milan, auquel il prétendoit à cauſe de ſa femme. Cette uſurpation obligea Sforce à changer de Politique. Loin d'appuyer, comme auparavant, les Princes Angevins contre les Arragonois, il entra dans la confédération de Naples, pour ſe fortifier contre la Maiſon d'Orleans, à qui le Duché de Milan devoit appartenir naturellement, ſuivant les conditions du mariage de Valentine Viſcomti; & il fut des premiers à prier le Pape Pie II. de déferer la Couronne à Ferdinand. PIE II. 1458.

Le Roi de France Charles VII. & René, avoient député à Callixte III, le Doyen de Chartres, & l'Evêque de Marſeille, avec qualité d'Ambaſſadeurs: ils étoient chargés particuliérement de concerter avec ce Pontife les moyens de faire la guerre aux Turcs. Lorſque les deux Rois apprirent ce que Pie II. venoit de faire en faveur de Ferdinand, ils ordonnerent à leurs Miniſtres de s'en plaindre au Pape, & de lui déclarer que la France prétendoit venger cette injure. Le Pape ne répondit qu'en demandant à l'Evêque de Mar- *Comm. Pii II. loc. cit.*

Pie II. ſeille, ſi René ſe trouvoit en état de
1458. chaſſer Picinino des Terres de l'Egliſe : l'Evêque étant convenu qu'il ne pouvoit que répondre de la bonne volonté de ce Prince, le Pontife lui répliqua, *Que devons-nous donc attendre du Roi voire maître, ſi lorſque nous ſommes dans le plus grand danger, il ne peut nous prêter aucun ſecours ? nous avons beſoin à Naples d'un Souverain, qui puiſſe défendre & ſes biens & les nôtres : vous avez été dépoſſédés de cette Couronne, & vous en ſerez privés, juſqu'à ce qu'il vous vienne des forces ſuffiſantes pour nous aider à chaſſer l'ennemi qui nous opprime.* Ainſi le ſecours prochain que Ferdinand pouvoit donner alors à la Cour de Rome, parut le ſeul motif qui détermina le Pape en ſa faveur.

Regeſt. Autog. Ferdin. Miſſ. in Bib. Reg. n. 10220. p. 75.

Ce Prince, en execution du traité de Rome, ayant donné ordre à Raymond de Moncade, Gouverneur de Benevent, de rendre cette Place au Saint Siége, il obligea enſuite le Comte Picinino à lui remettre auſſi les Villes qu'il occupoit dans le Duché de Spolette, & l'Umbrie. Ferdinand engagea même Picinino à ſa ſolde avec 1000. hommes d'armes, & 500. fantaſſins, par un traité du 13. de May, qui

Ibid p. 89. 100. 183.

néanmoins reſta ſans execution, parce que ce Général, pour ſe dédommager des Places reſtituées au Pape, demandoit en pur don le Comté d'Albi, & que ce Prince ne put ſe déterminer à acheter ſes ſervices à ſi haut prix. Pie II. 1459.

René irrité contre Pie, défendit dans ſes Etats de Provence, qu'on eût aucun égard aux Décrets de la Cour de Rome, ce qui obligea le Pape à tâcher de juſtifier ſes démarches par une Lettre où les témoignages d'affection étoient mêlés aux reproches. Il lui manda, « Qu'il voyoit avec ſurpriſe, un » Prince juſqu'alors ſi religieux, ſi dé- » voué aux Souverains Pontifes, def- » fendre à ſes ſujets d'obéir aux Di- » plomes Apoſtoliques: il s'excuſoit de » n'avoir pû écouter dans l'affaire du » Royaume de Naples, tout ce que lui » dictoient, & ſon zele, & ſon atta- » chement; il lui repréſentoit que les » circonſtances des tems, la ſituation » de l'Egliſe s'y étoient oppoſées, com- » me il l'avoit déja ſignifié à ſes Am- » baſſadeurs : qu'au fond, il ne de- » voit pas s'offenſer de ſa conduite, » puiſque par l'inveſtiture qu'il venoit » de donner à Ferdinand, il conſer- *Epiſt. Pii II. ap. Od. Rayn. 1459. n. 39.*

Pie II. 1459. » voit en ſon entier le droit de la Mai-
» ſon d'Anjou : ce qui tomboit ſur
» la clauſe, *ſauf le droit d'autrui* : argu-
» ment frivole, dont Pie II. ſe ſervit
» toujours dans cette affaire. » Il finiſſoit en exhortant René à veiller dans cette circonſtance, « à ce que ſa conſ-
» cience & ſon honneur exigeoient,
» & le prioit d'être perſuadé, que lorſ-
» que l'occaſion ſe préſenteroit, il lui
» feroit connoître juſqu'à quel point
» il portoit ſa bonne volonté pour lui. René, loin d'être la dupe de ces complimens, ſe prépara à la guerre, pour mettre à profit les mouvemens qui ſe faiſoient en ſa faveur dans le Royaume.

Jovius Pontanus loc. cit. ſup. Sur. an. lib. 15. cap. 57.

Le Prince de Tarente, quoique comblé des bienfaits d'Alphonſe, ſe déclara des premiers contre Ferdinand, dont il n'eſperoit plus rien, perſuadé que ce Monarque maſquoit ſon caractere, lorſque pour s'attacher les Barons du Royaume, il leur prodiguoit les graces, & les accabloit de careſſes : car Ferdinand dès ſa jeuneſſe, avoit donné des preuves d'avarice, & de dureté, qu'on ne pouvoit oublier, & dans la ſuite, quand il put ſe montrer à découvert, on lui retrouva les mêmes défauts. Le Prince de Taren-

te étoit de ſon côté, d'une avarice in- Pie II.
ſatiable, diſſimulé, inconſtant, & mau- 1459.
vais ami, ſoupçonneux, timide, & cependant toujours auſſi avide de ſuſciter la guerre, qu'ingénieux à trouver les moyens de la perpétuer. Pour faire naître quelque trouble dont il pût profiter, il ſouleva les peuples & la Nobleſſe contre Ferdinand, prodigua les offres & les promeſſes, & ſe propoſa pour Chef à ceux qu'il eſſayoit d'entraîner dans ſa révolte. Il ranima par ce moyen les Partiſans de la Maiſon d'Anjou; & lorſqu'il vit que le Roi d'Arragon renonçoit à la Couronne, il encouragea par ſes Lettres réitérées, René, & Jean Duc de Calabre ſon fils, à tenter la conquête du Royaume. Ferdinand inſtruit de ſes pratiques, & en craignant les ſuites, employa les Lettres, les meſſages, les négociations pour le gagner. Le Pape ſe porta médiateur, & parvint à faire conclure entr'eux une paix ſimulée, au moyen de quelques Places que Ferdinand, à la priere du Prince de Tarente, rendit à Antoine Centiglia, Marquis de Cotrone, dont il vouloit faire ſon gendre.

Regeſt. Ferd. Mſſ. p. 120.

Cependant le Duc de Calabre & le

Pie II. 1459. Doge Pierre Fregoſe, n'étoient plus en bonne intelligence : celui-ci n'eut pas plûtôt appellé les François, qu'il ſe repentit de s'être dépouillé de la Souveraineté : ſes démarches devenant ſuſpectes, il ſortit de Genes pour troubler avec plus de liberté. Le Duc de Calabre, en bannit auſſitôt tous les Fregoſes, qui joints au Doge, projetterent de chaſſer les François de l'Etat de Genes, & ſe liguerent avec le Duc de Milan, & avec Ferdinand.

Sentin. Foglict. & Bizar in hiſt. Genuenſ. an. 1459.

Epiſt. Ferdin. in Regeſt. ſup. cit. p. 114. 116.

Ce Prince averti que les François armoient puiſſamment à Genes, avoit peine à ſe perſuader que leurs préparatifs euſſent la conquête de Naples pour objet : il ſe flattoit qu'ils n'étoient deſtinés qu'à maintenir la République ſous l'obéiſſance de la France ; mais d'un autre côté, il étoit aſſez inſtruit de ſes intérêts pour concevoir, qu'il ne jouiroit paiſiblement de la Couronne, que lorſque cette Nation ennemie ſeroit entiérement expulſée de l'Italie : ainſi il envoya volontiers ſa Flotte au ſecours des révoltés, qu'elle mit en état d'aſſiéger Genes. Le Duc de Calabre ſecouru à propos par dix Galeres que René lui envoya de Marſeille, ſous le commandement de Jean Coſſa,

la défendit avec beaucoup de valeur, pendant près de quatre mois : peut-être eût-il enfin ſuccombé ſous le nombre des ennemis, ſi la mort de Pierre Fregoſe, tué dans une action par Jean Coſſa, n'eût découragé les Révoltés, qui abandonnerent l'entrepriſe : quelques-uns d'entr'eux tomberent entre les mains des François, & furent punis du dernier ſupplice, ce qui remit le calme dans la Ville. Pii II. 1459.

Cette guerre terminée, le Duc de Calabre ne ſongea plus qu'à l'expédition de Naples : il s'y diſpoſoit en ſecret depuis long-tems, ſon départ n'avoit été retardé que par le Siége de Genes. Il mit à la voile le 13. d'Octobre, avec une Flotte de 26. Bâtimens, & cingla vers les côtes de Naples, tandis que René faiſoit marcher l'armée de terre ſous les ordres du Comte Picinino qu'il venoit de prendre à ſon ſervice, au refus de Ferdinand.

Pie II. étoit alors à Mantouë ; où dès ſon avenement au Pontificat, il avoit convoqué pour le premier de Juin, une aſſemblée générale de tous les Souverains de l'Europe, qui devoient y aſſiſter en perſonne, ou par *Comm. Pii II. lib. 2.*

Pie II. 1459. leurs Députés, pour déliberer ſur les moyens de reconcilier les Princes Chrétiens, & de s'oppoſer aux progrès des Turcs. Le Roi de France y envoya ſes Ambaſſadeurs, dont les principaux furent, Jean Bernard, Archevêque de Tours, Guillaume Chartier, Evêque de Paris, Milon d'Iliers, Evêque de Chartres, Thomas de Courcel, fameux Théologien, & Guillaume Couſinot, Bailly de Roüen, tous habiles & rompus dans les négociations. René y joignit les ſiens, qui étoient l'Evêque de Marſeille, & le Maître de ſa Milice. Les Miniſtres des deux Rois eurent ordre par leurs inſtructions, de traiter en particulier de l'affaire de Naples. Ceux de France arriverent à Mantouë le 16. d'Octobre : le 21. le Pape les entendit avec ceux de René en Conſiſtoire public. Ils ſe contenterent alors de lui recommander en termes généraux les intérêts de René, & ceux des Génois, & demanderent une audience particuliere pour s'expliquer plus au long. Le Pontife promit ſa bienveillance à René, à qui il donna toujours le nom de Roi de Naples, il la promit aux Génois, & il indiqua aux Ambaſſadeurs un jour pour les entendre de nouveau, leur

Relatio Joan. Petiti in Spicil. Dacher in fol. to. 3. p. 806. in Concil. Labb. to. 13. p. 1762.

Reſponſio Pii II. Orat. Legat. in Spicil. p. 808. Concil. p. 1766.

laiſſant la liberté d'appeller à l'audience ceux des Miniſtres Etrangers qu'ils jugeroient à propos de choiſir. PIE II. 1459.

Les François y inviterent les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ceux des Rois de Caſtille, de Portugal, & de quelques autres Puiſſances, Alliées de la France. Ils convinrent d'abord dans le diſcours qu'ils adreſſerent au Pape, » qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable de réconcilier les Princes Chrétiens entr'eux, afin d'employer toutes leurs forces contre l'ennemi commun, & aſſurerent le Pontife de tout » le zele de Charles VII. pour cette » expédition. Ils lui repréſenterent enſuite que les grands biens que le Saint » Siége avoit reçus des Rois de France, devoient l'obliger à une reconnoiſſance éternelle envers leur auguſte » Maiſon : qu'il paroiſſoit néanmoins » que ſes droits tomboient dans le mépris, puiſque René, privé d'une Couronne qui lui appartenoit légitimement à titre de ſucceſſion, la voyoit » transférée ſur la tête de Ferdinand, » qui indépendamment de ſa naiſſance » vicieuſe, ne pouvoit alléguer que » de vaines prétentions. Que cette » conduite de la Cour de Rome

Orat. Legat. & reſp. Pii II. in Spicil. p. 809. & ſeq.

Pie II. » devoit paroître d'autant plus extra-
1459. » ordinaire, que l'Aſſemblée de Man-
» touë n'ayant d'autre objet que de tra-
» vailler à réünir les Puiſſances Chré-
» tiennes, ſon intérêt eût été de mé-
» nager le Roi de France, attaché par
» les liens du ſang, ou par ſes alliances
» à tous les Souverains de l'Europe
» Chrétienne : que le reſſentiment de
» ce Prince, alieneroit indubitablement
» l'eſprit des Princes de ſon ſang, &
» que le projet de Pacification géné-
» rale qu'on avoit en vûë, alloit être
» détruit auſſi-tôt que formé. Ils prié-
» rent le Pape de conſidérer encore
» que René par lui-même méritoit ſa
» juſtice dans une affaire de cette im-
» portance ; que les vertus & la valeur
» de Jean d'Anjou, ſon fils, Duc de
» Calabre, pouvoient être un puiſſant
» ſecours contre l'ennemi qu'on ſe pro-
» poſoit d'attaquer, & conclurent en
» le priant d'annuler tout ce qu'il avoit
» fait en faveur de Ferdinand, de ré-
» tablir René dans tous ſes droits, &
» de lui députer un Légat, pour re-
» cevoir ſon ſerment de fidélité : en-
» fin de livrer paſſage ſur les terres de
» l'Egliſe au Comte Picinino, engagé
» au ſervice de ce Prince, & Chef de
» l'armée

» l'armée qu'il deſtinoit à l'expédition Pie II.
» de Naples. » 1459.

Pie II. incommodé d'une toux violente, ne put répondre ſur le champ, & les amis de la France en conçurent de grandes eſpérances, parce qu'ils ſe perſuaderent qu'il n'oſoit répliquer; mais le Pontife s'appercevant qu'on interprétoit mal ſon ſilence, ne demanda qu'un délai fort court, & promit de répondre au riſque même de mourir en parlant. En effet quelques jours après, tout malade qu'il ſe trouvoit encore, il fit appeller les Ambaſſadeurs des Puiſſances qui avoient député à Mantouë, & en leur préſence, prononça un diſcours qui dura trois heures. « Il avoua les bienfaits ſans » nombre, accumulés par les Rois de » France ſur l'Egliſe Romaine, enſuite » eſſaya de prouver la reconnoiſſance » des Souverains Pontifes, par l'énu- » mération de toutes les graces & de » toutes les faveurs dont ils avoient » comblé la France depuis l'établiſſe- » ment de la Monarchie, & en par- » ticulier les deux Maiſons d'Anjou, » juſqu'au Pontificat d'Eugene IV. Il » fit ſentir qu'alors, ſi le Saint Siége » avoit changé de diſpoſitions, les Prin- *Comm. loc. cit.*

PIE II. » ces Angevins en étoient eux-mêmes
1459. » la cauſe : il remarqua qu'Eugene,
» nonobſtant ſon juſte reſſentiment
» contre Charles VII, qui par la Prag-
» matique Sanction, cherchoit à trou-
» bler l'Egliſe dans la jouiſſance de ſes
» anciens privileges, avoit toujours
» ſoutenu la Maiſon d'Anjou contre
» Alphonſe, juſqu'à ſecourir René aſ-
» ſiégé dans Naples, en lui envoyant
» des vivres dont il commençoit à man-
» quer : qu'enfin René, contraint de
» céder à la fortune de ſon Compé-
» titeur, étoit allé trouver ce Pontife
» à Florence : qu'il en avoit alors,
» comme on le prétendoit, reçu l'in-
» veſtiture du Royaume : que René
» lui avoit fait différentes promeſſes ;
» entr'autres de le ſecourir contre les
» Uſurpateurs des biens du Saint Siége,
» & de s'employer à faire abolir la
» Pragmatique-Sanction ; mais qu'au-
» cun ſecours n'étoit arrivé de la part
» de ce Prince, & que la Pragmatique-
» Sanction ſubſiſtoit encore : que dans
» ces circonſtances, Eugene s'étoit vû
» forcé par néceſſité de faire la paix
» avec Alphonſe, & de l'inveſtir du
» Royaume, où la Maiſon d'Anjou ne
» poſſédoit pas un pouce de terre ;

» qu'Alphonſe s'étant montré recon- Pie II.
» noiſſant envers le Saint Siége, Eu- 1459.
» gene & Nicolas V. ſon ſucceſſeur,
» non contents de l'affermir ſur le trône,
» avoient reconnu Ferdinand ſon fils
» pour ſon héritier légitime : qu'à la
» vérité Callixte III. lui avoit refuſé
» l'inveſtiture ; mais qu'il étoit difficile
» de juger ſur quel fondement.

» De tous ces faits, Pie II. concluoit
» que ce n'étoit pas par mépris pour
» l'auguſte Maiſon de France, ni par
» innovation qu'il venoit de couron-
» ner Ferdinand, qu'il ſuivoit l'exem-
» ple de ſes prédéceſſeurs, s'étant vû
» comme eux, contraint par la néceſſi-
» té de ſes affaires, de recourir plû-
» tôt à un Prince poſſeſſeur de la Cou-
» ronne, qu'à ſon Concurrent, qui n'é-
» toit pas à portée de le ſecourir : qu'en
» ſuppoſant que cette Couronne ap-
» partînt légitimement à la Maiſon
» d'Anjou, ce qui faiſoit une queſtion
» ſur laquelle il falloit prononcer en
» connoiſſance de cauſe, il avoit eu
» ſoin de conſerver ſon droit entier par
» la clauſe, *ſauf le droit d'autrui*, pré-
» caution qu'aucun Pape n'avoit priſe
» avant lui : qu'à l'égard du vice de
» naiſſance qu'on reprochoit à Ferdi-

PIE II. » nand, il étoit effacé par l'autorité
» Pontificale, qui l'en avoit relevé:
1459. » que quand même ce défaut ſubſiſte-
» roit encore en ſa perſonne, il ne
» l'excluoit point du trône, ce qu'il
» prouva par l'exemple de Jacob, de
» Pharès, de Salomon, & dans l'Hiſ-
» toire prophane, par celui d'Hercules,
» de Romulus, & d'Alexandre. Il fi-
» nit en recommandant aux Ambaſſa-
» deurs des deux Rois, de remplir le
» Miniſtere pour lequel ils étoient vé-
» ritablement deſtinés, en arrêtant ou
» ſuſpendant du moins les hoſtilités qui
» s'alloient faire dans le Royaume de
» Naples, après tant d'années de ſi-
» lence de la part de René, & dans
» un tems où l'on ne s'aſſembloit que
» pour pacifier l'Europe. »

Il étoit aiſé de répondre à ce diſcours, plus éloquent que ſolide, où l'on découvroit aſſez clairement que ce qui avoit particuliérement déterminé les derniers Papes à favoriſer la Maiſon d'Arragon au préjudice de celle d'Anjou, c'étoit le reſſentiment qu'ils conſervoient contre la France, depuis la Pragmatique-Sanction. Pie II. lui-même l'avoit approuvée dans le Concile de Bâle, dont elle étoit l'ouvrage,

mais depuis ſon élévation au Pontificat, il la regardoit du même œil que ſes prédéceſſeurs. Les Ambaſſadeurs de France ne manquerent pas ſans doute de lui faire remarquer cette variation dans ſa façon de penſer, mais il tint bon contre toutes leurs repréſentations, & refuſa le paſſage à Picinino, ſous prétexte que ce Général, à l'exemple des Capitaines de ſon tems, qui ne ſe piquoient pas de bonne foi, pourroit bien en faiſant mine de vouloir entrer ſur les Etats de Naples, ſe remettre en poſſeſſion des Domaines de l'Egliſe qu'on venoit de lui enlever, & il ſe contenta d'écrire à Charles VII. pour le prier d'excuſer ſes démarches en faveur de la néceſſité qui lui ſervoit de Loi. PIE II. 1459. *Epiſt. Pii. in Spicil. p. 822. Comm. Pii II. lib. 3. 4. Jov. Pont. lib. 1. Collenuc. lib. 6. Roſeo Mambr. hiſt. di Napol. lib. 1.*

Le Prince de Tarente & le Marquis de Cotrone s'étoient cependant ſoulevés de nouveau contre Ferdinand. Suivant leurs conventions avec Jean d'Anjou, ce dernier devoit à ſon arrivée, lui livrer le Duché de Calabre, & l'autre s'emparer de Venoſa, pour en faire leur Place d'Armes: mais Jean ſe préſentant à la vuë de Gayette, apprit que le Marquis venoit d'être battu par Alphonſe d'Avalos, General de Ferdi-

Pie II. nand, dans le tems qu'avec une poi-
1459. gnée de ſoldats, il excitoit les Calabrois à la revolte, & que le Prince de Tarente, auſſi malheureux, avoit échoué dans ſon entrepriſe ſur Venoſa. A cette nouvelle, il ſe crut ſans eſpérances, & déterminé à retourner à Genes, il ſe tenoit à l'ancre vers l'embouchure du Volturne, lorſque Marin de Marzan, Duc de Seſſa, lui envoya offrir de lui remettre les Places dont il étoit maître. Il prit terre ſous ces auſpices favorables, & ſe rendit à Seſſa. A ce ſignal, pluſieurs Barons de la Terre de Labour, & de l'Abruzze ayant embraſſé ſon parti, il ſe mit en campagne, ſans perdre de tems, & ſecondé par le Duc de Seſſa commença ſes hoſtilités aux environs de Capouë, paſſa le Gariglian, s'empara de Calvi, & répandit par-tout l'épouvante, tandis que ſa flotte, à l'ancre dans le Port de Naples, cherchoit les moyens d'y exciter quélque mouvement pendant l'abſence de Ferdinand, qui s'oppoſoit en Calabre aux entrepriſes du Prince de Tarente, du Marquis de Cotrone, & de leurs Partiſans, dont le nombre augmentoit chaque jour. La Reine Iſabelle, femme de Ferdinand, prit à ſon deffaut toutes les

meſures pour la conſervation de la Capitale. Cette Princeſſe qui étoit fille de Triſtan de Clermont, Comte de Converſano, & d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, manda au Roi l'arrivée de Jean Duc d'Anjou, & ſes progrès, & retint, autant qu'il lui fut poſſible, les peuples dans le devoir, par l'eſpérance du prochain retour de leur Souverain. PIE II. 1459.

Les Dépêches d'Iſabelle donnerent à Ferdinand une cruelle inquiétude : il trouvoit dangereux de s'éloigner de la Calabre, où le feu mal éteint, ne manqueroit pas de ſe rallumer, & jugeoit en même tems qu'il étoit de la derniere importance d'empêcher l'ennemi de s'étendre dans la Terre de Labour. Il crut donc qu'il convenoit à ſes intérêts de laiſſer les revoltés ſans chef, & fit arrêter le Marquis de Cotrone, qui ne ſçachant pas encore l'arrivée de Jean d'Anjou, & craignant que tout le poids de la guerre ne tombât ſur lui, avoit été contraint de ceder au tems, & l'étoit venu trouver avec toute l'apparence d'un retour ſincere à ſon obéiſſance. Ferdinand s'aſſûra enſuite de Catanzaro, l'une des Places des revoltés, députa Placide de *Regeſt. Pag. 116.*

Pie II. Sangro au Prince de Tarente, pour
1459. eſſayer de le ramener à ſon parti, &
Pag. 120. prit à grandes journées le chemin de Naples, ou ſur l'avis de ſon conſeil, il réſolut de reprendre Calvi. Il en forma le Siége en perſonne; mais il trouva une vigoureuſe réſiſtance. Les pluyes ſe joignirent aux autres incommodités d'un long Siége, & il ſe vit enfin contraint de l'abandonner, ſur la nouvelle qu'Antoine Caldora, joint avec ſes Troupes à Jean d'Anjou, & au Duc de Seſſa marchoit au ſecours des aſſiégés. Il prit donc le chemin de Capouë, y jetta quelques troupes, & retourna à Naples.

Il s'y trouva d'autant plus embaraſſé, que s'étant aveuglé volontairement ſur les préparatifs de Jean d'Anjou, il avoit négligé de ſe mettre en état de deffenſe. Sans fonds pour fournir aux dépenſes d'une nouvelle guerre, il ſe vit réduit à emprunter de ſes
Pag. Secrétaires environ deux cens Ducats,
15. 155. d'envoyer à Florence, & à Veniſe en-
156. gager ſes plus précieux Joyaux, & d'en paſſer par toutes les conditions qu'il plut aux Barons Napolitains de lui impoſer pour prix de leur fidelité, ou de leurs ſervices. Le dernier de Janvier

1460.

1460. il passa au Château-Neuf avec les Ducs de San-Marco, & de Melfi, les Comtes de Saint-Severin, de Capaccio, & d'Ariano, & Michel, & Hugues de Saint-Severin, une espece de Traité, par lequel ce Prince pour meriter qu'ils deffendissent l'Etat, » consentit à leur céder, en pur don, » tous les subsides qui se levoient dans » leurs terres: à réduire sur le pied de » ce qui se payoit sous le Regne d'Al- » phonse son pere, tous les payemens » fiscaux qu'ils avoient faits, ou qu'ils » devoient faire, sur la taxe generale, » & si ces sommes, ainsi réduites, ne suf- » fisoient pas pour la solde des trou- » pes, à y suppléer par d'autres fonds. » Il leur abandonna pour eux & pour » leurs héritiers à perpétuité, toutes » les conquêtes qu'ils feroient sur les » revoltés, & leur accorda des lettres » de répit, qui pendant douze ans les » mettoient à couvert des poursuites de » leurs créanciers. Le Duc de San- » Marco éxigea en particulier, que Fer- » dinand l'investît, & le mît dans un » mois en possession du Comté de » Belcastro, de la Baronnie de li Cro- » pani, Varbaro, & Zagarizi, ou de » l'équivalent, en Calabre, ou dans la

Pie II. 1460.

Articuli in eod. Cod. p. 146.

Pie II. 1460. » Baſilicate, ſi le Roi jugeoit à propos de donner quelqu'une de ces terres au Prince de Tarente. Le Comte de Saint-Severin obtint auſſi le don de quelques ſommes qui reſtoient duës par les feudataires de ſon Comté, ſur la taxe generale de l'année précédente, & ſur l'impoſition du Sel.

Pacta matrim. ibid. p. 175.

Ferdinand voulant s'aſſûrer en même rems de la Maiſon des Urſins, arrêta le 8. de Fevrier les articles du mariage de Marie d'Arragon, l'une de ſes filles naturelles, avec Felix des Urſins, Prince de Salerne, & par ſes dépêches donna ordre à Antoine Gaço ſon Secrétaire, qu'il avoit envoyé à Rome pour engager à ſon ſervice Napoleon, & Robert des Urſins, de leur promettre de ſa part le Comté d'Albi, ſi celui de Tagliacozzo qu'ils demandoient auſſi ne ſuffiſoient pas à leur ambition. Triſte ſituation que celle d'un Prince qui ne peut mériter l'amour & la fidelité de ſes ſujets, que par des largeſſes faites aux dépens de ſon Domaine!

Epiſt. Ferdin. ibid. p. 183.

La réputation de Jean d'Anjou répanduë dans le Royaume, détermina en ſa faveur ceux qui balançoient encore. On ſe félicitoit de l'arrivée d'un

Prince, iſſu des anciens Rois de Naples, qui à la fleur de ſon âge, poſſédoit toutes les vertus Royales, & dont on ne ſe laſſoit pas de publier les belles qualités. Comme il arrive d'ordinaire, lorſqu'on ſe dégoute de la domination d'un Souverain, on ſe recrioit ſur la dureté des Arragonois, & ſur leur avarice inſatiable: « enfin, diſoit-» on, il nous eſt venu un Prince, qui » nous affranchira de leur joug odieux, » qui vengera les Provinces, & les peu-» ples opprimés depuis tant d'années, » qui à la force, & à la tyrannie va fai-» re ſuccéder la juſtice, & la clemen-» ce.» Ces diſcours couroient de bouche en bouche: dans chaque Ville on ſe diſpoſoit au ſoulevement. La Pouille en particulier ſoupiroit après la préſence du jeune Prince, & tous les Barons ſe préparoient à lui ouvrir les portes de leurs Places, à l'exemple de Jean Paul Cantelmi, Duc de Sora, de Nicolas de Montfort, Comte de Campobaſſo, de Jean de Saint Fremond, Comte de Cerreto, des Caldora, & d'un grand nombre d'autres, qui à ſon arrivée avoient embraſſé ſon parti. PIE II. 1460.

Dans ces favorables diſpoſitions, le Duc de Calabre, par le conſeil de ſes

Pie II. partiſans, partit de Teano, & paſſa dans
1460. la Pouille, où il trouva les peuples prêts à ſe ſoumettre. Lucera ouvrit ſes portes, & Louis Minutulo en livra la Citadelle. San-Seviero, Troja, Foggia, Manfredonia, ſe rendirent, & le Duc de Calabre, ſans tirer l'épée, ſe trouva maître de preſque toutes les Places depuis le Mont Gargano, juſqu'à la mer, & de celles ſituées dans les montagnes. Hercules d'Eſt, Gouverneur de la Pouille, pour Ferdinand, ſe déclara contre lui, à la perſuaſion de Borſius d'Eſt, ſon frere, Duc de Ferrare, qui en ſecret favoriſoit la France, ce que firent auſſi Jean Caraccioli Duc d'Amalphi, & Jacques ſon frere, Comte d'Avellino, Georges d'Allemagne, Comte de Pulcino, Charles Sangro, & Marin Caraccioli, qui tous poſſédoient en propre pluſieurs terres conſidérables, tant dans cette Province, que dans la Baſilicate, la Principauté ultérieure & l'Abruzze, où Aquila fut entraînée par Pierre Lallo Camponeſco.

Le Prince de Tarente ſouleva auſſi dans la Pouille, la Capitanate, & la Terre de Bari, Laveilo, Quarata, Molfetta & Bitonto. A Naples même, & dans un grand nombre des autres

Villes, qui demeuroient ſous l'obéiſ- (PIE II.
ſance de Ferdinand, la plûpart des Ci- 1460.
toyens, ou amateurs de la nouveauté, ou attachés de tout tems à la Maiſon d'Anjou, devinrent ſubitement Partiſans zélés du jeune Duc de Calabre. L'eſprit de rébellion gagnoit comme un mal contagieux les Nobles & le peuple, d'autant plus rapidement, qu'après une entrevuë que le Duc eut à Bari avec le Prince de Tarente, le bruit courut qu'ils avoient formé le projet de paſſer au Printems dans la Terre de Labour, & de s'approcher de Naples, dont le chemin leur étoit frayé par la révolte récente de Daniel des Urſins, Comte de Sarno, de Jourdain des Urſins, Comte d'Atripalda, & de Felix des Urſins, tous trois freres ou neveux du Prince de Tarente.

Ferdinand réſolu de s'approcher de l'Abruzze pour veiller aux démarches de l'ennemi, alla camper avec ſon armée à Monteſuſcolo, & ravagea les Terres du Comte d'Avellino : enſuite apprenant que le Pape lui envoyoit des troupes, il tourna vers le Territoire du Mont Caſſin, à deſſein d'aſſurer leur marche, & de s'oppoſer au Duc de Seſſa, s'il vouloit empêcher

PIE II 1460. la jonction. Il continua ſes dégats dans tous les lieux de ſon paſſage, & s'étant approché de Calvi, il emporta la Citadelle d'aſſaut. Le Duc de Seſſa conçut alors le lâche projet de l'aſſaſſiner, & l'invita à une conférence, ſous prétexte de traiter de leur réconciliation ; mais Ferdinand ne ſe trouva au rendez-vous qu'avec les précautions néceſſaires à ſa ſûreté, ce qui fit échouer l'entrepriſe. Ce Prince au milieu de l'entretien, appercevant un poignard caché ſous les habits de Deiphobus Anguillara qui accompagnoit le Duc, mit auſſi-tôt l'épée à la main, & ſe ſauva du danger par ſa bravoure.

Epiſt. Ferdin. ad Pium II. in Summ. lib. 5. p. 82.

Comm. Pii II. lib. 4.

Le Comte Picinino nonobſtant les oppoſitions du Pape, étoit entré avec ſon armée dans l'Abruzze, ſous la Banniere du Saint Siége, pour tromper les vaſſaux de l'Egliſe : le Duc de Calabre pouvant oppoſer cette nouvelle armée à Alexandre Sforce, & à Frederic d'Urbin que le Duc de Milan avoit envoyé au ſecours de Ferdinand, il joignit le Prince de Tarente, & ils marcherent enſemble à grandes journées vers la Principauté ultérieure, à deſſein d'aller droit à Naples, comme ils en étoient convenus. Dans le même

tems, Simonet & Jean Malateſta, Gé- Pie II.
néraux des troupes de l'Egliſe, après 1460.
un léger combat contre le Duc de Seſſa, joignirent Ferdinand près du Mont Caſſin, ce qui rendit l'armée de la Couronne ſupérieure en forces. Le Duc de Calabre à cette nouvelle, changea de deſſein: il laiſſa Acerra ſur la droite, & tourna du côté de Nole, où Felix, Daniel, & Jourdain des Urſins vinrent l'aſſurer de leur fidélité; & trouvant également dangereux de retourner ſur ſes pas, ou de camper en raſe campagne, il ſe renferma dans les défilés qui ſont aux environs de Sarno.

Cette Ville eſt ſituée * ſur la pente Méridionale du Mont Veſuve: un peu plus haut étoit la Citadelle: au bas ſon Faubourg s'étendoit aſſez loin vers la Plaine. Environ à 1600. pas du Faubourg du côté du Couchant, & ſur le chemin de Nole, ſortent du pied de la Montagne pluſieurs fontaines, *Jov. Pont. loc. cit. ſup.*

* La maniere dont *Pontanus*, quoique Auteur du tems & écrivant ſur les lieux, décrit la ſituation de Sarno & de ſes environs, ne s'accorde point avec la Topographie moderne. Je m'en ſuis écarté en quelques endroits par le conſeil d'un ſçavant Napolitain qui m'a fait faire cette obſervation.

Pie II. qui dès leurs ſources forment une ri-
1460. viere profonde nommée Sarno, comme la Ville, & qu'on ne peut paſſer à gué. Vers l'embouchure de cette riviere, il y avoit une porte fortifiée d'une tour. On appelle ce lieu-là, les Gorges, ou les défilés de Sarno. De l'autre côté du Faubourg, à l'Orient, en tirant vers Salerne, ſortent d'autres fontaines, d'où naît une ſeconde riviere auſſi fort profonde : ces deux rivieres, après avoir ſerpenté dans la Plaine, l'eſpace d'environ deux mille pas, ſe rapprochent, ſe joignent du côté du Midi, & ſe jettent enſemble dans la Mer, qui n'eſt éloignée de leur confluent que de 600. pas. Les Campagnes qu'elles embraſſent comme une Iſle, étoient plantées de vignes & d'arbres fruitiers, & fort abondantes en pâturages : au Nord elles ſont bornées par la Plaine ſituée entre le Veſuve & la mer.

Jean d'Anjou étant ainſi renfermé dans cette Iſle, défendue de toutes parts par ſa ſituation, Ferdinand alla camper dans la forêt appellée Longula, près du confluent des deux rivieres, & réſolut par le moyen d'un pont, d'empêcher l'ennemi de fourager, & de faire la récolte, car les grains étoient

mûrs : ce qu'il pouvoit executer d'autant plus aiſément, qu'il étoit maître du Château de ſaint Martin, aſſez près du confluent. Il fit donc conſtruire un pont ſur l'une des deux rivieres, & par ſes courſes continuelles, fatigua tellement l'ennemi, qu'il le tenoit comme aſſiégé. La crainte ſaiſit bientôt les Chefs : le Prince de Tarente déja déſeſpéré, penſoit à la fuite : les uns lui conſeilloient de ſe réconcilier avec le Roi, les autres paroiſſoient diſpoſés à déſerter vers ce Prince, la terreur s'emparoit de tous les eſprits. PIE II. 1460.

Dans ces circonſtances, la Flotte Françoiſe ayant mis des troupes à terre près de Sorrento, elles ravagerent les environs, & eſſayerent de ranimer les Partiſans de la Maiſon d'Anjou, & par leur ſecours de ſe rendre maître de ce poſte. Ferdinand averti à tems, envoya en diligence de ce côté-là un corps de Cavalerie choiſie. Antoine Olcina qui le commandoit, battit les Troupes Françoiſes, & les força à ſe rembarquer. Ce deſavantage découragea Felix des Urſins, Prince de Salerne, qui vint trouver le Roi, ſe remit en graces, & lui livra le Château de Palma, ſitué aſſez près des défilés

PIE II. de Sarno. Au moyen de cette Forte-
1460. reſſe, Ferdinand ſe vit en état de reſſerrer l'ennemi de plus près, & il ne le laiſſoit reſpirer ni jour ni nuit.

Il arriva alors par hazard, qu'un Chevalier de l'armée Napolitaine, nommé Pierre Ubaldini, fut fait priſonnier de guerre dans une eſcarmouche : renvoyé ſans armes & ſans cheval par les François, comme il ſe pratiquoit alors, il rapporta au Roi, que pendant le court eſpace qu'avoit duré ſa captivité, il s'étoit apperçu, en examinant la ſituation des lieux, qu'on pouvoit en envoyant ſecrettement de l'Infanterie s'emparer de quelques hauteurs, rompre la porte des défilés, y faire entrer de la Cavalerie, & déloger aiſément l'ennemi, campé à la tête du Faubourg : qu'en ſe retranchant enſuite au-delà dans les défilés, on l'obligeroit à capituler en peu de jours, par la crainte de perir de faim. Cet avis plut à Ferdinand qui aſſembla cependant le Conſeil de guerre pour en décider.

Simonet, Commandant des Troupes de l'Egliſe, s'oppoſa à ce que ce projet avoit de téméraire, & repréſenta qu'il étoit toujours dangereux de

réduire l'ennemi au déſeſpoir, au lieu qu'en temporiſant, & en continuant de le renfermer dans ſon camp, il étoit indubitable qu'il prendroit dans peu le parti de ſe retirer; il fut donc d'avis qu'on s'emparât ſeulement des hauteurs qui commandoient aux défilés: qu'on ſe logeât au bas, vers l'embouchure du Sarno, & en deça de cette riviere, afin qu'en même-tems qu'on reſſerreroit l'ennemi de plus près, on lui laiſſât auſſi le moyen de faire ſa retraite. Pie II. 1460.

L'âge & l'expérience de Simonet entraînerent tous les ſuffrages, & Ferdinand ſe diſpoſoit à ſuivre ſon avis, lorſqu'il apprit par des dépêches ſecrettes, que le Pape changeant de ſentimens, vouloit être neutre dans cette guerre, & qu'il avoit donné ordre à Simonet de paſſer avec ſes troupes à Benevent. A cette nouvelle, le Roi revint au premier avis ouvert par Pierre Ubaldini, & ſe détermina à tenter fortune, dans l'eſpérance, s'il en ſortoit à ſon honneur, de fixer le Pape dans ſon parti, ſinon de ranimer la haine des François contre le Pontife, & de l'exciter lui-même à s'en venger, comme il arriva par la ſuite. Il donna donc

Pie II. 1460. ſes ordres pour l'execution de ſon entrepriſe, & obtint de Simonet qu'il ne le quitteroit pas, qu'il n'eût eſſayé par le moyen de ſes Ambaſſadeurs de détourner le Pape de ſon projet de neutralité.

Au milieu de la nuit, quand tout le monde parut endormi dans le camp des Angevins, le Roi fit marcher ſon Infanterie, avec ordre de gagner les hauteurs dont on vouloit ſe rendre maître, & d'en deſcendre ſans bruit, & donna ordre à la Cavalerie de s'avancer au petit pas en ordre de bataille. Lorſqu'il crut que l'Infanterie étoit arrivée au lieu qu'elle devoit occuper, il envoya Robert des Urſins avec un Eſcadron d'élite attaquer le défilé. Ce Général executa ſes ordres avec beaucoup de valeur : il fondit avec impétuoſité ſur la garde qui défendoit la porte, prit les uns à moitié endormis, tailla en piéces ceux qui réſiſterent, ou les mit en fuite, & les pourſuivit juſqu'à la tête du Faubourg. Les Fantaſſins qui marchoient après lui, moins attentifs à l'exécution des ordres, s'amuſerent à piller les tentes, à enlever les chevaux, & chargés de butin, ſe retirerent vers le défilé, comme s'il

n'y eût plus eu d'ennemis à combattre. Pie II.
Ferdinand craignant que les Angevins 1460.
n'euſſent le tems de prendre les armes, fit marcher en avant quelques Eſcadrons, & lui-même avec le reſte ſe poſta à l'entrée du défilé, pour attendre quel ſeroit l'événement de l'entrepriſe.

Cependant les Generaux Angevins, réveillés au bruit, raſſemblent leurs ſoldats épars, les exhortent, les encouragent par leur exemple, font ferme par-tout, & leur nombre s'accroiſſant inſenſiblement obligent Robert des Urſins à reculer. L'affaire ſe paſſoit dans un fort petit eſpace de terrain : les Arragonois ne pouvoient s'étendre faute de connoître la diſpoſition des lieux, enſorte qu'ils ſe trouvoient enveloppés de tous côtés. Le Roi les ſçachant extrêmement ſerrés, envoya à leur ſecours un nouveau détachement : mais l'infanterie Angevine mêlée parmi cette cavalerie qu'elle tenoit toujours comme bloquée, à cauſe du renfort qui arrivoit aux François à chaque inſtant, tuoit à coups de pique, ou de mouſquet les hommes & les chevaux. Les Arragonois ſe trouvant ainſi enfermés par un ennemi qui avoit l'avantage, tant par

Pie II. le nombre que par la connoiſſance du
1460. terrain, le Roy leur donna ordre de ſe battre en retraite.

Pendant que les premiers lachoient pied en conſéquence de ces ordres, ou tournoient le dos, prêts à prendre la fuite, les derniers qui faiſoient ferme ſe virent plus preſſés que jamais, ſans avoir la liberté de s'étendre. La plus grande partie fut maſſacrée, les autres déſerterent du côté de Jean d'Anjou, ou reſterent priſonniers de guerre. Simonet y perdit la vie, & Robert des Urſins, bleſſé au viſage, ayant échappé avec peine des mains des ennemis, alla trouver le Roi, qui, campé hors du défilé, ſe diſpoſoit à renouveller le combat. Ferdinand privé d'une partie de ſa cavalerie, & faiſant peu de fonds ſur l'infanterie, qui n'avoit été d'aucun ſecours, ne penſa plus qu'à empêcher les Angevins de déboucher par le défilé, & c'étoit ſa ſeule reſſource; mais ſes ſoins devinrent inutiles, il ne put rallier les fuyards, & ceux qui gardoient les poſtes furent les premiers à les abandonner. Les ennemis ſortant alors du défilé acheverent de mettre l'Armée en déroute, pillerent le camp qu'ils trouverent ſans deffenſe, y firent un riche

butin, & grand nombre de priſonniers. De ceux qui échapperent les uns ayant paſſé le Pont ſe ſauverent à toute bride à Nocéra, les autres ſuivirent le Roi qui en fuiant prit auſſitôt la route de Naples. PIE II. 1460.

L'affaire ſe paſſa le 7. de Juillet : le lendemain Jean d'Anjou & le Prince de Tarente aſſemblerent le Conſeil de Guerre, afin de conſulter ſur ce qu'on feroit des priſonniers, & de quel côté l'Armée devoit marcher pour profiter de ſa Victoire. On demeura d'accord à l'égard des priſonniers de les envoyer à Marſeille ſur des Galeres, & de ne les laiſſer repaſſer en Italie que lorſque la guerre ſeroit entierement terminée : mais ſur les opérations de la campagne, on ſe partagea. Les uns vouloient quon marchât tout de ſuite du côté de Naples, & c'étoit le ſentiment de Jean Coſſa qui trouvoit qu'on avoit déja perdu trop de tems &qu'en pourſuivant Ferdinand dans ſa fuite, ſans lui donner le tems de ſe reconnoître, on eût peut-être pu le faire priſonnier, ou entrer avec lui dans Naples, & s'en rendre maître par ſurpriſe. Les autres croyoient qu'il étoit plus sûr avant que de former le Siége de la Capitale, *Ep. Pii II. ap. Od. Rayn. 1459. n. 62. Jov. Pont. loc. cit.*

Pie II. de s'aſſûrer des Places circonvoiſines, le
1460. Prince de Tarente ouvrit ce dernier avis, & le Duc de Calabre par une faute commune à tous les Princes de la ſeconde Maiſon d'Anjou, s'y laiſſa entraîner, vaincu, ou par l'expérience que l'âge devoit avoir acquiſe au Prince, ou par la crainte de l'indiſpoſer contre lui, s'il s'oppoſoit à ſon ſentiment. Suivant ce projet l'Armée partit de Sarno, & marcha du côté de Caſtellamare de Stabia, dont elle s'empara. Vico, & Maſſa ſe rendirent ſans atttendre qu'on les aſſiegeât : il n'y eut que Sorrento qui tint bon par les ſoins d'Antoine Caraffe, qui en étoit Gouverneur.

Comm. Pii II. lib. 2. Epiſt. Pii in Od. Rayn. n. 63. Jov. Pont. loc. cit.

Tout proſpéroit ſous les armes des Angevins: dans l'Abruzze, Picinino venoit de battre Alexandre Sforce, & Frideric d'Urbain, ce qui obligea le Pape à lui mander d'être à l'avenir plus retenu, & de ne point attaquer les François : que c'étoit plûtôt par la patience que par les armes qu'on triomphoit de l'ennemi : que ſi après la perte qu'on venoit de faire à Sarno, on perdoit encore une bataille, c'étoit fait du Royaume de Naples, & que les Etats de l'Egliſe ſeroient en danger.

En

En effet la victoire des Angevins intimida les plus puiſſans Barons du parti contraire, qui pour éviter les hoſtilités dont ils étoient menacés, vinrent jurer obéiſſance au Duc de Calabre, & le rendirent maître de pluſieurs Places conſidérables qu'ils poſſédoient dans la Baſilicate, & la Principauté ultérieure, enſorte que Ferdinand ſe vit en peu de tems réduit à ne pouvoir pénetrer ni dans l'Abruzze, ni dans la Pouille : il ne lui reſtoit dans la Terre de Labour, en deça du Gariglian, qu'Acerra, Capouë, & Averſe, encore ces Places ſe trouvoient-elles de toutes parts entourées par l'ennemi. PIE II. 1460.

La nouvelle de cette victoire étant parvenue à Sienne, où le Pape étoit alors, les François qui ſe trouvoient à ſa Cour, en firent de grandes réjouiſſances : fiers de leur proſpérité, ils inſulterent les Catalans & les Arragonois. Leurs railleries s'étendirent juſques ſur les familiers du Pontife, qui renonçant à ſes projets de neutralité, prit plus à cœur que jamais les intérêts de Ferdinand. Ce Prince l'avoit prévenu dès l'inſtant de ſa déroute, en lui mandant que ſes ennemis ne manqueroient *Comm. loc. cit.*

PIE II. 1460. pas d'exagerer ſa perte ; mais qu'elle n'étoit pas conſidérable : qu'il travailloit à remettre ſon armée ſur pied, que la joye des vainqueurs ſeroit de peu de durée. Pie II. l'exhorta par ſa réponſe, à ne ſe point décourager, & lui promit du ſecours, ſur quoi le Roi lui écrivit de nouveau pour l'aſſurer qu'il lui en falloit peu, que ſes ſoldats, loin d'être abattus par leur malheur, étoient encore pleins de confiance, & qu'il eſperoit renfermer bientôt l'ennemi dans quelque coin de la Pouille.

Epiſt. Ferd. in Summ. lib. 1. p. 296.

Al. Epiſt. Ferd. n. p. 297.

Cependant Jean d'Anjou par la bouche de ſes députés prioit le Pontife d'abandonner Ferdinand, d'embraſſer les intérêts du Roi René ſon pere, ou du moins de garder la neutralité. Les Députés apuyerent leur demande, des lettres qu'ils remirent au Pape de la part de pluſieurs Princes & des plus notables d'entre le peuple qui rejettoient la domination de Ferdinand. Le Pape répondit qu'il ne faiſoit la guerre que pour engager les deux Rois compétiteurs à ſoumettre leurs différens à un jugement, que lorſqu'il ſeroit de retour à Rome, il délibéreroit murement ſur cette affaire en plein conſiſtoire. Il donna ordre en même tems à l'Archevê-

Comm. loc. cit. Ep. Pii II. in ap Od. Rayn. 1460. n. 67.

que de Ravenne qu'il avoit envoyé à Naples pour moyenner la Paix, de dénoncer au Duc de Calabre qu'il eût à envoyer à Rome un nouveau Député, recevoir sa réponse décisive. PIE II. 1460.

Ces dispositions du Pape n'étoient pas sinceres, il n'avoit d'autre but que de rallentir l'ardeur des François : aussi engagea-t-il le Duc de Milan à fournir de nouvelles troupes à Ferdinand, & l'aida-t-il lui-même de tout ce qu'il crut capable de le maintenir sur le Trône. Il poussa son zele pour la Maison d'Arragon jusqu'à oublier, & ses projets de pacification generale, & les résolutions prises contre les Turcs dans la conférence de Mantouë ; car, tandis qu'il essayoit d'engager les Princes Chrétiens à une Croisade, il appella au secours de Ferdinand le fameux Scanderberg, le seul rempart qui pût encore s'opposer avec quelques succès à la puissance Ottomane.

Ce que Ferdinand mandoit au Pape étoit vrai : depuis sa défaitte il ne négligeoit rien pour reprendre le dessus. Il mit dans Acerra Pyrrhus de Baux, Innigo Guevara, Innigo, & Alphonse Davalos avec quatre cens chevaux, chargea Robert des Ursins de la def- *Jov. Pont.*

PIE II. 1460. fenſe d'Averſe, & lui-même allant de Naples à Capouë raſſembloit ſes troupes, recueilloit des fonds, & ſe préparoit avec une extrême diligence à rentrer en campagne. Il trouva de grandes reſſources dans ſes partiſans : chacun s'empreſſoit à lui fournir tout ce qui étoit néceſſaire à ſon armement. Dès qu'il eut aſſés de forces ſur pied, il paſſa de Naples à Capouë, vers la mi-Octobre, ſe rendit maître de quelques Châteaux voiſins, marcha contre les Comtes de Cerreto & de Caſerte qu'il réduiſit à ſon obéiſſance, étendit ſes conquêtes juſqu'à Benevent, pendant que le Duc de Calabre, & le Prince de Tarente établiſſoient leurs quartiers d'hiver dans la Pouille, & après avoir pris Pomigliano forma le Siége d'Arienzo ; quoique cette derniere entrepriſe demeurât ſans ſuccès, une partie des Barons qui l'avoient abandonné revinrent à ſon obéiſſance, avec autant d'empreſſement, qu'ils en avoient eu pour ſe livrer à la Maiſon d'Anjou.

Le Duc de Milan qui avoit déja fait marcher un renfort de troupes au-ſecours du Roi, ſous le Commandement d'un Officier nommé Donat, lui en envoya un ſecond, conduit par Robert de

Saint Severin, Comte de Cajaſſe ſon neveu. Eerdinand le reçut avec une extrême joye, & eut la ſatisfaction de voir revenir à ſon obéiſſance un autre Robert de Saint Severin, & tout le reſte de cette maiſon, dont il étoit chef. Ce dernier avoit été fait priſonnier de guerre à la journée de Sarno : le Duc de Calabre qui ne comptoit pas beaucoup ſur ſa fidélité, voulut ſe l'attacher afin de retenir un grand nombre de Places dont ce Baron étoit poſſeſſeur. Il lui donna le Collier de l'Ordre du Croiſſant, inſtitué par le Roi René ſon pere le 11. d'Août 1448. Le Pape pour lever le ſcrupule que pouvoit avoir Robert de Saint Severin de quitter le ſervice d'un Prince à qui un Serment l'attachoit, l'en releva par un diplome Apoſtolique, qui en general, relevoit d'un pareil Serment tous ceux qui avoient reçu l'Ordre du Croiſſant, le proſcrivant, comme une aſſociation dangereuſe, & inſtitué contre Ferdinand, quoique ſon origine fût beaucoup plus ancienne que la guerre de la Maiſon d'Anjou contre ce Prince : vraiſemblablement cette précaution du Pontife regardoit le Duc de Milan, Chevalier du Croiſſant de la premiere

PIE II. 1460.

Epiſt. Pii II. in Od. Rayn 146. n. 2.

Titre d'Inſt. aux preuves de l'hiſt. de France de Marc. to. 3. p. 516. Diplom. ap. Od. Rayn. 1461. n. 3. ex Regiſt. Vatic.

Preuv. de Marc p. 518.

Pie II. Promotion. Pie II. non content de
1460. ces faveurs, envoya au Roi une nou-
Comm. & Jov. Pont loc. cit ſup. Brevia Pii II. i Od. Rayn velle Armée commandée par Antoine Picolomini ſon neveu, à qui Ferdinand par reconnoiſſance donna dans la ſuite la Princeſſe Marie ſa fille en mariage, avec le Duché d'Amalphi.
1461. n. 3.

Le Roi ainſi ſoutenu de ſes Alliés, ouvrit la campagne dès le mois de Janvier, & fit marcher le Comte de Caiazze & Robert des Urſins au ſecours du Château de Coſence, ſeule Fortereſſe qui lui reſtât en Calabre, & qu'aſſiégeoit le Marquis de Cotrone, échappé l'année précédente des priſons de Naples. L'entrepriſe fut heureuſement éxécutée, la Citadelle ſecourue, la Ville repriſe & démantelée. L'épouvante ſe répandit dans la Province ou les vainqueurs ſe ſoumirent ſans peine, Sillano, Martorano, Nicaſtro, & pluſieurs autres Places. Le Prince de Tarente, intimidé, ayant appellé Picinino en Calabre, au bruit de ſa marche, le Comte de Caiazze & des Urſins paſſerent dans la Pouille, jetterent du ſecours dans Giovenazzo, aſſiegé depuis pluſieurs mois par ce Prince, raſſûrerent Trani, & Barlette, dont les habitans entourés d'ennemis ne recevoient au-

Jov. Pont. Epiſt. Ferd. in Summ. lib. 5. p. 332.

cune nouvelle du Roi depuis fort long-tems. Une partie de la Campagne ſe paſſa en marches, & en contremarches de différens corps d'armées qui ſervoient ſous les deux Princes, & ce fut preſque toujours au déſavantage de Jean d'Anjou, dont les affaires déclinerent avec rapidité. Pie II. 1461.

Tout concourut à la fois à ruiner ſes eſpérances. Les Genois s'étoient revoltés en ſon abſence, & le Roi René ſon pere ayant conduit en perſonne une Armée que le Roi de France envoya à Genes pour la retenir dans l'obéiſſance, il venoit d'être battu par les Fregoſes auteurs de la revolte: enſorte qu'il ne reſtoit plus à la Maiſon d'Anjou de reſſource du côté de cette République, dont elle avoit toujours tiré des ſecours conſidérables depuis près d'un ſiecle. Pour ſurcroit de diſgraces Charles VII. mourut le 21. de Juillet, quatre jours après la deffaite de René, qui perdit dans ce Prince ſon beau-frere un puiſſant appui, qu'il ne retrouva point dans la perſonne de Louis XI. ſon fils aîné, & ſon ſucceſſeur à la Couronne. *Sentin. & alii in hiſt. Genuenſ.*

Charles d'Anjou, Comte du Maine, frere de René, avoit toujours eu

Pie II. beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du
1461. feu Roi, qu'il tournoit à ſon gré : c'en étoit aſſez pour indiſpoſer Louis XI. contre la Maiſon d'Anjou. Ce Prince naturellement diſſimulé, & vindicatif, attribuoit aux conſeils du Comte du Maine les diſgraces qu'il avoit eſſuyées, n'étant encore que Dauphin, & dans le reſſentiment qu'il conſerva contre la mémoire du Roi ſon pere avec qui il ne put jamais être en bonne intelligence, il ſe fit un principe de détruire tout ce que ce Prince avoit fait. Il reçut néanmoins le Comte du Maine en graces à ſon événement à la Couronne, & il parut faire quelque attention aux droits de René ſur le Royaume de Naples. Le Pape lui ayant envoyé Jean Jouffroi Evêque d'Arras en qualité de Légat *à Latere*, pour l'exhorter à la guerre contre les Turcs, il chargea auſſi le Prélat de porter le Roi à caſſer la Pragmatique-Sanction, qu'il avoit fait vœu d'abolir, avant que de monter ſur le Trône, & c'étoit le motif principal de ſa Légation. L'Evêque d'Arras auſſi habile négociateur, qu'il étoit ambitieux, ne négligea rien pour mériter le Chapeau de Cardinal qui devoit être la récompenſe de ſes ſuccès,

Comm. Pii II. lib. 6.

Ibid. lib 7. Epiſt. Pii 387. lib. 1.

cès, & trouvant le Roi bien disposé, PIE II.
il obtint de ce Prince une promesse 1461.
positive de se conformer à la volonté du Pape, éxigeant seulement du Légat que le Pontife cessât de protéger Ferdinand contre René d'Anjou. L'Evêque d'Arras n'hésita point de son côté à promettre que le Pape ne feroit pas difficulté sur cet article, ensorte que le Roi content de cette assûrance, envoya le Prélat à Rome chargé des Lettres Patentes par lesquelles il cassoit & annuloit la Pragmatique, sous prétexte que cette loi, faite au milieu du Schisme, en diminuant l'autorité du Pape, introduisoit la licence dans son Royaume: remit les choses au même érat où elles se trouvoient auparavant, & voulut que les Souverains Pontifes exerçassent en France un pouvoir absolu & sans bornes, en ce qui concernoit la disposition des affaires Ecclesiastiques.

Ep. Lud. XI. inter Epist. Pii II. 388. *& ap. Od. Ray.* 1461. *n.* 118.

Louis XI. fit accompagner l'Evêque d'Arras par une célebre Ambassade, 1462.
composée des Evêques de Coutances, *Comm. loc. cit.*
d'Angers & de Saintes, de plusieurs Docteurs, & de quelques Seigneurs séculiers, dont Pierre Comte de Chaumont étoit chef. Ils arriverent ensem-

Pie II. 1462. ble à Rome, & le 17. de Mars furent reçus en conſiſtoire, où l'Evêque d'Arras après avoir remis au Pape les Lettres Patentes qui aboliſſoient la Pragmatique-Sanction, l'aſſûra de la part du Roi de France, de ſon obéiſſance filiale, & de la réſolution où il étoit d'envoyer en Grece contre Mahomet II. une Armée de ſoixante & dix mille combattans, dès que le Royaume de Naples ſeroit retourné ſous la domination de la Maiſon d'Anjou, & les Genois ſous celle de la France.

Oratio Pii II. in Cod. Mſſ. Bib. Reg. 10956. 2

Le Pape uniquement occupé de la joye que lui cauſoit l'abolition de la Pragmatique, ne répondit que par un » éloge pompeux des vertus de Louis » XI. des Rois ſes prédéceſſeurs, & de » la Nation Françoiſe: il parcourut dans » un long & ſçavant diſcours l'Hiſtoi- » re des Hebreux, des Egyptiens, des » Grecs, & des Romains, pour con- » clure avec beaucoup d'emphaſe, que » nul des Héros de l'antiquité n'étoit » comparable aux Monarques François: » qu'en particulier Louis XI. par la deſ- » truction d'un monſtre tel que la Prag- » matique, s'étoit acquis plus de gloi- » re qu'Hercules par ſa Victoire ſur l'Hy- » dre de Lerne, que Conſtantin par

» les coups qu'il avoit portés à l'Aria- PIE II.
» nisme dans le Concile de Nicée, & 1462.
» que l'Empereur Sigismond par les
» soins qu'il s'étoit donnés pour l'ex-
» tinction du grand Schisme d'Occi-
» dent. Il exalta la modération de Louis,
» qui après avoir rendu à l'Eglise un
» service si considérable, offroit enco-
» re d'armer puissamment contre l'en-
» nemi du nom Chrétien, & n'éxi-
» geoit pour toute récompense que l'at-
» tention du Saint Siége aux droits d'un
» Prince de son sang sur le Royaume
» de Naples.» Il fit ensuite approcher l'Evêque d'Arras, lui mit de sa main le Chapeau Rouge sur la tête, & au sortir du consistoire ordonna des réjouissances publiques.

Les Ambassadeurs de France remirent quelques jours après l'affaire du Royaume de Naples sur le tapis: ils représenterent, » que les Souverains
» Pontifes l'avoient autrefois donné à la
» Maison de France, en reconnoissance
» des services qu'ils en avoient reçus:
» que les Princes de cette auguste Mai-
» son, se l'étoient acquis au prix de
» leur sang: que les Arragonois au con-
» traire y étoient entrés par violence,
» qu'ainsi la Cour de Rome ne pou-

PIE II. » voit, ſans injuſtice, les préférer aux
1462. » François: ils prierent le Pape de rap-
» peller les Troupes auxiliaires qu'il
» avoit envoyées à Ferdinand, lui fai-
» ſant obſerver que c'étoit la moindre
» faveur que dût eſperer le Roi leur
» maître qui venoit d'abroger la Prag-
» matique-Sanction, & qui promettoit
» un puiſſant ſecours contre l'ennemi
» commun de la chretienté.

Le Pontife répondit à ces repréſentations par ſes lieux communs ordinaires, » que la France ayant toujous obli-
» gé le Saint Siége, il ne prétendoit
» pas nuire en rien à la gloire de cet-
» te Couronne : qu'à l'égard de ſon
» droit ſur le Royaume de Naples, il
» ne vouloit point le diſcuter davan-
» tage, qu'il en étoit le ſeul juge &
» qu'il avoit offert aux François d'en
» décider, dans les commencemens de
» ſon Pontificat: que Ferdinand poſ-
» ſédoit le Royaume entier en vertu de
» la conceſſion du Saint Siége, &
» comme héritier, inſtitué par le Roi
» ſon pere : que les grands du Royau-
» me l'ayant demandé pour Souverain,
» il avoit été reconnu pour tel du con-
» ſentement des Puiſſances d'Italie lors
» de l'aſſemblée de Mantouë: que Jean

» d'Anjou, ſans conſulter la Cour de Pie II.
» Rome s'étoit emparé, pour paſſer 1462.
» dans la Terre de Labour, d'une
» flotte, préparée aux dépens de l'Egli-
» ſe, contre les ennemis de la foi, qu'il
» avoit par ſes hoſtilités troublé la paix
» du Royaume: que Ferdinand ſe trou-
» vant chaſſé d'une partie de ſes Etats,
» le Saint Siége s'étoit vû forcé à le
» ſecourir contre la violence, pour em-
» pêcher qu'un Prince, établi ſur le
» Trône par l'autorité Apoſtolique n'en
» fût chaſſé, ſans connoiſſance de cauſe:
» qu'il ne préféroit point les Arragonois
» aux François, mais qu'il leur préfé-
» roit la juſtice: qu'il rappelleroit, ſans
» attendre qu'on l'en priât, ſes Trou-
» pes auxiliaires, ſi, toutes hoſtilités
» ceſſantes, on vouloit ſoumettre l'af-
» faire à ſon jugement. *Pourquoi*, ajou-
ta le Pape, *demander avec tant d'empreſſement le retour d'une foible Armée que j'ai envoyée dans le Royaume de Naples, ſi le Roi, votre maître, eſt en état, comme l'aſſûre le Cardinal d'Arras, d'envoyer ſoixante-dix mille hommes en Grece, ou en Aſie? qu'il mette ſur pied cette Armée formidable, qu'elle paſſe les Alpes, nous lui ſerons tous ſoumis: Genes lui obéïra, & l'acquiſition du Royaume de Naples ne*

Pie II. *ſouffrira plus aucun retard.* Les confé-
1462. rences ſe paſſerent en de pareils propos : enfin les Ambaſſadeurs voyant qu'ils ne pouvoient obtenir du Pape que de belles paroles, donnerent les mains à une trêve qu'il propoſoit, pendant laquelle le différend devoit être terminé, ou par un Traité à l'amiable, ou par un jugement, & le projet de la Trêve fut envoyé à Louis XI.

Comm. lib. 8. Ce Prince cependant apprit par les dépêches qu'il recevoit de Rome, que le Pontife depuis l'abolition de la Pragmatique, ſoutenoit avec plus de zele que jamais le parti de Ferdinand. Piqué de ſe voir la duppe de ſa foibleſſe pour le Pape, il lui en écrivit aſſez vivement, & ſes lettres demeurant ſans aucun effet, il lui envoya en Ambaſſade le Maréchal de Toulouze, qui après l'avoir encore prié de la part de Louis d'abandonner la cauſe de Ferdinand, & de favoriſer la Maiſon d'Anjou, le menaça en cas de refus, que le Roi rappelleroit tous les François qui ſe trouvoient à Rome. Pie II. auſſi peu ſenſible aux menaces qu'aux prieres, répondit toujours ſur le même ton, »qu'il étoit obligé de ſecourir Ferdinand » ſon allié ; que ſi René vouloit mettre

» bas les armes, & s'en rapporter à ſon » jugement, le Prince Arragonois en » feroit autant, ou qu'il ſe déclareroit ſon ennemi. Qu'au ſurplus les » François pouvoient ſortir de Rome, » que toutes les portes leur en étoient » ouvertes. » Cette fermeté du Pape ſervit de prétexte à Louis XI. pour ne point armer contre les Turcs, dont il alléguoit qu'on n'éxageroit les progrès, qu'à deſſein de l'endormir ſur les affaires du Royaume de Naples: il promit ſeulement à l'Evêque de Ferrare, Député en France par le Pape, qu'il envoyeroit à Rome de nouveaux Ambaſſadeurs traiter des affaires de Naples & de Turquie. PIE II. 1462. *Lib. 9.*

Ces négociations infructueuſes laiſſoient ſans ſecours Jean d'Anjou, qui depuis long-tems ne ſe ſoutenoit que par la valeur de Picinino. Sigiſmond Malateſta, Seigneur de Rimini, l'un de ſes Alliés, fut battu le 12. d'Août à Sénigaglia par les Troupes du Pape, lorſqu'il ſe diſpoſoit à paſſer du Duché d'Urbin dans l'Abruzze, & lui-même ſix jours après perdit une ſeconde bataille près de Troja en Pouille. Par une ſuite de diſgraces auſquelles il devoit s'attendre, le Prince de Tarente, *Lib. 10. Jov. Pont. lib. 4.*

Pie II. dès qu'il le vit malheureux, l'abandon-
1462. na, pour ſe reconcilier avec Ferdinand, par un Traité de Paix dont le Pape fut médiateur.

Le Comte de Chaumont & le Bailli d'Aſt, nouveaux Ambaſſadeurs de Louis XI. étoient en chemin pour ſe rendre à Rome, & ſous différens prétextes retardoient leur marche, dans l'attente de quelque évenement qui rendît le parti Angevin ſupérieur : mais à la nouvelle des deux Victoires que Ferdinand venoit de remporter, ils paſſerent les Alpes en diligence & ſe rendirent à *Petriolum* * dans le Diocèſe de Sienne, où le Pape prenoit les bains chauds. Ils étoient accompagnés de l'Evêque de Marſeille, Ambaſſadeur de René, du Bailli d'Aquila, Député du Duc de Calabre, ſon fils, & de Jean Coſſa. Les Miniſtres de France demanderent au Pape de la part du Roi leur maître la Paix du Royaume de Naples, déclarant que pour y parvenir, il étoit prêt de conſentir à la Trêve qu'on avoit propoſée, & le prierent de la faire conclure au plûtôt. Pie II. proteſta qu'il avoit toujours cette pacification

* Je ne connois point cet endroit par la Géographie moderne.

très à cœur, quoique les affaires euſſent changé de face, & qu'il fût difficile d'obtenir une trêve d'un vainqueur : mais il objecta qu'il étoit indiſpenſable de traiter avec les Commiſſaires de Ferdinand, & ceux du Duc de Milan : qu'il falloit donner à ces deux Princes le tems d'en envoyer, ſans quoi il n'étoit pas poſſible de rien conclure, & que cependant on entreroit en conférence ſur les moyens de parvenir à une trêve, & ſur les conditions. Les Ambaſſadeurs y conſentirent, quoiqu'à regret, & le Pape leur ayant demandé ce qu'ils étoient chargés d'annoncer pour la guerre contre les Turcs, ils répondirent qu'ils n'avoient ſur cet article aucune inſtruction. Cette variation dans l'eſprit de Louis XI. qui avoit promis que ſes Miniſtres ſeroient chargés de traiter ſur cette affaire, comme ſur celle de Naples, acheva d'indiſpoſer le Pontife, qui lorſque les Ambaſſadeurs propoſerent entre les deux Rois une trêve de quatre ou de ſix mois, demanda qu'elle fût de cinq années, ou au moins de trois, afin que dans cet intervalle de tems, on pût faire la guerre au Turc, ſeule condition ſous laquelle il conſentiroit à la trêve. Pie II. 1462.

Pie II. 1462. Avec cette réponſe, les Ambaſſadeurs ſuivirent le Pape à Todi, où il donna à ceux de René une réponſe particuliere, contenant en ſubſtance ce qu'il avoit déja dit trois ans auparavant à Mantouë, & ajoûta à des témoignages ſinguliers de bienveillance envers René, des menaces de cenſures, ſi ce Prince ne ſe déſiſtoit de l'appel qu'il avoit interjetté au futur Concile de tout ce que le Pontife feroit à ſon préjudice. Les Commiſſaires de Ferdinand étant arrivés à Todi, les François preſſerent le Pontife de terminer. Ils ſe plaignirent qu'on les retînt ſi long-tems ſans rien décider, & déclarerent qu'ils ne pouvoient faire à ſa Cour un plus long ſéjour. Les Miniſtres Arragonois prétendoient de leur part, qu'une trêve ſeroit préjudiciable au Roi leur maître: que ce Prince étant vainqueur, ce ſeroit arrêter le cours de ſes victoires: qu'il ne reſtoit dans la Terre de Labour d'autre ennemi à ſoûmettre, que le Duc de Seſſa; & que ſi l'on marchoit contre lui, il ne pourroit réſiſter long-tems: ils conjuroient le Pape de ne point enlever à Ferdinand cette nouvelle occaſion de gloire: les Miniſtres du Duc de Milan parloient le même

Reſpon. Pii II. in Cod. reg. ſup. cit. n. 10036. 2.

gage. Pie II. alléguoit en faiſant Pie II.
ologie de ſa conduite, « que l'an- 1462.
ée précédente, ſur les prieres
ue lui faiſoit le Roi de France de
appeller le ſecours envoyé à Fer-
inand, il avoit répondu qu'il ne
ouvoit le faire; mais que s'il plai-
oit au Monarque François, que les
eux prétendans convinſſent d'une
rêve, il ne s'y oppoſeroit pas, afin
ue tandis qu'elle dureroit, l'affaire
e terminât par un traité, ou par un
gement : qu'alors Ferdinand & le
uc de Milan avoient approuvé ce
arti : que quoique Louis XI. s'y fût
is un peu tard pour accepter cette
êve, on ne pouvoit raiſonnable-
ent refuſer d'y entendre : que ſi Fer-
inand ne vouloit pas y acquieſcer,
rapelleroit ſes troupes du Royau-
e, pour ne point manquer à ſa
arole. „

Ce diſcours étourdit les Arragonois
trouvoient une ſuſpenſion d'hoſti-
s très-nuiſible à leurs affaires, &
n'oſoient d'un autre côté s'oppo-
aux volontés du Pape. Ils prirent
arti de le laiſſer entiérement maî-
, & l'événement prouva qu'ils agiſ-
nt prudemment. Pie II. apperce-

Pie II. 1462. vant dans la propoſition d'une trêve de quatre mois, que les François ne cherchoient qu'à ralentir l'ardeur des ennemis, & donner le tems à la Maiſon d'Anjou de remettre des forces ſur pied, conſentit pour ſauver les apparences à cette courte ſuſpenſion d'armes : mais il fit naître une difficulté, ſur ce que les François demandoient que Sigiſmond Malateſta y fût compris, alléguant pour juſtifier ce nouvel artifice, que Malateſta qu'il qualifioit hérétique, parce qu'il l'avoit excommunié, ne pouvoit être compris dans une paix qui devoit ſe conclure entre des Princes Chrétiens, d'autant plus que Malateſta avoit déclaré la guerre au Saint Siege, avant que de s'allier avec René, à qui le Pontife faiſoit un crime de leur union. Sur cette difficulté, agitée long-tems ſans qu'on pût y trouver de ſolution, on ſe ſépara infructueuſement.

On voit aſſez par ce récit que Pie II. & Louis XI. s'amuſoient par des paroles, qu'ils ne vouloient tenir ni l'un ni l'autre. Le Pontife, déterminé à maintenir la Maiſon d'Arragon ſur le Trône, ne promit de favoriſer celle d'Anjou, que pour obtenir la révocation de la Prag-

matique-Sanction, & du secours contre Mahomet II. Le Monarque détruisit cette loi, plûtôt parce qu'elle s'étoit faite sous le Regne de son pere, que par zele pour les intérêts de René. Si Louis eût agi sincérement en faveur de ce Prince, loin d'accorder à la Cour de Rome, sur ses seules promesses, une grace si importante, il l'auroit attachée comme une récompense à leur éxécution : & lorsqu'il se vit trompé il lui étoit facile d'envoyer, comme le lui conseilloit le Pape, une Armée au-delà des Alpes, pour forcer le Pontife à abandonner Ferdinand, ou pour réparer du moins les pertes de Jean d'Anjou. Il ne continua donc de négocier, qu'afin de sauver les dehors, avec un Prince son parent, qu'il vouloit menager, & les refus obstinés du Pape de le secourir, furent un prétexte dont Louis se servit habilement pour refuser de sa part le contingent de troupes qu'il avoit promis contre les Turcs. Au reste Pie II. ne gagna rien par ses artifices : le Parlement & l'Université de Paris s'opposerent à l'abolition de la Pragmatique, qui eut toujours force de loi en France. Louis XI. lui-même la fit dans la

Pie II. 1462.

Vid. Pinf. in hist. Pragm. & Concord.

Pie II. ſuite éxécuter en différens articles, &
1462. elle ne fut revoquée que long-tems après, par le fameux concordat entre Leon X. & François I.

1463. Les négociations étant interrompues ſans qu'il y eût aucune apparence de les renouer, les deux partis continuerent leurs hoſtilités. Celui de Jean d'Anjou paroiſſoit encore d'autant plus conſidérable qu'on haïſſoit Ferdinand, & que ceux qui lui étoient oppoſés, n'oſoient retourner à l'obéiſſance de ce Prince dont ils craignoient le reſſentiment. Les Angevins, dans ces circonſtances, firent les derniers efforts pour reprendre la ſupériorité; ſecourus par Picinino le plus conſidérable de leurs Generaux ils y parvinrent au commencement de la campagne, malgré les ſecours que le Pape & le Duc de Milan fournirent de nouveau. Ferdinand obligé à fuir de Place en Place devant l'ennemi, céda le terrain, juſqu'à ce que la Cour de Rome trouva le moyen de détacher Picinino du parti de la Maiſon d'Anjou & de le réconcilier par un Traité avec l'Arragonois. Les affaires de Jean d'Anjou allerent depuis en décadence. Le Duc de Seſſa rentra en grace auprès du Roi qui lui don-

Comm. Pii II. lib. 12. Jov. Pont. lib. 5.

na une de ſes filles en mariage : Sigiſ- PIE II.
mond Malateſta obtint le pardon de la 1463.
Cour de Rome & l'abolition de ſes cenſures : les Provinces entieres furent enlevées rapidement, ou ſe livrerent à l'envi. Jean réduit bientôt à un très-petit nombre de Places, & toujours pourſuivi, ne trouva plus d'azile qu'en l'Iſle d'Iſchia, ſoulevée par la trahiſon de Jean Torella, que Ferdinand de Gouverneur en avoit rendu propriétaire, dans l'eſpérance de mériter la fidelité. Après quelques avantages qui promettoient au Duc de Calabre la Conquête entiere de cette Iſle, d'où il auroit pû renouveller la guerre, Ferdinand envoya au ſecours un corps de troupes qui reſſerra ce jeune Prince étroitement, l'attaqua, & le força de ſe rembarquer aſſez précipitamment ſur la flotte qui l'avoit conduit à Iſchia & de retourner en Provence. Il laiſſa dans le Royaume un parti puiſſant, particulierement parmi la Nobleſſe, qui le regrettoit à cauſe de ſes vertus, de ſes mœurs reglées, de ſa fidelité irréprochable, de ſon incroyable continence, & de ſa conſtance inébranlable. On l'avoit toujours reconnu pénétré de la crainte de Dieu, libéral, & plein de

Pie II. reconnoiſſance envers les hommes, ze-
1463. lé pour la juſtice, grave, ſévere, & circonſpect, plus qu'il n'eſt ordinaire au génie françois; c'eſt le portrait qu'en fait un Hiſtorien Contemporain, attaché par ſon état à la Maiſon d'Arragon. Et cet éloge eſt remarquable dans la bouche d'un ennemi.

Jov. Pont. lib. 6.

Quel que fut le nombre des partiſans ſur leſquels René devoit compter, ils ne purent occaſionner de nouvelles révolutions en ſa faveur. * Ce Prince perſuadé peut-être de la bonne foi de Louis XI. dans l'affaire de Naples, lui reſta fidele, & le ſervit avec le Comte du Maine ſon frere dans la
1464. guerre, dite du bien public, que les
Ch. 6. Princes du Sang lui ſuſciterent: mais le Duc de Calabre, ſon fils, qui jugeoit différemment de la conduite du Roi, revint en France l'eſprit ulceré contre lui, ſe jetta dans le parti des Princes, & fut compris dans le Traité de Saint Maur des Foſſés, qui termina

Mem. de Commines, liv. 1. c. 2.

Paul. Æmil. in Lud. XI.

* D. Calmet dans ſon hiſtoire de Lorraine parle de quelques expéditions que Jean d'Anjou fit depuis dans le Royaume de Naples: mais outre qu'elles furent peu conſiderables, les hiſtoriens Napolitains n'en font aucune mention.

cette

cette guerre. Ce ne fut de la part de Louis qu'une réconciliation ſimulée, & il ſçut ſe venger du Duc de Calabre. PAUL II. 1465. *Traité aux preuves de Marcel*, to. 3. p. 494.

Depuis long-tems les Catalans revoltés contre Jean II. Roi d'Arragon, cherchoient à ſe ſouſtraire à ſa domination, & ils ſe choiſirent différens Souverains : d'abord Dom Carlos, fils aîné de ce Prince, dont il étoit mécontent, & qu'il vouloit priver de la qualité de préſomptif héritier. Après la mort de Dom Carlos, ils appellerent la Princeſſe, Marie, ſa ſœur, enſuite Dom Pedre, Connétable de Caſtille, & ce dernier étant mort, ils jetterent les yeux ſur le Roi René, & le firent prier par leurs Députés de venir les deffendre contre le Roi d'Arragon, qui les armes à la main travailloit à les faire rentrer dans l'obéiſſance. Le Roi de Caſtille, qui avoit d'anciens différens avec celui d'Arragon, prenoit le parti des revoltés, ce qui obligea l'Arragonois à faire alliance avec Louis XI. par un Traité du 12. d'Avril 1462. Les conditions étoient que » les deux » Rois s'aideroient mutuellement con- » tre leurs ennemis; Louis excepta néanmoins le Roi René, & ſon fils le Duc *Surit. Annal. lib. 16. & 17. cap. 2. & ſeq.* *Cap. 29.* *Cap. 53.* *Lib. 18. cap. 9.* 1466. *Lib. 19. cap. 38.*

PART II. de Calabre, qui pouvoient être regardés
1466. comme ennemis du Monarque Arragonois, à cauſe de leurs prétentions ſur la Couronne d'Arragon. « Il promit » d'entretenir au ſervice de ſon nou» vel Allié, 700. lances, tant que du» reroit la guerre de Catalogne ; & l'Ar» ragonois pour aſſûrer le rembourſe» ment de cette dépenſe, évaluée à » 120000. écus, lui engagea les Com» tés de Roüſſillon & de Cerdagne. Mais lorſque les Catalans eurent déféré la Souveraineté à René, Louis XI. ſe croyant dégagé du Traité de 1462, permit à René de prendre publiquement la qualité de Roi d'Arragon, qu'il portoit déja à la tête de ſes Diplomes, en vertu de ſes anciens droits ſur cette Couronne & ſes dépendances, comme héritier d'Yoland d'Arragon ſa mere, & l'aida de ſes troupes pour former une armée. René ayant cedé à ſon fils Jean d'Anjou, Duc de Calabre, tous ſes droits ſur la Couronne d'Arragon, ce Prince commença très-heureuſement la guerre dans la Navarre & la Catalogne. Il ſe préparoit à pouſſer plus loin ſes conquêtes, lorſque Louis XI. l'arrêta au milieu de ſes progrès, en le privant tout-à-coup de ſon

Lib. 18. cap. 11. 18. & ſeq.

1467.
1468.

Mezer. hiſt. de Louis XI.

assistance, sous prétexte que ce Prince vouloit s'emparer du Roussillon & de la Cerdagne. PAUL II. 1469.

Pendant que ceci se passoit, Ferdinand se brouilla avec le Pape Paul II. successeur immédiat de Pie II. Paul se précautionnant contre les entreprises de l'Arragonois, s'unit par un traité de ligue aux Vénitiens. Il voulut même rappeller Jean d'Anjou, & l'opposer à Ferdinand, qu'il accusoit d'ingratitude envers le Saint Siége; on le détourna de ce dessein, dans la crainte que le Monarque ne demandât du secours aux Turcs, qui ayant alors dans l'Archipel une Flotte de plus de 200. voiles, & près de Trieste, un corps de 20000. Chevaux, auroient pû profiter d'une nouvelle guerre en Italie, pour s'agrandir de ce côté-là. La mort de Jean d'Anjou acheva de rompre les projets du Pontife. Ce Prince âgé de 45. ans, fut emporté à Barcelone par une fiévre contagieuse, le 16. de Décembre 1470. & enseveli dans la grande Eglise de cette Ville. Il étoit veuf de Marie de Bourbon, fille de Charles I. Duc de Bourbon, & d'Agnés de Bourgogne, & en laissa deux fils, Jean & Nicolas. Le premier mourut peu de;

Tract. ap. Od. Rayn. 1469. n. 24. Epist. 429 inter Epist. Card. Pap.

1470.

Surit. lib. 18. cap. 33. Sainte Marthe, hist. Geneal. liv. 11. cap. 5. 6.

jours après lui, & le ſecond qui ne
1473. lui ſurvécut que juſqu'en 1473. ceſſa de vivre à l'âge de 25. ans, ſans avoir pris d'alliance, ayant porté ſeulement pendant un peu moins de trois ans, les titres de Duc de Calabre & de Lorraine, & celui d'héritier préſomptif de la Couronne d'Arragon, que les Catalans lui défererent après la mort de ſon pere.

René reſſentit un violent chagrin à la mort de ſon fils unique, qui réuniſſoit en ſa perſonne toutes les vertus d'un Héros Chrétien, & qui fut à la ſeconde Maiſon d'Anjou, ce que Charles, Duc de Calabre, fils unique du Roi Robert, avoit été à la premiere. Cette perte, ſon âge avancé, & la mort prématurée de ſes petits-fils, le laiſſant ſans poſtérité maſculine, il ne lui reſtoit d'héritiers naturels, que René II. Duc de Lorraine, ſon petit-fils, * & Charles d'Anjou, Comte du Maine, deuxiéme du nom, ſon neveu. Il préfera ce dernier, & par un Teſtament du 22. de

Teſtam. Ren. Reg.

* René II. Duc de Lorraine étoit fils d'Yoland d'Anjou, fille du Roi René, & de Ferry, Comte de Vaudemont. Charles II. Comte du Maine, étoit fils de Charles d'Anjou, premier du nom, frere du Roi René.

uillet 1474. le nomma ſon héritier 1474.
niverſel en tous ſes Royaumes, Ter- *aux preu-*
es & Seigneuries, à l'exception du *ves de*
Duché de Bar qu'il laiſſoit à ſon petit- *Commin.*
ls René, Duc de Lorraine, & du *Edit. du*
Marquiſat de Pont, dont il diſpoſoit *Louvr. p.*
n faveur de Jean d'Anjou, ſon fils *166.*
aturel. Louis XI. qui aſpiroit à la *Ap. Lu-*
ccеſſion du Roi René, ſon Oncle, * *nig. to. 2.*
écontent de ces diſpoſitions Teſta- *p. 1177.*
ientaires, s'empara du Duché d'An- *Papyr.*
u, & du Comté du Maine, ſous pré- *Maſſ. in*
xte que René favoriſoit Charles, le *Lud. XI.*
éméraire, Duc de Bourgogne, avec *p. 240.*
ii la France étoit en guerre. René
qué de ce procédé, quitta Louis XI,
retira en Provence, & peu de tems
rès, le bruit ſe répandit que ſon deſ-
n étoit d'inſtituer le Duc de Bour-
gne ſon héritier, ce qui obligea Louis
ujours ſoupçonneux de rappeller au
ìtôt le Roi ſon Oncle auprès de lui.
A la premiere entrevûë, Jean Coſſa
i accompagnoit René, dont il étoit
Favori & le Confident, prit la pa-
e pour le juſtifier. « Sire, dit-il au
Monarque François, on vous a dit
ue le Roi mon maître avoit flatté

Louis XI. étoit fils de Charles VII. & de Ma-
l'Anjou, fille de Louis II. & ſœur de René.

» le Duc de Bourgogne de l'eſpéran-
» ce de ſa ſucceſſion, cela eſt vrai,
» c'eſt moi qui lui ai conſeillé d'en
» agir ainſi, non dans le deſſein que
» cette propoſition fût ſuivie de ſon
» effet; mais afin que la nouvelle en
» parvenant aux oreilles de Votre Ma-
» jeſté, la crainte qu'elle lui donneroit
» la fît reſſouvenir que le Roi mon
» maître eſt ſon Oncle, & qu'elle de-
» voit le traiter avec plus d'égards dans
» l'affaire du Duché d'Anjou, qu'elle
» ſçait lui appartenir: ſi c'eſt un crime,
» ne l'imputez qu'à moi. » Louis XI. charmé de la liberté du généreux Napolitain, ne put lui refuſer ſon eſtime, & reçut ſon Oncle avec beaucoup d'accueil.

Il ne parut cependant point que René voulût alors rien changer à ſes diſpoſitions Teſtamentaires, mais on prétend qu'en 1471. ce Prince enchanté de la valeur du Duc de Lorraine, qui à l'âge de 23. ans venoit de gagner la fameuſe bataille de Nancy, où le Duc de Bourgogne perdit la vie, lui fit dire par ſes Députés que ſon intention étoit de l'appeller à ſa ſucceſſion, pourvû qu'il voulût quitter le nom & les armes de Lorraine, & prendre celles

Hiſt. de René II. par un Aut. Anonym. cité aux Mem. de la Houſſaye, to. 1. p. 510. 511.

de la Maiſon d'Anjou. Le jeune Duc, ajoute-t-on, ne voulut point y conſentir, & offrit ſeulement de porter miparti de Lorraine & d'Anjou, & en envoya le Blazon au Roi ſon ayeul. * Mais ce Prince naturellement prompt dit hautement qu'il trouveroit bien un autre héritier, qui ſcauroit profiter des fautes de ſon petit-fils. Louis XI. informé de ce qui ſe paſſoit par les penſionnaires qu'il entretenoit dans la Maiſon du Roi René, profitant habilement de l'occaſion, prit le parti du Comte du Maine contre le Duc de Lorraine, parce que le Comte n'ayant point d'enfans, il eſpéroit qu'il parviendroit enſuite à ſe faire aſſurer ſa

* On fait beaucoup de cas de l'Hiſtorien Anonyme qui a écrit la vie de René II. & d'où je tire ce fait après M. Amelot de la Houſſaye; cependant j'ai peine à croire que René qui fit tant de bruit dans la ſuite pour ſe faire adjuger la ſucceſſion de ſon ayeul, ait mieux aimé y renoncer alors que de changer de nom & d'armes. Belleforeſt qui ſemble avoir conſulté l'Anonyme, ajoute à ce récit quelque choſe, & rend le fait plus vraiſemblable, en obſervant dans l'Hiſtoire de Louis XI. Liv. V. chap. 146. que ce Prince conſeilla au Roi René de faire cette propoſition au Duc de Lorraine, ſeulement pour l'amuſer: & apparemment que le Lorrain pénétra le deſſein des deux Rois.

te alliance devoit indiſpoſer, & que dans cette vuë il ſuſpendit, tant que ce Prince vêcut, l'éxécution de la condition principale, en refuſant de metrre ſa niéce en poſſeſſion du Comté de Ville-Franche en Rouergue qu'il lui avoit aſſûré pour dot: car Anne mourut avant que cet article eût eu ſon éxécution, & ce ne fut qu'au mois d'Août 1480. un mois après la mort de René, que Louis XI. donna à la Motte de Gry ſes Lettres Patentes portant Donation & Erection de la Seigneurie de Ville-Franche en Comté, en faveur de Charlotte d'Arragon, iſſuë de ce mariage. *Litt. Ind. XI. ibid.*

Quoiqu'il en ſoit, ſes pratiques vinrent à la connoiſſance du Duc René, qui ſe rendit à Aix en Provence pour eſſayer d'en parer l'effet, tant par ſa préſence que par les remontrances qu'il ſe propoſoit de faire au Roi René ſur les loix de la nature; & ſur l'ordre ordinaire des ſucceſſions qui l'appelloient à la ſienne, préférablement au Comte du Maine. Mais l'affaire étoit trop avancée, & le Roi René venoit de l'aſſûrer de nouveau au Comte par ſes Lettres patentes, écrites & enluminées de ſa main.

Le Roi René vêcut encore trois ans,

Noſtrad. & Bouche hiſt. de Provence. Sainte Marthe, liv. 11. ch. 4.

& mourut à Aix le 10. de Juillet 1480. dans la quarante-ſeptiéme année de ſon regne ſur Naples, ſi l'on peut appeller ainſi quelques années de poſſeſſion, ſuivies de guerres toujours infructueuſes. Son corps fut tranſporté à Angers, & enſeveli dans le tombeau de ſes Ancêtres. Il ſe maria deux fois: la premiere avec Iſabelle de Lorraine, comme nous l'avons remarqué; la ſeconde avec Jeanne de Laval, fille de Guy XIV. du nom, Comte de Laval, & d'Iſabelle de Bretagne. Il n'eut point d'enfans de la derniere, & de ſon premier mariage, ne laiſſa à ſa mort que deux filles, Yoland Comteſſe de Vaudemont, & Madeleine, femme d'Henri IV. Roi d'Angleterre. René eut d'ailleurs trois enfans naturels d'une Demoiſelle de Provence, de la Maiſon d'Albertaz, & c'eſt dommage qu'on puiſſe faire ce reproche à ſa mémoire, d'ailleurs très-reſpectable.

Son caractere lui acquit le ſurnom de Bon. Aſſez ſemblable au Roi Robert, il fut pieux, équitable, ſobre, libéral, & reconnoiſſant. Il ſçut allier à la modération dans la proſpérité, la patience dans les diſgraces, dont ſa vie fut traverſée: l'affabilité à la

grandeur Royale, & l'amour des Sciences à la valeur. Il faiſoit ſes délices de la Poëſie, & raſſembla dans ſon Palais une riche Bibliotheque, compoſée ſur-tout des Ouvrages des Anciens Troubadours, ou Poëtes Provençaux. Des Etudes plus utiles le rendirent profond dans les Mathématiques, ſçavant Théologien, & fort verſé dans l'Ecriture-Sainte. Il eut enfin & les vertus & les qualités d'un grand Roi, il ne lui manqua que du bonheur pour être mis au nombre des Héros.

Mais rien ne nuiſit plus à ſa proſpérité, que ſon attachement pour des occupations, peu dignes d'un Souverain. Il paſſoit la plus grande partie de ſon tems à peindre en miniature, & ſur le verre, à cultiver des fleurs, à planter des arbres, à nourrir des oiſeaux rares de différentes eſpeces. On voit encore à Dijon, à Bracon, à Avignon, à Aix, des peintures de ſa main, & des Heures qu'il orna de très-belles miniatures. C'eſt lui, dit-on, qui le premier fit apporter en France des œillets de Provence, des roſes de Provins, & des raiſins muſcats. Ces amuſemens ont leur attrait, & dégenerent pour ainſi dire, en habitude, on ne

D. Calmet hiſt. de Lorr. liv. 28.

peut plus s'en paſſer : tout ce qui n'y a pas de rapport, devient indifférent, & par là, ils ſont funeſtes à la gloire des Princes, deſtinés par leur État à des travaux plus utiles. On raconte que le Courrier qui lui vint apporter la nouvelle de la perte entiere du Royaume de Naples après la défaite de ſon fils, le Duc de Calabre, le trouva peignant une Perdrix, & que ce Prince y parut ſi inſenſible, qu'il ne daigna quitter le pinceau.

Matt. hiſt. de Louis XI. liv. 9.

René compoſa quelques Ouvrages : on en trouve trois Manuſcrits dans la Bibliotheque du Roi. L'un mêlé de Proſe & de vers, a pour titre, l'*Abuſé en Cour*, & a été imprimé. Ce ſont des Dialogues entre un Courtiſan ruiné par ſa mauvaiſe conduite, & réduit à l'indigence, & l'Auteur, ſous le nom de maître, pour ſervir d'inſtruction aux jeunes Gentilshommes qui entrent à la Cour. L'autre un *Traité des Tournois* qu'il adreſſe à ſon frere Charles Comte du Maine, & dans lequel il preſcrit une nouvelle forme à ces Jeux Militaires, ſuivant ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans la façon dont ils s'executoient alors en Allemagne, le long du Rhin, en Flandres, en Bra-

N. 7674.

N. 8351. 2 2.

bant, & anciennement en France. Ce Traité a beaucoup d'ordre & de netteté. Le troiſiéme compoſé en 1455. N.7293. 2. & adreſſé à l'Archevêque de Tours, eſt intitulé, *Traité d'entre l'ame dévote & le cueur, ou le mortifiement de vaine plaiſance.* Il contient avec beaucoup d'imagination, un excellent fonds de Morale, mais la compoſition ſe ſent du mauvais goût du tems. * On lui at-

* On ne ſera peut-être pas fâché de voir ici le précis de ce dernier ouvrage, dont l'idée eſt ſinguliere. Il eſt en proſe mêlé de quelques vers, & conſiſte en Dialogues entre l'ame & les vertus morales, perſonnifiées: Dialogues qui ſe trouvent liés par le récit de l'Auteur ſous le nom d'Acteur.

L'ame ſe lamente ſur les déſordres où le cœur l'a jettée, & témoigne un repentir ſincere. La crainte de Dieu & la contrition viennent à ſon ſecours; chacune eſſaye de la conſoler, & lui donne des conſeils pour réformer le cœur. L'ame trouvant cet ouvrage au-deſſus de ſes forces, le leur livre, afin qu'elles le puniſſent elles-mêmes du paſſé, & le corrigent pour l'avenir. Elles acceptent l'emploi, & portent le cœur ſur une montagne eſcarpée, au haut de laquelle elles trouvent dans un jardin délicieux quatre Dames, aſſiſes autour d'une Croix: la foi, l'eſperance, le vrai amour, & la grace divine. Elles leur rendent compte du ſujet qui les amene, enſuite lui remettent le cœur. Les quatre Dames l'attachent ſur la

La Croix du Maine. Bouchet, ann. d'Aquit. Naudé, add. à l'hiſt de Louis XI.

tribuë encore beaucoup d'Ouvrages; ſçavoir une deſcription des Pays & Comté de Provence, une carte Topographique de l'Anjou, un Livre de Blaſon qu'il préſenta à Louis XI. différens Poëmes ſur la Paſſion de Notre-Seigneur, qu'il avoit fait graver aux Cordeliers d'Angers, dans la Chapelle de Saint Bernardin, ſon Confeſſeur, & quelques Rondeaux, Balades, Satyres, Comédies, & autres Pieces ſemblables.

Croix au même endroit où le Sauveur avoit été mis : la foi par le côté droit avec un clou d'acier, l'eſperance au côté gauche avec un clou d'argent, le vrai amour par le bas avec un clou d'or, & la grace divine le perce d'un coup de lance. Chacune fait ſortir du cœur des gouttes de ſang, qui ſont autant de vices ou de défauts, comme la ſuperflue réfléxion, la diſſolution charnelle, la convoiteuſe déception, l'impatience, la négligence, l'envie, la préſomption, & enfin la vaine plaiſance. Le cœur ainſi purifié, eſt reporté par la crainte de Dieu, & par la contrition à l'ame, qui dans l'excès de ſa joie adreſſe à Dieu une priere ſervente, pour lui rendre des actions de graces, & lui demander que le cœur perſevere dans les bonnes diſpoſitions où il ſe trouve.

CHARLES IV.
Comte du Maine.

Prétendans à la Couronne. { YOLAND d'Anjou, Ducheſſe de Lorraine. RENE' II. ſon fils, Duc de Lorraine.

APRE's la mort de René, Charles, Comte du Maine, ſon neveu, en vertu du Teſtament de ce Prince, prit la qualité de Roi de Naples, & de Comte de Provence, & par ſes Députés demanda l'inveſtiture au Pape Sixte IV. ſucceſſeur de Paul II. Sixte, quoique Louis XI joignît ſes prieres aux ſollicitations du Comte du Maine, n'oſa accorder l'inveſtiture, ni même recevoir les Députés de Charles, avec les honneurs dûs aux Ambaſſadeurs des Rois : il leur permit ſeulement de prendre acte de leur réquiſition. Le Pape ſe laiſſoit moins guider par ſon zéle pour les intérêts de Ferdinand, dont il avoit lieu de ſe plaindre, que par la crainte de l'indiſpoſer. Il ſe croyoit obligé à des ménagemens, parce que

SIXTE IV. 1471. — *Noſtrad. hiſt. de Provence.* — *Od. Rayn* 1481. *n.* 16. *ex Mſſ. Volaterr.* — *Matt. hiſt. de Louis XI.* 1481.

SIXTE IV. 1481. ce Prince venoit d'entrer dans un Traité de confédération conclu à Rome, entre la plus grande partie des Princes de l'Europe, contre les Turcs, alors maîtres de la Terre d'Otrante, d'où ils allarmoient le reſte de l'Italie.

Act. Confed. in Od. Rayn. 1481. n. 4.

Outre ces refus de la part de Rome, on conteſta à Charles la ſucceſſion du feu Roi. Yoland d'Anjou, Ducheſſe Doüairiere de Lorraine, fille aînée de ce Prince, ſe croyant lezée par ſon teſtament, prit le titre de Reine de Jeruſalem & de Sicile, & voulut ſe mettre en poſſeſſion de la Provence, qu'elle ſouleva par le moyen de ſes partiſans. René Duc de Lorraine ſon fils s'y tranſporta même en perſonne avec quelques Troupes, mais Louis XI. vint au ſecours du Comte du Maine, & donna des ordres ſi ponctuels de ſe ſaiſir du Duc de Lorraine, que ce Prince qui en fut averti fort à propos n'échappa qu'en ſe ſauvant promptement à Marſeille. Charles, délivré de cette inquiétude, faiſoit des préparatifs de guerre pour une expédition dans le Royaume de Naples, lorſqu'une maladie de langueur l'obligea de renoncer à ſes projets, pour ne s'occuper que du ſoin de regler ſa ſucceſ-

Albinus de Bello Hydrunt. Matt. hiſt. de Louis XI.

on. Il étoit veuf de Jeanne de Lor- SIXTE IV.
ine, fille aînée de Ferry, Comte de 1481.
audemont, dont il ne reſtoit point
enfans, mais il avoit deux neveux, *Sainte Marthe, hiſt. Geneal. liv. 11. c. 9.*
ean Duc de Nemours Comte d'Ar-
nagnac, & Louis Comte de Guiſe.
alamede de Forbin Seigneur de Sol-
ers, qu'il honoroit de toute ſa con-
ance, lui conſeilla de leur préférer
ouis XI. ſon couſin-germain. Il ſuivit *Teſtam. & Cod. au Recueil des Traitez de Paix in fol. to. 1. p. 690. & aux preuv. de Commin.*
e conſeil & par ſon teſtament datté de
Marſeille le 10. de Décembre, confir-
né par deux Codiciles du 11. appella
e Prince à la ſucceſſion de tous ſes
Royaumes, Etats, & Seigneuries, &
après lui Charles, ſon fils aîné, Dauphin
de Viennois, tous ſes deſcendans, &
ſucceſſeurs à la Couronne. C'eſt l'ori-
gine du droit de la France, tant ſur le
Royaume de Naples, que ſur quelques
autres Etats, auſquels les Ducs d'An-
jou de la ſeconde Branche avoient des
prétentions. Charles mourut le même
jour 11. de Décembre, à Marſeille,
d'où ſon corps fut tranſporté à Aix, &
enſeveli dans l'Egliſe de Saint Sauveur.
En lui finit la ſeconde Maiſon d'An-
jou, qui moins fortunée que la pre-
miere, ne put pendant le cours d'un ſié-
cle s'établir ſur le Trône de Naples. Par

SIXTE IV. 1482. ſa mort, la Provence, démembrée de cette Monarchie, depuis l'adoption de Louis I. retourna à la Couronne de France, dont elle étoit ſéparée depuis l'an 879. le Comté d'Anjou y fut auſſi réuni, ſuivant la loi des appanages, après la mort du Roi René.

Louis XI. attaqué de ſa derniere maladie, ne vêcut point aſſez long-tems pour penſer aux Etats d'Italie, qui ſe trouvoient compris dans la ſucceſſion de Charles du Maine: il mourut le 30. d'Août 1483. ſans qu'il paroiſſe qu'il ait formé à cet égard aucun projet: peut-être même, s'il eût vécu plus long-tems, n'en eût-il pas tenté la conquête. Ce Prince qui ne s'attachoit qu'à la ſubſtance des choſes, ſans ſe laiſſer éblouir par leurs apparences preſque toujours trompeuſes, ſe perſuadoit qu'un Roi de France, lorſqu'il envoyoit ſes Armées au-delà des Alpes, ſe préparoit de plein gré des travaux inutiles, & des occaſions infructueuſes de diſſiper ſes Tréſors, & de répandre le ſang de ſes ſujets.

1483. *Mem. de Commin. liv. 6. c. 12. Guicciard. hiſt. d'Ital. Edit. 1635. p. 17.*

CHARLES VIII.
Roi de France.

ENE' II. DUC DE LORRAINE,
Prétendant à la Couronne de Naples.

Rois de Naples de la Maiſon d'Arragon. { FERDINAND II. / ALPHONSE II. / FRIDERIC IV.

C'Etoit à Charles VIII. ſon fils qui lui ſuccéda à l'âge de 14. ans que cette expédition paroiſſoit reſervée. En effet ſon regne fut un parfait contraſte de celui du feu Roi. Sous Louis XI. le ſuccès des affaires étoit le fruit d'une politique étudiée : ſous ſon ſucceſſeur, on ne réfléchiſſoit qu'après avoir entrepris. On n'y penſa pas néanmoins dans les premieres années de ſon Regne. Le Conſeil du jeune Monarque parut même douter de ſes droits ſur Naples, & ſur la Provence, qu'Yoland Ducheſſe de Lorraine lui conteſta juſqu'au jour de ſa mort, qui arriva cette année 1483. Elle laiſſa héritier de ſes prétentions, René ſon fils, qui

SIXTE IV. 1483.

SIXTE IV. 1483. prit auſſi-tôt le titre de Roi. Les Venitiens par leur ambition troubloient alors la paix de l'Italie, que la mort de Mahomet II. avoit délivrée de la crainte des Turcs. Toutes les Puiſſances intéreſſées s'étant confédérées contre ces Républicains qui faiſoient la guerre à Ferdinand & lui avoient enlevé pluſieurs Places ſur les côtes de la Calabre & de la Poüille, ils inviterent René à paſſer dans le Royaume de Naples, & lui firent eſpérer qu'ils l'aideroient à monter ſur le Trône de ſon ayeul. René entreprit cette expédition, mais avec ſi peu de précaution, & ſi peu de Troupes, qu'elle demeura ſans ſuccès.

Sabell. Enn. 10. lib. 7. Giuſtin. hiſt. Venet. lib. 5.

Comm. liv. 7. ch. 1.

Il paſſa en France où il eſpéroit ſe dédommager par des négociations auprès de Charles VIII. à qui il vint demander le Duché de Bar, & le Comté de Provence, alléguant, comme il avoit déja fait ſous le regne de Louis XI. qu'étant petit-fils du Roi René, ce Prince avoit teſté à ſon préjudice, en lui préférant Charles Comte du Maine, qui n'étoit que ſon neveu: & que le Comte n'étant point héritier légitime, il n'avoit pu diſpoſer de ſa ſucceſſion. Charles VIII. lui cé-

da le Duché de Bar, & voulut bien à l'égard de la Provence, ſoumettre l'affaire à une eſpece d'arbitrage. Il choiſit pour cet effet quelques Seigneurs de ſon Conſeil, entr'autres Philippe de Commines, les ſieurs de Comminges, & du Lau, qu'il chargea de cet examen. Pour dédommager le Duc de Lorraine de la non-jouiſſance du Comté de Provence, le Roi lui donna de l'emploi dans ſa Maiſon : cent lances entretenues, & trente-ſix mille francs de penſion, pendant quatre années, dans le cours deſquelles on devoit prononcer ſur la conteſtation. SIXTE IV. 1484.

Cela donna lieu à des recherches dans les Archives d'Aix. Quelques Provençaux qui en furent apparemment chargés, en tirerent différens actes qu'ils apporterent à la Cour, & qui furent dépoſés à la Chambre des Comptes de Paris dans le mois de Juillet. Les Provençaux y joignirent un Traité où ils tiroient de ces actes, les inductions les plus avantageuſes pour Charles VIII, lui faiſant entendre, que non ſeulement la Provence lui appartenoit légitimement, mais encore le Royaume de Naples : qu'au-

Traité ſur cette queſtion, Mſſ. de la bib. du Roi.

SIXTE IV. 1484. contraire, le Duc de Lorraine n'y avoit aucun droit. Voici en ſubſtance, les moyens des deux Prétendans, qu'il me paroît eſſentiel de rapporter.

n. 10398. 3. Autre aux preuves de Comm. Edit. 1714. to. 3. p. 343. & ſuiv.

On diſoit pour le Roi de France, que le Teſtament de Charles I. celui de Beatrix de Provence, ſa femme, & ceux de leurs ſucceſſeurs, Rois de Naples, & Comtes de Provence, particulierement de Charles II. excluoient les filles de la ſucceſſion, tant qu'il ſe trouveroit des héritiers mâles en ligne directe, ou collatérale, & qu'ils uniſſoient la Provence à la Couronne de Naples, dont elle ne devoit être jamais ſéparée. De ces faits, on inféroit que René ne pouvant prétendre droit à l'un ou à l'autre que du chef d'Yoland d'Anjou, ſa mere, ſes prétentions étoient mal fondées. René ſoutenoit de ſon côté le droit ſucceſſif des filles: il alléguoit que le Comté de Provence étoit entré dans la premiere Maiſon d'Anjou, par le mariage de Beatrix, femme de Charles I. que Jeanne I. avoit ſuccédé au Roi Robert, ſon ayeul, à l'excluſion des Princes de la branche d'Anjou-Hongrie, plus prochains héritiers, & contre les diſ-

positions des Teſtaments qu'on citoit en faveur de Charles VIII : que c'étoit de cette Princeſſe, & de Jeanne II. que la ſeconde Maiſon d'Anjou tenoit ſon droit : que Louis II. en inſtituant Louis III. ſon fils aîné ſon héritier, lui avoit ſubſtitué René ſon ſecond fils, ou ſes deſcendans légitimes, & au défaut de René & de ſa poſtérité, Charles d'Anjou Comte du Maine ſon dernier fils, d'où il concluoit que cette expreſſion de deſcendans légitimes, s'étendoit aux filles comme aux mâles : qu'ainſi le Roi René étant mort ſans fils, Yoland ſa fille aînée excluoit Charles Comte du Maine ſon neveu. INNOC. VIII. 1484.

Pour détruire ces argumens, Charles VIII. répondoit que Beatrix de Provence n'avoit été inſtituée héritiere par le Comte Beranger ſon pere, qu'au défaut d'enfans mâles : qu'il avoit même ordonné par ſon Teſtament, que s'il ne naiſſoit point de fils à Beatrix, & que ſes ſœurs en euſſent, l'aîné de ces fils ſuccederoit au Comté de Provence, à l'excluſion même de Beatrix : que Jeanne I. étoit montée ſur le trône en vertu du Teſtament du Roi ſon ayeul, au défaut de mâle en ligne directe, & que pour rendre juſ-

INNOC. VIII 1484. tice aux Collatéraux, ce Prince lui avoit fait épouſer André, fils de Louis Roi de Hongrie, plus prochain héritier : qu'après la mort d'André, & de ſon fils poſthume, Louis qui pouvoit encore prétendre à la ſucceſſion du Roi Robert, avoit cédé ſes droits à Charles de Duras, mais que ce Prince étoit inhabile à ſuccéder, parce qu'il étoit excommunié & attaché à l'anti-Pape, de même que Ladiſlas : qu'à l'égard de Jeanne II. en ſuppoſant qu'elle eût pû diſpoſer du Royaume de Naples, ce qu'elle avoit fait en faveur de Louis III. pouvoit auſſi être regardé comme ſurabondant, puiſqu'il avoit déja un droit acquis par l'adoption de Louis I. qu'enfin ſi le Roi René n'avoit pû au préjudice de la ſubſtitution réglée par le Teſtament de Louis II. ſon pere, & au préjudice d'Yoland qui ſe prétendoit grévée, inſtituer ſon héritier Charles Comte du Maine, ſon neveu, deuxiéme du nom : Louis II. par la même raiſon, n'avoit pû exclure Charles ſon dernier fils, pere de ce même Charles II. *

* Toutes ces raiſons alléguées en faveur de Charles VIII. ſont bien foibles : le moyen vic-

Ceux

Ceux qui gouvernoient l'eſprit de Charles VIII. tels qu'Etienne de Vers, & autres, tous gens de peu d'expérience, goûterent les raiſons des Provençaux, & comme ils n'avoient retenu à la Cour le Duc de Lorraine que pour s'étayer de ſon crédit & de ſon autorité contre le Duc d'Orléans, & ceux de ſon parti qui briguoient l'Adminiſtration des affaires, pendant la minorité du jeune Roi, dès qu'ils ſe virent aſſez forts pour ſe paſſer du Lorrain, ils ne chercherent qu'à ſe débaraſſer de ſa préſence. Sans attendre que les quatre années fuſſent revoluës, ils firent décider la conteſtation en faveur du Roi, ou du moins laiſſerent appercevoir au Duc de Lorraine qu'il n'auroit pas gain de cauſe. Le Duc étoit ſur le point de quitter la

INNOC. VIII. 1484.

torieux eſt que la Provence ſe régit par le Droit Ecrit, qui autoriſoit le poſſeſſeur à diſpoſer à ſon gré de ſa ſucceſſion. C'eſt par le bénéfice de cette loi que Beatrix, quoique cadette, fut préferée a ſes ſœurs, Charles I. Comte du Maine, frere de René, à Yoland, fille de ce Prince, & Louis XI. au Duc de Lorraine & aux d'Armagnacs. Dans la ſuite Henri IV. Roi de France combattit par ce même moyen les prétentions d'Henri II. Duc de Lorraine, qui réclamoit de nouveau la Provence.

INNOC. VIII. 1486. Cour fort mécontent, lorſqu'un nouvel évenement ranima ſes eſpérances ſur le Royaume de Naples.

Comin. loc. cit. Hiſt. di Camill. Porzio. Albin. de b teſtin. Litt. Innoc. 8. ap. Od. Rayn. 1485. n. 43.

Tous les Barons avoient conjuré contre Ferdinand, dont la tyrannie, comme celle de ſes fils, devenoit inſupportable. Le Pape Innocent VIII. entroit dans cete révolte, avec les Venitiens & les Genois, & les trois quarts du Royaume ſe ſoumirent au Saint Siége. Ferdinand ſoutenu des Florentins, de Laurent de Médicis, preſque abſolu dans leur République, & de Jean Galéas Duc de Milan, faiſant la guerre aux Conjurés avec avantage, le Pape & les Barons appellerent de nouveau le Duc de Lorraine, lui promirent la Couronne, & preſſerent ſon départ par le moyen de leurs fréquens meſſages. La Cour de France ravie de trouver une ſi belle occaſion d'éloigner le Duc, & perſuadée ſans doute qu'il ne réuſſiroit pas, lui promit un ſecours d'argent dont on ne lui fit toucher qu'une partie. Charles VIII. lui permit d'emmener les cent lances qu'il tenoit de lui, & d'envoyer de tous côtés ſes Ambaſſadeurs. Enfin on arma à Genes une Flotte conſidérable pour le tranſport de Re-

né & de ſon Armée. Mais ce Prince fut ſi long-tems à ſe mettre en mouvement, que ſes partiſans bientôt refroidis abandonnerent ſes intérêts, & ne penſerent plus qu'aux leurs. Les Barons conclurent leur paix avec Ferdinand, & allerent le trouver à Naples ſur la foi du Traité. Quoique le Pape, les Venitiens, les Florentins & la Cour d'Eſpagne en fuſſent garants, Ferdinand s'aſſûra de tous ces Seigneurs, qu'il fit jetter dans les priſons : René qui n'étoit encore qu'à Lyon, s'en retourna confus en Lorraine, perdit tout ſon crédit auprès de Charles VIII. les penſions qu'il tenoit de ce Prince, & toute eſpérance ſur la ſucceſſion qu'il conteſtoit. Il n'y renonça cependant pas; il continua de porter la qualité de Roi de Sicile, & de Comte de Provence, & les Ducs de Lorraine, iſſus de lui, écartelent encore de Jeruſalem & de Sicile. Mais ce ne fut qu'un vain titre : Charles VIII. par ſes Lettres Patentes du mois d'Octobre 1486. réunit à perpétuité la Provence à ſa Couronne, & nous allons voir ce Prince faire valoir ſes droits ſur le Royaume de Naples.

INNOC. VIII. 1486.

Litt. Car. VIII aux Obſerv. de Godef. ſur l'hiſt. de Louis XII. par Cl. de Seyſſel, p. 437.

INNOC. VIII. 1486. *Comm. liv. 7. ch. 1. 2.*

Antoine de Saint Severin Prince de Salerne, Chef de ſa Maiſon, connoiſſant le caractere perfide de Ferdinand, ne voulut point être compris dans la paix des Barons Napolitains avec ce Monarque : il s'éxila du Royaume, & déterminé à donner à Naples un nouveau Souverain, paſſa à Veniſe avec trois de ſes neveux, fils du Prince de Biſignano, pour conſulter le Sénat, lequel de ces trois Princes les Napolitains devoient choiſir, ou du Duc de Lorraine, ou du Roi de France, ou de celui d'Eſpagne. Les Venitiens lui firent concevoir que le Duc de Lorraine étoit ſans reſſource, que l'Eſpagnol ſeroit trop-puiſſant s'il réuniſſoit Naples à la Sicile, & à ce qu'il poſſédoit dans le Golphe de Veniſe : ainſi qu'il valoit mieux ſe tourner du côté de la France. Les adroits Républicains ajoutoient, de crainte qu'on n'ignorât ce qui les portoit à donner ce conſeil, que les Rois de Naples, iſſus de la Maiſon de France, avoient toujours vécu avec eux en bons voiſins & en bons amis. Les Saints Severins allerent donc en France, & s'adreſſant à Etienne de Vers, Sénéchal de Beau-

caire, & Chambellan du Roi, ils paſſerent deux ans à ſolliciter la Cour à la conquête de Naples, tantôt flattés d'une eſpérance prochaine de recueillir le fruit de leur négociation, tantôt rebutés par les difficultés qui ſe rencontroient, ſuivant les circonſtances. Innocent VIII. vivement piqué contre Ferdinand qui refuſoit de payer les droits de Cens à la Chambre Apoſtolique, & à qui il reprochoit avec juſtice l'infraction du Traité de Paix, avec les Barons Napolitains, dont il étoit garant, encourageoit auſſi Charles VIII. à l'expédition d'Italie, ou du moins faiſoit mine de vouloir lui déférer la Couronne de Naples : mais Charles avoit alors trop d'affaires dans ſon Royaume pour penſer à des Conquêtes étrangeres, & l'union des Princes d'Italie paroiſſoit d'ailleurs un obſtacle inſurmontable.

ALEX. VI. 1491. *Diar. Inſeſſ. Mſſ. ad an. 1487.*

En effet, tandis que le Duc d'Orléans jaloux de voir l'autorité en d'autres mains que les ſiennes, & Maximilien Duc d'Autriche, ambitieux d'épouſer l'héritiere de Bretagne, concouroient à troubler le repos de la France, l'Italie jouiſſoit d'une tranquilité profonde. Les Puiſſances qui en

1490. *Guicc. p. 2. 3. 4. & ſeq. Comment. Carpeſ. in to. V. Collect. vet. Monum. D. Mart.*

Innoc. VIII. 1487. partageoient la Souveraineté avoient renouvellé pour 25. années un Traité de Confédération, dont l'objet étoit d'empêcher qu'aucune ne s'aggrandît aux dépens de l'autre, & particulierement de s'oppoſer à l'avidité des Venitiens, qui aſpiroient a l'Empire d'Italie. Ferdinand Roi de Naples, Jean Galeas Sforce Duc de Milan, & Laurent de Médicis étoient à la tête des Confédérés, & lorſqu'il s'élevoit quelque differend entre les Alliés, Laurent de Médicis ſçavoit par ſa prudence, & par l'autorité de ſes Conſeils, réunir les eſprits, & maintenir l'équilibre. Il falloit infiniment d'adreſſe pour faire ſubſiſter cette économie, & Médicis étoit le ſeul médiateur qui pût étouffer les ſemences de diviſions, toujours prêtes à germer entre Ferdinand, & Louis ou Ludovic Sforce, oncle & tuteur du Duc de Milan encore mineur. Alphonſe Duc de Calabre, fils de Ferdinand, & beau-pere du jeune Duc de Milan, avoit un juſte ſujet de reſſentiment contre Ludovic, dont toutes les démarches tendoient à l'uſurpation des biens de ſon pupile, & qui s'étoit emparé de ſes Tréſors,

lib. 2. Corio. hiſt. di Milano. Edit. Vinez. 1565. p. 1031. 1032. Comm. liv. 7. c. 1. 2. Georg. Florus de Exped. Car. VIII lib. 1.

des Fortereſſes, & de toute l'autorité dans ſes Etats. Sur ces motifs Alphonſe animoit continuellement ſon pere à la vengeance : mais Ferdinand, d'un côté intéreſſé à demeurer uni avec le Milanois, n'oſoit de l'autre fournir une occaſion à de nouveaux troubles, de crainte que la premiere hoſtilité ne fût une étincelle qui embraſât toute l'Italie, & que ſes peuples dont il connoiſſoit l'affection pour la France, ne le replongeaſſent dans les mêmes dangers où il s'étoit vu. ALEX. VI. 1491.

A l'égard de Ludovic, quoique naturellement inquiet, il conſentoit volontiers à maintenir cette paix que Laurent de Médicis avoit ſi fort à cœur, parce que ſe regardant déja comme Souverain de Milan, il étoit intéreſſé à empêcher l'aggrandiſſement de Veniſe, & que d'ailleurs la guerre eût pu déranger ſes projets ſur la ſucceſſion de ſon pupile : dans ces diſpoſitions il s'en raportoit aux ſoins de Médicis pour prévenir l'effet du reſſentiment de Ferdinand & d'Alphonſe. Innocent VIII. entroit auſſi dans ces vuës pacifiques par conſidération pour Laurent de Médicis, qui avoit pris alliance avec lui : il s'étoit même reconci-

ALEX. VI. 1492. *Bull. inveſt. ap. Lunig. to. 2. p. 1295.*

lié avec Ferdinand, en accordant à Alphonſe ſon fils, & en cas qu'Alphonſe mourût avant ſon pere à Ferdinand fils d'Alphonſe, l'inveſtiture éventuelle du Royaume de Naples: ainſi il ne penſoit point à troubler la tranquillité commnue.

La mort de ce Pontife, & celle de Médicis changerent la face des affaires. Pierre de Medicis auſſi imprudent & auſſi précipité dans ſes projets, que ſon pere avoit été ſage, circonſpect & moderé; entêté d'ailleurs & toujours prévenu en faveur de ſes ſentimens, fut incapable de garder aucuns ménagemens entre les Princes Confédérés. Il entra dans une relation ſi intime avec la Cour de Naples, que Ludovic ne douta point que ſi Ferdinand & Alphonſe vouloient entreprendre quelque choſe contre lui, ils ne fuſſent ſecourus de toutes les forces de la République de Florence. Il n'en fallut pas davantage pour faire ombrage à Ludovic, ſoupçonneux autant que vigilant: tout lui devint ſuſpect, & pour empêcher que la Cour de Naples ne s'unît avec Frederic Borgia, nouvellement élevé au Pontificat ſous le nom d'Alexandre VI, il les prévint en

en les rendant ſuſpects à ce Pontife, ALEX. VI. & conclut avec lui un Traité d'alliance, dans lequel il engagea les Venitiens. L'union de ces trois Puiſſances tendoit à leur deffenſe commune contre les entrepriſes de Ferdinand, & d'Alphonſe, & l'on ſtipula en particulier que les Alliés concoureroient à maintenir l'autorité de Ludovic dans le Milanois. 1493.

Toute l'Italie s'émut à la nouvelle de cette ligue, qui ſéparoit Ludovic de l'ancienne confédération, & rompoit les meſures priſes avec tant de précautions pour maintenir la tranquilité commune. Ludovic cependant ne ſe croyant pas encore en ſûreté, & n'oſant faire fonds ſur ſon alliance avec deux Puiſſances qui ne viſoient point au même but que lui, réſolut pour occuper Ferdinand, de maniere qu'il ne pût penſer aux affaires du Milanois, d'eſſayer par tous les moyens poſſibles de déterminer Charles VIII. à la conquête de Naples.

Les Saints Severins refugiés en France, étoient depuis long-tems en relation avec quelques Seigneurs de leur maiſon, attachés à Ludovic, qui inſtruit du projet qu'ils méditoient

ALEX. VI. 1493. n'avoit pas eu juſqu'alors intérêt de s'y prêter : mais dans les circonſtances préſentes, il crut qu'il étoit tems de mettre l'affaire en branle, & qu'il devoit affronter un danger, pour en éviter un autre. Il fit aiſément goûter ſes deſſeins à Alexandre VI. qui auſſi ambitieux que vindicatif, applaudiſſoit à tout ce qui pouvoit inquiéter Ferdinand, ou le forcer par crainte à lui accorder ce qu'il en éxigeoit pour l'aggrandiſſement de ſa famille.

Corio. p. 1036. Hiſt. di Marco Guazzo Edit in Venet. 1547. p. 5. & Aut. ſuſcit.

Ludovic envoya donc en France le Comte de Cajazze fils aîné de Robert de Saint Severin Chef de ſa branche, Galeas de Saint Severin ſon frere, & Charles de Barbiane Comte de Bellejoyeuſe, ſous prétexte de complimenter Charles VIII. ſur ſon mariage avec Anne de Bretagne : & il les chargea d'une lettre par laquelle il encourageoit ce Prince à l'expédition d'Italie par les motifs les plus preſſans, lui promettant tous les ſecours qui dépendroient de lui, en reconnoiſſance des bienfaits accumulés ſur les Sforces par les Rois ſes ancêtres.

Ils trouverent la France aſſez paiſible : elle avoit fait ſa paix avec l'Angleterre, & la Maiſon d'Autriche par

les Traités d'Etaples & de Senlis : ils commencerent par s'emparer de l'esprit d'Etienne de Vers, Sénéchal de Beaucaire, & du General Guillaume Briçonnet, conseillerent à celui ci, qui étoit homme de Finance, de prendre les Ordres ; lui promirent un chapeau de Cardinal, & flatterent l'autre de lui faire donner un Duché dans le Royaume de Naples. Ils s'adresserent ensuite au Roi lui même. En conformité de ce que Ludovic lui mandoit, ils assûrerent ce jeune Monarque de la fidélité de leur maître, & de la sincérité de ses offres : ils lui rappellerent les circonstances qui fondoient les droits de la France sur la Couronne de Naples, la facilité qu'il trouveroit à s'en mettre en possession, à la faveur des dispositions où le Gouvernement tyrannique de Ferdinand & d'Alphonse son fils mettoit les peuples, la gloire & l'utilité de l'entreprise, qui commencée par la Conquête du Royaume, ouvroit le chemin de l'Empire de Constantinople, dont André Paleologue neveu de Constantin dernier Empereur lui avoit cedé les droits : ils firent entendre à Charles VIII. qu'au- ALEX. VI. 1493.

ALEX. VI. 1493. *Guicc. & Horns loc. cit. ſup.*

cune Puiſſance n'oſeroit s'oppoſer à ſon paſſage : que les Venitiens, ni la République de Florence, depuis ſi long-tems attachés à la France, ne tenteroient point d'arrêter le progrès de ſes armes, pour ſauver un Royaume poſſédé par les Arragonois, leurs anciens ennemis : qu'en ſuppoſant que quelque raiſon particuliere engageât ces deux Républiques à ſe liguer contre lui, ce ſeroit un nouveau ſujet de triomphe aux François accoutumés, diſoient-ils, aux entrepriſes heureuſes au-delà des Monts, ſous les Princes de la Maiſon d'Anjou : enfin que l'expédition étoit juſte & digne d'un Roi Très-Chrétien, à cauſe des ſuites quelle devoit avoir, pour l'abbaiſſement de la puiſſance Ottomane.

Ceux qui penſoient ſainement dans le Conſeil du Roi, ne trouvoient pas éxactement vrai tout ce que hazardoit l'éloquence des Ambaſſadeurs Milanois : & l'expérience démentoit les faits dont ils faiſoient honneur aux armes de la France, en faveur des Maiſons d'Anjou : ils penſoient qu'il étoit dangéreux de compter avec trop de confiance ſur les puiſſances d'Italie, principalement ſur Ludovic :

que cette guerre demandoit une dépenſe immenſe, eu égard à la ſituation de la France, épuiſée ſous les regnes précédens: que d'ailleurs on auroit de grandes difficultés à combattre tant du côté de Ferdinand, éxercé par un Regne de trente années dans toutes les fineſſes de la politique, que du côté du Duc de Calabre ſon fils dont la bravoure étoit generalement reconnuë: que le Roi de France, quoique plein de valeur, ne ſuffiſoit pas à ſon âge à un projet de ſi vaſte étenduë, dont l'idée ſeule eût effrayé Louis XI. quelque conſommé qu'il fût dans le maniment des affaires: enfin qu'on riſqueroit trop en s'éloignant d'un Royaume qui ſortoit à peine des troubles de la minorité: ſur qui l'Empire & l'Angleterre feroient peut-être de nouvelles tentatives, nonobſtant les traités, & avec qui l'Eſpagne n'étoit pas encore d'accord ſur d'anciens différends. Telles étoient les raiſons ſolides qu'alleguoient l'Amiral de Graville, & les gens les plus ſenſés pour détourner le Roi d'une guerre étrangere. ALEX. VI. 1493.

Mais ce jeune Monarque étoit dans un âge, où la fauſſe idée de gloire fait

ALEX. plus d'impreſſion que les conſeils de la prudence: il ne put goûter un avis
1493. ſi ſage. Entraîné par ceux que lui donnoient de Vers, Briçonnet, & les Saints Severins, il conclut avec les Ambaſſadeurs de Ludovic un traité qu'on tint long-tems ſecret.

On arrêta entr'autres, articles » que » lorſque le Roi paſſeroit en perſonne en » Italie, ou qu'il enverroit ſes Troupes, » le Duc de Milan ſeroit tenu de li- » vrer paſſage dans ſes Etats, de lui » fournir tant que dureroit la guerre » cinq cens hommes d'armes défraiés, » & de tenir deux cens Lances dans » Aſt, qui appartenoit au Duc d'Or- » léans: qu'il ſeroit permis au Roi » d'armer à Genes, alors ſoumiſe au » Duc de Milan, tous les vaiſſeaux » dont il auroit beſoin: & que le Duc » lui prêteroit avant ſon départ de » France 200000. Ducats. Charles » s'engageoit de ſon côté à deffendre » le Duché de Milan envers & con- » tre tous, & en particulier à y main- » tenir l'autorité de Ludovic. Par un » acte ſéparé, le Roi lui promettoit » la Principauté de Tarente, dès qu'il » ſeroit maître du Royaume. » Cette ligue ainſi concluë, le Comte de Ca-

jazze & Galéas retournerent auprès de Ludovic : le Comte de Belle-joyeuse reſta à la Cour, & le Roi envoya ſes Ambaſſadeurs tant à Milan que dans les autres Cours d'Italie, négocier en conformité de ces réſolutions. ALEX. VI. 1493.

Chaque Puiſſance rendit aux Miniſtres François une réponſe conforme ou à ſa politique ou à ſes forces, ou à ſa paſſion. Ils étoient chargés ſeulement de prier Ludovic ; dont on ſe croyoit ſûr, d'aſſiſter le Roi de ſes conſeils, de décider en maître de toutes les opérations de la guerre qu'on alloit entreprendre : ils avoient ordre de l'aſſûrer qu'on ſuivroit aveuglément ſes avis, & que le Roi enverroit au-delà des Alpes une Armée capable, non ſeulement de reduire Ferdinand, & toutes les forces d'Italie, mais de faire tête à tout le reſte de l'Europe. Ludovic répondit par des proteſtations d'une fidélité inviolable : il promit de ſecourir le Roi de toutes ſes forces, & de tous ſes tréſors, & fit concevoir qu'il étoit important que le Roi mît au plûtôt ſon Armée en mouvement. *Acta Legationis Gallic. Edit. Hanoviæ 1613. Comm. ch. 4. Mezer. hiſt. de Ch. VIII. Marian.*

A Veniſe, les Ambaſſadeurs de France repréſentérent le droit de Charles

ALEX. VI. 1493. VIII. ſur la Couronne de Naples : ils s'ouvrirent ſur le deſſein que formoit ce Prince d'en entreprendre la conquête, & prierent le Sénat d'aider le Roi leur maître de ſes conſeils dans une entrepriſe ſi importante, de faire alliance avec lui, de le ſecourir de troupes & d'argent, & de donner paſſage à ſon armée ſur les terres de la République. Les Vénitiens qui ne vouloient prendre parti que pour en tirer avantage, reçurent ces Miniſtres avec beaucoup d'accueil : ils s'étendirent ſur l'ancienne amitié des deux Puiſſances, & venant au fait, répondirent qu'ils prêteroient volontiers ſecours au Roi, s'ils le pouvoient ſans flétrir leur gloire : qu'ayant un traité qui les uniſſoit avec la Cour de Naples, ils ne pouvoient contracter alliance avec la France : qu'à l'égard des conſeils qu'on leur demandoit, ils croiroient agir avec trop de préſomption, s'ils en donnoient à un Prince auſſi éclairé : qu'au reſte, ils ſerviroient plûtôt, qu'ils ne nuiroient à ſes deſſeins. En témoignage de leur bonne volonté, ils promirent de demeurer neutres, & offrirent leur médiation pour la paix des deux Couronnes.

Le Duc de Savoye, le Marquis de Montferrat, & de Salluces, offrirent au Roi tout le ſecours qu'il pouvoit en attendre. A Sienne, on voulut bien accorder le paſſage à l'Armée Françoiſe, pourvû qu'elle ſe préſentât comme amie, & qu'elle payât exactement les vivres & les fourages qu'on promit de fournir. François de Gonzague Marquis de Mantoue que le Roi fit prier de ſervir ſous lui dans l'expédition de Naples, s'excuſa ſur ce que les Vénitiens l'avoient engagé pour un an à leur ſervice: il proteſta qu'il avoit regret de cet engagement, ſe trouvant plus d'inclination à prêter ſon ſecours au Roi, qu'à toute autre Puiſſance. Enfin à Florence, on promit de ſe déclarer en faveur de Charles VIII. lorſqu'il ſeroit en Italie, ce qu'on n'oſoit faire auparavant, de crainte, diſoit-on, d'être accablé par la puiſſance de Ferdinand. A l'égard du Pape qui ſe trouvoit toujours dans les mêmes diſpoſitions avec la Cour de Naples, comme le Roi de France lui faiſoit promettre de marcher contre les Turcs, dès qu'il auroit détrôné Ferdinand, & de ſe faire Chef de la Croiſade qu'on préparoit depuis long-tems,

Alex. VI. 1493.

ALEX. VI. 1493. il proteſta que Charles VIII. ſeroit le bien venu, qu'il le recevroit comme fils aîné de l'Egliſe, & qu'il le verroit avec plaiſir joindre le Royaume de Naples à ſes autres Etats.

Guicc. p. 20. 21. Toutes ces négociations ne purent demeurer ſecrettes : l'objet en devint bientôt public, & l'on raiſonnoit diverſement en Italie ſur l'expédition prochaine du Roi de France. Les uns en trouvoient l'execution impoſſible, les autres ne croyoient pas que les difficultés, ſi grandes qu'elles fuſſent, effrayaſſent les François capables de tout entreprendre. Ferdinand ne s'arrêtoit à la premiere opinion, que pour mieux cacher ſon inquiétude, & penchant plus volontiers du côté de la ſeconde, prenoit en Prince prudent les précautions néceſſaires à ſa ſûreté. Tout étoit pour lui un ſujet d'allarme : la haine de ſes peuples, celle de preſque toutes les Puiſſances d'Italie, le peu de fonds qu'il devoit faire ſur les ſecours de l'Eſpagne, trop éloignée pour lui en fournir promptement, & qui par le paſſé ne l'avoit amuſé que de promeſſes toujours ſans execution, le manque de fonds qui le mettoit hors d'état de faire face à la néceſſité de ſes af-

faires, enfin de funeſtes prédictions attribuées à Saint Catalde patron de Tarente, qui quoiqu'imaginées par quelque ennemi ſecret, l'inquiétoient ſur le ſort de ſa Maiſon qu'elles menaçoient des plus grands malheurs. Dans cet embarras, il n'avoit d'autre parti à prendre, que d'eſſayer de rompre les projets de Charles VIII. & de détacher de ſon alliance les Puiſſances liguées contre lui. Pour y parvenir, il envoya ſes Ambaſſadeurs de tous côtés. En France, il fit propoſer la paix, offrit de ſe rendre feudataire de cette Couronne : & pria l'Eſpagne de le ſecourir de troupes, ou du moins de l'aider de ſes négociations, pour dégager Alexandre VI. du parti de la France.

ALEX. VI. 1493. *Alex. ab Alex. Gen. Dier. lib. 3. cap. 15. Comm. liv. 7. ch. 11. Voy. Bayle au mot* Catal-dus.

Son principal objet étoit de gagner les Puiſſances confédérées. Le Pape qui ne venoit d'entrer dans la ligue, que pour faire ſon parti meilleur, ſe trouva plus aiſé à ébranler. Ferdinand ayant chargé Frederic ſon ſecond fils de travailler en perſonne à un accommodement, il ſe conclut aiſément, au moyen du mariage qu'on arrêta entre Geoffroi Borgia, puîné des fils naturels du Pontife, & Sancia fille na-

Guicc. p. 22.

Diar. Inſſf. & Anec-

ALEX. VI. 1493. turelle d'Alphonſe, Duc de Calabre. En faveur de cette alliance, Ferdinand promit à Borgia la Principauté de Squillace, & de Cariatte, avec la charge de Grand Protonotaire, & de Lieutenant Général du Royaume, & à Jean Borgia, autre fils du Pontife, la Principauté de Tricarico, & les Comtés de Clermont, de Lauria, & de Carinola. A la vérité, le Pontife ne voulut point s'engager avec Ferdinand par un traité d'alliance; mais il s'obligea par un Bref ſecret à deffendre le Royaume de Naples, en cas que Ferdinand voulût auſſi deffendre l'Etat Eccléſiaſtique.

dot. Alex VI. ex Purchard. Edit. Hanov. 1696. p. 6.

Le plus difficile, étoit de ſe concilier Ludovic. Alphonſe qui connoiſſoit ſon eſprit foible & craintif, propoſoit au Roi ſon pere de traiter l'affaire avec hauteur, & d'employer plûtôt les menaces & la force, que les ménagemens ordinaires dans les négociations; mais Ferdinand n'oſa tenter des moyens ſi violens: il fit au contraire offrir à Ludovic de le laiſſer entiérement maître du ſort de Jean Galeas, & du Duché de Milan, s'il vouloit renoncer à ſes engagemens avec la France. C'étoit fraper au but,

& la propoſition ne pouvoit pas manquer d'être agréable à Ludovic ; mais il ne ſe détermina pas ſur le champ : il ſe contenta de faire tantôt entrevoir de l'inquiétude ſur les projets de Charles, tantôt de s'excuſer ſur la néceſſité qui l'avoit contraint de ſe lier avec ce jeune Monarque, tant en qualité d'ancien Allié de la France, que comme vaſſal de cette Couronne, à cauſe de la Seigneurie de Genes, dont Louis XI. avoit donné l'inveſtiture à François Sforce. Ludovic ne s'avança que juſqu'à promettre au Pape, à Ferdinand, à Pierre de Médicis, chacun ſéparément, de s'employer pour ralentir l'ardeur de Charles ; ce qu'il ne faiſoit qu'à deſſein de les endormir, juſqu'à ce que ce Prince fût prêt d'entrer en Italie ; mais avec cet avantage, qu'on croyoit ſes promeſſes d'autant plus ſinceres, qu'il paroiſſoit devoir être le premier la victime de cette expédition : ainſi ſans donner d'ombrage au Roi de France, il tenoit la Cour de Rome, celle de Naples, & les Florentins dans l'incertitude du parti qu'il prendroit. ALEX. VI 1493.

Il profita en même tems des diſpoſitions de Ferdinand, & réſolut de ſe rendre entiérement maître du Duché

ALEX. VI. 1493. de Milan. Pour donner quelque couleur de juſtice à ſon uſurpation, ou l'appuyer du moins par une puiſſante protection, il négocia le mariage de Blanche Marie ſa niéce, ſœur de Jean Galeas, avec l'Empereur Maximilien, qui en faveur de cette alliance, promit ſecrettement à Ludovic l'inveſtiture du Duché de Milan, comme dévolu à l'Empire, au défaut de la poſtérité maſculine des Viſcomti. Ce coup partoit d'une adreſſe merveilleuſe de Ludovic, qui en autoriſant en quelque ſorte ſon uſurpation, s'aſſûroit d'un côté l'aſſiſtance de l'Empire, pour s'y maintenir, & de l'autre donnoit lieu de croire à Ferdinand & à ſes Alliés, que cette démarche le brouilleroit avec la France.

Cependant il continuoit toujours de ſolliciter Charles VIII. à hâter ſon expédition. Le Conſeil de ce Prince l'y avoit entiérement déterminé: il prit le titre & les armes de Roi de Jeruſalem & de Sicile, & le 11. de Décembre Chriſtophe de Carmonne ſon Procureur Général proteſta en forme contre la même qualité que prenoit le Duc de Lorraine. * Le Monarque

Acta proteſt. in Cod. Mſſ. Bib. Reg. olim Brienne, n. 16. p. 99.

* Ce ne fut pas cependant du jour même

acheta la paix avec l'Eſpagne par la reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdagne, ſans exiger le rembourſement des 300000. écus pour leſquels ils avoient été engagés à Louis XI. ce qui étoit, dit un Auteur ſenſé, commencer par une perte certaine ſur le l'eſpérance d'un gain très-incertain. Le traité qui renouvelloit les anciennes alliances des deux Couronnes, ſe conclut à Barcelonne le 19. de Janvier 1494. entre Charles & Ferdinand V. ſurnommé le Catholique, qui par ſon mariage avec Iſabelle héritiere de Caſtille, avoit réuni preſque tous les Royaumes d'Eſpagne à celui de Sicile. ALEX. VI. 1493. 1494. *Traité au rec. to. 1. p. 771.*

Ferdinand & la Reine Iſabelle, en conſéquence de ce traité promirent avec ſerment qu'ils ne traverſeroient point le Roi de France dans ſon expédition, à condition qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape: clauſe adroitement inſérée par le Roi Catho-

de cette proteſtation que Charles VIII. compta ſes années du regne de Sicile. Je trouve dans un Mſſ. de la Bib. du Roy, n. 8458. des Lettres-Royaux de ce Prince du 27. d'Avril 1496. où il datte de la 13. année de ſon regne de France, & de la ſeconde de Sicile, ce qui remonte ſeulement à l'année 1494. après le mois d'Avril.

Alex. VI. 1494. lique, afin de ſe ménager un prétexte plauſible de manquer à l'exécution de ſa promeſſe. Charles croyant avoir par trois traités aſſûré le repos de ſon Royaume, aſſembla à Lyon ſon armée de terre, auſſi formidable par le nombre & le choix des troupes, que par le prodigieux train d'artillerie qui devoit la ſuivre, & envoya Pierre d'Urfé ſon grand Ecuyer armer une Flotte à Genes.

Comm. l. 1. Jalligny, hiſt. de Ch. VIII. p. 175.

Guicc. p. 84. Tarcag. Roſcoe. Mirab. Sur. an. Maria. Diar. Inſſ. Mſſ. an. 1494.

Ferdinand Roi de Naples allarmé de ces préparatifs, ne vit point crever le nuage qui groſſiſſoit ſur ſa tête: il mourut le 25. de Janvier* peu de jours après la ſignature du Traité de Barcelonne. Il étoit âgé de 71. ans dont il en avoit régné 37. On connoît peu de Monarques d'une plus profonde politique: il fut redevable à ſa prudence du bonheur qui le maintint ſur le trône, malgré les orages continuels qui agiterent ſon regne: il en commença les premieres années avec modération, avec ſageſſe, avec libéralité, & le finit par la violence, enſorte qu'on ne ſçait s'il eut l'adreſſe

* Le Pere Labbe s'eſt trompé en plaçant la mort de ce Prince en 1492.

de

de diſſimuler ſes deffauts dans les premieres années de ſa domination, ou ſi ſon caractere s'aigrit dans la ſuite par les revers. ALEX. VI. 1494.

Naples lui dut une partie de ſa grandeur : ſous ſon regne il s'établit dans le Royaume des Manufactures d'étoffes d'or, de ſoye, & de laine, & des ouvrages d'orféverie, qui augmenterent ſon commerce avec le Levant & l'Occident, mais qui par une ſuite néceſſaire donnerent naiſſance au luxe, & à la profuſion. Ce Prince introduiſit le premier dans ſes Etats l'uſage de l'Imprimerie, vers l'an 1474. il aggrandit l'enceinte de Naples, protégea les Belles-Lettres, veilla à l'adminiſtration de la juſtice. Les Gouverneurs des Provinces qui s'appelloient Juſticiers, prirent ſous ſon regne le nom de Vicerois. Il ne lui reſtoit à ſa mort que deux fils, Alphonſe II. & Frederic Prince d'Altamura. Alphonſe ſe fit auſſi-tôt reconnoître Souverain, & ſollicita à Rome l'Inveſtititure. Le Pape voulant faire acheter cette faveur, laiſſa entrevoir à la premiere propoſition qu'il inclinoit du côté de Charles VIII. qui la ſollicitoit lui-même, qui le faiſoit prier de ne la point

Summ. to. 3. p. 488. Toppi Bib. Neap. fol. 17.

Alex. VI. 1494. accorder à Alphonſe ; & à la priere de qui il venoit de promettre un chapeau de Cardinal à Guillaume Briçonnet, déja promû aux Ordres Sacrés, & Evêque de Saint Malo. Mais ce Pontife vaincu par les offres avantageuſes que lui firent les Miniſtres de Naples, par leurs promeſſes qu'Alphonſe éxécuteroit fidélement ce qu'avoit commencé ſon pere pour l'agrandiſſement des Borgia, il ceſſa de diſſimuler, conclut avec Alphonſe un Traité ſecret pour leur deffenſe commune, lui donna l'Inveſtiture, & le fit couronner à Naples le 7. de Mai par le Cardinal Jean Borgia ſon neveu.

Act. ap. Od Rayn 1494. n. 2. & ſeq. Annal. Alex. VI. p. 6. Guicc. p. 2. 30.

Charles VIII. par le conſeil de Ludovic envoya une ſeconde Ambaſſade à Rome, dont Eberard d'Aubigny étoit Chef. Ces nouveaux Miniſtres eurent ordre de s'arrêter à Florence, d'y repréſenter à la République les juſtes prétentions de Charles VIII. ſur la Couronne de Naples, de la raſſûrer ſur la crainte que ſon expédition prochaine ne tendît à d'autre but qu'à s'en mettre en poſſeſſion, de lui demander un paſſage libre pour l'Armée Françoiſe, & les vivres néceſſaires, que le Roi offroit de payer graſſe-

ment. Ils firent en particulier reſſouvenir Pierre de Médicis de la protection que les Rois de France avoient accordée à ſa maiſon, & des juſtes reſſentimens qui devoient l'animer contre les Arragonois : mais quelque bien intentionnés que fuſſent les Florentins, on ne paya les Ambaſſadeurs de France de belles paroles que pour adoucir la dureté d'un refus. Ainſi ils prirent le chemin de Rome, où ils repréſenterent au Pape ce qu'on avoit ſi ſouvent remis devant les yeux de ſes prédéceſſeurs, c'eſt-à-dire les bienfaits accumulés par la France ſur le Saint Siége, & les offenſes qu'il avoit reçuës de la Maiſon d'Arragon : ils le prierent d'accorder l'Inveſtiture au Roi leur maître, ajoûtant à leur priere les promeſſes les plus magnifiques. C'étoit s'y prendre trop tard : Alexandre répondit que la Cour de Rome l'ayant accordée à trois Princes de la Maiſon d'Arragon, on ne pouvoit la donner au Roi de France, juſqu'à ce que ſur la diſcuſſion des droits des parties, il eût été réglé à qui des deux prétendans la Couronne devoit appartenir, ce que l'Inveſtiture qu'Alphonſe venoit de recevoir

ALEX. VI. 1494.

ALEX. VI. 1494. laiſſoit toujours comme indécis, puiſqu'elle étoit munie de la clauſe, ſans préjudice des droits d'autrui : que le Royaume étant un Fief de l'Egliſe, il ſe perſuadoit que le Roi Très-Chrétien ne voudroit point s'en emparer de vive force : qu'il paroiſſoit plus convenable à ſon rang & à ſon équité d'établir ſes droits en juſtice, & il proteſta que comme haut Souverain, par conſéquent juge naturel de la conteſtation, il étoit prêt d'écouter les parties. Le Pape s'étendit encore ſur les difficultés que le Roi trouveroit à l'éxecution de ſes deſſeins, & ſans s'ouvrir ſur ſa réſolution de demeurer ferme dans l'alliance d'Alphonſe, il congédia les Ambaſſadeurs en les chargeant d'un Bref, où il réiteroit au Roi les mêmes repréſentations.

Jallignt, hiſt. de Ch. VIII. Boſio part. 2. Sabell. Enn. 10. Ciacon. in Inn. VIII. & add. ibid. Od. Rayn 1489. & al.

Ce fut par cette même Ambaſſade que Charles VIII. fit propoſer au Pape de lui remettre le Prince Zizim. Il étoit frere puiſné du Sultan Bajazet II. alors régnant. Après la mort de Mahomet II. leur pere, ils ſe diſputerent l'Empire les armes à la main, juſqu'à ce que Zizim plus malheureux que Bajazet fut contraint de le lui céder, & de ſe refugier à Rhodes d'où le Grand

Maître & les Chevaliers l'envoyerent en France dans la Commanderie de Bourgneuf ſur les Frontieres du Poitou. La Cour de Rome & toutes les Puiſſances en guerre avec le Turc le demanderent à diverſes repriſes aux Chevaliers, croyant ſe ſervir utilement de la perſonne de ce Prince, à cauſe des intelligences qu'il avoit en Turquie, & Bajazet ſon frere ne négligea rien pour empêcher qu'il ne ſortît de France. Cependant Charles VIII. en 1489. permit ſur les inſtances d'Innocent VIII. qu'on le conduisît à Rome à condition qu'il y ſeroit gardé par les Chevaliers de Rhodes, & qu'on ne pourroit en diſpoſer ſans les ordres du Roi. Bajazet croyant engager les Pontifes Romains à ne point laiſſer échapper Zizim, leur aſſûra une penſion annuelle de quarante mille écus d'Or pour l'entretien de ce Prince, & trois années après le Soudan d'Egypte qui faiſoit la guerre au Sultan ayant fait quelque tentative pour ſe faire remettre Zizim, Bajazet réſolu de ſe délivrer de l'inquiétude que lui cauſoit ſon frere, eſſaya de le faire empoiſonner, mais il n'y réuſſit pas alors. Charles VIII. pour

ALEX. VI. 1494.

ALEX. VI. 1494. faciliter ſon expédition contre le Sultan qu'il annonçoit devoir être la ſuite de celle de Naples, fit donc demander à Alexandre VI. le malheureux Zizim.

Juin. *Inſtruct. & Epiſt. aux preuves de Comm. liv. 7. & in anecd. Alex. VI. p. 14.* Le Pape amuſa ſes Ambaſſadeurs par des promeſſes vagues & à leur départ députa en diligence à Conſtantinople Georges Bozard, Scripteur de ſa Chancellerie, avertir Bajazet que le Roi de France ſe diſpoſoit à venir à Rome à la tête d'une armée lui enlever Zizim: qu'il devoit delà paſſer dans le Royaume de Naples, pour détrôner Alphonſe, enſuite porter ſes armes victorieuſes ſur les Terres de ſa Hauteſſe. Ce Meſſager par ſes inſtructions étoit chargé de conſeiller entr'autres choſes au Sultan d'envoyer à Veniſe ſes Ambaſſadeurs travailler à empêcher la République de prendre le parti de la France, qu'elle feignoit toujours de vouloir favoriſer, & de ſolliciter la remiſe de 40000. Ducats qui ſe trouvoient dûs pour une année de la penſion de Zizim. Bajazet reçut avec joye le Député de Rome, il le renvoya muni de dépêches pleines des témoignages les plus vifs de ſon affection, & de ſa reconnoiſ-

ſance, & d'une lettre particuliere par laquelle il propoſoit au Pontiſe de faire mourir Zizim, lui jurant par le vrai Dieu que pour prix de ce crime, il lui feroit payer une ſomme de trois cens mille Ducats, qu'il pourroit employer à l'acquiſition de quelques Principautés pour ſes fils: qu'il n'inquiéteroit en aucune maniere les Chrétiens, & qu'il conſerveroit pour lui une éternelle amitié. ALEX. VI. 1494.

Tandis qu'on conjuroit ainſi la perte de Zizim, le conſeil de Charles VIII. commençoit à ſe repentir de s'être engagé ſi avant ſur l'entrepriſe de Naples, que la mauvaiſe foi des Princes Italiens rendoit extrêmement dangereuſe. L'armement qui ſe faiſoit à Genes coûtoit une ſomme prodigieuſe & vuidoit les coffres du Roi: on ne ſçavoit où trouver de nouveaux fonds pour fournir aux autres dépenſes, enſorte qu'on étoit dans l'indéciſion ſur le parti qu'on devoit prendre: il n'y avoit que le Sénéchal de Beaucaire qui ſoutînt le jeune Monarque dans ſes réſolutions. Julien de la Rovere, Cardinal de Saint Pierre aux Liens & Evêque d'Oſtie, arriva dans ces entrefaites, & *Comm. ch. + Guazzo. p. 12.*

Alex. VI. 1494. fixa les eſprits chancelans. Ce Prélat brouillé avec Alexandre VI. dès ſon avénement au Pontificat, s'étoit refugié & fortifié dans le Château d'Oſtie, mais craignant qu'Alphonſe ne vînt l'y forcer pour le livrer au Pape, il paſſa en France, entra dans les idées du Sénéchal de Beaucaire, & l'aida à redonner courage à Charles VIII. Loin que les négociations entamées par Ferdinand euſſent depuis aucun ſuccès à la Cour, ſes Ambaſſadeurs eurent ordre de ſortir du Royaume. Du côté de l'Eſpagne, le Roi de Naples n'étoit pas plus heureux: Ferdinand le Catholique ſe contenta d'envoyer en France Dom Alphonſe de Silva pour eſſayer, diſoit-on, de porter Charles à la paix. Ce n'étoit qu'un prétexte, ſous lequel on déguiſoit le véritable motif de ſa miſſion. On avoit ordonné au Miniſtre Eſpagnol d'accompagner les François, s'ils paſſoient les Alpes, d'inſtruire la Cour de tout ce qui ſe paſſeroit, & il étoit porteur d'inſtructions auſquelles il devoit ſe conformer, ſuivant les circonſtances.

Comm. c. 4. 5. Le voyage de Charles VIII. fut donc réſolu, contre les regles les plus

plus ſimples de la prudence humaine. Ce Prince ſe trouvoit ſans finances, ſans aucune ſûreté du côté des Puiſſances d'Italie. Le changement du Pape, les ſoupçons qu'on devoit avoir du peu de fidélité de Ludovic, déja décrié par ſa mauvaiſe foi, l'indéciſion des Venitiens, & des Florentins ne parurent point des obſtacles aſſez importans ; pour fournir à la dépenſe, on fut obligé d'emprunter à gros intérêts des Banquiers de Genes & de Milan. Le Roi laiſſant l'adminiſtration des affaires au Duc de Bourbon, fit prendre au Duc d'Orléans la route de Genes, avec les Troupes qui devoient s'embarquer ſur la flotte, & donna ſes ordres pour le départ de ſon Armée de terre, compoſée de trois mille ſix cens hommes d'armes, ſix mille archers, & vingt-deux mille hommes d'infanterie, armés d'Arbalêtres, & de piques : non compris plus de huit mille hommes, deſtinés à la conduite & au ſervice d'une Artillerie de 140. gros canons ou bombardes, de 200. livres de boulet, & de près de 400. piéces de campagne. Charles partit de Vienne en Dauphiné le 27. d'Août, & prit le chemin

ALEX. VI. 1494.

Florus lib. 1. Raph. Volaterr. Comment. Urb. lib. 3.

ALEX. VI. 1494. d'Aſt. A ſon paſſage à Turin & à Caſal, il emprunta les Bijoux de la Ducheſſe de Savoye, & de la Marquiſe de Montferrat, & les mit en gage pour vingt-quatre mille Ducats. Il ſe rendit le 9. de Septembre à Aſt, où il fut attaqué de la petite vérole qui l'y retint plus long-tems qu'il ne comptoit.

Hiſt. de Ch. VIII après celle de Jaligny, p. 174. 175. Flor. loc. cit. ſup Comm. ch. 5. Albin. de bello Gall. lib. 6.

Le Duc d'Orléans arrivé à Aſt, quelque tems avant ce Prince, y ſéjourna tandis que les Troupes qu'il commandoit s'avançoient du côté de Genes, & les rejoignit en diligence ſur la nouvelle que Frideric frere d'Alphonſe tenoit la mer avec une flotte de quarante-quatre galeres, & s'approchoit de cette Ville; à peine le Duc d'Orléans fut-il à Genes, qu'il apprit que la flotte Napolitaine étoit ſortie du Port de Livourne, & faiſoit voile vers Porto-Venere. Il s'embarqua, alla au-devant d'elle, l'attaqua, & après un combat opiniâtre qui dura ſept heures, l'obligea à prendre le large. Elle revint quelques jours après debarquer à Rapallo environ quatre mille hommes, à deſſein de ſoulever Genes, où Frideric avoit des intelligences. Le Duc d'Orléans dès le len-

demain ſe préſenta à la vuë de Rapallo avec quelques Navires, un bon nombre de Galeres, & une groſſe Galeace qu'il montoit en perſonne. A la faveur de l'Artillerie de cette Galeace qui faiſoit un feu prodigieux auquel les Italiens n'étoient pas encore accoutumés, il fit ſa deſcente, tandis qu'un corps d'Infanterie Suiſſe commandée par le Bailly de Dijon venoit de Genes pour le joindre, & ayant attaqué les ennemis, remporta ſur eux une ſeconde Victoire, d'autant plus complette, qu'ils ne purent ſe rembarquer, & que la flotte retourna dans le Port de Naples d'où elle ne ſortit plus. Cette ſeconde affaire ſe paſſa à la fin de Juillet. Le Duc d'Orléans après avoir mis le calme dans Genes, que l'approche de l'Armée Napolitaine avoit émuë, retourna à Aſt, où il rentra le lendemain de l'arrivée du Roi. ALEX. VI. 1494.

Juſqu'alors Alphonſe de Silva, Ambaſſadeur d'Eſpagne, avoit ſuivi ce Prince dans ſa marche, quoiqu'on l'eût toujours traité avec peu d'égards, ſur les juſtes ſoupçons que donnoient les démarches du Roi Catholique. Ce Miniſtre indigné qu'à Aſt les Maré- *Mariana.*

Alex. VI. 1494. chaux des Logis l'euſſent oublié dans la diſtribution des logemens, ſe retira à Genes, & dans ſon dépit, apprenant que Ludovic paroiſſoit déja ſe repentir d'avoir appellé les François, il lui propoſa par un Meſſager ſecret de changer de parti, & de s'unir avec l'Eſpagne pour la defenſe d'Alphonſe. Ludovic héſita d'abord, mais le Miniſtre Eſpagnol s'étant avancé juſqu'à lui promettre de faire épouſer à ſon fils aîné une des filles du Roi Catholique, l'ambition acheva de le déterminer. Il crut néanmoins devoir encore diſſimuler: il alla à Aſt rendre viſite au Roi, & ne cherchant qu'à l'engager plus avant dans le mauvais pas, lui repréſenta que tout lui promettoit les plus favorables ſuccès: qu'il n'y avoit en Italie que trois Puiſſances redoutables, Milan, Veniſe, & Naples: qu'il pouvoit diſpoſer de la premiere, & que les Venitiens demeuroient dans l'inaction: qu'ainſi le Roi de Naples étant le ſeul qui pût s'oppoſer à ſes progrès, l'obſtacle ſeroit aiſé à ſurmonter: que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient ſouvent triomphé de ces trois Puiſſances réunies: qu'enfin, s'il le vou-

Comm. ch. 6. Ferronius in Car. VIII. Hiſt. de Louis de la Tremoille.

loit croire, il ſe rendroit plus grand que Charlemagne, & qu'il l'aideroit, après le détrônement d'Alphonſe à chaſſer le Turc de Conſtantinople. ALEX. VI. 1494.

La démarche que venoit de faire Alphonſe de Silva étoit conforme aux intentions de ſa Cour. Ferdinand le Catholique qui n'avoit conclu le Traité de Barcelonne que pour rentrer dans le Rouſſillon & la Cerdagne, répondit à Alexandre VI. qui le ſollicitoit à ſe déclarer contre Charles VIII. qu'il étoit auſſi inquiet que la Cour de Rome de l'expédition de ce Prince, à cauſe de la Sicile ſur qui il pourroit peut-être étendre ſes prétentions. Il ne voulut pas néanmoins accéder à l'alliance des Princes confédérés, prétextant, pour s'en excuſer, le manque de fonds qui l'empêchoit d'équiper une flotte : mais depuis il en avoit armé une dans ſes Ports, ſous couleur de quelque projet de guerre contre les Maures d'Afrique, quoiqu'il la deſtinât en effet au ſecours d'Alphonſe. Enfin la Cour d'Eſpagne déterminée à profiter de la concurrence des deux Rois, minutoit déja le projet de réunir le Royaume de Naples à la Sicile, & ſes deſ-

ALEX. VI. 1494. ſeins, quoique cachés avec beaucoup d'art, commençoient à inquiéter la France.

Cependant Charles animé par l'eſpérance que lui donnoit Ludovic, & le ſoupçonnant d'autant moins de mauvaiſe foi, que fidele en apparence à ſon Traité, il venoit de lui fournir le corps de Troupes & une partie des fonds dont on étoit convenu, réſolut de paſſer outre. Il ne s'agiſſoit plus que de ſe déterminer ſur la route qu'on prendroit. Alphonſe avoit envoyé Ferdinand ſon fils Duc de Calabre dans la Romagne avec ſoixante eſcadrons, & un bon corps d'infanterie camper ſous Faenza, pour s'oppoſer de ce côté-là aux François, tandis que les Florentins leur fermeroient le paſſage de la Toſcane. Lui-même avec le reſte de ſes Troupes s'étoit tranſporté dans l'Abruzze ultérieure, à deſſein de ramener à ſon parti par promeſſes, ou par menaces, Fabrice & Proſper Colonne, qui tenoient celui de la France. Dans ces circonſtances, il paroiſſoit naturel que Charles prît le chemin de la Romagne, où l'Armée du Duc de Calabre, fort inférieure à la ſienne, ne pouvoit

Albin. loc. cit. ſup. Guazzo. p. 20. 21.

reſiſter long-tems. C'étoit d'ailleurs la plus commode, en ce qu'elle conduiſoit dans le Royaume par l'Abruzze. D'un autre côté il importoit de réduire les Florentins & le Pape, afin de ne pas laiſſer derriere ſoi deux Puiſſances ennemies: on ſe détermina donc à paſſer par la Toſcane, & la flotte eut ordre de ſortir du Port de Genes, pour faire voile vers les Côtes. ALEX. VI. 1494.

Le Roi détacha Daubigny avec une partie de l'armée vers la Romagne, pour faire tête au Duc de Calabre, envoya Philippe de Commines à Veniſe, députa des Ambaſſadeurs en diverſes autres Cours, & fit prendre la route de Pavie au reſte de l'armée. Il la ſuivit, & partit d'Aſt le 26. d'Octobre, accompagné de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpenſier, du Comte de Vendôme, de Louis de Luxembourg, Comte de Ligny, de Louis de la Trimouille, Vicomte de Thouars, des Comtes de Guiſe, de Nevers, & de Boulogne, du Vicomte de Narbonne, des Seigneurs de Silly, de Mauleon, de Chandenier, de Carmain, de Prie, de Paulmy, des Bâtards de Bourbon, & de *Belleſor. hiſt. de France, liv. 5.*

ALEX. VI. 1494. Bourgogne, des Seigneurs d'Alegre, de Chaumont, de Châtillon, de la Palice, de Vergy, de l'Hôpital, de Beaumont, de Cruſſol, de Tournon, de Miolans, de Montaiſon, des Sénéchaux d'Armagnac & de Beaucaicaire, des Baillys de Lyon & de Dijon & d'un nombre infini d'autres Gentilshommes de marque.

Cont. de l'hiſt. Eccl. liv. 117. p. 199. 200. A meſure que Charles avançoit, l'inquiétude augmentoit dans l'eſprit des Puiſſances ennemies. Alphonſe à l'exemple de Ferdinand ſon pere lui fit offrir de devenir ſon vaſſal, & cependant il travailloit avec Pierre de Médicis à le déſunir de Ludovic. Ce dernier depuis ſa liaiſon avec l'Eſpagne, avoit fait exhorter Pierre de Médicis par Etienne Taverna ſon Ambaſſadeur à Florence de demeurer ferme dans l'alliance d'Alphonſe : mais ce Prince, ni Médicis n'oſant ſe fier à Ludovic, qui les jouoit depuis longtems, réſolurent de prendre cette occaſion pour inſtruire Charles VIII. de la perfidie de ſon allié. Médicis ſe chargea de l'intrigue : il informa Jean Mattaron, réſident de Charles à Florence, de la trahiſon de Ludovic, le tint caché dans une chambre der-

rière une tapiſſerie, & le convainquit de la vérité du fait par la bouche même de Taverna à qui il fit répéter ce qu'il lui avoit dit en particulier pour l'encourager à demeurer attaché aux intérêts d'Alphonſe. Mattaron en donna avis au Roi ſon maître, & l'on crut que ce Prince tourneroit auſſi-tôt toutes ſes forces contre le Milanois : mais Ludovic ſçut ſe diſculper auprès du jeune Monarque, en proteſtant qu'il lui ſeroit toujours fidele, & en lui faiſant entendre qu'il n'avoit agi ainſi avec Pierre de de Médicis & ſes alliés, que parce qu'ayant affaire à des traîtres, il s'étoit vû obligé d'uſer de trahiſon. Il pouſſa la diſſimulation juſqu'à aſſûrer le Roi qu'il ne vouloit plus être en relation avec les Princes d'Italie, & le ſuivit à Pavie.

ALEX. VI. 1494.

Guicc. lib. 1. Corio. part. 7. Comm. c. 6. 7. Carpeſ. lib. 2. Nardi. lib. 1. Daniel hiſt. de Ch. VIII.

Le Monarque logea malgré Ludovic dans le Château, où il trouva le jeune Duc de Milan malade à l'extrémité, qui lui recommanda les larmes aux yeux, deux enfans nés de ſon mariage avec Iſabelle, fille d'Alphonſe Roi de Naples. Cette Princeſſe vint elle-même toute en pleurs ſe jetter aux pieds de Charles, le prier d'écouter

ALEX. VI. les propoſitions de paix que lui faiſoit ſon pere. Ce ſpectacle touchant, at-
1494. teudrit Briçonnet, Evêque de Saint Malo, & les autres Seigneurs François: ils conſeilloient au Roi de s'aſſûrer de la perſonne de Ludovic, & du Duché de Milan, pour le rendre à ſon légitime Souverain. Ils lui repréſenterent que par cet acte de juſtice, il s'acquereroit une gloire immortelle, & que les Vénitiens le voyant diſpoſer en maître du Duché de Milan, ſeroient forcés d'entrer dans ſon alliance.

Le Roi parut goûter cet avis: il fit faire pendant deux jours une garde exacte aux portes de la Ville; mais ſoit que Ludovic allarmé eût gagné les gens du Conſeil, ſoit foibleſſe, ſoit aveuglement dans le jeune Monarque, il quitta Pavie ſans rien entreprendre, & ſe rendit à Plaiſance le 18. d'Octobre, toujours accompagné de Ludovic, qui faiſoit marcher à ſa ſuite ſes troupes auxiliaires, prêt à ce qu'il paroiſſoit, de les employer aux premiers ordres. Peu de jours après ſon arrivée à Plaiſance il apprit la mort du Duc ſon pupile: il partit auſſi-tôt pour Milan, promettant au Roi d'être

bien-tôt de retour, & recueillit ſans oppoſition les dépouilles du jeune Duc, dont on le ſoupçonna d'avoir hâté les jours par un poiſon lent. ALEX. VI. 1494.

On ne douta plus alors du changement prochain de Ludovic. Il conſommoit le crime dont le projet ſeul l'avoit engagé à appeller les François en Italie: l'Empereur venoit d'épouſer Blanche Marie ſa niéce, ſœur du deffunt Duc, il ne lui manquoit que l'inveſtiture qui devoit être la ſuite de cette alliance. Ceux qui les premiers avoient approuvé l'entrepriſe de Charles, conſeilloient à ce Prince de retourner ſur ſes pas. Pierre d'Urfé malade à Genes, lui fit part de ſes juſtes ſoupçons ſur le nouveau Duc de Milan, & lui manda qu'il étoit averti de ſes deſſeins perfides. Cependant le Roi apprenant d'un côté que Ludovic alloit bientôt le rejoindre, ayant d'un autre quelque eſpérance que le grand nombre d'ennemis que ſe faiſoit Pierre de Médicis, cauſeroit un changement favorable chez les Florentins, il réſolut de pourſuivre ſa route, & d'entrer ſur leurs terres pour les forcer à ſe déclarer, ou du moins pour y établir ſes quartiers d'hyver, comme le

Heiſſ. hiſt de l'Emp. liv. 3. ch. 3.

ALEX. VI. 1494. lui conſeilloit Ludovic, qui ne penſant qu'à ſes intérêts, vouloit empêcher les François de paſſer outre dans cette ſaiſon, & prétendoit ſe ſervir d'eux pour ſe rendre maître de Piſe, ſoumiſe aux Florentins depuis près d'un ſiécle, & de Serzana & de Pietra-Santa, deux fortes Places qu'ils avoient conquiſes ſur les Génois du tems de Laurent de Médicis. Le Roi prit donc la route de Pontremoli, à deſſein d'entrer en Toſcane, & ayant aſſiégé Serzana, la prit en trois jours par compoſition.

Cette Place n'étoit pas encore renduë, lorſque le Duc de Milan arriva au Camp. Les Lucquois ennemis des Florentins, ſe ſoumirent à Charles, au ſeul bruit de ſa marche. Les Florentins intimidés eux-mêmes, craignant d'être accablés, envoyerent à Charles, quinze Députés choiſis parmi les ennemis de Pierre de Médicis, & le firent aſſûrer qu'ils le recevroient avec joye dans leur Ville, d'où ils eſperoient chaſſer Médicis; mais celui-ci qui ne s'étoit pas trouvé en état d'empêcher cette députation, qui ne pouvoit plus compter ſur le ſecours du Duc de Calabre, occupé par d'Au-

bigny, qui enfin vouloit ſe précautionner contre la haine de ſes concitoyens, en gagnant les bonnes graces du Roi, alla trouver ce Prince ſur un ſauf-conduit, conclut ſa paix, & de ſon propre mouvement lui livra, outre Serzana, ſix des meilleures Places de la République, Piſe, Livourne, Sarzanella, Pietra-Santa, Libre-facto, & le Château de Motrone. Par ce traité, « il renonça à l'alliance d'Alphonſe : il promit que les Florentins prêteroient au Roi 200000. ducats dont il payeroit les intérêts. Charles s'engagea de ſa part à reſtituer les Places après la conquête de Naples. Les Florentins indignés contre Médicis qui diſpoſoit en maître des Places de la République, firent éclater leur haine, le bannirent, pillerent ſon Palais, & confiſquerent les tréſors immenſes qui s'y étoient accumulés ſous ſes ancêtres. ALEX. VI. 1494.

Le Roi maître des portes de la Toſcane, le devint en même-tems de celles de la Romagne, par l'acquiſition de Forli & d'Imola, que Catherine Sforce, Tutrice de Jerôme Riario ſon fils qui en étoit Seigneur, livra à d'Aubigny. Alors le Duc de Calabre ne ſe

ALEX. VI. 1494. trouvant plus en ſûreté ſous Faënza, ſe retira vers Ceſene. Alphonſe ſon pere ayant paſſé inutilement tout l'été dans l'Abruzze, réſolut, ſuivant le conſeil que lui donna le Pape, avec qui il s'aboucha à Vicovaro dans la Sabine, d'aller camper ſous le Château de Terracine, d'y joindre Virginie des Urſins, qui tenoit aux environs un corps de troupes, & d'aſſiéger enſemble Nettuno, petite Place maritime appartenant aux Colonnes, & qui ſituée entre Terracine & Oſtie, pouvoit ſervir de barriere aux François: car Oſtie étoit alors au pouvoir du Pape, ſes troupes jointes à celles d'Alphonſe l'avoient enlevée au Gouverneur qui la deffendoit pour le Cardinal de Saint Pierre aux Liens; mais dans le tems qu'Alphonſe s'avançoit du côté de Terracine, Oſtie fut repriſe par le moyen des Colonnes. A cette nouvelle, Alphonſe, ſoit par crainte, ſoit par le conſeil de Virginie des Urſins, abandonna ſon entrepriſe ſur Nettuno, & ſe retira à Naples.

Alb. loc. cit. ſup. Anecd. Alex. VI

Charles cependant ſe rendit à Luques le 8. de Novembre, & de là à Piſe, où il reſta quelques jours. Le Cardinal de Sienne, Légat à Latere

du Pape, croyant procurer la paix de l'Italie, vint repréſenter au Roi tout ce qu'il croyoit capable de l'arrêter dans ſa marche, particuliérement que la peſte régnoit à Rome. Le Roi ſans vouloir donner audience à ce Légat, lui fit répondre qu'il ne craignoit rien : ni la peſte, parce que la mort mettoit fin aux travaux des hommes, ni la famine, parce qu'il conduiroit avec lui des vivres en abondance, ni la puiſſance des Turcs, à qui il avoit dès ſa plus tendre enfance formé le deſſein de déclarer la guerre : qu'ainſi ſi les Infideles venoient l'attaquer, il ne fuiroit point devant eux. Ces dernieres paroles étoient un reproche tacite au Pape ſur ſes liaiſons avec Bajazet. On ne les ignoroit plus : Jean de la Rovere, Préfet de Rome, frere du Cardinal de Saint Pierre aux Liens, venoit de faire arrêter & conduire en priſon à Senigaglia, George Bozard à ſon retour de Conſtantinople, on l'avoit trouvé chargé de ſes inſtructions, & des dépêches du Sultan, qui découvrirent toute l'intrigue.

Alex. VI. 1494. *Od. Rayn.* 1494. n. 18. *Anecd.* p. 10.

Le Duc de Milan ſuivit Charles à Piſe. Comme il ne cherchoit plus qu'un ſujet de rupture, il pria le Roi

Alex. VI. 1494. de lui remettre Serzana, & Piétraſanta, qui avoient autrefois appartenu aux Genois, & ayant eſſuyé un refus, comme il s'y attendoit, il le quitta fort mécontent pour retourner à Milan, ſous prétexte d'affaires importantes, & il ne revint plus auprès de ce Prince. Le ſeul moyen qui lui reſtât de s'emparer de Piſe qu'il convoitoit auſſi, étoit d'y ſuſciter le trouble. Il chargea de l'intrigue Galeas de Saint Severin, & le Comte de Belle-joyeuſe, qu'il laiſſoit à la ſuite du Roi. Ils éxécuterent fidélement leur commiſſion, & parvinrent aiſément à ſoulever les Piſans, en les engageant à prier Charles VIII. de leur rendre leur ancienne liberté, pour les affranchir du joug qu'ils portoient ſous la domination des Florentins. Le Roi leur accorda ce qu'ils demandoient, ſans faire attention qu'il ne pouvoit regler le ſort d'une Ville qui ne lui appartenoit pas, & que par cette démarche il alloit indiſpoſer contre lui les Florentins.

Le départ précipité de Ludovic n'arrêta point Charles, qui ſe crut en état de tout entreprendre. Il donna ordre à ſes Ambaſſadeurs à Rome, de

de déclarer à Alexandre VI. que n'ayant pû juſqu'alors obtenir la juſtice qui lui étoit dûë, il prétendoit ſe la procurer les armes à la main, & qu'il pouvoit ſe préparer à la guerre, puiſque les voyes de douceur étoient inutiles. Il fit en même-tems ſolliciter les Seigneurs de la Maiſon des Urſins à le favoriſer dans ſon entrepriſe, & déclara la guerre à Alphonſe par ſes Hérauts. Le Pontife & le Roi de Naples reçurent ces déclarations avec une hauteur affectée qui cachoit leur inquiétude, & les Urſins demeurerent fideles au parti qu'ils avoient embraſſé. Charles laiſſant des garniſons à Piſe, & dans les autres Places dont il ſe trouvoit maître, prit le chemin de Florence, & s'arrêta quelques jours à Signa, ſix milles en de-çà, juſqu'à ce que d'Aubigny fût venu le joindre avec ſes troupes. Les Florentins qui prétendoient diſputer au Roi l'entrée de leur Ville, prirent à ſon approche un parti plus ſage : ils lui députerent le fameux Jerôme Savonarole, & quatre autres Citoyens pour entamer quelques négociations. Le Roi leur promit que lorſqu'il ſeroit à Florence, tout ſe concluroit à la ſatisfaction de la Répu-

ALEX. VI. 1494.

Alla Legat. Gall. cit ſup.

Anecd. Alex. VI. p. 7. Comm. c. 8. 9. Guicc. lib. 1. Delph. Ep. 19. lib. 4. Mezerai. Gaguin. in Car. VIII. Nardi lib. 1.

Alex. VI. 1494. blique. Il entra donc dans cette Ville le 17. de Novembre, comme en triomphe, armé de toutes pieces, la lance ſur la cuiſſe, & à la tête de ſa Cavalerie. Les ruës étoient ornées d'inſcriptions où ce Prince étoit nommé le reſtaurateur de la liberté. Lorſqu'on en vint aux négociations, il ſe trouva de grandes difficultés, parce que Charles vouloit impoſer des conditions trop dures à ce peuple jaloux de l'indépendance; mais ce Prince à qui d'Aubigny reprochoit tout le tems qu'il perdoit dans ſa marche, ſe relâcha de ſes prétentions, & l'on parvint à conclure un Traité. « Les Florentins s'obli-» gerent à payer au Roi 120000. du-» cats, 50000. comptant le reſte en » deux payements, & 12000. tous » les ans, tant que dureroit la guer-» re: à demeurer à l'avenir fideles dans » ſon alliance, & à rétablir la Maiſon » de Médicis. Le Roi leur promit de » ſon côté ſa protection, leur permit » de prendre une fleur de Lys d'or dans » leurs armes, au lieu de la fleur de » Lys de gueule qu'ils portoient au-» paravant, & s'engagea à leur reſti-» tuer les Places dont il étoit en poſ-» ſeſſion, quatre mois après qu'il ſe-

» roit dans Naples, ou plûtôt s'il re- ALEX. VI.
» tournoit en France. » Ce dernier article fut assûré par un serment que le 1494.
Roi prêta solemnellement sur l'Autel de l'Eglise de Saint Jean.

Il demeura quelques jours à Florence, où le 22. de Novembre il publia ses Lettres Patentes en forme de manifeste, par lesquelles il déclaroit que son expédition n'avoit d'autre motif que la guerre qu'il se proposoit de faire aux Turcs : que son intention n'étoit point d'enlever à aucune Puissance les Domaines qu'elle possédoit, à la reserve du Royaume de Naples qui lui appartenoit légitimement, & qui par le moyen de ses ports lui ouvroit le chemin de Constantinople : qu'étant obligé de prendre sa route par Rome, & de passer sur les Terres de l'Eglise, il exhortoit le Pape, les Princes, les Gouverneurs des Provinces ou des Places de lui livrer passage, de lui fournir les vivres, en payant, & il promettoit de n'employer la violence & la force que contre ceux qui s'y opposeroient. Après ces précautions, il se rendit le 28. de Novembre à Sienne, ou il mit garnison,

Litt. Car. VIII. in Anecd. Alex VI p. 7. Ap. Od. Rayn. 1494. n. 23. ap. Lunig. to. 2. p. 1301.

Journal d'André de la Vigne.

ALEX. VI. 1494. delà à la Paillette * où il arriva le 6. de Decembre, & attendit la groſſe Artillerie qui ſuivoit. En même tems il envoya à Rome Louis de la Trémouille, ſon Chambellan, Jean de Gannai premier Préſident du Parlement de Paris, & Garde des ſceaux, & le General Bidaut, pour traiter avec le Pape qui négocioit toujours, ſuivant la maxime des Princes Italiens, & marcha enſuite du côté de Viterbe. Le Duc de Calabre ſe diſpoſoit à deffendre cette Place, lorſque des convois qu'il attendoit furent enlevés par la garniſon d'Oſtie, ce qui l'obligea à ſe retirer du côté de Rome, à deſſein de la couvrir : ainſi à l'approche du Roi, Viterbe ſe rendit ſans réſiſtance, à l'exemple d'Aqua-pendente, & de Monte-Fiaſcone: toutes les Places circonvoiſines plierent ſous le joug, & ouvrirent à Charles le chemin de Rome, par les terres des Seigneurs de la Maiſon des Urſins, qui vinrent en foule ſe ſoumettre au vainqueur. Le Pape intimidé introduiſit dans Rome Ferdinand avec ſon armée, qui acheva d'y mettre la famine,

Comm. c. 9. 10. *Alb & Flor. loc. cit. Anecd.* p. 10. 11. *Guicc.* lib. 1. *Diar. Inſeſſ. Miſſ. Marian.*

* C'eſt peut-être Pitigliano ſur les frontieres de la Toſcane.

parce que les François maîtres d'Oſtie fermoient l'embouchure du Tibre. Malgré ces précautions du Pontife, qui ſembloit vouloir diſputer au Roi l'entrée de Rome, on étoit perſuadé qu'il s'accommoderoit enfin avec lui. Sur ce ſoupçon les Romains commençoient à ſe mutiner, ce qui obligea Alexandre, pour les déſabuſer, de déclarer en plein conſiſtoire qu'il s'oppoſeroit aux François, au péril même de ſa vie. ALEX. VI. 1494.

Cependant Charles arrivé à Bracciano, l'une des plus fortes Places des Urſins, envoya à Oſtie le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, & Perron de la Baſche joindre le Comte de Ligny, avec le Seigneur d'Alegre, cinq cens hommes d'armes & deux mille Suiſſes. On avoit arrêté que ce corps d'armée paſſeroit le Tibre, & enfermeroit le Duc de Calabre dans Rome, où l'on entreroit de force par un côté, tandis que les Colonnes s'ouvriroient le paſſage par un autre. On devoit mettre le feu aux quatre coins de la Ville & la piller. Cet avis fut ouvert, dit Burchard, dans le Journal d'Alexandre VI. par un Cardinal François, né en Saintonge, nommé *Anecd.* p. 11.

ALEX. VI. 1494. Raimond de Perraud, & Evêque de Gurck en Carinthie. Ce Prélat, par reconnoiſſance pour l'Empereur à qui il devoit ſon élévation, voulant épargner aux Allemans qui ſe trouvoient à Rome les malheurs auſquels ils ſeroient expoſés, ſi les François y entroient de force, les exhorta fortement par diverſes lettres à ſe déclarer en faveur de Charles. Ces intelligences, le voiſinage des François qui faiſoient des courſes juſqu'au Faux-Bourg de Saint Lazare, la diſette où la Ville étoit réduite, l'épouvante enfin, émûrent le peuple, qui demanda la Paix à haute voix, pour ſe dérober au pillage dont il ſe voyoit menacé : tout étoit à la veille d'une révolte generale lorſque le hazard augmenta la terreur du Pape. L'éboulement fortuit d'un pan de murailles fit aux remparts de la Ville une brêche de vingt braſſes, qui ſembloit s'ouvrir d'elle-même pour faire entrer l'ennemi. Le Pontife conſterné de cet événement, envoya dire au Roi qu'il étoit le maître d'entrer à Rome, en obtint un ſauf-conduit pour le Duc de Calabre, qui reprit le chemin de Naples, & lui-même ſe retira dans le

Château Saint-Ange, avec deux Cardinaux. A peine y furent-ils entrés que par un ſecond hazard, l'avant-mur du Château s'éboula, ce qui obligea le Pontife à ſe jetter dans le Donjon. ALEX. VI. 1494.

L'épouvante cauſe d'étranges effets : la valeur & la prudence dont Alphonſe & ſon fils Ferdinand avoient donné tant de preuves, les abandonnerent dans le tems où elles lui étoient plus néceſſaires. Ils pouvoient arrêter l'ennemi à Viterbe, ou même à Rome d'autant plus aiſément, que le Duc de Milan, quoiqu'il fît toujours mine d'être fidele à Charles VIII. étoit prêt à ſe déclarer ſon ennemi, & qu'à Veniſe on travailloit à conclure une ligue contre ce Monarque.

Le Duc de Calabre ſortit de Rome le matin du 30. de Décembre, & le Pape ayant envoyé an-devant de Charles ſon Maître de Céremonies, ſon Secrétaire, le Doyen de la Rote, & quelques Citoyens Romains, ce Prince y entra par la porte de Sainte Marie *Del-Popolo*, le ſoir du même jour aux flambeaux, & avec le même appareil qu'à Florence. Les maiſons étoient illuminées, & le peuple faiſoit retentir dans ſes acclamations le nom *Anecd. p. 13. 14. Comm. ch. 10. Gaguin. Diar. Inſeſſ. Miſſ.*

ALEX. VI. de France, ceux des Colonnes, &
1494. du Cardinal Saint Pierre aux Liens. Deux Nobles Venitiens vinrent le recevoir & le conduiſirent au Palais de Saint Marc où il logea. On lui remit les clefs des portes de la Ville, & tous les Cardinaux, à l'exception des deux enfermés avec le Pape, allerent lui rendre viſite. Les ennemis
1495. d'Alexandre VI. ne manquerent pas de repréſenter au Roi que c'étoit la providence qui le conduiſoit, & lui facilitoit les moyens de s'aſſûrer de la perſonne du Pape : ils lui rappellerent ſa vie ſcandaleuſe, ſon élection achetée à prix d'argent, ſes liaiſons avec Bajazet, & l'exhorterent à ſanctifier ſes victoires en le dépoſant pour faire élire un autre Pape. Charles y parut déterminé : on fut prêt, par ſes ordres, d'aſſiéger le Château Saint-Ange, mais Briçonnet qui briguoit depuis long-tems la pourpre Romaine para le coup, & porta les eſprits à la Paix : elle ſe conclut par un Traité paſſé le 11. de Janvier entre le Pape, & Philippe Comte de Breſſe oncle du Roi, & ſon commiſſaire. Les conditions principales étoient qu'il y auroit amitié, & confédération perpétuelle

Comm. Guicc. Marian.

» perpétuelle entre Alexandre VI. & Alex. VI.
» Charles VIII. que le Pape donne-
» roit au Roi l'inveſtiture du Royau- 1495.
» me de Naples, & juſqu'à ce qu'il
» l'eût conquis, lui remettroit pour
» ſûreté Civita-Vecchia, Terracine,
» & Spolette: qu'il lui livreroit Zizim
» pour faciliter la conquête de Conſ-
» tantinople, le Pontife retenant ce-
» pendant les quarante mille Ducats
» qu'il recevoit annuellement de la
» Porte pour ſa penſion. Charles pro-
» mettoit de lui remettre à ſon retour
les trois Places, & Zizim. Un arti-
cle portoit auſſi que le Cardinal Cé-
» ſar Borgia, l'un des fils du Pape,
» nommé le Cardinal de Valence, ſui-
» vroit le Roi dans ſon voyage de
» Naples, en qualité de Légat à La-
» tere, & pour lui tenir lieu d'ota-
» ge. »

Le Traité ſigné, le Pape ſortit du *Anecd.* Château Saint-Ange, & alla loger *p.* 30. au Vatican, où il reçut le Roi dans l'Egliſe de Saint Pierre, avec les cé-remonies accoutumées. Il accorda à ſa priere le chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Saint Maſo. Le 19. de Janvier, Charles prêta l'obédience au Pontife ſuivant l'uſage des Prin-

ALEX. VI. 1495. *Pag.* 34. ces Chrétiens, mais voulant montrer qu'il étoit maître dans Rome, il fit éxercer la juſtice en ſon nom & par ſes Officiers. On dreſſa par ſon ordre deux fourches patibulaires, l'une dans le champ de Flore, l'autre dans la Place des Juifs. Le 28. du même mois Zizim fut mis entre ſes mains, & ce ſeul article du Traité eut ſon éxécution. Le Pape l'amuſa adroitement ſur celui de l'inveſtiture, en lui faiſant entendre que comme il s'agiſſoit d'un droit conteſté, il falloit délibérer mûrement de cette affaire.

Charles endormi par cette Paix forcée, partit de Rome le même jour 28. de Janvier, réſolu d'entrer dans le Royaume de Naples. Lors qu'il arriva à Velletri, le Cardinal de Valence le quitta, & déguiſé en valet d'écurie retourna à Rome. Le Pape qui le revit avec plaiſir, ſe contenta d'envoyer l'Evêque de Nepi ſon Secrétaire faire des excuſes au Roi ſur l'évaſion du Cardinal. Ce ne fut pas la ſeule preuve qu'eut Charles du peu de fond qu'il devoit faire ſur les Traités. Alphonſe de Fonſeca, * Ambaſſadeur d'Eſ-

Albin. lib. 1. Marian.

* Quelques Auteurs attribuent cette action à Garcilaſſo de la Vega.

pagne à la Cour de Rome, vint le trouver à Velletri, & le prier de la part du Roi ſon maître de ne point paſſer outre, qu'il n'eût fait ſatisfaction au Pape ſur les violences exercées dans l'état Eccléſiaſtique, contre les diſpoſitions du Traité de Barcelonne, qui garantiſſoit la perſonne du Pape, & les Terres de l'Egliſe de toute hoſtilité. A l'égard du Royaume de Naples, il prioit auſſi le Monarque de ne point porter les choſes plus loin, juſqu'à ce qu'on eût éxaminé juridiquement, ſi ſon droit étoit bien fondé. ALEX. VI. 1495.

Le Roi un peu ſurpris répondit qu'il étoit trop avancé pour retourner ſur ſes pas: qu'après la conquête du Royaume, il ſoumettroit volontiers ſon droit à l'éxamen des arbitres: ſur quoi l'Ambaſſadeur répliqua, que les démarches du Roi Catholique demeurant ſans effet, ce Prince pouvoit ſe diſpenſer de l'éxécution du Traité, pour prendre tel parti qu'il jugeroit convenable à ſes intérêts, & en préſence de Charles, & des Grands de ſa Cour déchira l'original du Traité de Barcelonne. Le Roi eut aſſez de mo-

Alex. VI. 1495. dération pour ne point punir la hardieſſe de Fonſeca : il ſe contenta de le renvoyer, après lui avoir fait connoître qu'il ne ſe laiſſoit pas intimider par de pareilles menaces. On apprit peu de tems après, que ce Miniſtre n'étoit venu en Italie que pour faire naître une occaſion de rupture entre les deux Rois, & qu'avant qu'il eût audience de Charles VIII. Ferdinand le Catholique avoit donné ordre au fameux Gonſalve Fernandez de Cordouë, ſurnommé le Grand Capitaine, de mener du ſecours au Roi de Naples, & fait partir le Comte de Trivento pour prendre le Commandement d'une Flotte Eſpagnolle qui étoit au port d'Alicante, prête à mettre à la voile.

Tandis que Charles étoit encore à Come, Aquila & les meilleures Villes de l'Abruzze ſe déclarerent pour lui à l'inſtigation des Colonnes. Alphonſe déconcerté à la nouvelle de cette révolution, & ſe croyant ſans reſſource depuis le retour de Ferdinand ſon fils, aſſembla ſon Conſeil & les principaux Chefs de ſes troupes, & après un diſcours pathétique, abdiqua la Couronne entre les mains de Ferdi-

nand. Il prit pour prétexte ſon âge avancé, ſes infirmités, & le vœu qu'il avoit fait de paſſer ſes dernieres années dans la retraite; mais c'étoit en effet, parce que ſe voyant déteſté à cauſe de ſes cruautés inoüies, de ſon avarice, & de ſes autres vices, il eſperoit que le Duc de Calabre plus agréable au peuple, deffendroit mieux un Royaume prêt à lui échaper. Il ſigna donc l'acte de ſa démiſſion le 22. de Janvier, & le lendemain Ferdinand II. fut ſacré dans l'Egliſe Métropolitaine. Il ſe fit voir le même jour la Couronne en tête, dans tous les quartiers de la Ville, au milieu des acclamations du Peuple qui faiſoit des vœux pour la proſpérité de ſon regne, & qui bientôt devoit en faire autant pour un autre Souverain: tous les Ordres du Royaume lui prêterent enſuite le ſerment de fidélité.

ALEX. VI. 1495. *Alb. lib. 1. Carpeſ. lib. 3. Comm. Ch. 11. Guicc. p. 66. Guazz. p. 75. 78.* FERDINAND II

Après cette cérémonie, Alphonſe obſédé par une terreur dont il n'étoit plus maître, réſolut de ſortir de Naples: il croyoit à chaque inſtant voir les François entrer dans la Ville. Le jour, il s'imaginoit les entendre autour de lui: le bruit des arbres agités par le vent, le moindre objet augmen-

ALEX. VI. 1495. toit ſon trouble. La nuit, il ſe réveilloit tout effrayé en criant, *les voici, ils ſont proche.* Il ne communiqua le deſſein qu'il formoit de ſortir de Naples, qu'à la Reine Jeanne, ſa Bellemere, ſœur de Ferdinand le Catholique, & ayant fait charger ſur cinq Galeres choiſies une partie de ſes meubles les plus précieux, il s'embarqua bruſquement, le jour même que Charles VIII. ſortoit de Rome, paſſa en Sicile, & ſe cacha dans la Ville de Mazara, qui appartenoit à la Reine Jeanne. Sa frayeur l'y accompagna: enfin, ne pouvant trouver aucun repos, il ſe retira à Meſſine, dans le Couvent du Mont-Olivet, où il prit l'habit Religieux, & ne s'occupa plus que d'œuvre de piété, juſqu'au jour de ſa mort qui arriva le 21. de Novembre de cette même année, après avoir régné environ un an, & dix mois depuis ſon abdication.

Guazzo. p. 237.

Guicc. loc. cit.

Le bruit courut alors que l'ombre de Ferdinand I. s'apparut la nuit à trois repriſes à Jacques, premier Chirurgien de la Cour, & lui ordonna de déclarer de ſa part à Alphonſe, qu'il étoit décidé que ſa Maiſon, privée de la Couronne, après les plus grandes tra-

verſes, s'éteindroit en punition de leurs crimes : qu'ainſi il ne devoit pas ſe flatter de réſiſter au Roi de France. Dans cette fable inventée à plaiſir, on cherchoit la cauſe de cette terreur panique, extraordinaire chez un Prince qui avoit donné des preuves d'une véritable valeur ; mais on ne devoit l'attribuer qu'aux remords qui le tourmentoient. Sa conſcience lui reprochoit la mort de pluſieurs Barons Napolitains immolés à ſa fureur, contre la foi du traité conclu avec eux par Ferdinand I. elle lui rappelloit tout ce qu'il avoit executé ſous l'autorité du Roi ſon pere, pour vexer les peuples : le commerce enlevé aux Citoyens, par-là réduits à l'indigence, tandis que la Cour en tiroit ſeule tout le profit : l'impudicité que ſon exemple avoit rendu générale : le trafic honteux des Evêchés & des Bénéfices ; tous les crimes enfin, & tous les vices dont l'aſſemblage forme les tyrans, & qui réünis dans ces deux Princes, leur firent éprouver combien eſt foible une Puiſſance qui n'a pas la vertu & l'équité pour fondemens. ALEX. VI. 1495.

Ferdinand II. qu'on croyoit pire encore que ſon pere & ſon ayeul, ſe

ALEX. VI. 1495. contraignit en montant ſur le trône: inſtruit par leurs malheurs, il crut, loin de les imiter, devoir ſuivre une route toute oppoſée, pour regagner la confiance & le cœur de ſes nouveaux ſujets. Il ouvrit d'abord les priſons à une foule de Nobles & de Citoyens qui y étoient renfermés: combla les uns de graces, reſtitua aux autres les biens dont ils ſe voyoient privés depuis long-tems, & s'efforça par ſa conduite, de donner d'heureux préſages de la félicité de ſon regne. Il penſa enſuite à la deffenſe du Royaume, raſſembla tout ce qu'il put de troupes, en envoya une partie garder le Pas de Cancello, & alla camper avec l'autre à San-Germano. Ses Partiſans reprirent courage, ſe perſuadant que ce Prince, à ce qu'il paroiſſoit, plus digne du trône que ſes Ayeux rameneroit la fortune à ſon parti; mais on ne pouvoit revenir en ſi peu de tems de la haine générale qu'on avoit conçuë pour les deux derniers Rois, les peuples ſe porterent difficilement à ſeconder leur nouveau Souverain, & les troupes & leurs Chefs participerent à ces mauvaiſes diſpoſitions.

Comm. ch. 12. 13. Albin. lib. 1. Guicc. lib. 1. p. 67. 68. Carp. Comm. lib. 2. Guazzo. p. 87. & ſeq.

Charles VIII. cependant après avoir

emporté dans la Campagne de Rome, Montefortino, & le Mont Saint Jean, ſeules Places qui oſerent lui réſiſter, s'avança ſur deux colonnes pour forcer les paſſages gardés par les Napolitains. A peine Jean Sire de Rieux, dit le Maréchal de Bretagne, parut avec l'une vers le Pas de Cancello, que les ennemis l'abandonnerent. L'avant-garde de l'autre, commandée par Louis d'Armagnac, Comte de Guiſe, depuis Duc de Nemours, s'étant approchée de San-Germano, l'armée de Ferdinand ſe mit en déroute, & entraîna ce Prince dans ſa fuite. Il ſoûtint ce premier revers avec modération, & ſans murmurer contre les Officiers qui avoient montré l'exemple aux fuyards, il rallia ſes troupes, & n'oſant dans leur frayeur les oppoſer à l'avenir aux François, réſolut de les jetter dans Capouë, dans Gayette, & dans Naples pour deffendre ces trois Places, juſqu'à ce qu'il eût vû l'effet d'une ligue qui ſe négocioit en ſa faveur; mais différens contretems rompirent ſes projets. Lorſqu'il ſe préſenta aux portes de Capouë, on ne voulut l'y recevoir qu'avec peu de ſuite, & l'on en refuſa l'entrée à ſes

ALEX. VI. 1495.

ALEX. VI. 1495. Gens-d'armes. Dans le même-tems, il apprit que le peuple de Naples, ſur la nouvelle que les François n'avoient trouvé à San-Germano aucune réſiſtance, & qu'ils ſe promettoient d'être dans peu maîtres de tout le Royaume, paroiſſoit prêt à ſe ſoulever : que quelques mutins avoient déja pillé les maiſons des Juifs, & ſe préparoient à en faire autant des autres. Il ſe rendit promptement dans la Capitale pour calmer l'émotion populaire, laiſſant le Gouvernement de Capouë à Jacques Trivulce à qui il promit d'être de retour le lendemain : mais à ſon départ de Capouë, Trivulce qui avoit déja fait demander à Charles VIII. une entrevuë, ayant reçu le ſauf-conduit de ce Prince, alla accompagné de quelques Gentilshommes le trouver à Calvi, & au nom de tous les habitans de Capouë, quoique pluſieurs s'oppoſaſſent à ſes deſſeins, le mit en poſſeſſion de cette Ville, ſans qu'on ait pû démêler par quel motif il ſe détermina à cette lâcheté.

Ferdinand après avoir retabli le calme dans Naples, étant retourné à Capouë, ne retrouva plus ſes troupes

aux environs de cette Place : elles s'étoient diſperſées de côté & d'autre. Virginie des Urſins, & le Comte de Pitigliano, ſes plus zelés partiſans, avoient été faits priſonniers par les François devenus maîtres de Nole : outré de tant de revers & de l'infidélité de Trivulce, il reprit le chemin de Naples, où depuis ſon abſence, quoique de peu de durée, le peuple renouvelloit le tumulte. Il y apprit pour comble de diſgraces que les Napolitains, & les habitans d'Averſe s'étoient déja ſoumis à Charles VIII. par leurs Députés. Il fit un dernier effort, il aſſembla les principaux habitans, les exhorta à ſe deffendre, & les aſſûra qu'ils recevroient bientôt du ſecours : il leur promit de regagner par la douceur de ſon Gouvernement, les eſprits alienés ſous celui de ſon ayeul & de ſon pere, dont il déſaprouva la dureté. Ce fut en-vain : on lui répondit ſéchement que les murailles de Naples n'étoient pas en état de ſoutenir un Siége, qu'il ne falloit pas attendre qu'on y fût forcé. Enfin ce Prince ne pouvant rien obtenir de ces eſprits mutinés, & n'oſant ſe renfermer dans les Forte-

ALEX. VI. 1495.

Alex. VI. 1495. reſſes de Naples, auſſi peu ſûres que la Ville même, permit aux habitans de ſe rendre à Charles VIII. brûla quelques vaiſſeaux qui étoient en rade, afin que l'ennemi n'en profitât pas, & paſſa dans l'Iſle d'Iſchia à bord de quatre galeres qui le porterent enſuite en Sicile avec la Princeſſe Jeanne ſa fille, & la Reine, veuve de Ferdinand I.

Journ. d'André de la Vigne. Guicc. lib. 2. Comm. ch. 14. Guazzo. p. 112. 113. Tuttini Tratt. dei Seggi p. 247.

Charles entra à Capouë le 18. de Fevrier, le 19. dans Averſe, & le lendemain, de nouveaux Députés de Naples vinrent l'informer de la fuite de Ferdinand, & lui préſenter les clefs de la Ville. Le Roi reçut ces Députés avec bonté, & les renvoya accompagnés du Maréchal de Gié, du Sénéchal de Beaucaire, du bâtard de Bourbon, & d'autres Seigneurs qui prirent poſſeſſion du Château Capouan. Charles les ſuivit lui-même, & le 22. de Fevrier fit ſon entrée dans Naples aux cris du peuple qui le reçut avec les mêmes tranſports de joie, qu'il avoit témoignés un mois auparavant au Couronnement de Ferdinand.

Il ne reſtoit que les Fortereſſes à ſoumettre, & l'ouvrage ne fut pas dif-

ficile. Le Marquis de Pescaire chargé de la deffense du Château-Neuf l'abandonna le 7. de Mars, effrayé du fracas d'un magazin à poudre qui prit feu fortuitement : la garnison du Château de l'Oeuf, après avoir essuyé quelques coups de canon, promit le 14. de se rendre si dans huitaine elle ne recevoit du renfort, ce qu'elle exécuta, faute de secours : le Château Saint Erme, & la Tour de Saint Vincent ne firent pas plus de resistance. Les Caraffes, & tous ceux qui étoient redevables de leur grandeur, & de leur fortune à la Maison d'Arragon furent les premiers à prêter le Serment de fidélité au vainqueur : on n'en remarqua que trois, qui sans suivre le torrent, resterent dans le parti de Ferdinand, le Marquis de Pescaire, le Marquis de Squillace, & le Comte d'Acris. ALEX. VI. 1495.

Les plus fortes Places n'attendirent pas qu'on les assiégeât : elles envoyerent au-devant des François à trois journées de chemin, pour leur en remettre les clefs. Le Royaume entier fut soumis en aussi peu de tems qu'il en eût fallu pour le parcourir : il ne resta aux Arragonois que quatre

ALEX. VI. 1495. Villes, parce qu'on ne tint compte d'en former le ſiége, Brindes & Gallipoli dans la Poüille, Mantia & Torpeïa en Calabre.

Comm. ch. 14. Albin. lib. 1. Guicc. lib. 1. Anecd. Urb. VI p. 35. Florus lib. 2. Hiſt. de Guill. de Villeneuve ap. D. Mart. into. 3. Theſ. novi Anecd. Marian. Snrit.

Charles fut couronné Roi de Naples, & logea au Château Capouan. Frideric qui tenoit la mer avec quelques galeres mal équipées, ne pouvant en faire aucun uſage, vint à deux repriſes trouver ce Prince ſur ſes ſaufconduits, pour lui faire des propoſitions d'accommodement. Il ſe reduiſit à demander qu'on laiſſat à Ferdinand ſon neveu une petite portion du Royaume, avec le titre de Roi, & que lui-même, & la Princeſſe ſon épouſe conſervaſſent l'appanage qu'ils y avoient, & qui ne conſiſtoit qu'en la Principauté d'Altamura, & quelques autres Terres, peu conſidérables: mais Charles refuſa ces propoſitions, ne voulant pas laiſſer aux Arragonois un pied dans le Royaume, il leur offrit ſeulement de grands établiſſemens en France, ce que Frideric de ſon côté ne crut pas devoir accepter.

Com. ch. 14.

Les François étourdis par la rapidité de leurs ſuccès firent un mauvais uſage de leur proſpérité. Ils attribuerent à leur valeur ce qui n'étoit dans

cette guerre qu'un effet assez ordinaire de la consternation generale, & de l'épouvante, & ils traiterent les Napolitains avec une hauteur insupportable. Les joûtes, les Fêtes, & la débauche qui en est la suite devinrent leur unique occupation, comme si ils eussent été dans le centre de la France. On oublia que les Arragonois restoient encore maîtres de quelques Places; dont il eût été essentiel de s'emparer, pour ne laisser aucune ressource à Ferdinand; & on estima un foible reste d'ennemis peu digne de l'attention du vainqueur. On dégarnit le Château-Neuf des provisions de bouche, & des munitions qui s'y trouverent, & quelques courtisans affamés les vendirent à leur profit. ALEX. VI. 1495.

Le Roi content d'accorder des graces au peuple, & de diminuer les subsides, crut avoir rempli toutes les obligations d'un Souverain: il ne prenoit dailleurs nul soin des affaires, qu'il laissoit administrer à des favoris, dont l'incapacité ou l'avarice mettoit tout en confusion. Les opprimés ne trouvoient point d'accès auprès du Prince pour demander justice: on ne faisoit point de distinction entre le Noble

ALEX VI. 1495. & le roturier, & ce qui eſt plus funeſte à la gloire d'un Monarque, le mérite étoit ignoré, ou reſtoit ſans récompenſe. Les dignités, & les premieres charges, enlevées aux naturels du païs, devinrent le partage des François les plus accrédités à la Cour ; tandis que les anciens partiſans de la Maiſon d'Anjou, dépouillés de leurs biens par Ferdinand I. ne pouvoient en obtenir la reſtitution. L'inſolence des gens de guerre, les mauvais traitemens qu'ils faiſoient eſſuyer au peuple, tant à Naples que dans les autres Villes où ils étoient en garniſon, acheverent d'aliéner les eſprits, & l'on regretta bientôt le Souverain qu'on venoit d'obliger à prendre la fuite : changemens ordinaires aux Napolitains, mais dont il faut moins attribuer la cauſe au naturel inconſtant qu'on leur prête, qu'à la conduite de leurs vainqueurs.

La perte de Zizim qui mourut à Naples le 15. de Fevrier, fit oublier l'expédition projettée contre Bajazet, quelque facile que ſemblaſſent la rendre, d'un côté la foibleſſe du Sultan, naturellement peu enclin à la guerre, de l'autre les intelligences qu'on entretenoit

tretenoit avec les Grecs. Mais, ce qui eſt plus étonnant encore, les François cherchoient à s'aveugler ſur ce qui ſe pratiquoit ſourdement, & ſur les avis continuels de Commines qu'on verroit bientôt une ligue puiſſante formée contre eux. ALEX. VI. 1495.

En effet le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & le Duc de Milan, allarmés, ou jaloux des conquêtes de Charles VIII. en Italie, avoient pendant que ce Prince étoit encore en Toſcane, envoyé leurs Ambaſſadeurs à Veniſe concerter les moyens d'en interrompre le cours. Chacune de ces Puiſſances avoit intérêt, ou du moins des prétextes plauſibles d'arrêter les progrès du jeune Monarque. La Cour de Rome voyoit avec indignation les meilleures places de l'Etat Eccléſiaſtique entre les mains des François : l'Empereur Maximilien prétendoit que Charles avoit uſurpé les droits de l'Empire dans la Toſcane : l'Eſpagne craignoit pour la Sicile, & pour la Sardaigne, & le Duc de Milan appréhendoit que le Duc d'Orléans, cantonné dans Aſt, ne fît valoir ſes droits héréditaires ſur le Milanois. A l'égard des Venitiens, chez qui ſe traitoit *Comm. ch.* 15.

ALEX. VI. 1495. cette grande affaire, ils ne cherchoient qu'à profiter des circonſtances, pour s'aggrandir aux dépens de la Couronne de Naples.

Ces adroits Républicains, allant toujours à leurs fins par des routes différentes, tâcherent d'abord d'engager Charles VIII. dans une guerre contre les Turcs, avec qui cependant ils menageoient habilement d'étroites correſpondances: & ſur l'article du Royaume de Naples, lui firent propoſer par Philippe de Commines de ſe contenter du tribut annuel que Ferdinand lui payeroit en qualité de vaſſal: & de retenir ſeulement trois Places fortes pour faciliter ſon expédition contre Bajazet. Ils demandoient en même tems qu'on leur remît quelques Villes maritimes de la Pouille, & promettoient à cette condition de fournir pour cette guerre ſainte une groſſe ſomme d'argent, avec cent galeres armées, ſe faiſant fort d'engager d'ailleurs l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à l'aider par le concours de leurs forces. Charles n'étant point touché de ces offres magnifiques, & ne paroiſſant pas diſpoſé à la guerre de Turquie, les Venitiens piqués de

voir avorter leurs projets, n'eurent pas plûtôt appris la reddition des Châteaux de Naples, qu'ils preſſerent la concluſion d'un Traité de confédération contre les François. ALEX. VI. 1495.

Il fut ſigné à Veniſe à la fin du mois de Mars, & publié le 4. d'Avril ſans que Commines avec toute ſon habileté pût parer le coup. Les articles, quoique rapportés différemment par les Hiſtoriens ſont par-tout les mêmes dans l'eſſentiel. Le prétexte apparent de la ligue étoit le maintien de la liberté de l'Italie, & la deffenſe de l'Egliſe, ce qui lui fit donner le nom de *Sainte Union.* » Elle de-» voit ſubſiſter pendant 24. années & » les alliés s'engageoient à entretenir » à leurs dépens, tant qu'elle dureroit, » une Armée de trente-quatre mille » hommes de cavalerie, & de vingt-» huit mille hommes d'infanterie. Par » des articles ſecrets on arrêta, que » les Troupes Eſpagnoles qui étoient » en Sicile, aideroient Ferdinand à » recouvrer le Royaume de Naples, » à l'appui des intelligences qu'il en-» tretenoit en Calabre : qu'en même » tems les Venitiens avec leur flotte » attaqueroient les Places maritimes.

Anecd. loc cit. ſup. Guicc. Marian. Bemb. hiſt. Venet lib. 1. Juſtin. in ead. lib. 10.

ALEX. VI. 1495. » Le Duc de Milan pour fermer les » paſſages aux ſecours qui pourroient » venir de France, s'obligea à s'em- » parer d'Aſt, où le Duc d'Orléans » étoit avec peu de forces. A l'égard » de l'Empereur, & du Roi d'Eſpa- » gne, les autres confédérés promirent » de leur fournir des fonds, pour les » mettre en état de faire, chacun de » ſon côté, une irruption en Fran- » ce. »

Ces meſures ne parurent pas encore ſuffiſantes aux alliés : après avoir propoſé, mais inutilement au Roi d'Angleterre d'entrer dans leur ligue, ils tenterent d'y engager la République de Florence, & le Duc de Ferrare. Les Florentins, quoique mécontens de Charles qui différoit ſous divers prétextes d'évacuer leurs places, & qui d'ailleurs ne paroiſſoit pas prendre leurs intérêts fort à cœur, ne voulurent pas néanmoins accéder au Traité : parce que, d'un côté tout ce qui venoit de la part des Venitiens, & du Duc de Milan leur étoit ſuſpect : & que de l'autre ils eſpéroient que leurs ménagemens pour le Roi de France mériteroient de ce jeune Monarque la reſtitution de leurs Places.

Pour le Duc de Ferrare, il ne voulut point se déclarer ouvertement ; mais croyant par une politique Italienne pouvoir satisfaire autrement les puissances confédérées, il consentit qu'Alphonse d'Est son fils servît sous le Duc de Milan en qualité de son Lieutenant General, avec cent cinquante hommes d'armes. ALEX. VI. 1495.

Le Traité ayant été publié à Rome le 12. d'Avril, les François qui se croyoient invincibles tournerent la confédération en raillerie. Charles & son Conseil envisageoient plus sérieusement cette union de la plus grande partie de l'Europe, d'autant plus qu'on s'apperçut aisément de la satisfaction qu'elle donnoit aux Napolitains, déja fatigués de la domination Françoise. Le Roi résolut donc de partir au plûtôt, & de reprendre le chemin de France, avant que les alliés eussent assemblé leurs forces. Il nomma son Viceroi, & Generalissime de ses Troupes Gilbert de Bourbon Duc de Montpensier, Chevalier doué de plus de bravoure que de prudence, & que son indolence rendoit peu propre à la conservation d'une conquête rapide : donna le Gouvernement de la Cala- *Anecd. p. 35.* *Comm. liv. 8. ch. 1.*

Alex. VI. 1495. bre à Daubigny, qu'il avoit fait Grand Connétable : à Dom Julien Lorrain celui de Sant-Angelo dont il le fit Duc : celui de Gayette au Sénéchal de Beaucaire, fait Duc de Nole, Grand Chambellan, & Grand Thréſorier; laiſſa Gabriel de Montfaucon à Manfrédonia, George de Sully à Tarente, le Bailly de Vitri dans Aquila, & Gracien Daguerre, ou des Guerres dans l'Abruzze : la plûpart bons Officiers, mais mal pourvûs d'argent & de troupes, qui ne conſiſtoient qu'en cinq cens hommes d'armes, deux mille cinq cens Suiſſes, & quelque infanterie Françoiſe.

Charles ſe reſerva le reſte de l'Armée, compoſée de neuf cens hommes d'armes, & deux mille cinq cens Suiſſes, qui avec les gens de deffenſe qui ſe trouvoient à la ſuite du Roi, faiſoient environ neuf mille hommes. Avant que de ſe mettre en chemin, il envoya ordre à ſon Ambaſſadeur auprès d'Alexandre VI. de demander pour une ſeconde fois à ce Pontiſe l'inveſtiture du Royaume de Naples, & de le prier de trouver bon qu'il ſe rendît à Rome, pour l'entretenir d'affaires importantes. Le Pape répondit

Ch. 2. Guicc. lib. 2.

au premier article en termes generaux, qu'il étoit toujours dans la diſpoſition de rendre juſtice ſur l'affaire de Naples, & de prononcer ſur le droit des prétendans, lorſque la queſtion auroit été ſuffiſamment examinée par des arbitres: ſur le ſecond, il chargea l'Ambaſſadeur de repréſenter au Roi qu'il ne paroiſſoit pas convenable qu'il vînt à Rome, parce que la haine des habitans de cette grande Ville contre les François pourroit lui en rendre le ſéjour déſagréable. Nonobſtant cette réponſe, Charles ne changea rien aux diſpoſitions de ſa route. ALEX. VI. 1495.

Il ne voulut point quitter ſes nouveaux Etats ſans y avoir renouvellé avec éclat la cérémonie de ſon Couronnement, & ſans avoir fait ſon entrée ſolemnelle à Naples. Le 12. de Mai, le jeune Monarque ayant entendu la meſſe à l'Annonciade, ſe rendit à *Poggio-Reale*, & de là reprit le chemin de la Capitale, accompagné d'un brillant cortége avec lequel il y entra à cheval, la Couronne ſur la tête, & ſous un dais que portoient les plus grands Seigneurs Napolitains. On le conduiſit ainſi juſqu'à l'Egliſe Métropolitaine, où il fit Serment de

ALEX. VI. 1495. conſerver à ſes ſujets leurs droits, & leurs privileges. Le 16. il reçut l'hommage des Nobles Napolitains, & ne voyant point le peuple lui rendre les mêmes devoirs, il en demanda la raiſon. Les Nobles répondirent qu'ils compoſoient eux ſeuls, & la Nobleſſe, & le peuple, & que tous les autres habitans de la ville étoient étrangers : ce qui cauſa quelque ſurpriſe au Roi, étonné d'apprendre que Naples ne fût peuplé que de Gentilshommes.

Tutini dell' orig. de Seggi p. 248. 249.

Le lendemain Charles Mormile paſſant dans la ruë Saint Laurent rencontra un nommé Jean-Baptiſte Pirozzo, Citoyen de quelque conſidération, qui lui demanda ce qu'on avoit reglé avec le Roi ſur les Privileges appartenans aux habitans de Naples : ſur quoi Mormile lui répliqua qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il en fût informé, puiſque le peuple ne prenoit aucune part au Gouvernement de la Ville, & que les Nobles en étoient les ſeuls citoyens : cette réponſe ſe trouvoit fondée ſur l'état actuel du peuple Napolitain qu'il faut expliquer.

Tutini ib. p. 246. En 1456. Alphonſe le Magnanime ayant

ayant voulu faire abattre le Siége du Peuple ſitué dans la ruë *della-Sellaria*, ſous prétexte d'embellir cette ruë; mais en effet pour obliger Lucrece d'Alagno ſa maîtreſſe, dont ce Siége offuſquoit la Maiſon, le peuple ſe révolta, & courut aux armes, pour empêcher qu'on ne détruisît le lieu ordinaire de ſes aſſemblées. Alphonſe monta à cheval, appaiſa le tumulte, & pour punir le peuple de ſa rébellion, lui ôta ſon Elû, & ſes autres Officiers, & le priva des honneurs dont il joüiſſoit de tems immémorial, principalement du Gouvernement de la Ville qui lui étoit commun avec la Nobleſſe. Ferdinand I. l'avoit rétabli dans une partie de ſes prérogatives, mais depuis trente années, il demeuroit ſans Elû, ſans Officiers, & ſans aucune participation aux affaires communes. ALEX. VI. 1495.

Pirozzo d'autant plus piqué de la réponſe de Mormile, qu'elle lui rappelloit une vérité déſagréable, la communiqua auſſi-tôt aux principaux Citoyens, qui le lendemain matin, au nombre de ſix cens, allerent au Château Capoüan, réſolus de demander audience à Charles VIII. Ce Prince

Alex. VI. 1495. les ayant par haſard apperçus dans la cour, voulut ſçavoir quelle étoit cette multitude attroupée, & ſur ce qu'on lui dit que c'étoit des Notables d'entre le peuple, après quelques reproches à ceux de ſes Conſeillers qui l'avoient aſſuré qu'il n'y avoit point de populaires à Naples, il ordonna qu'on en fît entrer huit. Ces Citoyens, lorſqu'ils furent en préſence du Roi, l'inſtruiſirent de la ſituation de la Ville, lui repréſenterent que le peuple y étoit beaucoup plus nombreux que la Nobleſſe, & lui apprirent enfin, comment, & à quelle occaſion ils s'étoient vûs privés de leur ſiége, de leur Elû, & de la connoiſſance des affaires communes. Le Roi les écouta avec bonté, leur ordonna de choiſir un lieu où ils puſſent s'aſſembler pour en traiter à l'avenir, comme avant l'année 1456. leur permit de créer un Elû, qui avec ceux des Nobles, prît connoiſſance des affaires, & accorda de plus à la Place du Peuple, l'adminiſtration de la Gabelle *del buon denaro*. Ainſi le peuple Napolitain dût à Charles VIII. ſon rétabliſſement dans ſes anciennes prérogatives, & il en joüit encore aujourd'hui.

Ce Monarque partit de Naples le 20. de Mai, & avec ſa petite armée marcha vers Rome, où il entra ſans obſtacle le premier jour de Juin. Il n'y trouva plus le Pape qui s'étoit ſauvé à Perouſe, déterminé, ſi les François prenoient la même route, à fuir de Ville en Ville, juſqu'à ce qu'il ſe vît entiérement en ſûreté. Le Cardinal de Sainte Anaſtaſie reçut le Roi, qui malgré ſon reſſentiment, & contre l'opinion générale, remit au Prélat, ſuivant ſa promeſſe, Civita-Vecchia & Terracine, retenant ſeulement Oſtie, juſqu'à ce qu'il fût hors d'Italie. Il ne reſta que deux jours à Rome, d'où prenant le chemin de la Toſcane, il traverſa les Terres de l'Egliſe, avec autant de modération que ſi elles euſſent appartenu au plus fidele de ſes alliés: il n'y eut que Toſcanella, qui ayant eu la témérité de refuſer le paſſage & le logement aux Troupes Françoiſes, fut emportée l'épée à la main, & miſe au pillage.

ALEX. VI. 1495. *Journ. d'Andr. de la Vigne Hiſt. de Guill. de Ville-neuve. n. 16.*

Le Roi arriva le 13. à Sienne. Philippe de Commines qui vint l'y joindre à ſon retour de Veniſe, le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, & Trivulce qu'il avoit retenu à ſon ſer-

ALEX. VI. vice, lui conſeillerent de paſſer outre, ſans s'arrêter, & de gagner en dili-
1495. gence les Alpes, avant que l'armée des Alliés fût en état de s'oppoſer à ſon paſſage; mais Charles ſourd à ces ſages avis, perdit ſix ou ſept jours à Sienne. On y mit en délibération, ſi l'on devoit reſtituer aux Florentins les Places qu'on avoit en dépôt. Ils offrirent au Roi pour mériter cette juſtice, un ſecours de trois cens hommes d'armes, & de deux mille hommes d'Infanterie, de compter les 30000. ducats reſtans à payer de la ſomme ſtipulée par le Traité de Florence, & d'en prêter en outre 70000. au Roi.

La plus ſaine partie du Conſeil trouvoit ces offres d'autant plus avantageuſes, qu'on manquoit de troupes & d'argent, & penſoit d'ailleurs qu'il étoit de l'honneur des François de les accepter, pour ne point s'attirer le reproche d'être peu fideles à l'execution des Traités: ces gens ſenſés propoſoient ſeulement de retenir Livourne, juſqu'à ce que le Roi fût arrivé à Aſt. Mais l'avidité de quelques Seigneurs de la Cour qui prétendoient s'approprier les Places des Florentins,

fit prévaloir l'avis opposé : on les garda donc contre la foi du Traité, & sans égard pour un serment prêté solemnellement sur l'autel de Saint Jean. Roffec de Balzac, Seigneur d'Entragues, eut Pietra-Santa, le Château de Motrone, & Librefacto ; & le Comte de Ligny fit donner celui de Serzana, & Serzanella au bâtard de Rousſi, & à une autre de ſes créatures : ce qui obligea le Roi de laiſſer à la garde de ces Places des détachemens d'Infanterie, dont il lui eût été plus important de groſſir ſa petite armée. Ce Prince occupé d'une autre affaire, auſſi préjudiciable à ſes intérêts, voulut bien ſe prêter au caprice des Siennois, qui mécontens de la forme de leur Gouvernement, demandoient à ſe ſoûmettre à un Seigneur François. Ils obtinrent cette faveur, & s'étant choiſi le Comte de Ligny pour Capitaine, le Roi laiſſa à Sienne, une garniſon d'environ trois cens hommes, qui affoiblirent encore l'armée, & ne purent ſe maintenir en poſſeſſion de la Ville, dont on les chaſſa un mois après. ALEX. VI. 1495.

Les nouvelles de ce qui ſe paſſoit dans le Milanois exigeoient cependant de ce Monarque & plus de di-

Alex. VI. 1495. ligence dans ſa marche, & plus de précautions à ménager ſes forces. Les Venitiens lui avoient fait entendre qu'ils n'étoient entrés dans la confédération de Veniſe, que pour ſe mettre en état de deffenſe, & qu'ils ne l'attaqueroient point, ſi les François ne faiſoient, les premiers, des hoſtilités contre le Duc de Milan. Que cette déclaration fût ſincere ou non, Charles crut à tout évenement devoir donner ordre au Duc d'Orleans de reſter de ſa part ſur la deffenſive, de ne rien entreprendre ſur le Milanois, & de lui amener juſqu'aux bords du Theſin les Troupes qu'il tenoit dans Aſt, avec environ ſept mille hommes qui lui étoient nouvellement arrivés de France, ne laiſſant pour garder la Place que celles qui ſeroient néceſſaires à ſa ſûreté. Mais le Duc d'Orleans qui épioit l'occaſion de commencer la conquête du Milanois, regardé comme le patrimoine légitime de Valentine ſon ayeule, ne put ſe refuſer à celle que le Marquis de Saluce & la Marquiſe de Montferrat lui firent naître de ſurprendre Novarre. Dans ces circonſtances, il n'étoit pas douteux que les Venitiens ne ſatis-

ALEX. VI.

siſſent bientôt à leurs engagemens.

Toutes ces conſidérations n'empêcherent pas le Roi de continuer ſa marche avec autant de lenteur qu'auparavant. Pour éviter Florence, où l'on auroit pû s'oppoſer à ſon paſſage, il prit la route de Poggibonzi, & ſe rendit à Piſe le 20. de Juin. Il s'y amuſa quelques jours à écouter, tantôt les Piſans qui le conjuroient d'achever ce qu'il avoit commencé pour leur indépendance, tantôt les Députés de Florence qui le prioient au contraire de rendre cette Ville à leurs maîtres à qui elle appartenoit: le Monarque ne voulut rien décider, de crainte d'indiſpoſer entierement les Florentins, il promit aux uns & aux autres de leur rendre juſtice lorſqu'il ſeroit à Aſt, & cependant laiſſa garniſon dans Piſe. De-là, il envoya à Genes quelques émiſſaires pour eſſayer d'engager cette Ville & le reſte de la Ligurie à ſe ſoulever contre le Duc de Milan: mais ſes intrigues demeurerent ſans ſuccès. 1495.

Il continua ſa route par Luques, Pietra-Santa, & Serzana, où le 17. de Juin il apprit que les Venitiens, ſur la nouvelle de la priſe de Novarre,

ALEX. VI. 1495. avoient donné ordre à François de Gonzague, Marquis de Mantouë, General de leur Armée, de s'avancer vers les Apennins, pour lui en diſputer le paſſage, & que l'Armée s'aſſembloit à cet effet dans le Parmeſan. Il partit à l'inſtant, & arriva le 29. à Pontremoli, d'où le ſoir même il alla camper au-delà des montagnes. L'avant-garde de l'armée, conduite par le Maréchal de Gié, les paſſa avec des travaux infinis, à cauſe de la groſſe Artillerie qu'on fut obligé de faire tirer à bras par les Suiſſes: peut-être même n'en ſeroient-ils pas venu à bout, ſans les ſoins que prirent Louis de la Tremouille, & Jean de la Grange, Grand-Maître de l'Artillerie, de les encourager, en travaillant comme eux.

Journ. d'And. de la Vigne. Comm. c. 4. c. 6. Du Bellay. Du Chesne hiſt. de Louis de la Tremoille Hiſt. de Guill. de Villen. n. 17. 18. Guicc. lib. 2.

Le Maréchal de Gié trouva les ennemis campés au bord du Taro, à l'Abbaye de la Guiarola ſur la droite, & à un quart de lieuë du Village de Fornouë. Il ſe logea à Fornouë même, à l'entrée de la Vallée, large d'environ un quart de lieuë, pour attendre que le Roi fût arrivé. Ce Prince l'ayant joint le 5. de Juillet, envoya par une trompette demander aux

Provediteurs Venitiens le paſſage pour retourner en France : ce qui embaraſſa les alliés, incertains de la réponſe qu'ils devoient faire. Ils venoient de manquer l'occaſion de vaincre, en négligeant d'attaquer l'avant-garde des François aux paſſages des montagnes ; d'un côté ils concevoient des idées effrayantes de leur hardieſſe à s'y engager en ſi petit nombre, & en conjecturoient qu'il ſeroit peut-être plus prudent de leur laiſſer le chemin libre, que de les forcer à ſe l'ouvrir par leur valeur : de l'autre ils trouvoient honteux avec une armée plus forte des trois quarts que celle des ennemis, de n'oſer courir les riſques d'une action. Enfin, déterminés par l'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, dont les intérêts ne pouvoient ſouffrir de la perte d'une bataille, ils refuſerent le paſſage. ALEX. VI. 1495.

Charles réſolut de pourſuivre ſa route, & de combattre, s'il y étoit forcé. L'Armée partit de Fornouë le 6. de Juillet dès le matin, & ſe mit en marche le long de la Vallée, ayant le Taro ſur ſa gauche. On plaça à l'avant-garde que conduiſoit le Maréchal de Gié, les meilleures Trou-

ALEX. VI. pes, parce qu'on préſuma qu'elle auroit à ſoutenir le fort de l'attaque :
1495. elle fut compoſée de trois cens cinquante lances Françoiſes, de cent lances Italiennes, commandées par Trivulce : de trois mille Suiſſes que menoient Engilbert de Cleves, Duc de Nevers, le Bailli de Dijon, & Lornai Grand Ecuyer de la Reine : de trois cens Archers de la Garde du Roi, auſquels on fit mettre pied à terre : de quelques arbaleſtriers, & de preſque toute l'infanterie. L'Artillerie marchoit enſuite ſous les ordres de la Grange, & de Guyot de Louviers, Maître-d'Hôtel du Roi. Ce Prince, armé de toutes pieces, menoit le corps de bataille, avec Louis de la Tremouille, le Comte de Guiſe, les Seigneurs de Ligny, & de Piennes, & Mathieu bâtard de Bourbon. L'arriere-garde étoit conduite par Jean de Foix, Vicomte de Narbonne : les bagages fermoient la marche ſous les ordres du Capitaine Odet.

Lorſque le Maréchal de Gié fut vis-à-vis le camp des ennemis, le Taro entre-deux, le Marquis de Mantouë le fit attaquer par le Comte de Cajazze, qui commandoit les Trou-

pes du Duc de Milan, & qui avoit passé la riviere un peu au-dessous avec quatre cens hommes d'armes : le Marquis détacha en même-tems une partie de ses Estradiots, espece de Grecs, ou d'Albanois, sujets des Venitiens qui combattoient à peu près comme font aujourd'hui nos Hussarts, & leur fit aussi passer la riviere à la hauteur de Fornouë, avec odre d'attaquer les bagages. Il passa lui-même le Taro suivi de la fleur de son armée, composée de six cens hommes d'armes bardés, de quinze cens Estradiots, de quelqu'autre cavalerie legere, & de cinq mille hommes de pied, à dessein de prendre l'arriere-garde Françoise en queuë. Antoine de Montefeltro, bâtard de Frederic Duc d'Urbin, & Jean Bentivoglio resterent au-delà du Taro, avec un gros corps de reserve, & devoient au premier avis marcher au secours du Marquis de Mantouë, mais ils eurent ordre, jusqu'à ce qu'ils l'eussent reçu, de ne faire aucun mouvement. Le reste de l'Armée des alliés demeura dans le camp pour la sûreté des Provediteurs. ALEX. VI. 1495.

Le Roi observant la manœuvre du

1495. Marquis de Mantouë fit volte-face pour ſe rapprocher de ſon arriere-garde: il la laiſſa ſur ſa droite, ſe plaça au centre, & mit à ſa gauche un corps de troupes détaché, où ſe trouvoient les Officiers de ſa Maiſon. Les ennemis engagerent l'action, en venant au galop la lance en arrêt donner ſur le centre & ſur la droite des François: leur premier choc fut rude, mais il ne dura pas: car le corps détaché de la gauche ayant trouvé le moyen de les prendre en flanc, & leurs Eſtradiots s'étant débandé pour aller partager avec leurs compagnons le butin qu'ils faiſoient au bagage, le reſte prit auſſitôt la fuite, ſans que le corps de reſerve de Montefeltro & de Bentivoglio puſſent venir au ſecours, parce que Rodolphe Gonzague, Oncle du Marquis de Mantouë, chargé de leur porter l'ordre, fut tué dans le commencement de l'action.

Dans le même tems qu'on attaquoit Charles, le Comte de Cajazze avoit donné ſur l'avant-garde, mais avec auſſi peu de ſuccès: les Italiens aux premiers coups de lance prirent la fuite, & le Maréchal de Gié eut bien de la peine à empêcher ſes gens de

ſe débander pour les pourſuivre. Le Roi moins attentif à retenir les ſiens, courut beaucoup plus de riſque, après la déroute des ennemis, que pendant le combat, quoiqu'il ſe fût expoſé comme le dernier de ſes gardes, & que le bâtard de Bourbon eût été pris à ſes côtés : car toutes ſes troupes l'ayant abandonné pour s'acharner à la pourſuite, il reſta ſeul ſur le champ de bataille, avec un de ſes valets de chambre, nommé des Ambus, au milieu de quelques fuyards, qui le voyant ſi mal accompagné, tournerent bride, & l'entourerent. Il ne dut ſon ſalut qu'à ſa bravoure & à la vigueur de ſon cheval, nommé, Savoye, qui le ſeconda par ſon agilité : il ſe deffendit long-tems, juſqu'à ce qu'enfin un gros de ſes gens vint le dégager. L'affaire ne dura qu'une demie heure, & couta aux alliés trois mille cinq cens hommes, tués la plûpart dans la déroute. Les François ne perdirent que trente ou quarante combattans, environ cent valets, & la meilleure partie du bagage. ALEX. VI. 1495.

Dès que le Roi eut rejoint l'avant-garde, il tint conſeil pour délibérer ſi l'on devoit attaquer le reſte de l'ar-

ALEX. VI. 1495. mée des alliés, qu'on voyoit en bataille au-delà de Taro ; mais cette riviere fort groſſie par les pluyes d'orage qui étoient tombées ce jour-là même & la veille, parut un obſtacle inſurmontable. Le lendemain on reprit les négociations ſans ſuccès, enſorte que le Roi ſe détermina à faire ſa retraite, à la faveur du débordement du Taro, qui s'oppoſoit au paſſage de l'armée ennemie : il prit donc la route d'Aſt, où il arriva heureuſement le 15. de Juillet après ſept jours d'une marche que rendirent très penible la difficulté des chemins & le voiſinage de la cavalerie legere des Italiens, qui le harcela continuellement.

Albin. de Bell Gall. 2. Guicc. lib. 2. Marian. L'avantage que lui procuroit cette Victoire ne le dédommageoit pas des pertes qu'il faiſoit d'un autre côté. A peine fut-il parti de Naples, que Ferdinand, ſecondé par la Flotte Eſpagnole, que le Comte de Trivento tenoit prête au Port de Meſſine, & par l'armée de terre que lui avoit amené Gonſalve de Cordouë, ſe rendit maître de Reggio, & de pluſieurs autres Places maritimes de la Calabre. Ferdinand en remit une partie

entre les mains de Gonſalve, conformément à ſes engagemens avec le Roi Catholique, qui devoit en être dépoſitaire, tant pour nantiſſement des frais de ſon armement, que pour ſe mettre, diſoit-on à la Cour d'Eſpagne, en état de veiller de plus près à la conſervation de la Sicile : mais c'étoient les premiers pas d'une Couronne ambitieuſe d'acquerir le Royaume de Naples, où ſes intrigues ſecretes concouroient habilement avec l'inclination naturelle que les Napolitains témoignoient pour la nation Eſpagnole. ALEX. VI. 1495.

Ferdinand encouragé par ces premiers ſuccès, propoſa auſſitôt de tirer droit à Naples, à la faveur des diſpoſitions de la Nobleſſe & du peuple, qui ſouhaitoient ſon retour avec tout l'empreſſement qu'on leur remarquoit à chaque mutation. Gonſalve bien inſtruit des intentions du Roi ſon maître, s'oppoſa d'abord à ce projet, n'oſant s'éloigner de la Calabre, où il vouloit s'affermir : il revint néanmoins à l'avis de Ferdinand, & ils convinrent d'abord d'aller enſemble au ſecours de Séminara qu'aſſiégeoient d'Aubigny & Percy. A leur

ALEX. VI. 1495. approche d'Aubigny ſortit de ſes lignes & ſe campa ſi avantageuſement, que Gonſalve au premier coup d'œil comprit qu'il ſeroit difficile à vaincre: mais le Roi emporté par ſon ardeur, voulut courir les riſques d'un combat; on en vint aux mains, & les François remporterent tout l'avantage. Ferdinand penſa y perdre la vie, ou du moins la liberté: il eut un cheval tué ſous lui, & ſeroit reſté au pouvoir des vainqueurs, ſi un jeune Gentilhomme de ſa Cour, nommé Jean de Capoue, ne lui eût aux dépens de ſa vie, donné ſon cheval, qui le mit en état de fuir avec le reſte de l'armée.

Cette Victoire promettoit d'heureuſes ſuites aux François: mais Ferdinand ſçut en recueillir ſeul tout le fruit. Tandis que Gonſalve raſſembloit les débris de l'armée, ce Prince traverſant le Phare en diligence, alla s'embarquer à Meſſine ſur la Flotte Eſpagnole, réſolu de ſe préſenter à la vuë de Naples, avant que le bruit de ſa défaite eût refroidi ſes Partiſans. Dès que cette Armée Navale forte de ſoixante bâtimens, mais ſur leſquels on comptoit plus de matelots que de ſoldats, parut à l'entrée du Golphe

de

de Naples, Salerne, la Côte d'Amalphi, & la Cava arborerent la banniere d'Arragon. Les François non contents d'empêcher par toute sorte de précautions le soulevement que Ferdinand attendoit dans la Capitale, conseillerent au Duc de Montpensier de s'embarquer sur ce qu'il avoit de vaisseaux, & d'aller attaquer la flotte ennemie, qu'ils sçavoient n'être pas en état de resister : mais Montpensier ne goûta point cet avis ; il croyoit qu'il seroit dangereux d'abandonner la Capitale, & de perdre de vuë un parti considérable, prêt à se déclarer pour les Arragonois. Ferdinand ne voyant aucun mouvement, reprenoit le chemin de l'Isle d'Ischia, lorsque ses partisans par une barque d'avis l'encouragerent à tenter une descente, & lui promirent d'executer alors ce qu'ils s'étoient proposés de faire en sa faveur Sur cette espérance, le Roi revira de bord, & vint tenter la descente vers l'embouchure du Sebeto: Montpensier toujours hardi à contre-tems, étant sorti de Naples pour s'y opposer, ce parti même qu'il redoutoit s'y trouva maître, souleva le peuple, lui fit prendre les armes, & s'empara

ALEX. VI. 1495.

ALEX. VI. 1495. des portes. Montpenſier effrayé, abandonne auſſitôt ſon premier projet, & ne pouvant rentrer dans la Ville, fait à grands pas le tour d'une partie des murailles, le long de la mer, & ſe jette dans le Château-Neuf. Ainſi Ferdinand rentra ſans obſtacle à Naples par la porte de la Magdelaine, le 7. de Juillet, le lendemain que Charles VIII. eut battu les alliés à Fornouë. Ce fut un triomphe pour Ferdinand. La Nobleſſe & le peuple le reçurent avec une joie à laquelle il n'eût oſé s'attendre. Les Dames jonchoient ſon chemin de fleurs, ou l'arroſoient d'eaux odoriférantes: on en vit quelques-unes accourir, percer la foule pour l'embraſſer, ou pour eſſuyer la ſueur qui couloit de ſon front. On s'empreſſoit à lui baiſer les mains, & dans ces tranſports extraordinaires, pluſieurs perſonnes ſe bleſſerent au poignard qu'il tenoit.

Hiſt. de Guill. de Villen. n. 20. Tutini orig. de Seggi f. 234. Guicc. loc. cit.

Ce Prince fit auſſitôt aſſiéger le Château de l'Oeuf, & le Château-Neuf, le premier deffendu par Claude Rabodanges: le dernier par le Prince de Salerne, le Sénéchal de Beaucaire, les Seigneurs d'Alegre, de la Marche, de Genlis, de la Chapelle

N. 116. N. 21. 22.

& de Roquebertin ; & Gratien Daguerre, qui tous, après une legere réſiſtance à l'armée de Ferdinand, s'y étoient retirés avec le Duc de Montpenſier, François Seigneur de Beauveau, le Capitaine Deſchamps, & un grand nombre d'autres Seigneurs & Officiers François, déterminés à s'enſevelir ſous les ruines de cette Fortereſſe, ou du moins d'y tenir auſſi long-tems que le permettroit le peu de vivres & de munitions dont elle étoit pourvuë, auſſi bien que le Château de l'Oeuf. Capouë, Averſe, le Château de Mondragon, & une partie des meilleures Villes & Châteaux de la Pouille ouvrirent leurs portes, à l'exemple de la Capitale. En même tems la Flotte des Venitiens s'empara par force de Monopoli, & de Polignano, Villes maritimes de la Pouille, & vint ſommer Guillaume de Villeneuve de rendre Trani dont il étoit Gouverneur. Ce brave Officier, loin d'acquieſcer à cette deshonorante propoſition, ſe prépara à une vigoureuſe reſiſtance : mais une partie de ſa garniſon le trahit & déſerta. Réduit à ſept ſoldats ſeulement, il ſe vit contraint de ſe rendre à Fri-

ALEX. VI 1495.

ALEX. VI. deric, oncle de Ferdinand, qui formoit le ſiége de la Place.

1495. *Comm. liv. 8. ch. 8.* Charles VIII. étoit cependant en Savoye : informé du péril où ſe trouvoient les Fortereſſes de Naples, il fit armer au Port de Villefranche une petite Flotte, ſur laquelle on embarqua deux mille hommes, tant Suiſſes que Gaſcons. Le Roi en confia le commandement à un Gentilhomme, nommé Darban, brave & expérimenté dans la Marine, & lui donna ordre de mettre au plûtôt à la voile pour eſſayer de jetter du ſecours dans le Château-neuf.

Tous les autres ſoins de Charles ſe bornerent enſuite à ſecourir Novarre, où le Duc d'Orleans étoit aſſiégé par l'armée des Vénitiens, & du Duc de Milan, forte de vingt-cinq mille hommes. Comme le Roi, avec le peu de troupes qui lui reſtoit, n'oſoit rien eſperer de la force, il prit le parti de la négociation pour parvenir à la paix. Quoiqu'il fût ſecondé par la Ducheſſe de Savoye, & par la Marquiſe de Montferrat, l'affaire traîna en longueur. D'un côté, Charles demandoit la reſtitution de l'Etat de Genes, comme d'un Fief de ſa Cou-

ronne, & prétendoit conſerver Novarre : deux articles que le Duc de Milan ne pouvoit accorder à la premiere propoſition. D'un autre côté, les Provéditeurs Vénitiens, malgré toutes les démonſtrations de leur bonne volonté pour Charles, refuſoient d'être compris dans le Traité, parce qu'on leur propoſoit de ſe déſaiſir de pluſieurs Villes du Royaume de Naples, qu'ils s'étoient fait remettre par Ferdinand, ſous prétexte de leur ſervir de nantiſſement pour les dépenſes de la guerre ; mais dans le deſſein, comme la Cour d'Eſpagne, de s'étendre & de s'établir peu à peu dans ce Royaume. ALEX. VI. 1495.

Les conférences ſouvent interrompuës ſous divers prétextes, ſe renoüerent enfin par l'adreſſe de Philippe de Commines, & opererent un Traité qu'on bruſqua de part & d'autre. Il ſe conclut à Verceil le 10. d'Octobre entre le Roi & le Duc de Milan ſeulement, & portoit : « que le Châ- » teau de Genes ſeroit mis en ſequeſtre » entre les mains du Duc de Ferrare, » pour deux années, pendant leſquel- » les le Duc de Milan, feroit ſervice » au Roi, comme il en étoit tenu » pour raiſon de ce Fief, faute de quoi, » *Recueil des Traitez to. 1. p. 789.*

ALEX. VI. 1495. » le Château ſeroit livré au Monarque : qu'il ne prêteroit aucun ſecours au Roi Ferdinand, ni à ſes ſucceſſeurs, prétendans droit au Royaume de Naples ; qu'au contraire, il fourniroit cette année à ſes frais, deux Navires pour ſecourir les Fortereſſes de Naples : que l'année ſuivante, il en donneroit trois autres, qu'il ſerviroit en perſonne dans l'armée du Roi, ſi il faiſoit une ſeconde expédition en Italie, & livreroit paſſage par ſes Etats : qu'en cas que dans l'eſpace de deux mois les Vénitiens n'accédaſſent point au Traité, & vouluſſent ſoutenir le parti de Ferdinand, le Duc de Milan prêteroit ſecours au Roi contre la République, & auroit pour indemnité de ſes dépenſes, les Terres qui ſeroient conquiſes ſur elle : que pour ſûreté de l'execution de ces articles, il livreroit quatre ôtages, deux de Genes, deux de Milan. On ſtipula d'ailleurs à l'égard de Novarre, que cette Place ſeroit évacuée par le Duc d'Orleans, qui retiendroit Aſt & le Marquiſat de Sienne en dépendant, ſans que le Duc de Milan pût rien y prétendre. »

Charles, ſelon les apparences, ne compta pas beaucoup ſur ce Traité; mais il lui devenoit néceſſaire. La ſaiſon étoit avancée, une partie de ſes troupes déſertoit, l'autre ſe détruiſoit par les maladies, & ce Prince ne pouvoit plus ſe diſpenſer de retourner en France pour s'oppoſer aux progrès du Roi d'Eſpagne, qui non content de deux irruptions du côté du Languedoc & du Rouſſillon, travailloit ſans relâche à engager l'Angleterre & le Portugal dans ſa partie. A l'égard du Duc de Milan, il ne riſquoit rien de ſe lier par des Traités qu'il ſçavoit rompre ſuivant l'exigence des cas, & il ſe détermina ſans beaucoup de peine à ſigner celui de Verceil, dans la crainte qu'un corps de cinq mille Suiſſes que Charles attendoit, ne mît les François en état de lui faire lever de force le ſiége de Novarre. ALEX. VI. 1495.

On remit les deux ôtages du Milanois entre les mains du Roi, qui déterminé à ſon départ, ſe rendit à Trin, d'où il envoya Perron de la Baſche à Genes pour recevoir les deux ôtages Genois, & faire armer les deux Navires, & Philippe de Commines à Veniſe : il continua enſuite ſa route : & *Comm. ch. 12.* *Journ. de la Vigne.*

ALEX. VI. 1495. arriva à Lyon le 7. de Novembre.

Commines étoit chargé de demander aux Vénitiens, s'ils vouloient accéder au Traité de Verceil, de les ſommer de rendre Monopoli, & les autres Places qu'ils détenoient ſur les côtes de la Poüille, & de retirer du ſervice de Ferdinand, le Marquis de Mantouë, & leurs autres Capitaines: enfin de les obliger à déclarer que Ferdinand n'étoit pas compris dans la confédération de Veniſe, où l'on ne nommoit que le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & le Duc de Milan.

Les Vénitiens ne répondirent pas nettement à toutes ces demandes: ils alléguerent qu'ils n'étoient point en guerre avec le Roi de France: qu'ils n'avoient armé que pour ſecourir le Duc de Milan, leur Allié, menacé d'hoſtilités prochaines. Le Doge en particulier renouvella à Commines des propoſitions d'accommodement ſur l'affaire de Naples. Il ſe fit fort d'engager Ferdinand, du conſentement du Pape, à payer au Roi de France, 50000. ducats de Cens, ou de tribut annuel, avec quelque autre ſomme

me comptant, que les Vénitiens s'offroient de prêter, en retenant les Places qu'ils poſſédoient en Poüille : que Ferdinand laiſſeroit auſſi au Roi quelque Place forte, ou même quelque canton de la Poüille, tel que Tarente, & ſon territoire : Qu'à la faveur de ces Places, ſi Charles vouloit porter la guerre en Turquie, ce Prince & la République tiendroient en reſpect toute l'Italie, & que pour cette expédition, ils lui fourniroient cent Galeres entretenuës, & cinq mille chevaux, pour groſſir ſon armée de terre. ALEX. VI. 1495.

Commines en prenant congé du Sénat, promit de faire rapport au Roi de ces propoſitions, & revint à la Cour du Duc de Milan, qui depuis le départ de ce Monarque ne tenoit compte d'executer le Traité de Verceil. Peron de la Baſche perdoit ſon tems à Genes : le Gouverneur de cette Ville ne vouloit point que les deux navires fuſſent montés par des François : il ne prétendoit en mettre que vingt-cinq au plus ſur chacun, & employoit mille fauxfuyans pour gagner du tems, juſqu'à ce que les Châteaux de Naples fuſſent rendus, parce qu'il préſumoit

ALEX. VI. 1495. qu'ils n'avoient de vivres que pour un mois, & que la Flotte commandée par Darban ne ſeroit pas aſſez puiſſante, ſans les vaiſſeaux Genois, pour délivrer ces Fortereſſes, aſſiégées par toutes les forces des Puiſſances alliées. En vain Commines ſe plaignit hautement de cette ſourberie : le Duc de Milan crut s'excuſer en remarquant qu'il avoit bien promis de ſervir le Roi de France avec deux navires, mais qu'il ne s'étoit pas engagé à les laiſſer monter par des François. Sans s'arrêter à faire voir le ridicule de cette équivoque, le Miniſtre lui repréſenta le tort qu'il faiſoit au Roi ſon maître, qui faute de ce ſecours, alloit perdre les Fortereſſes de Naples, & par une ſuite néceſſaire, tout le reſte du Royaume : ce qui ſeroit entre le Monarque & lui un ſujet de haine perpétuelle. Il lui offrit la Principauté de Tarente, pour joindre au Duché de Bari qu'il poſſédoit déja : enfin il lui expoſa le danger où il ſe mettroit & tout le reſte de l'Italie, ſi les Venitiens reſtoient maîtres des meilleures Places maritimes de la Pouille. Le Duc convint de la vérité de ce dernier article, & ne pou-

vant nier les autres, il ſe tira d'embarras en ſe plaignant qu'il ne pouvoit ſe fier au Roi de France. Cependant pour honorer ſon Ambaſſadeur, il reconduiſit Commines à une lieuë de Milan, lorſqu'il en partit pour retourner en France: il s'avança juſqu'à lui promettre d'envoyer le lendemain à Genes Galeas de Saint Severin faire armer les deux Vaiſſeaux; & de lui mander auſſi-tôt la nouvelle de l'execution de ſes ordres, afin qu'il l'aprît le premier au Roi: nouveau menſonge, par lequel le traître oſoit encore jouer ce Prince & ſon Miniſtre. ALEX. VI. 1495.

Commines, quoique perſuadé de ſa mauvaiſe volonté, partit avec quelque eſpérance d'être ſuivi de près par ſon courier: il arriva à Lyon, le 12. de Décembre, & y trouva la Cour plus occupée de ſes plaiſirs, que du ſoin des affaires d'Italie. Ceux qui ne goûtoient pas le Traité de Verceil, le reçurent d'aſſez mauvais œil, & parce que c'étoit ſon ouvrage, ils s'en prirent à lui de la mauvaiſe foi du Duc de Milan. Il remit néanmoins par écrit au Roi les propoſitions qu'on lui avoit faites à Veniſe, & fit remarquer que dans les circonſtances actuel-

ALEX. VI. 1495. les, il étoit de la bonne politique de les accepter, comme l'unique moyen de conſerver quelques places dans un Royaume, qu'on étoit à la veille de perdre entiérement. Le Roi inclinoit à ce ſentiment; mais il n'oſoit agir contre l'avis de ceux qui le gouvernoient, particuliérement du Cardinal de Saint Malo, qui muni du chapeau, dont l'eſpérance l'avoit rendu le principal mobile de l'expedition d'Italie, en traitoit alors la ſuite avec aſſez dindifférence.

La flotte partit néanmoins de Provence conduite par Darban: c'étoit la ſeule reſſource de Montpenſier & de Rabodanges, réduits à la derniere extremité dans leurs fortereſſes: mais cette flotte, arrivée près de l'Iſle Procide, ayant apperçu celle des ennemis, forte de trente-deux batimens, prit l'épouvante, & malgré le brave Darban, s'enfuit à toutes voiles juſqu'à Livourne, où il fut contraint de débarquer la plus grande partie de ſes ſoldats que la frayeur ſuivit juſqu'à Piſe où ils ſe ſauverent; ainſi Montpenſier aux abois fut contraint de capituler le 4. d'Octobre aux conditions ſuivantes.

Capitul. in Cod. Mſ. Bib. » Que ſi dans l'eſpace de deux mois, » qui devoient expirer au 6. de Décem-

» bre, il n'arrivoit de France à ſon ſé- ALEX. VI.
» cours une armée par terre ou par
» mer, ce qui devoit s'entendre d'une 1495.
» Flotte, & non de quelques Navires, *Reg. olim Brienne, n. 16. p. 125.*
» il évacueroit le Château-Neuf &
» la Tour de Saint Vincent; que pour
» ſureté il donneroit en ôtages, les
» Seigneurs d'Alegre, de la Marche,
» de Rocquemartin, & de Genlis: que
» cependant il y auroit treve, & que
» de part & d'autre on pourroit ſe for-
» tifier & réparer: que l'armée Fran-
» çoiſe, qui étoit entre les Châteaux,
» ne pourroit en décamper, ſans le
» conſentement de Ferdinand, ce qu'on
» aſſuroit en livrant pour cautions en-
» tre les mains du Comte de Trivento,
» le Seigneur de la Chapelle, les Pa-
» trons des Galeres, la *Marie* & la *Ga-*
» *briele*, ou leurs fils, & quelques au-
» tres. Ferdinand s'obligeoit à pourvoir
» l'armée & la garniſon du Château-
» Neuf des vivres néceſſaires, à la diſ-
» crétion des Conſervateurs ou garants
» de la capitulation, qui étoient pour
» Ferdinand, Proſper Colonne, Dody-
» mas de Requeſens, tous deux Capitai-
» nes ſervans dans l'armée du Roi d'Eſ-
» pagne, Don Juan de Servillion, & Jean
» des Montagnes: & pour le Comte de

Alex. VI. 1495. » Montpenſier, Noel de Haut-Henraz, » Lancelot Anneſtis & Saint Novarre.

» On ſtipula que le Château de Pizzo-Falcone & l'Abbaye de Sainte Croix demeureroient neutres, & ſeroient ſéqueſtrées entre les mains des Médiateurs : qu'en cas d'évacuation des Fortereſſes, les François pourroient ſortir du Royaume avec leurs biens, ôtages, & Artillerie, excepté celle du Roi Ferdinand ; & ſi le tems n'étoit pas propre à la navigation, qu'ils pourroient ſe retirer en quel lieu il voudroient, hors du Royaume, ſous le ſauf-conduit du Légat & des autres Confédérés : on laiſſoit au Comte de Montpenſier la liberté de paſſer en Calabre, avec quinze hommes d'armes. On arrêta de plus que pour notifier cette capitulation, le Comte pourroit envoyer dix Vaiſſeaux, ou Barques d'avis, deux en Pouille, deux en Calabre, deux dans l'Abruzze, & quatre en France : & que ſi les Députés étoient arrêtés par ordre du Pape, ou de quelques autres, on prolongeroit le terme de deux mois.

A ſon expiration, Montpenſier n'ayant reçu aucun ſecours, rendit le

Comm. ch. 14.

Château-Neuf le 8. de Décembre & le 27. de Février ſuivant, Rabodanges évacua le Château de l'Oeuf. ALEX. VI. 1495.

Montpenſier, avec ſix ou ſept mille hommes tant François, qu'Italiens & Allemands, ſans proviſions, ſans argent, ſe maintint encore quelques mois dans une partie de la Poüille & de la Calabre, juſqu'à ce qu'enfin ayant été aſſiegé par Ferdinand & Gonſalve dans Atelle, Ville de la Baſilicate, ſituée au pied de l'Apennin, il ſe vit une ſeconde fois contraint de capituler vers la fin du mois de Juillet 1496. *Hiſt. de Guill. de Villen. n. 117. Surit. an. lib. 2. de Reg. Hernand. cap. 27. 28. N. 148.*

Encore flatté que la France ne l'abandonneroit » pas, il promit par les » articles de la capitulation, de rendre la Place le 13. d'Août ſuivant, » s'il ne recevoit point de ſecours: de » ſortir du Royaume & de s'embarquer » avec tous ſes gens au Port de Caſtellamare, ſur les Vaiſſeaux que Ferdinand devoit fournir pour les conduire » en Provence; juſqu'à l'échéance de ce » terme Ferdinand s'engagea à leur fournir des vivres. A l'égard de Daubigny, » des Princes de Salerne & de Biſignano, » & des autres Officiers François qui » n'étoient point dans la Ville, Mont» penſier promit de leur envoyer ordre

Alex. VI. 1495. » & à toutes les places qui tenoient » encore pour Charles VIII. de ſe rendre à Ferdinand, & en paſſant à la » vûe d'Oſtie d'obliger Merault des » Gueres qui y commandoit, de remettre cette Place au Saint Siege. Pour ſureté de l'exécution Montpenſier donna en ôtages, Précy, Grand Sénéchal & le Bailly de Vitri, pour les François: pour les Italiens Paul Vitelli; & pour les Allemands, le Capitaine des Souches-Brochart. Faute de ſecours dans le temps marqué, les François, fidéles à leurs engagemens, évacuerent la N. 154. Place; mais le Roi de Naples uſa de perfidie, car les ayant fait embarquer au nombre de 5000. il les retint ſi long-tems en mer, que les maladies en firent périr les trois quarts, avec Montpenſier qui les commandoit: il ne retourna en France qu'environ 1500. hommes. Gayette & quelques autres Villes n'accepterent point la capitulation d'Atelle, & deffenduës par de braves Officiers reſterent environ un an fidelles à la France, à qui elles ne fournirent qu'une occaſion infructueuſe de dépenſe: il en couta à Charles VIII. plus de 300000. francs pour leur envoyer à diverſes fois quelques ſecours

ſans pouvoir les conſerver : parce que le Conſeil de ce Monarque, toujours en contrariété, ou ne prenoit aucune précaution, ou les prenoit à contre-tems. ALEX. VI. 1496.

Ce ne fut en effet qu'à la derniere extrémité, que le Roi & ſes Miniſtres s'apperçurent de toutes les fauſſes démarches qu'ils avoient faites dans l'expedition d'Italie, & qu'ils formerent un plan raiſonnable pour en entreprendre une ſeconde avec plus de ſureté. Charles voulant s'oppoſer aux Eſpagnols envoya ſur les Frontieres du Rouſſillon une armée, commandée par le Maréchal de Saint André, renouvella ſes alliances en Italie, & l'on arrêta que Trivulce ſe rendroit promptement à Aſt à la tête d'un corps de Troupes : que le Duc d'Orléans le ſuivroit avec le reſte de l'armée, & que le Roi paſſeroit lui-même les Alpes. On donna ordre à l'armement d'une Eſcadre, deſtinée au ſecours de Gayette, dont le Comte de Trivento formoit le ſiége, avec une Flotte de Galeres Eſpagnoles & Venitiennes.

Trivulce arriva à Aſt, & il partit des Ports de Provence trois Galeres, qui malgré les précautions des Alliés, entrerent dans la rade de Gayette &

ALEX. VI. 1496. ravitaillerent la Place : le reſte du projet avorta, parce que d'un côté l'Empereur & le Roi d'Angleterre, ſollicités vivement par les Cours de Rome & d'Eſpagne, s'unirent aux Puiſſances confédérées, pour contrecarrer les nouveaux deſſeins de la France, & que d'un autre Charles VIII. ayant perdu au commencement de l'année le Dauphin ſon fils unique, le Duc d'Orleans devenu héritier préſomptif de la Couronne, oſoit d'autant moins s'éloigner, que le Roi paroiſſoit ne pouvoir vivre long-temps. Enfin une paſſion naiſſante que le Monarque valetudinaire conçut, à ce qu'on prétend, pour une Demoiſelle de la Reine, acheva de le détourner de l'entrepriſe.

Burch. in Diario. Surit. in Ferd. V. lib. 2. cap. 33. Cependant Ferdinand II. mourut à Naples le 7. d'Octobre, ſans laiſſer d'enfans du mariage qu'il avoit contracté avec ſa propre tante, ſœur d'Alphonſe II. Les Nobles & le peuple firent auſſi-tôt prier par leurs Députés *Tutini de Seggi. p.* 218. Frideric, Prince d'Altamura Oncle du feu Roi de venir prendre poſſeſſion de la Couronne. Ce Prince, au moyen de differens Traités qui le reconcilierent avec les principaux Partiſans de

la France, fut proclamée par les Princes de Salerne & de Bisignano & par les Comtes de Lauria & de Melito, qui tous quatre peu auparavant étoient ses plus cruels ennemis. Il fit ensuite reconnoître Ferdinand son fils Duc de Calabre. ALEX. VI. 1496.

Le Roi d'Espagne crut alors pouvoir entamer le projet qu'il formoit depuis long-temps sur le Royaume de Naples; c'est ici qu'on voit commencer le jeu de cette politique, plus admirable que digne d'être imitée, par laquelle l'habile Monarque sçut insensiblement parvenir à ses fins, & embellir l'histoire de son temps.

Les circonstances paroissoient favorables à ce Prince : il étoit maître de plusieurs postes considérables dans le Royaume, où il ne restoit aux François que Gayette, prête à se rendre, le Château de Cosence en Calabre, & Tarente. D'ailleurs le nouveau Roi Frideric étoit peu propre aux travaux de la guerre, & par consequent peu capable de deffendre un Royaume qu'on voudroit lui enlever. Il fit donc représenter à Alexandre VI. par Garcilasso son Ambassadeur, qu'Alphonse le Magnanime, après la con- *Co m. ch 16.*

ALEX. VI. 1496. quête de ce Royaume, en avoit reçu l'inveſtiture pour lui & ſes héritiers: qu'il falloit entendre ſous cette qualification, les héritiers propres, qui pouvoient légitimement lui ſucceder dans ſes autres Etats: que l'inveſtiture accordée par Pie II. à Ferdinand, fils naturel d'Alphonſe, n'avoit pu préjudicier aux droits de Jean Roi d'Arragon, frere, & légitime héritier du même Alphonſe: que ſi juſqu'alors la Cour d'Eſpagne avoit paru oublier ſes intérêts, on ne devoit attribuer ſon ſilence qu'aux conjonctures, & à la conſidération du mariage de l'Infante Jeanne, ſœur du Roi Catholique, avec Ferdinand I. mais que ces raiſons ne ſubſiſtoient plus: Garcilaſſo conclut en ſuppliant le Pape de donner l'Inveſtiture au Roi ſon maître.

La propoſition ne pouvoit être du goût d'Alexandre VI, qui concevoit la folle idée d'établir l'un de ſes fils naturels ſur le trône de Naples, & qui d'ailleurs redoutoit un voiſin auſſi puiſſant que le Roi d'Eſpagne: il répondit en termes vagues qu'il ne déſiroit rien tant que d'obliger le Roi Catholique, mais qu'il ſçavoit l'union parfaite qui regnoit entre Frideric &

les Barons & le peuple Napolitain ; qu'on l'assuroit d'ailleurs que la Reine Jeanne, veuve de Ferdinand I. étoit maîtresse des Châteaux de Naples : que dans une pareille circonstance, si cette Princesse se déclaroit en faveur du Roi son frere, le Saint Siege pourroit aussi sans risque, l'appuyer de ses bons offices : que si au contraire, elle suivoit le parti du Roi Frideric, la Cour de Rome n'oseroit effectuer ses bonnes intentions, de crainte d'achever de ruiner le Royaume, en l'exposant à de nouveaux troubles. ALEX. VI. 1496

Sur cette réponse, Ferdinand jugea du premier coup d'œil que le Pape ne lui applaniroit pas le chemin qu'il vouloit se frayer : il apprit même que le Pontife, depuis les propositions de Garcilasso, n'oublioit rien pour engager les Venitiens & le Duc de Milan à maintenir Frideric sur le trône, plûtôt dans la vûë de rompre les mesures de la Cour d'Espagne, que de renoncer à ses propres desseins pour l'agrandissement de sa famille. Ainsi le Roi Catholique changea de batterie, de crainte d'éfaroucher, avant le moment favorable, ni Frideric, ni les Puissances alliées. Sous couleur de proteger

ALEX. VI. 1496. ce Prince, il donna ordre à Gonſalve d'avancer ſes conquêtes dans le Royaume, & de travailler à reconcilier au nouveau Souverain les Barons, partiſans de la France. Pour ſuſpendre en même temps les hoſtilitez de Charles VIII. tant du côté du Rouſſillon, où le Maréchal de Saint André étoit déja maître de Salſes, que du côté de l'Italie, il eſſaya de l'amuſer par des ouvertures de paix, en lui faiſant propoſer par ſes Ambaſſadeurs une treve, qui devoit comprendre toutes les Puiſſances de la Confédération de Veniſe, ſous la condition que Charles pourroit, pendant le cours de la treve, ravitailler Gayette & les autres Places qu'il poſſedoit encore dans le Royaume: & que cependant on choiſiroit un lieu de conférence, où les Plénipotentiaires des Alliés iroient travailler à un traité de paix.

Charles VIII. goûtoit aſſez ces propoſitions d'accommodement de la part d'un Prince dont l'appui avoit maintenu la branche bâtarde d'Arragon ſur le trône de Naples; mais juſtement irrité contre les Venitiens & contre le Duc de Milan, il vouloit exclure de la treve les Puiſſances Con-

fédérées. Cependant pour ne point se refuser entierement aux voyes pacifiques, en congediant sans aucun succès les Ministres Espagnols, il envoya avec eux le Seigneur de Clérieux, chargé de quelques instructions. Pendant qu'il étoit en chemin, Gayette s'étant renduë à Fridéric par capitulation du 19. de Novembre, le Roi d'Espagne crut devoir changer le plan de sa négociation avec la France, ensorte que Clérieux de retour proposa de sa part à Charles VIII. que la bonne intelligence fût rétablie entre les deux Rois: que de concert & à frais communs, ils entrepriſſent la conquête du Royaume de Naples, & qu'ils y marchaſſent en perſonne. Ferdinand demandoit encore que les Puiſſances Confédérées fuſſent compriſes dans la treve, & qu'on fixât en Piedmont le jour & le lieu d'une conférence où elles pûſſent intervenir par leurs Plénipotentiaires.

ALEX. VI. 1496. *Dier. Buch. Comm. ch. 16.*

Ce nouveau plan n'étoit qu'un jeu de la Cour d'Eſpagne, pour donner le tems à Frideric, ou plûtôt à Gonſalve de s'étendre & de s'affermir dans le Royaume de Naples: car quelle apparence que les Puiſſances Confédérées,

Alex. VI. 1496. qui ne s'étoient liguées qu'afin d'empêcher la France de s'établir en Italie, concourûſſent à une paix, dont l'objet ſeroit d'unir cette Couronne avec l'Eſpagne pour y entreprendre enſemble de nouvelles conquêtes; Charles VIII. s'aveugla cependant encore, & renvoya en Eſpagne Clérieux & Michel de Grammont avec ordre de traiter ſur le plan propoſé.

Ce ſecond voyage n'avança point les affaires: les deux Miniſtres étant revenus en France, accompagnés d'un Ambaſſadeur du Roi Catholique, Clérieux rapporta que ce Prince, après la conquête projettée, ſe contenteroit de la Calabre, comme voiſine de la Sicile, pour lui tenir lieu de ce qu'il prétendoit au Royaume entier; qu'il laiſſeroit le reſte à la France: qu'il ſe trouveroit en perſonne à cette expedition, & qu'il payeroit la moitié de la dépenſe. Ce rapport parut ſuſpect: on ſçavoit que Clérieux, affectionné à la maiſon d'Arragon, prétendoit au Marquiſat de Cotrone, ſitué en Calabre, & détenu par le Roi d'Eſpagne, d'où l'on conjecturoit que ce Miniſtre, naturellement crédule, ſe flatoit d'être mis en poſſeſſion de ce Domaine: d'ailleurs

leurs l'Ambaſſadeur Eſpagnol, qu'il avoit aménè, ne confirmoit point ce qu'il venoit d'avancer &, ſe contentoit de dire que ſelon les apparences, Clérieux n'auroit pas pris ſur lui de pareilles propoſitions, ſi on ne les lui avoit faites à la Cour d'Eſpagne : enfin on ne pouvoit croire que Ferdinand voulût paſſer en perſonne à la conquête de Naples, ni faire la moitié des frais. Pour éclaircir ces contrariétez entre deux Miniſtres qui devoient parler le même langage, Charles ordonna à Clérieux de retourner une troiſiéme fois en Eſpagne avec Grammont, & leur donna pour Collegue le Seigneur du Bouchage, homme d'éxpérience auquel on pouvoit ſe fier. ALEX. VI. 1496.

Ces trois Miniſtres étant arrivez en Eſpagne, leurs Majeſtez Catholiques les firent loger en un lieu où perſonne ne communiquoit avec eux; ils y étoient gardés à vûë, ce qui vraiſemblablement ne ſe faiſoit qu'à deſſein de tenir plus ſecret le ſujet des négociations. Ils eurent néanmoins pluſieurs audiences, & lorſque du Bouchage voulut s'expliquer ſur les propoſitions de Clérieux, Ferdinand & la Reine Iſabelle ſa femme répondirent qu'ef-

Alex. VI. 1496. fectivement ils les avoient faites, mais ſeulement par forme de converſation ; qu'au reſte en faiſant la paix, ils ménageroient volontiers l'honneur & les intérêts du Roi de France. Clérieux choqué de la négative, ſoutint fermement au Roi d'Eſpagne qu'il s'étoit expliqué en termes clairs & précis, enſorte que l'adroit Monarque, pour ne point trop ſe montrer à découvert, ſe crut obligé de conclure avec du Bouchage une treve de deux mois, ſans y comprendre les Puiſſances Confédérées : & l'on convint que cependant les Plénipotentiaires des deux Couronnes s'aſſembleroient à Médina-del-Campo, pour travailler à un Traité définitif. De part & d'autre on notifia auſſi-tôt la treve aux Généraux des armées Eſpagnolle & Françoiſe, qui campéesen préſence dans les Montagnes, aux environs de Riba-Saltas, petite Ville ſituée à deux lieuës de Salſes, n'attendoient que le moment d'en venir aux mains.

1497. A la nouvelle de cette treve, les Alliés ſe crurent ſacrifiés, & s'imaginerent que l'Eſpagne alloit faire ſa paix avec la France, au préjudice de l'intérêt commun : l'Empereur prenant le

premier l'alarme, abandonna le Mila- Alex. VI. 1497.
nois où il étoit déja, prêt à s'oppoſer aux entrepriſes de Charles VIII. mais l'évenement fit voir que leur crainte étoit prématurée, & que la paix qu'ils redoutoient étoit reſervée à un autre temps.

On s'aſſembla à Medina-del-Campo. Les Conferences roulerent ſur le Royaume de Naples, dont il étoit difficile de regler le ſort. On convenoit réciproquement que Frideric devoit être exclus du Trône, à cauſe de la naiſſance illégitime de Ferdinand I. que par conſequent la Couronne devoit paſſer ſur la tête de Charles VIII. ou de Ferdinand le Catholique, qui tous deux y avoient droit. Les Plénipotentiaires convenoient auſſi qu'il ſeroit plus avantageux aux deux Concurrens de partager ce riche Domaine à l'amiable, que de le diſputer par une guerre ruineuſe. Le Monarque Eſpagnol ſembloit toujours approuver la voye de partage; mais il demandoit qu'on ſoumît l'affaire à l'arbitrage de l'Empereur, & Charles VIII, qui prétendoit ſon droit inconteſtable, refuſoit d'en abandonner la diſcuſſion au jugement d'un tiers: il offroit de ceder la Ca-

Alex. VI. 1497. labre, à condition que s'il vouloit dans la ſuite la réunir au reſte du Royaume, il donneroit en échange à l'Eſpagne celui de Navarre, comme un Etat plus à ſa bienſéance, & en outre un dédommagement de 30000. écus d'or, tous les ans, parce que les revenus de la Calabre excedoient à peu près de cette ſomme ceux de la Navarre. Les Miniſtres Eſpagnols, bien inſtruits que le Roi leur maître ne vouloit rien conclurre, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems, loin d'accepter ces propoſitions, demanderent au contraire, par un retour auquel on ne devoit pas s'attendre, qu'on laiſſât Frideric en poſſeſſion de ſon Royaume : que ce Prince pour dédommager la France des frais de la derniere guerre, lui donnât une ſomme dont on conviendroit, & s'obligeât de plus à lui payer un tribut annuel & perpetuel : & qu'en vûë de rendre le Traité plus ſtable, il épouſât la fille du Duc de Bourbon, niéce de Charles VIII. Les Plénipotentiaires de ce Prince n'ayant point d'inſtruction ſur ces articles, ne furent pas en état de répondre & l'on ſe ſépara ſans prendre aucune reſolution. Du Bouchage & ſes Collegues partirent donc pour

retourner en France, & le Roi d'Eſpagne qui vouloit toujours entretenir la négociation, leur promit qu'ils ſeroient ſuivis de près par des Ambaſſadeurs, chargés de ſes pouvoirs, pour la terminer de maniere ou d'autre. ALEX. VI. 1497.

Frideric qui avoit à ſe précautionner contre la France & contre l'Eſpagne, faiſoit cependant des alliances, & cherchoit à s'acquerir des partiſans par ſes liberalitez exceſſives : il les étendit ſur les Borgia, & par cette voye obtint d'Alexandre VI. l'inveſtiture qu'il ſollicitoit ſans relâche depuis ſon avenement à la Couronne : Le Pape par une Bulle du 9. de Juin commit le Cardinal de Valence ſon fils pour inveſtir ce Prince par l'Etendard. Frideric alla le recevoir à Capouë le premier d'Août, & ils entrerent enſemble à Naples, où il fut couronné des mains du Légat. Le Prince de Salerne & tous les autres Barons de la Maiſon de ſaint Severin, de nouveau révoltés contre lui, n'aſſiſterent point à cette cérémonie, & diſpoſés à ſoutenir le parti de la France, ſe fortifierent dans leurs châteaux, ce qui fit conjecturer à Frideric qu'il n'étoit pas encore bien affermi ſur le Trône.

Bull. in-v ſt. ap. O.l. Ray. 1497. *n.* 9. *Ep ſt. ibid. n.* 12. *Sur. in Ferd. V. lib.* 3. *cap.* 8.

Liv. VI. 1497. *Marian. Sur. lib. 30. c. 9.*

Tandis que Gonſalve, conformément aux intentions du Roi ſon maître, travailloit à les ſoumettre par la force, il arriva un événement qui obligea de differer le départ des Ambaſſadeurs que Ferdinand le Catholique devoit envoyer en France. Don Juan Prince de Caſtille, ſon fils unique, & préſomptif héritier, mourut le 4. d'Octobre, laiſſant Marguerite d'Autriche, ſa veuve, groſſe de ſix mois. Ce coup penſa accabler Ferdinand; & l'eſpérance qui lui reſtoit ſur l'enfant prêt à naître, fut bientôt détruite, car Marguerite, ſaiſie de douleur, mit au monde une fille qui mourut même avant que de naître. Le Roi d'Eſpagne avoit quatre filles, dont trois étoient mariées: Iſabelle l'aînée, à Emmanuel, Roi de Portugal, Jeanne à Philippe I. Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Maximilien, Catherine à Artus, Prince de Galles. Dès que l'Archiduc eut reçu la nouvelle de la mort de Don Juan, il prit la qualité de Prince de Caſtille, & d'héritier préſomptif de la Couronne; mais Ferdinand deſtinant ſa ſucceſſion au Roi de Portugal, comme Epoux de ſa fille aînée, propoſa l'affaire aux Etats

Comm. ch. 16. Lambert. Th. Reg. in Reg. Portug.

assemblés à Sarragoce. Il y eut partage de sentimens : les uns prétendoient que ce seroit introduire un usage nouveau & contraire aux Coûtumes, d'admettre les filles à la succession du trône, dont elles étoient excluses par les Loix: les autres entroient dans la vûë du Roi, & trouvoient des raisons plausibles pour les autoriser. L'accouchement de la Reine de Portugal, qui mit au monde un Prince, aux dépens de sa propre vie, termina la contestation. L'Infant qu'on nomma Michel, fut reconnu Prince de Castille avec moins de difficulté, & le Roi d'Espagne deffendit à l'Archiduc, d'en porter à l'avenir le titre. ALEX. VI. 1497.

Cette affaire terminée, Ferdinand le Catholique envoya en France, le Duc de Strada, & deux autres Plénipotentiaires qui y arriverent dans le tems que Charles VIII. se disposoit à faire assiéger Perpignan. On renoüa la négociation sur le dernier plan ; mais ce Prince donna lieu à de nouvelles difficultés, en demandant qu'une des conditions de la paix, fût que le Roi d'Espagne devenu son allié, l'aidât à réünir à perpétuité le Duché de Milan & l'Etat de Genes à

Alex. VI. 1497. la Couronne de France. Le Monarque Eſpagnol faiſoit toujours mine d'approuver le partage du Royaume de Naples ; mais c'étoit à ſon gré ſe donner un rival trop puiſſant en Italie, que de lui aſſurer la poſſeſſion de Genes & de Milan, qui en augmentant ſes forces, le mettroient auſſi en état d'enfraindre, quand il voudroit, le Traité de Partage : on croyoit d'ailleurs que dans cette affaire, il étoit indiſpenſable de faire intervenir l'autorité de l'Empereur, à cauſe de ſes prétentions de Souveraineté ſur les grands Fiefs d'Italie. Les choſes ſe trouvoient en cet état d'incertitude, lorſque Charles VIII. mourut ſubitement au Château d'Amboiſe, le 7. d'Avril, ce qui ſuſpendit de nouveau & les négociations, & les hoſtilités.

Charles à ſa mort, ne poſſédoit plus rien dans les Etats de Naples : au contraire, le Roi d'Eſpagne & les Vénitiens, ſes ennemis, s'étoient emparés des meilleures Places de la Pouille & de la Calabre, & tel fut le fruit de la plus étonnante expédition. Dans le cours de moins de quinze mois, ce jeune Monarque franchit deux fois les Alpes & l'Apennin, avec une armée

&

& un prodigieux train d'artillerie, traverſa deux fois l'Italie dans toute ſa longueur, ſoumit en quinze jours le Royaume de Naples, battit à ſon retour une armée quatre fois plus forte que la ſienne, & conclut divers traitez : ces événemens qui paroiſſent miraculeux, ont fait dire aux Hiſtoriens que Dieu dans ſa colere avoit mis les armes à la main de Charles VIII. pour châtier l'Italie. ALEX. VI. 1497.

Les François n'en retirerent d'autre gloire que celle d'avoir, avec très-peu de Troupes, défendu pendant deux ans contre les forces des Rois d'Eſpagne & de Naples, & celles des Venitiens, un Royaume conquis en moins de deux ſemaines : mais on leur reprocha leur hauteur & leur avidité, qui les rendirent odieux aux peuples qu'ils venoient de ſe ſoumettre : la trop grande confiance qu'ils prirent en leur proſpérité, & qui les aveugla ſur ce principe certain, que plus les conquêtes ont été rapides, plus il faut employer de précautions pour les conſerver : leur penchant à la débauche, qui les ſuit par-tout, & le peu de fidélité qu'ils témoignerent à l'égard de la République de Florence en rete-

ALEX. VI. 1497. nant ſes Places, quoiqu'ils n'en fuſſent que dépoſitaires, & en ne les rendant que lorſqu'il ne leur fut plus poſſible de s'y maintenir.

Fin du Tome troiſiéme.

TABLE
DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

A

Administrateurs de *Naples*, envoient des Députés au Duc René, 159.
Alexandre VI. Pape, s'engage sécrettement à défendre le Royaume de Naples, 348. Voyez *Ferdinand* II. *Sforce* (Ludovic) fait difficulté d'accorder à *Alphonse* l'investiture du Royaume de Naples, 353. la lui accorde & le fait couronner, 354. en refuse l'investiture à *Charles* VIII. Roi de France, 355. congédie ses Ambassadeurs, 356. Sujet de sa députation vers Bajazet, 358. Contenu de la Lettre qu'il en reçoit, 359. sollicite le Roi d'Espagne *Ferdinand* le Catholique à se déclarer contre *Charles* VIII. 365. Sa déclaration en plein Consistoire contre les François, 381. se retire au Château Saint-Ange, 383. en sort; va loger au Vatican où il reçoit le Roi *Charles* VIII. dans l'Eglise de S. Pierre, 385. amuse ce Prince sur l'investiture, 386. A l'approche de ce Prince il se sauve de Rome & se retire

à Perouſe, 411. veut établir un de ſes fils naturels ſur le Thrône de Naples, 444. Voyez *Ferdinand* V. Ses efforts pour engager les Venitiens & le Duc de Milan à maintenir *Frideric* ſur ce Thrône, 445. Cardinal qu'il commet pour en inveſtir ce Prince, 453.

Alope (Pandolphe) Gentilhomme, dignités où l'éléve la Reine Jeanne II. qui le laiſſe maître des affaires, 5. Sa jalouſie contre Sforce, 7. *& ſuiv.* emploie toute ſon adreſſe pour éluder l'éxécution du Traité de Valence, 12. *& ſuiv.* ſonge à ſe garantir de ſes envieux; ſe reſoud de ſe réconcilier avec Sforce, qu'il va trouver dans ſa priſon, *la même & ſuiv.* Ce qu'il lui annonce de la part de la Reine, 16. Sujet pour lequel il s'attire l'indignation des Barons du Royaume, 17. eſt arrêté & conduit au Château de l'Oeuf; aveu qu'on lui arrache par la violence des tourmens, 25. *& ſuiv.* eſt condamné à perdre la tête & eſt executé, 26.

Alphonſe V. Roi d'Arragon & I. de Sicile par la mort de Ferdinand ſon pere, tente la conquête de l'Iſle de Corſe, 69. envoie au Pape pour lui faire approuver cette entrepriſe, 71. Voyez *Louis* III. fait eſperer à l'Ambaſſadeur de *Jeanne* de lui donner du ſecours, 73. lui déclare qu'il prend ſa défenſe, 75. *& ſuiv.* eſt adopté par cette Reine, 76. proclamé Duc Calabre, 79. A la tête de trois mille Cavaliers, il ſe rend à Sulmone; entreprend de ſurprendre la vigilance de *Sforce*, 82. ſe détermine à paſſer à Naples, 84. y arrive, ſon entrée ſolemnelle, 85. Voyez *Jeanne* (la Reine)

ratifie les conventions qu'il avoit faites, avec cette Reine, 86. qu'il oblige de remettre Capoue entre les mains de Braccio, 87. Voyez *Caraccioli* (Jean) Tréve qu'il signe; retourne à Naples, 90. envoie la meilleure partie de son Armée en Corse, *la même & suiv.* suit la Reine Jeanne à Gayerte, 91. travaille à reconcilier Sforce avec cette Princesse, *la même.* est reconnu par le Pape *Martin* V. pour héritier présomptif de cette Reine, 92. Son caractere, *la même.* se resoud à s'assurer de la personne de *Caraccioli*, 95. qu'il fait arrêter, 96. se retire au Château-Neuf; assiege le Château Capouan, 98. Son Armée est défaite par *Sforce*, la même. Flotte qui lui arrive, qui le met en état d'assieger Naples, 104. dont il se rend entiérement maître, 108. s'emparede l'Isle d'*Ischia*, *la même.* Obligé de retourner en Espagne, il nomme Dom *Pedre* son frere Lieutenant Général en son absence, 111. confie à Jacques *Caldora* le Gouvernement de Naples, *la même.* aborde à Gayette; y établit Gouverneur Antoine de *Lune*; attaque Marseille au dépourvu, qu'il prend & livre au pillage, 113. *& suiv.* oblige deux Cardinaux de l'obedience de *Benoît* XIII. à élire un Pape, 123. Ses moyens pour se mettre en possession du Royaume de Naples; fait sa paix & un Traité d'alliance avec les *Genois*, 126. reçoit un Messager de *Caraccioli*, 127. envoie un de ses Sécretaires conferer avec la Reine *Jeanne*, 128. suspend la guerre de Castille par une tréve; passe en Catalogne; députation qu'il reçoit à Lerida, 129. Voyez *Fano* (Antoine de) envoie en Sicile y armer une Flotte, 130.

Son expédition contre le Roi de Tunis, 138. *& suiv.* négocie auprès du Pape *Eugène* IV. pour l'inveſtiture; va en Sicile; envoie des Ambaſſadeurs à la Reine *Jeanne*, 139. Voyez *Eugene* IV. prend terre dans l'Iſle d'*Iſchia*, 140. eſt invité par la Nobleſſe du Royaume de *Naples* à s'emparer de cette Couronne, 160. Pourquoi il envoie *Caraffe* dans ce Royaume, *la même & ſuiv.* Diſpoſitions interieures de ce Royaume qu'il en apprend, 161. Ce qui le porte à quitter le port de Meſſine & à aller mouiller à la petite iſle de *Ponza*, la même *& ſuiv.* forme le Siege de *Gayette*, 163. va pour combattre la Flotte de *Genes* qu'il avoit appris être en mer; eſt défait & obligé de ſe rendre priſonnier, 167. *& ſuiv.* eſt conduit à Milan, 172. Profit qu'il fait des diſpoſitions du Duc de Milan, *la même.* avec lequel il traite, 173. eſt élargi; envoie en Eſpagne pour faire travailler à un armement, 174. Ordre qu'il donne au Prince de *Tarente* & au Duc de *Seſſa*, la même. ſe rend en diligence à *Gayette* où il fait conſtruire une Citadelle, 175. Profit qu'il tire de l'abſence de ſon Competiteur, 178. attaque l'Armée du Patriarche *Vitelleſchi*, qu'il met en déroute, 182. favoriſe les procédures du Concile de *Bâle*, 184. ſe jette dans le Comté de *Celano* dont il fait la conquête, 186. eſt défié au combat par *René*, 187. étend ſes conquêtes, 188. s'approche de *Naples*, qu'il aſſiege par terre, 189. en leve le ſiege, & ſe retire à Capoue, 190. ſe rend maître de *Caïvano*, 191. *& ſuiv.* Ordre qu'il donne au Prince de *Tarente*, 195, ſe retire vers Caſtellamare, 196. Voyez

Charles VII. avance ſes conquêtes ; ſe fortifie ; prend *Averſe*, 201. Comment il reçoit *Caldora*, 219. Voyez *Caldora* (Antoine) refuſe toutes les conditions de paix, 220. eſt inſenſible aux menaces du Pape *Eugene* IV. ſuite de ſes conquêtes, 223. attaque *Martinenque* ; le bat à deux repriſes ; & défait ſon armée, 225. aſſiege *Naples*, 226. dont il ſe rend maître, 231. Sa clemence envers les Habitans, *la même*. marche contre *Caldora*, qu'il bat & fait priſonnier, 233. Voyez *Anello*. Hommages qu'il reçoit ; reunit le Royaume de *Naples* à celui de *Sicile* la même. en ſollicite l'inveſtiture auprès des deux Papes ; traite avec le Pape *Eugene* IV. 234. *& ſuiv.* dont il obtient une Bulle d'inveſtiture pour le Royaume de *Naples*, 236. enleve pluſieurs places à François *Sforce* dont il remet le Saint Siege en poſſeſſion ; prête à *Eugene* V. ſerment de fidélité, 237. meurt ; âge, durée de ſon Regne ; ſon Teſtament, 238. Où inhumé, 239. Ses bonnes & mauvaiſes qualités, *la même & ſuiv.*

Alphonſe fils de Ferdinand Roi de Naples ; voyez *Alexandre* VI. Après la mort de ſon pere il ſe fait reconnoître Roi de Naples ſous le nom d'

Alphonſe II. ſollicite ſon inveſtiture à Rome, 353. envoie ſon fils pour s'oppoſer aux François, 366. Offre qu'il fait à *Charles* VIII. 368. paſſe inutilement tout l'été dans l'Abruzze ; va camper ſous Terracine ; abandonne ſon entrepriſe ſur *Nettuno* ; ſe retire à Naples, 374. Villes qui ſe déclarent contre lui ; pourquoi il abdique la Couronne entre les mains de Ferdinand, 88. Prétexte qu'il prend pour ſigner

l'Acte de ſa démiſſion, 389. ſe réſout de ſortir de Naples, *la même*. s'embarque & va ſe cacher dans la ville de Mazara, 390. ſe retire à Meſſine dans le Couvent du Mont-Olivet, & y prend l'habit; meurt; durée de ſon régne, *la même*. Fable que l'on débite à ſon ſujet, *la même & ſuiv.*

Amedée Duc de Savoye, voyez *Savoye* (Amedée Duc de)

Anello, maçon, donne à *Alphonſe* V. Roi d'Arragon, le moyen de ſe rendre maître de *Naples*, 228.

Angers (la ville d') voyez *Univerſité*.

Anjou (Louis Duc d') Roi de Sicile, voyez *Louis* II. Roi de Sicile.

Anjou (Louis Duc d') fils du précédent, inſtitué par Teſtament ſon héritier au Royaume de Naples, 42. accepte la propoſition que lui fait Sforce pour en faire la conquête, 67. Voyez *Louis* III.

Anjou (René d') Duc de Bar & de Lorraine, eſt inſtitué par la Reine Jeanne II. ſon héritier & ſucceſſeur au Royaume de Naples & autres Etats, 150. Voyez *René* d'Anjou.

Anjou (Jean) d') Duc de Calabre part pour *Génes*, 242. Voyez *Charles* VII. reçoit dix Galeres que René lui envoie, 252. Valeur avec laquelle il défend *Génes*, 253. ſonge à l'expédition de Naples; met à la voile, *la même*. eſt prêt de retourner à Génes, 262. commence ſes hoſtilités aux environs de Capoue; s'empare de *Calvi*, la même. Sa réputation ſe répand dans tout le Royaume de Naples, 266. Places dont il s'empare dans ce Royaume, & dans la Pouille, 268. Son entrevue avec le Prince de Tarente, 269. ſe renferme dans les défilés de *Sarno*,

271. où il eſt attaqué par *Ferdinand* II. Roi de Sicile, qu'il défait, 276. *& ſuivant.* Reçoit le ſerment de fidélité des plus puiſſans Barons ; Villes conſidérables dont ils le mettent en poſſeſſion, 281. fait prier le Pape *Pie* II. de prendre les interêts du Roi René ſon pere, 282. Voyez *Pie* II. Pape. donne le collier de l'Ordre du Croiſſant, à Robert de *Saint Severin*, 285. Ses affaires déclinent avec rapidité ; tout concourt à ruiner ſes eſperances, 287. reſte ſans ſecours, 295. Ses vains efforts pour rependre la ſuperiorité, 302. *& ſuiv.* eſt forcé de ſe rembarquer & de retourner en Provence, 303. meurt à Barcelone ; y eſt enterré ; ſes enfans, 307.

Anjou (Charles Duc d') Comte du Maine, ſon crédit ſous Charles VII. 287. *& ſuiv.* Comment reçu de Louis XI. à ſon avénement à la Couronne ; pourquoi ce Prince lui en vouloit, 288.

Aſſemblée de *Mantoue*, pourquoi convoquée ; ce qui s'y paſſe, 253. *& ſuiv.*

Atelle, Ville de la Baſilicate, voyez *Capitulation.*

Attendule (Laurent) Comte de Cotignole pourquoi envoyé par la Reine Jeanne avec la qualité de Viceroi dans la Terre d'Otrante, 64. 279.

Aubigni (d') aſſiege *Seminara*, 423. ſort de ſes Lignes & défait *Ferdinand* II. 424

Averſe (la ville d') voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon. *Sforce* (Mutius)

Aznar (Garcias) ſurnommé *Cavaniglia*, depuis Evêque de Lerida, envoyé vers le Pape *Martin* V. ſa converſation avec le Miniſtre Napolitain, 71.

B

Bale (le Concile de) voyez *Concile*.
Barons du Royaume de Naples (les) ſujet de leur députation vers *Jean* XXII. 2. murmurent publiquement contre *Alope*; à quelle occaſion, 16. *& ſuiv.* invitent le Comte de la Marche à venir s'emparer du pouvoir ſouverain, 17. Voyez *Calixte* III. Pape. cherchent les moyens d'expulſer les François du Royaume, 34. conjurent contre *Ferdinand* II. appellent de nouveau le Duc de Lorraine, 330. Voyez *Innocent* VIII.
Faſche (Perron de la) pourquoi envoyé par Charles VIII. à Gênes, 431. *& ſuiv.*
Benoît XIII. Antipape, refugié au Château de Paniſcole, ſoutient ſon vain nom de Pape, malgré les procédures du Concile de Conſtance contre lui, 39. eſt dépoſé comme Schiſmatique par ce Concile, 47. meurt à Paniſcole, 123. Voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon.
Berlanger (Jean) Gentilhomme François, eſt donné pour eſpion à la Reine Jeanne, par ſon mari, 26.
Boſſa (Martin) célébre Docteur, eſt fait Préſident du Conſeil de la Reine Jeanne, puis Grand Chancelier, 134. *& ſuiv.* eſt dépouillé de ſa derniere charge, 135.
Bonhomme (Pierre) Chantre de l'Egliſe de Paris, ſujet pour lequel il eſt envoyé par Jean XXIII. vers les Rois Charles VI. & Louis II. 3.
Borgia (Frederic) eſt élevé au Pontificat, prend le nom d'Alexandre VI. 336. Voyez *Alexandre* VI.

Bourbon II. du nom, Comte de la Marche & de Caſtres (Jacques de) iſſu de Saint Louis, 10. Ses grandes qualités, *la même & ſuiv.* Conditions ſous leſquelles ſon mariage avec la Reine *Jeanne* lui eſt propoſé, 13. *& ſuiv.* arrive à Naples; ſon entrée en cette Ville, 21. Comment reçu de la Reine; ſon mariage eſt célébré, 22. eſt aſſocié au Gouvernement du Royaume, 23. Courtiſans qu'il chaſſe de la Cour, 26. *& ſuiv.* rompt tout commerce avec la Reine; donne toutes les Charges & Dignités aux François; jalouſie qu'il cauſe aux Napolitains, 29. *& ſuiv.* apprend le complot du Comte de *Hauteville* contre lui, 33. ſe reconcilie avec la Reine, 33. Menacé d'être aſſiegé dans le Château-Neuf, il ſe retire dans le Château de l'Oeuf; eſt contraint de ſouſcrire à l'accord, 36. *& ſuiv.* ſe rend au Château-Neuf; 37. Sa réponſe à la Reine ſur les reproches qu'elle lui faiſoit de ce que les François reſtoient toujours dans le Royaume; eſt enfermé dans ſon appartement par ordre de la Reine, & gardé, 44. ſort de priſon & ſe montre dans la Ville, 62. retourne au Château-Neuf, 62. *& ſuiv.* ſort de Naples; va à Tarente, 63. *& ſuiv.* vend cette Principauté; retourne en France, 64. ſe fait Cordelier dans le Couvent de Beſançon; y meurt; ſon Teſtament, 90.

Bourbon (Eleonor de) Comteſſe d'Armagnac, eſſaie de faire valoir ſes droits ſur le Royaume de Naples, 90.

Bourbon (Gilbert de) Comte de Montpenſier, eſt nommé Généraliſſime des troupes de Charles VIII. 405. Sa conduite dans cette expédition, 425. Il eſt aſſiegé & ſe jette

dans le Château-Neuf, 426. eſt contraint de capituler ; Articles de la Capitulation, 436. *& ſuiv.* rend le Château-Neuf, 438. *& ſuiv.* ſe maintient encore dans une partie de la Pouille & de la Calabre ; eſt aſſiegé dans Atelle & contraint pour la ſeconde fois de capituler ; Articles de la Capitulation, 439. *& ſuiv.* Otages qu'il donne ; eſt obligé d'évacuer la place, 440.

Bozard (Georges) pourquoi envoyé par *Alexandre* VI. à Conſtantinople, 358. & à ſon retour arrêté & conduit en priſon à Senigaglia, 375.

Braccio, à la tête des troupes de l'Egliſe s'aggrandit aux dépens de l'Egliſe ; ſon entrée dans Rome, 42. *& ſuiv.* aſſiege le Château Saint Ange dont il eſt obligé de lever le ſiege, 43. défait Mutius *Sforce* dans la plaine de Viterbe, 61. & les François, 82. ſe rend à Naples où la Reine Jeanne lui donne l'épée de Grand-Conétable, 83. va bloquer Aquila, 91. ſe reconcilie avec *Sforce*, *la même.* eſt battu par *Caldora* & meurt de ſes bleſſures, 119.

Briçonnet, Evêque de Saint Malo, avis qu'il donne à Charles VIII. 370.

C

Calabre (Ferdinand Duc de) marche dans la Romagne par ordre de ſon pere Alphonſe, contre les François, 366. quitte Faënſa & ſe retire à Ceſene, 374. Ce qui l'empêche de défendre Viterbe ; ſe retire du côté de Rome ; y entre avec ſon armée & y met la famine, 380. obtient de Charles VIII. un ſaufconduit & reprend le chemin de Na-

ples, 382. reçoit la Couronne de Naples de son pere, 388. se fait sacrer Roi de Naples sous le nom de *Ferdinand* II. 389. Voyez *Ferdinand* II.

Caldora (Jacques) est fait par Dom *Pedre* Gouverneur de Naples, 111. détourne ce Prince de mettre le feu à cette Ville; traite avec Louis d'Anjou, 116. Sa trahison envers Dom *Pedre*, la même *& suiv.* reçoit l'épée de Grand Connétable; remporte une victoire complette, 119. devient extrémement puissant, 122. Voyez *Caraccioli* (Jean) est envoyé par la Reine Jeanne à la tête d'une armée dans la Principauté de Tarente, 147. reçoit ordre des Administrateurs de Naples de lever des troupes, 161. se rend maître du Duché de *Sessa*, 170. met le siege devant *Capoue* qu'il est obligé de lever, *la même & suiv.* Sa mort, 202. Voyez *Alphonse* V. Roi d'Arragon.

Caldora (Antoine) fils du précédent, reçoit du Roi *René* l'épée de Connétable; est nommé Viceroi par ce Prince; pour quelle partie du Royaume, 202. va trouver ce Roi à Boiano, 212. qu'il trahit, 214. feint de se soumettre à ses volontés, 217. Offre ses services à *Alphonse* V. 219. contre lequel il se declare ensuite, 227. est battu & fait prisonnier, 233.

Caldora (Marie) sœur du précédent, épouse Troyen Caraccioli, 136.

Calixte III. Pape. Differens auxquels il donne lieu, 238. *& suiv.* ratifie les Traités faits entre Nicolas V. & Alphonse V. Roi d'Arragon, 240. refuse à *Ferdinand* l'investiture du Royaume de Naples, 241. déclare

par une Bulle ce Royaume dévolu à l'Egliſe Romaine, *la même.* excite à la révolte les principaux *Barons* de Naples, *la même.* Sa mort, 243.
Capitulation du *Château-Neuf* par le Comte de Montpenſier, 436. *& ſuiv.* d'*Atelle* par le même, 439. *& ſuiv.*
Capoue, voyez *Caldora* (Jacques)
Capoue (Jules-Ceſar de) Comte de Hauteville, juſqu'où il porte ſa jalouſie contre *Alope*; va au devant du Comte de la Marche, ſans ordre de la Cour; ceux qui l'accompagnent, 17. *& ſuiv.* rencontre ce Prince, qu'il complimente; ſon entretien avec lui, 19. Son different avec Sforce, 20. *& ſuiv.* met l'épée à la main; eſt arrêté, 21. Sa brigue pour un des ſept grands Offices de la Couronne inutile, 30. *& ſuiv.* Projet de trahiſon qu'il forme; ſe fait introduire dans l'appartement de la Reine Jeanne; aveu qu'il lui fait, 31. *& ſuiv.* Voyez *Jeanne* (la Reine) eſt arrêté & puni, 34.
Caraccioli (Jean) eſt nommé Grand-Sénéchal; devient le favori de la Reine *Jeanne*, 37. Conſeil qu'il donne à cette Princeſſe; ſa jalouſie contre *Sforce* & *Origlia*, 38. qu'il fait éloigner de la Cour, 39. Sa puiſſance; diſpoſe en maître de la perſonne de la Reine & de ſes volontés, 44. s'aliéne l'eſprit des Grands; comment il les adoucit, 45. ſoupçonne *Sforce* de former de mauvais deſſeins, 46. Voyez *Sforce* (Mutius) Pourquoi il ſe fait exiler dans l'Iſle de Procide, 52. engage la Reine à ſouſcrire à tout ce qu'exige le Connétable, *la même.* continue d'être l'ame du Conſeil de la Reine, 54. eſt nommé Ambaſſadeur vers *Martin* V. part de Proci-

de ; remet à ſon paſſage à Rome au cardinal *Moroſini* le Château S. Ange, Oſtie & Civita-Vecchia, 55. Son entretien avec *Martin* V. ſur les affaires de Naples, *la même & ſuiv.* n'oſe retourner à Naples ; s'arrête à Gayette, d'où il inſtruit la Reine du ſuccès de ſes négociations auprès de *Martin* V. 61. attire dans ſes interêts les *Colonnes*, 63. n'a garde plus de meſures après le départ du Roi, 68. Ceux qu'il attire au ſervice de la Reine ; précautions qu'il prend pour la défenſe de cette Princeſſe, *la même & ſuiv.* enleve la ville d'*Acerra* à Pierre *Origlia*, 87. Conſeil qu'il donne à *Alphonſe* V. Roi d'Arragon, 88. Jalouſie qu'il conçoit contre ce Roi ; donne des ſoupçons de ce Prince à *Jeanne*, 93. de laquelle il obtient l'inveſtiture de Capoue, 119. Jalouſie qu'il conçoit contre *Louis* d'Anjou, 121. qu'il fait éloigner de la Cour ; aſſure l'appui de *Caldora*, 122. Sa puiſſance, 123. veut ſe racommoder avec le Roi *Alphonſe* auquel il députe un meſſager ſecret, 127. Refus qu'il reçoit de la Reine, 131. & 133. Son mépris pour elle, 132. Juſqu'où il porte l'inſolence à ſon égard, 133. Occupé du mariage de ſon fils, il fait faire les prépatatifs d'une fête, 136. eſt maſſacré, 137. Où inhumé, 138.

Caraccioli (Troyen) fils du precédent, ſon mariage avec Marie *Caldora*, 136. eſt arrêté & conduit en priſon, 137. fait élever un Monument ſuperbe à la memoire de ſon pere, 138.

Caraccioli (Matin) Comte de Saint-Ange, ſon frere Jean lui donne la terre de Cerignola, 135.

Caraccioli (Ottin) ſe plaint de l'ingratitude de la Reine Jeanne, dont il reçoit en ſuite en donation le Comté de Nicaſtro, à la ſollicitation de Jean Caraccioli, ſon parent, 38. d'où il devient un de ſes plus cruels ennemis & en concerte la perte, 134. Avec ſon frere François, il ſe charge de l'aſſaſſiner ; ce qu'ils executent, 136. *& ſuiv.*

Caraccioli (François) frere du precédent eſt un des aſſaſſins de Jean Caraccioli, 136. *& ſuiv.*

Caraffe (Antoine) ſurnommé *Malitia*; ſes bonnes qualités ; eſt envoyé par la Reine Jeanne en ambaſſade vers le Pape *Martin* V. 69. qu'il va trouver à Florence ; lui explique le ſujet de ſa commiſſion, 70. Réponſe qu'il envoie à la Reine, 76. s'embarque ſur la Flotte Arragonoiſe, 77. cherche à ſoulever les Napolitains ; on informe contre lui ; & évite par la fuite le châtiment, 120. eſt envoyé à Naples, 160. Voyez *Alphonſe* V. d'Arragon.

Cardone (Jean de) Amiral, part de Barcelone ; cingle vers Naples, & donne du ſecours au Roi *Alphonſe*, 104.

Caſtille (Don Juan Prince de) meurt, 454.

Catalans (les) ſe revoltent contre *Jean* II. Roi d'Arragon & ſe choiſiſſent différens Souverains, 305. *& ſuiv.*

Celano (le Comte de) voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon.

Charles IV. Comte du Maine, après la mort de René ſon oncle prend la qualité de Roi de Naples & de Comte de Provence ; pourquoi l'inveſtiture lui eſt refuſée, 319. en ceux qui lui diſputent cette Couronne, 320. tombe malade, *la même & ſuiv.* Son Teſta-

ment ; meurt, 321. Effets que produiſit ſa mort, *la même & ſuiv.*
Charles VII. Roi de France, ſujet de ſon ambaſſade vers le Pape *Eugene* IV. 164. offre ſa médiation entre *René* ſurnommé *le Bon*, & *Alphonſe* V. Roi d'Arragon, 196. reconnoît le Concile de Bâle, 198. Pourquoi il accepte la Seigneurie de *Génes* qui lui eſt offerte, 242. y envoie pour Gouverneur Jean Duc d'*Anjou*, la même. Ses Ambaſſadeurs à l'*Aſſemblée* de Mantoue, 254. Sa mort, 287.
Charles VIII. Roi de France. Origine de ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, 321. Son âge à ſon avenement à la Couronne; quel fut ſon Régne, 323. Ceſſions qu'il fait à *René* II. Duc de Lorraine, 324. *& ſuiv.* Ses moyens pour établir ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, 325. *& ſuiv.* Refléxions ſur ces moyens, 328. *n.* * La conteſtation à cet égard eſt décidée en ſa faveur, 329. *& ſuiv.* Voyez *Innocent* VIII. réunit à perpetuité la *Provence* à la Couronne, 331. Voyez *Sforce* (Ludovic) traite avec les Ambaſſadeurs de Ludovic, 342. en envoie à Milan & dans les Cours d'Italie; leurs inſtructions, 343. *& ſuiv.* Réponſes qu'il reçoit, 344. *& ſuiv.* Quand il a commencé à compter les années de ſon regne ſur la Sicile, 350. *n.* * achéte la paix avec l'Eſpagne, 351. Ce dont ſont chargés les Ambaſſadeurs qu'il envoie à Rome, 354. *& ſuiv.* Propoſition qu'il fait faire à Alexandre VI. 356. Sous quelles conditions il permet qu'on conduiſe Zizim à Rome, 357. qu'il fait redemander au Pape, 358 part pour ſon expédition d'Italie, 360. *& ſuiv.* Détail de ſon armée de mer & de terre, 361. Emprunt qu'il fait; eſt attaqué

a Aſt de la petite verole, 362. part d'Aſt; Seigneurs qui l'accompagnent; prend la route de Pavie, 367. On l'inſtruit de la perfidie de Ludovic, 368. *& ſuiv.* arrive à Pavie; où il loge, 369. Avis dont il ne profite point, *la même & ſuiv.* ſe rend à Plaiſance; s'empare de Serzana, 372. traite avec Pierre de Medicis; Villes dont il devient maître, 373. ſe rend à Luques, delà à Piſe, 374. Sa réponſe au Cardinal de Sienne, 375. accorde aux Piſans leurs demandes, 376. ſollicite la faveur des Seigneurs de la Maiſon des Urſins pour ſon entrepriſe; déclare la guerre à Alphonſe, 377. Son entrée à Florence, 378. Manifeſte qu'il y fait publier; ſe rend à Sienne, 379. arrive à la Paillette; Ambaſſadeurs qu'il envoie à Rome, pourquoi, 380. Son entrée à Rome, 383. *& ſuiv.* prête l'obédience au Pape, 385. fait exercer dans Rome la juſtice en ſon nom; en ſort; ſe rend à Velletri, 386. Sa réponſe à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; ſa modération envers cet Ambaſſadeur, 387. *& ſuiv.* Villes qui ſe déclarent pour lui, 388. Celles dont il ſe rend maître dans la Campagne de Rome, 392. *& ſuiv.* s'avance pour forcer les paſſages gardés par les Napolitains, 393. entre à Capoue & à Averſe; Députés de Naples qu'il reçoit; fait ſon entrée dans cette Ville, 396. ſe rend maître des Fortereſſes de cette Ville, *la même & ſuiv.* eſt couronné *Roi de Naples*, 398. Graces qu'il accorde au peuple, 399. Jalouſie que cauſent ſes conquêtes, 401. ſe reſoud de partir & de reprendre le chemin de France, 405. Ordre qu'il envoie à ſon Ambaſſadeur à Rome, 406. Réponſe qu'il en reçoit,

reçoit ; renouvelle la cérémonie de ſon Couronnement, 407. retablit les Napolitains dans leurs anciennes prérogatives, 410. part de Naples ; marche à Rome, où il entre ; par qui il y eſt reçu ; en ſort ; traverſe les terres de l'Egliſe ; arrive à Sienne, 411. y laiſſe une garniſon, 413. ſe rend à Piſe, 415. joint ſon armée à Fornoue, 416. ſe reſoud à combattre, 417. Victoire qu'il remporte, 421. *& ſuiv.* Ses efforts pour défendre les Fortereſſes de Naples ; & ſecourir Novare ; ce qui le détermine à prendre la voie de la négociation, 428. Ses demandes, *la même & ſuiv.* ſe met en marche pour ſe rendre en France, 431. arrive à Lyon, 432. s'apperçoit de ſes fauſſes démarches en Italie ; ſes efforts pour s'oppoſer aux Eſpagnols, 441. perd ſon fils unique, 442. Voyez *Ferdinand* V. Ce qui le détourne de l'entrepriſe de Naples, 442. goûte les ouvertures, de paix qui lui ſont propoſées par le Roi d'Eſpagne, 446. envoie en Eſpagne un Ambaſſadeur à ce ſujet, 447. & ſes Plenipotentiaires, 449. ſans effet, 453. Sa mort, 456. Voyez *Alphonſe* II. *Alexandre* VI.

Château-Neuf de Naples, voyez *Capitulation.*

Cioffe (Paſcal) Sécretaire de la Reine Jeanne, accompagne *Caraffe* dans ſon Ambaſſade vers le Pape Martin V. 69. *& ſuiv.* eſt dépêché à Naples vers la Reine, 72. de nouveau, 76. eſt chargé d'emplettes de grains ; aventure, qui lui arrive, 77. *& ſuiv.*

Clement VIII. Pape, ſe demet du Pontificat. 126.

Clericux (le Seigneur de) inſtructions dont il eſt chargé par Charles VIII. pour le Roi

d'Eſpagne, réponſe qu'il en apporte, 447.
Coglione (Barthelemi); ſon véritable nom, 151. *n.* * Ce qu'on raconte de lui, 151. *& ſuiv.*
Collateraux ou *Conſeillers* du feu Roi Ladiſlas, qui ils étoient, 8.
Colonne (Otton) eſt élu Pape par le Concile de Conſtance; nom qu'il prend, 48. Voyez *Martin* V.
Colonne (Etienne) ſujet de ſa retraite à Paleſtrine; guerres auſquelles il donne occaſion, 130.
Colonnes (les) voyez *Caraccioli* (Jean)
Commines (Philippe de) eſt envoyé à Veniſe, 431 Ordres dont il eſt chargé, 432. Réponſe qu'il reçoit des *Venitiens*, la même revient à la Cour du Duc de Milan, 433. Ses repréſentations à ce Duc, 434. revient à Lyon; comment il y eſt reçu; compte qu'il rend à Charles VIII. de ſa négociation, 435. *& ſuiv.*
Concile de *Conſtance*, quand aſſemblé, 39. Voyez *Gregoire* XII. Qui chargé de ſa garde; promeſſes qu'il fait à Jeanne & au Roi ſon époux, 40. Sujet d'un de ſes Décrets, 41. depoſe Benoît XIII. & ſe diſpoſe à l'élection d'un autre Pape 47.
de *Pavie*. Son ouverture, 109. eſt transferé à Sienne, 110. eſt rompu & indiqué à Bâle, III.
-de *Bâle* caſſe l'Aſſemblée de Ferrare; procéde contre le Pape Eugene IV. 197. Voyez *Eugene* IV.
-de *Ferrare*, en quoi célébre, 197. *& ſuiv.*
-de *Florence*. La réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine s'y fait, 198. Voyez *Eugene* V.

Condelmerio (Gabriel) Venitien, eſt élu Pape; nom qu'il prend, 130. Voyez *Eugene* IV.
Conſtance (Concile de) voyez *Concile.*
Coſſa (Jean) juſtifie *René* d'Anjou auprès de Louis XI. 309.
Croiſſant voyez *Ordre.*

D

Darinion (François) Reſident d'*Alphonſe* V. Roi d'Arragon, à Rome, avis qu'il donne à ce Prince, 95.

E

Eſt (Hercules d') Gouverneur de la Pouille, ſe déclare contre Ferdinand II. Roi de Sicile, 268.
Eugene IV. veut à ſon avenement s'emparer du Thréſor de ſon Prédéceſſeur; en fait arrêter le dépoſitaire, 130. amuſe *Alphonſe* V. Roi d'Arragon, 139. inſtruit par un Bref la Reine *Jeanne* de ſon accord avec l'Empereur, 142. Ses prétentions ſur le Royaume de Naples, 155. nomme un Légat pour gouverner ce Royaume; défend aux Napolitains de ſe choiſir un Roi, 156. Voyez *Charles* VII. ſe détermine à reconnoître *René* pour Roi de Naples, 175. Sa Lettre au Duc de *Bourgogne*, la même *& ſuiv.* cherche les moyens de transferer le Concile de *Bâle*, 182. le transfere à Ferrare, 183. eſt depoſé, 197. Ce qui le porte à incliner à la paix, 198. Qui mis en ſa place, 199. Pourquoi il envoie un Légat à Naples, 229. transfere le Concile de *Florence* à Sienne, 235. Sa mort, 237. Voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon.

F

Fano (Antoine de) Moine Auguſtin, Confeſſeur d'*Alphonſe* V. Roi d'Arragon, pourquoi envoyé à Rome par ce Prince, 129.
Felix V. Pape; abdique & ſe retire dans ſon Hermitage de Ripaille, 237.
Ferdinand I. Roi de Sicile, ſa mort, 69.
Ferdinand eſt inſtitué par Alphonſe ſon pere, héritier du Royaume Naples de, 238. appelle au futur Concile, du refus que lui fait Calixte III. de l'inveſtir, 241. Ce qu'il fait pour meriter l'affection de Pie II. 244. A quelles conditions il ſe l'attire, *la même & ſuiv.* s'oppoſe en Calabre au Prince de Tarente, 262. retourne à Naples, embarras où il s'y trouve, 264. marie une de ſes filles, 266. ſe reſout d'approcher de l'Abruzze; ravage les terres du Comte d'Avellino, 269. emporte d'aſſaut la Citadelle de Calvi, 270. manque d'être aſſaſſiné, *la même.* eſt joint par les troupes de l'Egliſe, 271. va camper devant la forêt Longula, 272. fait attaquer les défilés de Sarno, 276. y eſt défait, 278. s'enfuit à Naples, 279. ne néglige rien pour reprendre le deſſus, 283. paſſe de Naples à Capoue, 284. Juſqu'où il étend ſes conquêtes; reçoit du renfort du Duc de Milan, *la même & ſuiv.* & du Pape; ouvre la campagne; marche au ſecours du Château de Coſence; en fait lever le ſiege, 286. ſe brouille avec le Pape Paul II. 307. Avantage qu'il remporte ſur les *Barons* revoltés contre lui, 330. s'aſſure de tous ces Seigneurs, 331. eſſaie de rompre les projets de Charles VIII. & de détacher

de ſon Alliance les Puiſſances liguées contre lui ; comment il en détache le Pape *Alexandre* VI. 347. Offre qu'il fait à Ludovic, 348. Voyez *Sforce* (Ludovic) Sa mort ; ſes qualités, 352. *& ſuiv.* Ses établiſſemens dans le Royaume. 353.

Ferdinand V. ſurnommé le *Catholique*, reunit par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille preſque tous les Royumes d'Eſpagne, 351. promet de ne point traverſer Charles VIII. *la même.* Pourquoi il avoit conclu le Traité de Barcelone, 365. Prétexte qu'il prend pour refuſer d'acceder à l'alliance des Princes confederés contre Charles VIII. *la même.* Ordre qu'il donne à Gonſalve *Fernandez*, 388. Ce qu'il fait repréſenter à *Alexandre* VI. 443. *& ſuiv.* Voyez *Alexandre* VI. n'obtient point l'inveſtiture du Royaume de Naples, 444. eſſaie d'amuſer *Charles* VIII. par des ouvertures de paix, 446. Pourquoi il envoie des Ambaſſadeurs en France ; nouvelles difficultés auſquelles il donne lieu, 455. *& ſuiv.*

Ferdinand II. fils d'Alphonſe II. Roi de Naples, eſt couronné ; reçoit le ſerment de tous les ordres du Royaume, 389. Ce qu'il fait à ſon avenement ; ſe montre plus digne du Thrône que ſes ancêtres ; campe à San-Germano, 392. y eſt mis en déroute ; rallie ſes troupes qu'il jette dans Capoue, Gayette & Naples, 393. quitte Capoue ; pourquoi il ſe rend à Naples, 394. eſt trahi par Trivulce, *la même.* ſort de Naples pour retourner à Capoue, qu'il quitte auſſi-tôt pour aller à Naples ; apprend que cette Ville s'étoit rendue à Charles VIII. 395. paſſe dans l'Iſle d'*Iſchia*, enſuite en Sicile, 396. Places dont il

ſe rend maître, 422. ſe propoſe de tirer droit à Naples, 423. eſt battu par les François; va s'embarquer à Meſſine, 424. paroît devant Naples; reprend le chemin de l'Iſle d'*Iſchia*, 425. revire de bord & tente la deſcente, *la même*. rentre ſans obſtacle dans Naples; fait aſſieger les Châteaux, 426. s'en rend maître, 436. Sa perfidie envers les François 440. meurt ſans enfans, 442.

Fernandez (Gonſalve) voyez *Ferdinand* V.

Florence (le Concile de) voyez *Concile*.

Fonſeca (Alphonſe de) Ambaſſadeur d'Eſpagne, va trouver à Velletri le Roi Charles VIII. repréſentation qu'il lui fait; ſon inſolence en cette occaſion, 387.

France (la) origine de ſon droit tant ſur le Royaume de *Naples* que ſur quelques autres Etats auſquels les Ducs d'Anjou de la ſeconde Branche prétendoient, 321.

Fregoſe (Pierre) ſon Gouvernement tyrannique fait ſoulever les *Genois*; renonce à la Souveraineté; envoie des Ambaſſadeurs à *Charles* VII. à qui il offre la Seigneurie, 242. ſe brouille avec le Duc de Calabre; ſe repent de s'être dépouillé de la Souveraineté; ſort de Genes, 252. eſt tué, 253.

Frideric Prince d'Altamura eſt invité par les Napolitains à venir prendre poſſeſſion de la Couronne, 442. eſt proclamé Roi; peu propre aux travaux de la guerre, 443. obtient du Pape *Alexandre* VI. l'inveſtiture; eſt couronné, 453. Voyez *Alexandre* VI.

G

Galilée (le Prince de) propoſé pour époux

à la Reine Jeanne II. 10.
Gayette, Ville, voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon.
Gayette (Etienne de) fameux Juriſconſulte, Procès qu'il eſt commis d'informer, 9. *& ſuiv.*
Genes voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon. *Anjou* (Jean d') *Charles* VII.
Genois (les) voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon. *Fregoſe* (Pierre)
Gié (le Maréchal de) ſe loge dans Florence, 416.
Gonzague (François de) Marquis de Mantoue, va par ordre des Venitiens pour diſputer le paſſage aux François, 416. les fait attaquer, 418. eſt battu, 419. *& ſuiv.*
Grands Seigneurs de Naples (les) voyez *Barons* du Royaume de Naples.
Gregoire XII. Antipape, ſe ſoumet dans une Seſſion du *Concile* de Conſtance, 391.

H

Hauteville (le Comte de voyez *Capoue* (Jules Ceſar de).
Henri V. Roi d'Angleterre, voyez *Jeanne* II. (la Reine) qui il propoſe pour mari à la Reine Jeanne, 10. Son mariage; cauſe de ſon retour en Angleterre, 60. *& ſuiv.*

I

Jacques de Bourbon II. du nom Comte de la Marche & de Caſtres eſt aſſocié au Gouvernement du Royaume de Naples par ſon mariage avec Jeanne II. 22. *& ſuiv.* Voyez *Bourbon* II. du nom Comte de la Marche &.

de Caſtres (Jacques de)
Jean XXII. Pape, reſolu de s'approcher de Rome pour la recouvrer; il en eſt empêché; part de Boulogne; prend la route de Conſtance, 2. Voyez *Barons* du Royaume de Naples. Secours qu'il ſe flate de recevoir, 3. Concile où il eſt depoſé, 39.
Jean II. Roi d'Arragon, voyez *Catalans*.
Jeanne II. ou *Jeannelle* (la Princeſſe) ſe fait proclamer Reine de Naples après la mort de ſon frere Ladiſlas, 1. Deſordres où par ſon mauvais gouvernement elle plonge ſon Royaume, 3. *& ſuiv.* En quoi ſon caractere eſt different de celui de la Reine Jeanne I. 4. Sa paſſion pour Pandolphe Alope; eſt abandonnée de ſes troupes, 5. & des Provinces conquiſes; ſa conduite; 6. *& ſuiv.* Elle fait arrêter *Sforce*, 7. eſt ſollicitée de ſe choiſir un époux capable de gouverner avec elle; ſa reponſe ſur l'empriſonnement de *Sforce*, 9. *& ſuiv.* Pourquoi elle conſent de ſe remarier, 10. Son traité de Mariage avec D. Juan d'Arragon, 12. lui préfere enſuite Jacques de Bourbon Comte de la Marche, 13. envoie audevant de ce Prince, 18. Ceremonie de ſon Mariage, 22. Voyez *Bourbon* II. du nom, Comte de la Marche & de Caſtres (Jacques de) l'aſſocie à la Royauté & lui fait donation de ſon Royaume, *la même & ſuiv.* Reflexion ſur cet acte, 23. *& ſuiv.* n. * On lui ôte les moyens d'avoir un ſecond favori; gêne où on la tient, 26 *& ſuiv.* Conſpiration qu'elle découvre au Roi ſon époux, 33. *& ſuiv.* Suites de cette confidence, 34. A peine remiſe en liberté, elle ſe laiſſe conduire au Château Capouan, 35. Toute l'autorité lui eſt rendue, 36. Mauvais uſage qu'elle

en fait ; élargit Sforce, & lui rend ſes terres & l'épée de Connétable ; ſon nouveau favori, 37. cherche avec lui les moyens de ſe delivrer de la preſence du Roi, *la même & ſuiv.* Voyez *Caraccioli* (Jean). Ambaſſadeur, qu'elle envoie au Concile de Conſtance, 39. Chagrins qu'elle donne à ſon époux, 43. qu'elle fait garder dans ſon appartement ; oblige tous les François de ſortir du Royaume, 44. envoie complimenter *Martin* V. ſur ſon élevation au Pontificat & lui rendre hommage ; ce qu'elle lui promet, 48. lui fait jurer obéiſſance de ſa part, 55. Sa négociation avec la Cour d'Angleterre, 56. traite avec le Roi *Henri* V. 58. *& ſuiv.* Son inquiétude ſur la fuite inopinée du Roi ; recompenſe la Reine *Marie* de ſa fidélité ; eſt couronnée par le Légat qui lui donne l'inveſtiture du Royaume, 64. *& ſuiv.* Nouvelle qu'elle en reçoit, 72. Sa négociation avec Alphonſe, *la même & ſuiv.* Réponſe qu'elle en reçoit, 76. *& ſuiv.* traite avec Alphonſe, 79. Son inquiétude ſur les progrès de l'ennemi, 81. envoie demander un prompt ſecours à Alphonſe, 82. va audevant de lui à ſon arrivée à Naples, 84. ratifie le Traité fait entr'eux, 86. Pourquoi obligée de ſe retirer à Gayette, 91. Ses ſoupçons contre Alphonſe, 93. Voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon. part de Gayette, paſſe dans l'Iſle Procide ; pourquoi elle ſe rend avec précipitation à Naples, 94. Nouvelle qui la déconcerte, 96. envoie inviter *Sforce* à venir à ſon ſecours, 97. ſe veut venger d'*Alphonſe*, pourquoi, 99. Pourquoi elle députe vers Louis ; revoque & annule l'adoption qu'elle avoit faite d'*Alphonſe*, 100

adopte en ſa place *Louis* Duc d'Anjou ; donation qu'elle lui fait ; ſon Traité avec lui, *la même & ſuiv.* Pourquoi elle envoie des Couriers à *Sforce*, 106. Elle eſt tirée de Naples par Sforce qui la conduit à Nole ; Ordonnance qu'elle rend contre Alphonſe, 107. ſe jette dans Averſe ; Traité qu'elle y ratifie, 108. obtient la liberté de *Caraccioli* ; donation qu'elle fait à *Sforce*, 109. traite avec Philippe Marie Viſcomti Duc de Milan & Seigneur de Genes, 113. envoie au ſecours d'Aquila, 118. continuer la guerre contre Braccio, 119. & complimenter Eugene IV. ſur ſon élévation au Pontificat, 130. *& ſuiv.* devient infirme & ſe degoûte du Sénéchal Caraccioli ; refus qu'elle lui fait, 131. *& ſuiv.* conſent à le faire arrêter, 134. confiſque ſes biens, qu'elle réunit à ſon Domaine ; 138. annule tout ce qu'elle avoit fait en faveur de *Louis* d'Anjou, 140. qu'elle veut rappeller ; & en eſt detournée, 143. fait citer devant elle le Prince de Tarente, dans la Principauté duquel elle envoie deux armées, 147. Son chagrin à la mort de Louis d'Anjou, 149. Son Teſtament, héritier & ſucceſſeur qu'elle s'inſtitue ; meurt, 150. Age, durée de ſon regne ; où inhumée, 151. Traits, qui la caracteriſent, *la même & ſuiv.* Etabliſſemens qu'elle a faits ; abus qu'elle a reformés, 153. *& ſuiv.* Son Teſtament eſt attaqué de faux, 156.

Innocent VIII. Pape, entre dans la révolte des *Barons* de Naples contre *Ferdinand* II. 330. Pourquoi piqué contre ce Prince ; encourage *Charles* VIII. à l'expedition d'Italie, 333. Vues pacifiques dans leſquelles il entre

336. *& ſuiv.* meurt, 336.
Joiffroi (Jean) eſt envoyé en qualité de Légat *à latere* par le Pape Pie II. vers Louis XI. ce dont il eſt chargé, 288. obtient de ce Roi la caſſation de la Pragmatique-Sanction, 289. eſt fait Cardinal au retour de ſa Légation, 291.
Iſabelle Ducheſſe de Lorraine, femme de René ſurnommé *le Bon*, ſes talens; Traité d'alliance qu'elle envoie propoſer au Duc de Milan, 160. Déclarée Vicegerente du Royaume de Naples, elle paſſe en Italie, 169. Comment recue à Naples, 170. raſſemble des troupes & va au ſecours de Capoue; eſt obligée de retourner à Naples, 171. ſollicite du ſecours à la Cour de Rome, qu'elle obtient, 179.
Iſabelle, femme de Ferdinand II. ſes meſures pour la conſervation de Naples en l'abſence de ſon mari, 262. *& ſuiv.* Ce qu'elle mande à ſon époux, 263.
Iſabelle fille d'Alphonſe Roi de Naples & femme du jeune Duc de Milan, ſe jette aux pieds de *Charles* VIII. pourquoi, 369.
Iſchia (l'Iſle d') voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon. *Ferdinand* II.
Iſle (Jacques de l') nommé par Jean XXIII. ſon Légat pour Rome & autres lieux, 2.
Juan (l'Infant Dom) ſon mariage propoſé, avec Jeanne II. Reine de Naples, 10. *& ſuiv.* & arrêté, 11. *& ſuiv.* Pourquoi ſans effet, 12. *& ſuiv.*

L

Larigue (Pierre de) député par Caracciolli au Roi Alphonſe; ſes inſtructions, 127. *& ſuiv.*

Loigni (Louis de) Maréchal de France , commande les troupes que le Roi Louis II. envoie en Italie , 3.
Lorraine (Iſabelle Ducheſſe de) voyez *Iſabelle* Ducheſſe de Lorraine.
Louis II. Roi de Sicile , ſe prépare à paſſer en Italie ; ce qui l'empêche de pourſuivre ſes deſſeins , 3. retourne en France , 4. Sa mort ; où inhumé ; ſes enfans , 41. *& ſuiv.* Précis de ſon Teſtament ; fondateur de l'Univerſité d'Angers , 42.
Louis III. fils du precédent , ſes préparatifs pour ſe mettre en poſſeſſion du Royaume de Naples , 73. *& ſuiv.* fait alliance avec les Genois , & arme ; envoie ſolliciter du ſecours auprès d'*Alphonſe* , 74. prefere les Genois à Alphonſe , 75. paroît avec ſa Flotte & entre dans le Port de Civita-Vecchia , 77. arrive à Naples ; comment il y eſt reçu , 78. Trop foible pour tenir ſur mer il renvoie ſes Galeres ; ſe cantonne dans Averſe ; correſpondances qu'il entretient pour s'introduire dans Naples , 79. demande du ſecours au Pape Martin V. & aux Princes d'Italie , 83. Renfort qu'il en reçoit , 84. ſe rend auprès de Martin V. 90. traite avec la Reine Jeanne II. 100. *& ſuiv.* part de Rome & ſe rend à Averſe , 112. aſſiege Gayette , 114. s'en rend maître ; aſſiege Naples , 115. traite avec Caldora pour la reddition de cette Ville , 116. *& ſuiv.* Voyez *Caraccioli* (Jean) va en Calabre pour s'en rendre maître ; paſſe en France où il aſſiſte au Sacre de Charles VII. & revient à Naples ; eſt éloigné de la Cour , 122. Son différend avec la Ducheſſe de Seſſa , 132. Soutient ſes prétentions ſur la Couronne de Naples ; députe au Concile

de Bâle, 141. *& ſuiv.* reprend le deſſus, 143. Expedition qui ne lui réuſſit pas, 444. *& ſuiv.* retourne en Calabre & y meurt; ſon Teſtament, 148. Où inhumé, établiſſement qu'il a fait, 149,

Louis XI. Roi de France, ſuccede à la Couronne, 287. Pourquoi indiſpoſé contre la Maiſon d'Anjou, principe qu'il ſe fait; reçoit en grace le Comte du Maine, 288. caſſe & annule la Pragmatique-Sanction, 289. Obéiſſance qu'il promet au Pape Pie II. 290. Repréſentation qu'il lui fait par ſes Ambaſſadeurs, 291. Sujet de la Lettre & d'une nouvelle ambaſſade qu'il lui envoie, 294. Son prétexte pour ne point armer contre les Turcs, 295. Sujet de ſa nouvelle ambaſſade à Rome, 296. indiſpoſe contre lui le Pontife, 297. s'empare du Duché d'Anjou & du Comté du Maine, 309. *& ſuiv.* Ses ſollicitations inutiles auprès de Sixte IV. pour le Comte du Maine, 319. Secours qu'il donne à ce Comte, 320. qui l'appelle à ſa ſucceſſion, 321. Reunions à la Couronne ſous lui, que cela procura, *la même & ſuiv.* Sa mort, 322.

Lourdin de Salligni, voyez *Salligni* (Lourdin de)

Lucquois (les) ſe ſoumettent à Charles VIII. 372.

Ludovic Duc de Milan, voyez *Sforce* (Ludovic)

Lune (Antoine de) Gouverneur de Gayette, ſe rend & ſe retire à Naples, 115. Voyez *Alphonſe* V. Roi d'Arragon.

M

Maine (Charles Duc d'Anjou, Comte du) voyez *Charles* IV.
Maladie contagieuſe qui afflige Naples, 91.
Malateſta (Sigiſmond) Seigneur de Rimini, allié de Jean d'Anjou, eſt battu par les troupes du Pape Pie II. 295. obtient ſon pardon de la Cour de Rome, 303.
Mantoue, voyez *Aſſemblée* de Mantoue.
Marie (la Reine) veuve de Ladiſlas, profite qu'elle fait de l'eſclavage où ſe trouve la Reine Jeanne II. 27. obtient la permiſſion de ſe retirer dans le Comté de Leccio, *la même.*
Martin V. Son élection; ſeul projet qui l'occupe, 48. Ses efforts pour congedier les Peres du Concile de Conſtance; en indique un à Pavie, 52. part de Conſtance pour ſe rendre en Italie; fait inveſtir Jeanne II. du Royaume de Naples, 53. *& ſuiv.* Son ſéjour à Florence, 54. *& ſuiv.* Voyez *Aznar* (Garcias.) Son entretien avec le Sénéchal de Naples, 55. Traité qu'il conclut, 56. Voyez *Caraccioli* (Jean.) Nouvel ennemi qu'il eſt prêt de ſuſciter à la Reine Jeanne II. 65. Sa Bulle en faveur de la Maiſon d'Anjou, 66. *& ſuiv.* Voyez *Caraffe* (Antoine.) Légat qu'il envoie à Naples; défenſe qu'il y fait, 84. Autre Légat qu'il y envoie, pourquoi; 89. *& ſuiv.* Pourquoi il n'éxecute pas ſa promeſſe de ſe trouver au Concile de Piſe, 110. remet ce Concile à un autre tems, 111. ſe brouille avec Braccio, 114. Succeſſeur qu'on lui donne, 123. *& ſuiv.* Son projet de Traité avec Alphonſe, ſans effet,

124. *& ſuiv.* Articles auſquels il ſouſcrit, 125. meurt, 130.
Mattaron (Jean) reſident de Charles VIII. à Florence, avis qu'il lui donne de la trahiſon de Ludovic Sforce, 367. *& ſuiv.*
Mazzone, lieu où campe l'armée de Sforce, 49. Quel eſt ce lieu, *la même*. n.*
Medicis (Laurent de) abſolu chez les Florentins, 330. Sçavant dans l'Art de reunir les eſprits, 334. Effet de ſa mort, 336.
Medicis (Pierre de) fils du precédent, en quoi différent de ſon pere; s'aliene l'eſprit des Confederés, 336. Voyez *Sforce* (Ludovic) Intrigue dont il ſe charge, 368. *& ſuiv.* Haine que lui portent les Florentins, 372. fait ſa paix avec Charles VIII. places qu'il lui livre; eſt banni de Florence; ſon Palais eſt pillé, 373.
Montpenſier (Comte de) voyez *Bourbon* (Gilbert)
Mormile (Annequin) Ce qui lui donne la hardieſſe de tirer la Reine Jeanne II. de l'eſclavage, 34. *& ſuiv.* ſe plaint hautement de ſon ingratitude, 38. ſouffle le feu de la diſcorde, 45. Motif ſur lequel il fut arrêté, 47. eſt élargi, 52. Voyez *Sforce* (Mutius)
Mormile (François) Seigneur d'Evoli, frere du precédent, tente la liberté de ſon frere, 49.
Mormile (Charles) effet de ſa réponſe à un Citoyen de Naples, 408. *& ſuiv.*
Moroſini (le Cardinal) nommé pour couronner, & inveſtir la Reine Jeanne II. 53. parvient à adoucir l'eſprit de Sforce, 54. part de Procide avec Caraccioli pour Rome, 55. Retourne à Naples, & ſollicite la délivrance du Roi, 61. couronne la Reine & lui donne l'inveſtiture du Royaume de

Naples ; 64. *& suiv.* Voyez *Caraccioli* (Jean)
Hugnoz (Gilles) élu Pape, 124. Voyez *Clement* VIII.

N

Naples (le Royaume de) dans une étrange confusion après la mort de la Reine Jeanne II. 155. Par qui gouverné dans les interregnes, *la même.* n. * Voyez *France* (la)
Naples (Ville de). Détail de son siége par Alphonse V. Roi d'Arragon, 140. *& suiv.* Voyez *Anello. Administrateurs* de Naples.
Nicolas V. reconnu Pape par toutes les Puissances, 237. reconnoît pour Roi de Naples Alphonse V. Roi d'Arragon, *la même & suiv.*

O

Oleina (Antoine) bat les troupes Françoises & les oblige de se rembarquer, 273.
Ordre du *Croissant*, son institution, 285.
Origlia (Pierre) Voyez *Caraccioli* (Jean).
Origlia (Urbain) pourquoi éloigné de la Cour, 38. *& suiv.*
Orleans (le Duc d') prend la route de Genes, 361. arrive à Ast : à Genes, s'embarque &, va au-devant de la Flotte Napolitaine, qu'il oblige de prendre le large, 362. se présente à la vue de Rapallo ; fait sa descente ; seconde victoire qu'il remporte ; retourne à Ast, 363. est assiégé dans Novare, 428. devient héritier présomptif de la Couronne de France, 442.
Ottolin Zoppo, voyez *Zoppo.*

P

Palagani (Pierre) Pourquoi ennemi cruel de Jean Caracciioli, 135. *& suiv.* dont il eſt un des aſſaſſins, 136. *& suiv.*
Paleologue (Jean) Empereur, aſſiſte au Concile de Ferrare, 197.
Pallavicini (Benoît) Par qui & pourquoi député vers Alphonſe, 166.
Pandolphe Alope, voyez *Alope.*
Pavie, voyez *Concile.*
Paul II. ſucceſſeur de Pie II. ſes précautions contre les entrepriſes de l'Artagonois; ce qui rompt ſes projets, 307.
Pedre (l'Infant Dom) accompagne ſon frere Alphonſe V. Roi d'Arragon au ſiege du Château Capouan, 98. Voyez *Alphonſe V.* qui le nomme ſon Lieutenant Général à Naples en ſon abſence, 111. Voyez *Caldora* (Jacques) Ses efforts pour ſe fortifier dans Naples, 115. ſe jette dans le Château-Neuf, 117. Secours qu'il reçoit, s'embarque & paſſe en Sicile, 118. continue la guerre contre les Genois, 124. l'améne de Sicile le reſte de la Flotre Arragonoiſe au ſiege de Gayette; en fait armer une autre à Genes, 165. accompagne ſon frere ſur mer, 167. ſe ſauve en Sicile, 169. ſe met en mer & ſe rend maître de Gayette, 175. Action où il eſt tué, 189.
Picolomini (Æneas Silvius) eſt élu Pape & prend le nom de
Pie II. conditions qu'il impoſe à Ferdinand II. 244. *& suiv.* auquel il accorde l'inveſtiture du Royaume Naples; releve les Napolitains, ſoumis à ce Prince, de toutes

censures, 145. nomme un Légat *à latere* pour le couronner, 246. Motif par lequel il se détermine en sa faveur, 248. Sa Lettre à René, 249. Sa reponse à l'Evêque de Marseille Ambassadeur de Charles VIII. *la même* Assemblée qu'il convoque à Mantoue, 253. Sujet de cette Assemblée, 254. Promesse qu'il fait à René, *la même*. Ce que lui représentent les Ambassadeurs de France, 255. *& suiv.* Reponse qu'il leur fait, 257. *& suiv.* Projets auxquels il renonce, prend les intérêts de Ferdinand, 281. Voyez *Anjou* (Jean d') Sa reponse aux sollicitations de Jean d'Anjou, 282. *& suiv.* appelle au secours de Ferdinand, le fameux Scanderberg; son zéle pour la Maison d'Arragon, 283. releve Robert de Saint Severin du ferment qu'il avoit prêté pour l'Ordre du Croissant, qu'il proscrit, 285. Nouvelle armée qu'il envoie à Ferdinand, 286. Sa joie à l'abolition de la Pragmatique-Sanction, 290. fait l'éloge des vertus de Louis XI. 286. Sa réponse à ses Ambassadeurs, 292. *& suiv.* soutient avec plus de zéle que jamais le parti de Ferdinand, 294. Sa réponse à Louis XI. à ce sujet, *la même & suiv.* Celle qu'il fait aux Ambassadeurs de René, 298. consent à une suspension d'armes, 300. ne gagne rien par ses artifices auprès de Louis XI. 301. Son successeur, 307.

Pierre Evêque de Digne, député au Concile de Bâle par Louis d'Anjou; y harangue l'Empereur Sigisinond, 141.

Pino Gaxino, un des Sécrétaires du Roi Alphonse; pourquoi envoyé à Naples par ce Prince, 128.

Poggius, Camerier du Pape Martin V. pourquoi

arrêté, 130.
Pragmatique-Sanction (la) caſſée & annulée, 282. Oppoſitions à ſon abolition, 301. Quand revoquée, 302.
Pontadera (Antoine) fameux Capitaine, ſe laiſſe gagner, & ſort du Royaume, 172.
Provence (la) retourne à la France, 322. y eſt réunie à perpetuité, 331. *& ſuiv.* Voyez *Charles* VIII.

R

René d'Anjou, appellé par une grande partie des Napolitains pour leur Souverain, 155. n'eſt pas en état de prendre poſſeſſion de la Couronne, 156. *& ſuiv.* A qui marié; le Duché de Lorraine lui eſt conteſté, 157. *& ſuiv.* eſt défait dans une bataille; fait priſonnier & conduit au Château de Dijon; à quelles conditions élargi; ôtages qu'il laiſſe, 158. eſt ajourné par l'Empereur; le Duché de Lorraine lui eſt adjugé; retourne en priſon, 159. obtient ſa liberté, 176. reconnoît l'autorité du Concile transferé à Ferrare; y envoie ſes Ambaſſadeurs, 184. arrive à Genes; fait venir Caldora de la Pouille, 185. qu'il va joindre dans l'Abruzze; envoie un défi à Alphonſe, 187. auquel il offre une tréve, 196. (Voyez *Charles* VII.) feint de s'en retourner en France, 203. eſt attaqué par des Payſans, 208. arrive à Benevent, 209. envoie un ſecond cartel à Alphonſe qui le refuſe, 213. Ses reproches à Caldora qu'il fait arrêter, 216. leve ſes arrêts, 217. Sans reſſource, ſans eſperance il retourne en France, 231. va trouver le Pape Pie II. à Florence; ce qu'il en tire; retourne dans ſes

Etats de Provence, 232. Irrité contre ce Pape, il défend qu'on n'ait aucun égard aux décrets emanés de la Cour de Rome, 249. se prépare à la guerre, 25. fait marcher une armée sur les côtes de Naples, 253. envoie ses Ambassadeurs à l'Assemblée de Mantoue, 254. conduit en personne une armée défaite par les Fregoses, 287. Perte qu'il fait à la mort de Charles VII. *la même*. reste fidéle à Louis XI. qu'il sert dans la guerre dite du bien public, 304. Les Catalans lui déferent la Souveraineté, 306. prend la qualité de Roi d'Arragon; cede ce titre à son fils Jean d'Anjou; commence la guerre dans la Catalogne; est arrêté au milieu de ses progrès, *la même & suiv.* perd son fils, 308. nomme par son Testament le Comte du Maine son héritier universel, 309. Voyez *Cossa* (Jean de) quitte le service de Louis XI. & se retire en Provence, 309. meurt à Aix; où inhumé, 314. Ses qualités, *la même & suiv.* Ses Ouvrages, 316. *& suiv.* Précis de son Ouvrage intitulé, *Traité d'entre l'ame devote* &c. 317. *n.* *

René II. Duc de Lorraine; ses prétentions sur le Royaume de Naples, 323. *& suiv.* Son expedition sur Naples, 324. passe en France; ses demandes à Charles VIII. *la même* obtient le Duché de Bar, 325. est déchu du Comté de Provence, 329. Ses esperances se raniment sur le Royaume de Naples, 330. s'en retourne en Lorraine, 331.

Rovere (Julien de la) Cardinal & Evêque d'Ostie, sujet de son voyage en France, 360.

Rovere (Jean de la) Prefet de Rome, fait arrêter & conduire en prison George Bozard, 375.

Ruffa Ducheſſe de Seſſa (Covella) eſt honorée de la faveur de la Reine Jeanne II. 132. Son caractere, *la même & ſuiv.* Sa repréſentation à la Reine au ſujet de Caraccioli, 133. *& ſuiv.* concerte les moyens pour le faire arrêter, 134. ſe rejouit à la vue de ſon cadavre, 137. Reproche qu'elle fait à Alphonſe, 144. Juſqu'où elle porte ſon mécontentement, 145.

S

Saint Severin (Antoine de) Prince de Salerne, ne veut pas être compris dans la paix des Barons Napolitains; s'exile du Royaume de Naples, & paſſe à Veniſe; propoſition qu'il fait aux Venitiens, 332. paſſe à la Cour de France qu'il ſollicite pour la conquête de Naples, 333.

Salligni (Lourdin de) Seigneur François, eſt revêtu de l'Office de Grand Connétable, 26. part de Naples pour aller appaiſer une ſédition excitée dans Aquila, 35.

Sancia (Arnaud) brave Officier, défend pour Alphonſe le Château-Neuf de Naples, 120. *& ſuiv.*

Sarno, ſituation de cette Ville, 271.

Savoye (Amedée Duc de) eſt élu Pape par le Concile de Bâle, 199. Voyez *Felix* V.

Schiſme d'Occident, ſa fin, 126. 237.

Sforce (Mutius) vient offrir ſes ſervices à la Reine Jeanne II. à qui il n'eſt pas indifferent, 6. eſt arrêté & mis dans un cachot, 7. Comment ſon empriſonnement eſt regardé, 8. ſort de priſon; épouſe Catherine Alope; eſt fait Grand Connétable; ce qu'il reçoit en dot, 16. Comment ſon union avec Alope eſt regardée, 17. eſt envoyé au-devant

du Comte de la Marche, 18. Comment reçu de ce Prince, 20. Sa querelle avec le Comte de Hauteville; met l'épée à la main; est arrêté & mis dans un cachot, 21. est amené de Benevent chargé de chaines & remis dans la prison, 25. est dépouillé de sa charge de Grand Connétable, 26. Comment traité dans sa prison; obtient une entière sureté pour sa vie, 27. sort de prison; ses terres & l'épée de Grand Connétable lui sont rendues, 37. est envoyé au secours du Château Saint-Ange; entre dans Rome sans resistance, 43. Alarmés qu'il cause au Grand Sénéchal, ramene son armée aux environs de Naples; passe dans la Basilicate, 46. *& suiv.* est averti qu'on le veut assassiner; ce qu'il fait à son entrée dans Naples, 49. d'où il est obligé de sortir; exhorte tous ses amis à le venger de la tyrannie du Grand Sénéchal, 51. Sa declaration aux Deputés de Naples, 50. demande que *Caraccioli* soit chassé de la Cour; fait élargir Annequin *Mormile*, 52. est defait par Braccio, découvre à Martin V. la perfidie de *Caraccioli*; ce qu'il écrit à Louis III. Duc d'Anjou, 65. Voyez *Caraccioli* (Jean) qui le nomme son Viceroi & Grand Connétable, 67. rétablit son armée; entre dans la terre de Labour; renvoie à la Reine son bâton de commandement, 67. essaie de soulever Naples, 68. assiege cette Ville, 73. Il y entre, 80. est obligé d'en sortir, 81 va à Gayette; comment il y est reçu, 91. marche au secours de la Reine; defait les troupes d'Alphonse, 98. envoie son armée investir Averse, 99. Traité où il a part, 100 *& suiv.* quitte le siege d'*Averse*; vient à Naples au secours de la

Reine à ſa ſollicitation, qu'il delivre & conduit à Nole, 106. *& ſuiv.* tente inutilement de jetter du ſecours dans Naples, 108. Donation que lui fait la Reine, 109. Envoyé dans l'Abruzze au ſecours d'Aquila, il ſe noie en paſſant le fleuve Peſcara, 118.

Sforce (François) fils du precedent, prend le commandement de l'Armée à ſa mort, 118 *& ſuiv.* va trouver la Reine à Averſe; eſt confirmé dans la poſſeſſion des biens de ſon pere, 11.

Sforce (Jean) ſeule reſſource de la maiſon d'Anjou, fait ſa paix avec le Duc de Milan, dont il épouſe la fille naturelle, 224.

Sforce (Ludovic) tente à uſurper les biens du Duc de Milan ſon neveu & ſon pupile, 334. s'empare des forteresſes & de toute l'autorité dans les Etats de ce Duc, 335. Pourquoi il s'oppoſe à l'agrandiſſement de Veniſe, *la même.* traite avec Alexandre VI. & les Venitiens; tâche de determiner *Charles* VIII. à la conquête de Naples, 337. Ambaſſadeurs qu'il lui envoie, 338. Inſtructions dont ils étoient chargés, 339. *& ſuiv.* traite avec Charles VIII. *& ſuiv.* 342. Ses promeſſes à *Alexandre* VI. à *Ferdinand* & à Pierre de *Medicis*; déterminé à ſe rendre maître du Duché de Milan, ce qu'il fait pour reuſſir, 349. *& ſuiv.* ſollicite *Charles* VIII. qu'il va trouver; ce qu'il lui repreſente; s'unit en ſecret avec l'Eſpagne, 364. Ses intrigues contre Pierre de *Medicis*; ſa trahiſon eſt découverte, 368. *& ſuiv.* s'en diſculpe auprès de *Charles* VIII. qu'il ſuit à Pavie, 369. Sur la nouvelle de la mort du Duc de Milan; il part pour ſe rendre à Milan; s'empare de ce Duché, 379. revient au camp de *Charles* VIII. 372. qu'il

ſuit à Piſe, 375. & quitte fort mécontent ; trouble qu'il ſuſcite à Piſe dont il ſe rend maitre, 376. traite avec *Charles* VIII. 429. *& ſuiv.* ne tient point compte d'executer ce Traité, 433. Ses plaintes contre ce Prince, 435.

Silva (Alphonſe de) Ambaſſadeur d'Eſpagne ; ſuit Charles VIII dans ſon voyage d'Italie, pourquoi on a pour lui peu d'égards, 363 Indigné, il ſe retire à Genes ; ſa propoſition à Ludovic Sforce. 364 *& ſuiv.*

Simonet, Général des troupes de l'Egliſe, après un leger combat contre le Duc de Seſſa, joint le Roi Ferdinand, 271 s'oppoſe à l'attaque des defilés de Sarno, 274. reçoit ordre du Pape Pie II. de paſſer à Benevent, 275. eſt tué, 278.

Sixte IV. Pape, refuſe la qualité de Roi de Naples à Charles, Comte du Maine, pourquoi, 319. *& ſuiv.*

T.

Tarente (le Prince de) Voyez *Urſins.* (Antoine des)

Tartaille de Lavello, commande mille chevaux pour le Pape Martin V. envoie au ſecours du Duc d'Anjou, 84. ſa connivence avec le parti ennemi ; a la tête tranchée, 87.

Taverna (Etienne) Ambaſſadeur de Ludovic Sforce à Florence, ce dont il eſt chargé, 368. *& ſuiv.*

Traité entre Jeanne II. Reine de Naples, & Alphonſe V. Roi d'Arragon, 12.

de pacification entre la Reine Jeanne II. & le Comte de la Marche ſon mari 36. *& ſuiv.* Autre entre les mêmes, 63. entre cette Jeanne

Jeanne II. & Henri V. Roi d'Angleterre, 58.
cauſe de ſon inexecution, 60. *& ſuiv.*
entre Louis III. Duc d'Anjou & la Reine Jeanne II. 100.
entre cette Reine & le Duc de Milan, 113.
entre Louis III & le Pape Eugene IV. 142.
entre le Comte de Vaudemont & René, paſſé à Bruxelles, 158
entre le Duc de Milan & le Roi Alphonſe, 173.
entre René d'Anjou & le Duc de Bourgogne, 177.
conclu à Genes entre Eugene IV. les Genois & les Napolitains d'une part & Thomas Fregoſe Doge de Génes de l'autre, 220.
entre Eugene IV. & Alphonſe, 234. *& ſuiv.*
entre Nicolas V. Alphonſe & autres Puiſſances, 240
entre le Pape Pie II. & Ferdinand Roi de Naples, 245
entre Ferdinand & les Napolitains, 265
de Louis XI. avec le Roi d'Aragon, 305. *& ſuiv.*
d'alliance entre le Pape Alexandre VI. Ludovic Sforce & les Venitiens, 337.
entre Charles VIII & Ludoic Sforce, 340
entre la France & l'Eſpagne, 351
entre Charles VIII & Pierre de Medicis, 373.
entre Charles VIII. & les Florentins, 378.
entre Alexandre VI. & Charles VIII. 384.
entre les Venitiens, le Pape Alexandre VI. l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Milan, 403.
de Verceil entre Charles VIII. & le Duc de Milan, 429.
Treve entre le Pape Martin V. & la Reine Jeanne II. 89 *& ſuiv.*
Troja (le Comte de) Grand-Senechal, pour-

quoi il fait arrêter le Comte de Hauteville & Sforce, 21.

V

Vaudemont (Antoine Comte de) ſous quel pretexte il conteſte le Duché de Lorraine à René, 157. fait alliance avec le Duc de Bourgogne, *la même.* livre bataille à René & le defait, 158.
Ubaldini (Pierre) inſtruit Ferdinand de la maniere de s'emparer des defilés de Sarno, 274.
Villeneuve (Guillaume de) Gouverneur de Trani, eſt ſommé de rendre la place; abandonné de ſa garniſon il eſt contraint de ſe rendre, 427.
Vintimille (Jean de) Officier de grande valeur eſt détaché par Alphonſe pour s'emparer du Pont de Caſola, 88. eſt fait priſonnier de guerre, 99. défend Capoue; en fait lever le ſiege, 170. *& ſuiv.* Détachement qu'il met en fuite, 180. eſt battu & contraint de ſe retirer à Nole, 191.
Vintimille (Antoine de) pourquoi envoyé par le Roi Alphonſe en Sicile, 170.
Viſcomti (Philippe-Marie) Duc de Milan, ſa puiſſance en Italie, 160. envoie complimenter Jeanne II. ſur la mort de Louis III. 162. donne ordre d'armer une flotte, 165. Victoire qu'il remporte ſur Alphonſe, dont il donne nouvelle aux Peres du Concile de Bâle, 169. fait conduire le Roi Alphonſe à Milan; ſon inconſtance, 172. abandonne René pour favoriſer Alphonſe, 173.
Vitelleſchi, eſt défait & fait priſonnier dans ſon expédition contre Capoue, 180. *& ſuiv.*

Univerſité d'Angers, ſon Fondateur, 142.
Urſins (Paul & Orſon des) ſont faits priſonniers, 8. Paul eſt tué, *la même* n. *
Urſins (Catherine des) fille de la Reine Marie, épouſe Triſtan de Clermont, 27.
Urſins (Raymond des) retabli dans la charge de Grand-Juſticier, & dans le Comté de Nole, épouſe Iſabelle Caraccioli fille de Jean Caraccioli Grand-Senéchal, 44.
Urſins (François des) eſt engagé au ſervice de la Reine Jeanne II. 46.
Urſins (Antoine des) Prince de Tarente, ſujet de ſa députation au Roi Alphonſe, 129. offre de lui prêter ſerment, 143. mal reçu de la Ducheſſe de Seſſa, 145. ſujet de ſon départ de Naples; reçoit le commandement des troupes, 146. eſt cité devant la Reine & ne paroît pas; eſt dépouillé de ſes terres, 147. qu'il recouvre, 150. s'empare de Capoue avec le Duc de Seſſa, 161. *& ſuiv.* accompagne le Roi Alphonſe à ſon expédition contre les Genois, 167. *& ſuiv.* eſt fait priſonnier, 168. eſt mis en liberté, 182. Ville qui ſe donne à lui, 201. ſe declare contre Ferdinand, 250. Son caractere & ſes qualités; ſouleve les peuples & la nobleſſe contre ce Prince; ranime les partiſans de la Maiſon d'Anjou, 251. ſe ſouleve de nouveau contre Ferdinand, 261. échoue dans ſon entrepriſe ſur Venoſa, 262. Intimidé à l'approche de Ferdinand, il jette des troupes dans Giovenazzo, 286. abandonne Jean d'Anjou & ſe réconcilie avec Ferdinand, 296.
Urſins (Felix des) Prince de Salerne, va trouver le Roi Ferdinand & lui livre le Château de Salerne, 273.